Univ. of
Toronto
Library

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/correspondancein06napouoft

CORRESPONDANCE

INÉDITE

OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE.

Cet ouvrage se trouve aussi

à Bruxelles, { chez MM. Berthot,
Demat,
Horgnies-Renier,
Lecharlier,
et madame veuve Lemaire ;

à Gand, chez MM. Houdin et Dujardin;

à Bruges, chez Bogaert-Dumortier.

1600

Wm R. Lyall

CORRESPONDANCE

INÉDITE

OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE

AVEC

LES COURS ÉTRANGÈRES, LES PRINCES, LES MINISTRES ET LES GÉNÉRAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

EN ITALIE, EN ALLEMAGNE ET EN ÉGYPTE.

Scripta manent.

Lm. 6

EGYPTE.

TOME DEUXIÈME.

14851
19/2/19

PARIS

C. L. F. PANCKOUCKE

RUE DES POITEVINS, N. 14.

M. DCCC. XIX.

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

CORRESPONDANCE

INÉDITE,

OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE.

EXPÉDITION D'ÉGYPTE.

LIVRE QUATRIÈME.

Au Caire, le 5 fructidor an 6 (22 août 1798).

Instructions remises au citoyen Beauvoisin, chef de bataillon d'état-major, commissaire près le divan du Caire.

Le citoyen Beauvoisin se rendra à Damiette, de là il s'embarquera sur un vaisseau turc ou grec; il se rendra à Jaffa; il portera la lettre ci-jointe à Achmet-Pacha; il demandera à se présenter devant lui, et il réitérera de vive voix que les musulmans n'ont pas de plus vrais amis en Europe que nous; que j'ai entendu avec peine

que l'on croyait en Syrie que j'avais dessein de prendre Jérusalem et de détruire la religion mahométane; que ce projet est aussi loin de notre cœur que de notre esprit; qu'il peut vivre en toute sûreté, que je le connais de réputation comme un homme de mérite; qu'il peut être assuré que, s'il veut se comporter comme il le doit envers des hommes qui ne lui font rien, je serai son ami, et que bien loin que notre arrivée en Egypte soit contraire à sa puissance, elle ne fera que l'augmenter; que je sais que les mameloucks que j'ai détruits étaient ses ennemis, et qu'il ne doit pas nous confondre avec le reste des Européens, puisque, au lieu de rendre les musulmans esclaves, nous les délivrons; et enfin il lui racontera ce qui s'est passé en Egypte et ce qui peut être propre à lui ôter l'envie d'armer et de se mêler de cette querelle. Si Achmet-Pacha n'est pas à Jaffa, le citoyen Beauvoisin se rendra à Saint-Jean d'Acre; mais il aura soin auparavant de voir les familles européennes, et principalement le vice-consul français, pour se procurer des renseignemens sur ce qui se passe à Constantinople et sur ce qui se fait en Syrie.

BONAPARTE.

An Caire, le 5 fructidor an 6 (22 août 1798).

A Achmet-Pacha[1], *gouverneur de Séid et d'Acre (Saint-Jean-d'Acre).*

En venant en Egypte faire la guerre aux beys, j'ai fait une chose juste et conforme à tes intérêts, puisqu'ils

[1] Le même que le célèbre Djezzar pacha.

étaient tes ennemis; je ne suis point venu faire la guerre aux musulmans. Tu dois savoir que mon premier soin, en entrant à Malte, a été de faire mettre en liberté deux mille Turcs, qui depuis plusieurs années gémissaient dans l'esclavage. En arrivant en Egypte, j'ai rassuré le peuple, protégé les muphtis, les imans et les mosquées; les pélerins de la Mecque n'ont jamais été accueillis avec plus de soin et d'amitié que je ne l'ai fait, et la fête du prophète vient d'être célébrée avec plus de splendeur que jamais.

Je t'envoie cette lettre par un officier qui te fera connaître de vive voix mon intention de vivre en bonne intelligence avec toi, en nous rendant réciproquement tous les services que peuvent exiger le commerce et le bien des états : car les musulmans n'ont pas de plus grands amis que les Français. BONAPARTE.

Au Caire, le 5 fructidor an 6 (22 août 1798).

Au grand-visir.

L'armée française que j'ai l'honneur de commander est entrée en Egypte pour punir les beys mamelouks des insultes qu'ils n'ont cessé de faire au commerce français.

Le citoyen Talleyrand Périgord, ministre des relations extérieures à Paris, a été nommé, de la part de la France, ambassadeur à Constantinople, pour remplacer le citoyen Aubert Dubayet, et il est muni des pouvoirs

et instructions nécessaires de la part du directoire exécutif pour négocier, conclure et signer tout ce qui est nécessaire pour lever les difficultés provenant de l'occupation de l'Egypte par l'armée française, et consolider l'ancienne et nécessaire amitié qui doit exister entre les deux puissances. Cependant, comme il pourrait se faire qu'il ne fût pas encore arrivé à Constantinople, je m'empresse de faire connaître à votre excellence l'intention où est la république française non-seulement de continuer l'ancienne bonne intelligence, mais encore de procurer à la Porte l'appui dont elle pourrait avoir besoin contre ses ennemis naturels, qui, dans ce moment, viennent de se liguer contre elle.

L'ambassadeur Talleyrand Périgord doit être arrivé. Si, par quelque accident, il ne l'etait pas, je prie votre excellence d'envoyer ici (au Caire), quelqu'un qui ait votre confiance et qui soit muni de vos instructions et pleins-pouvoirs, ou de m'envoyer un firman, afin que je puisse envoyer moi-même un agent, pour fixer invariablement le sort de ce pays, et arranger le tout à la plus grande gloire du sultan et de la république française, son alliée la plus fidèle, et à l'éternelle confusion des beys et mamelloucks, nos ennemis communs.

Je prie votre excellence de croire aux sentimens d'amitié et de haute considération, etc.

BONAPARTE.

Au Caire, le 8 fructidor an 6 (25 août 1798).

Au schérif de la Mecque.

En vous faisant connaître l'entrée de l'armée française en Egypte, je crois devoir vous assurer de la ferme intention où je suis de protéger de tous mes moyens le voyage des pélerins de la Mecque : les mosquées et toutes les fondations que la Mecque et Médine possèdent en Egypte, continueront à leur appartenir comme par le passé. Nous sommes amis des musulmans et de la religion du prophète; nous désirons faire tout ce qui pourra vous plaire et être favorable à la religion.

Je désire que vous fassiez connaître partout que la caravane des pélerins ne souffrira aucune interruption, qu'elle n'aura rien à craindre des Arabes.

BONAPARTE.

Au Caire, le 10 fructidor an 6 (27 août 1798).

Au schérif de la Mecque.

Je m'empresse de vous faire connaître mon arrivée, à la tête de l'armée française, au Caire, ainsi que les mesures que j'ai prises pour conserver aux saintes mosquées de la Mecque et de Médine les revenus qui leur étaient affectés. Par les lettres que vous écriront le divan et les différens négocians de ce pays, vous verrez avec quel soin je protége les imans, les schérifs et tous les hommes de loi; vous y verrez également que j'ai nommé

pour émir-adji Mustapha-Mustapha-Bey, kiaya de Séid-Aboukekir, pacha gouverneur du Caire, et qu'il escortera la caravane avec des forces qui la mettront à l'abri des incursions des Arabes.

Je désire beaucoup que, par votre réponse, vous me fassiez connaître si vous souhaitez que je fasse escorter la caravane par mes troupes ou seulement par un corps de cavalerie de gens du pays; mais, dans tous les cas, faites connaître à tous les négocians et fidèles que les musulmans n'ont pas de meilleurs amis que nous, de même que les schérifs et tous les hommes qui emploient leur temps et leurs moyens à instruire les peuples n'ont pas de plus zélés protecteur, et que le commerce non-seulement n'a rien à craindre, mais sera spécialement protégé.

J'attends votre réponse par le retour de ce courrier.

Vous me ferez connaître également les besoins que vous pourriez avoir soit en blé, soit en riz, et je veillerai à ce que tout vous soit envoyé. BONAPARTE.

Au Caire, le 10 fructidor an 6 (27 août 1798).

Aux négocians français, à Jaffa.

Je n'ai reçu, citoyens, qu'aujourd'hui votre lettre du 7 thermidor. Je vois avec peine la position dans laquelle vous vous trouvez; mais les nouvelles ultérieures que l'on aura eues de nos principes, auront, j'en suis persuadé, dissipé toutes les alarmes qui vous entouraient.

Je suis fort aise de la bonne conduite de l'aga, gouverneur de la ville : les bonnes actions trouvent leur récompense, et celle-là aura la sienne.

Malheur, au reste, à qui se conduira mal envers vous ! Conformément à vos désirs, le divan, composé des principaux schérifs du Caire, le kiaya du pacha, le mollah d'Egypte, et celui de Damas, qui se trouvent ici, écrivent en Syrie pour dissiper toutes les alarmes. Les vrais musulmans n'ont pas de meilleurs amis que nous. . . . . BONAPARTE.

Au Caire, le 11 fructidor an 6 (28 août 1798).

Au général Menou.

J'ai reçu, citoyen général, votre lettre du 6 fructidor. Il sera fait incessamment un réglement général pour le traitement à accorder au divan et à la compagnie des janissaires, ainsi qu'à l'aga dans chaque province.

Faites arrêter tous les Français arrivant du Caire, qui n'auraient pas de passeports de l'état-major.

Diminuez votre service. Comment est-il possible que vous ayez 300 hommes de garde à Rosette, lorsque nous n'en avons que 80 au Caire?

Une garde chez vous, une de police, quelques factionnaires aux principaux magasins, et tout le reste en réserve, cela ne fait que 25 ou 30 hommes de service.

L'officier du génie et l'ingénieur des ponts et chaussées doivent travailler sans instrumens : on ne demande que des croquis. Si vous pouviez nous envoyer un cro-

quis de votre province, fait à la main, avec tous les noms des villages, cela nous serait fort utile.

Je ne puis trop vous louer d'avoir donné à dîner aux scheiks du pays. Nous avons célébré ici la fête du Prophète avec une pompe et une ferveur qui m'ont presque mérité le titre de saint. Je n'approuve pas la mesure de donner du blé aux pauvres : nous ne sommes pas encore assez riches, et il faut nous garder de les gâter.

J'imagine que vous avez opéré le désarmement de la ville, et que vous avez profité des sabres pour armer votre cavalerie. Vous aurez vu, dans l'ordre du jour, que vous devez lever dans votre province trois cents chevaux. BONAPARTE.

Au Caire, le 11 fructidor an 6 (28 août 1798).

Au général Kléber.

Vous avez très-bien fait, citoyen général, de faire arrêter le négociant Abdel-Bachi, puisque vous avez eu des preuves qu'il était avec les mamelouks. En général, confisquez les propriétés et les biens de tous ceux qui se trouvent avec eux. Vous trouverez ci-joint un ordre pour un autre habitant d'Alexandrie, qui est un des *factotum* de Mourad-Bey, et qui, dans ce moment-ci, est avec lui.

J'ai lu les lettres que les pilotes barbaresques, qu'avaient pris les Anglais, ont écrites à El-Messiri. C'est une plate bêtise; cependant j'aurais assez aimé que vous eussiez fait couper le cou au reis de la djerme.

Il va incessamment y avoir un réglement à l'ordre pour la solde du divan, de l'aga et de la compagnie des janissaires. Employez surtout cette compagnie à protéger l'arrivage des eaux. Ménagez bien vos armes, nous en avons grand besoin; nous devons peu compter sur le second convoi: vous savez combien nos troupes en dépendent.

J'ai envoyé, par votre aide-de-camp, 100,000 fr. à l'ordonnateur Leroy; j'en fais partir demain 50,000 autres. Nous ne sommes pas ici, comme vous pourriez vous l'imaginer, au milieu des trésors, et, jusqu'à la perception, nous éprouverons toujours une certaine pénurie.

Les ressources que vous trouverez chez les différentes personnes arrêtées; la contribution que vous devez percevoir, à titre de prêt, sur les négocians; les fonds que les généraux d'artillerie et du génie envoient pour leurs services, ceux que j'envoie pour la marine, vous mettront, j'espère, à même d'aller, et vous éviteront le grand inconvénient de vendre du riz, que nous aurions tant de peine à transporter à Alexandrie, et où la prudence veut que nous en ayons pour toute l'armée pendant un an ou deux. Le général du génie a envoyé de l'argent à Rahmanieh, pour les travaux du canal.

Vous devez déclarer positivement au commandant de la caravelle, qu'il ait à vous remettre tout l'argent, tous les effets qui n'appartiennent ni à lui, ni à son équipage, sous peine d'être puni exemplairement.

J'espère que si le citoyen Delisle est à Alexandrie, vous aurez fait mettre la main dessus, et surtout que

vous aurez fait prendre sa vaisselle. Je suis ici dans l'embarras de trouver de l'argent, et dans un bois de fripons.

Quant à l'administration de la justice, c'est une affaire très-embrouillée chez les musulmans, il faut encore attendre que nous soyons un peu plus mêlés avec eux. Laissez faire le divan à peu près ce qu'il veut.

J'espère que vous aurez fait célébrer la fête du Prophète avec le même éclat que nous l'avons fait au Caire.

BONAPARTE.

Au Caire, le 11 fructidor an 6 (28 août 1798).

Au scheick El-Messiri [1].

Le général Kléber me rend compte de votre conduite, et j'en suis satisfait.

Vous savez l'estime particulière que j'ai conçue pour vous au premier moment que je vous ai connu. J'espère que le moment ne tardera pas où je pourrai réunir tous les hommes sages et instruits du pays, et établir un régime uniforme, fondé sur les principes de l'Alcoran, qui sont les seuls vrais, et qui peuvent seuls faire le bonheur des hommes.

Comptez en tout temps sur mon estime et mon appui.

BONAPARTE.

[1] Un des notables de la ville d'Alexandrie.

Au Caire, le 13 fructidor an 6 (30 août 1798).

Au général Zayonschek [1].

Je suis fort aise d'apprendre, par votre lettre, que la dénonciation que l'on m'avait faite sur la contribution que vous aviez imposée, est fausse. Vous devez m'envoyer les noms des villages qui ont tiré sur nos troupes lors de notre marche au Caire; vous ne devez leur accorder le pardon qu'à condition :

1°. De vous rendre les armes;

2°. De vous donner le nombre des chevaux et mulets qu'ils peuvent fournir;

3°. De vous remettre chacun deux ôtages pour garantir leur conduite à l'avenir. Vous m'enverrez un ôtage au Caire. Conformément à la demande que vous avez faite de revenir au Caire, j'ai nommé le général Lanusse pour vous remplacer; vous menerez avec vous la plus grande partie de vos troupes, conformément à l'ordre que vous en aura donné l'état-major.

Avant de partir, faites un croquis de tous les canaux et de tous les villages qui composent la province de Menoufié. BONAPARTE.

[1] Aujourd'hui vice-roi de la Pologne.

Au Caire, le 13 fructidor an 6 (30 août 1798).

Au général Kléber.

Je n'approuve pas, citoyen général, la mesure que vous avez prise de retenir les 15,000 fr. que j'avais destinés au contre-amiral Ganteaume. Je vous prie, s'il est à Alexandrie, de les lui remettre : beaucoup d'officiers de marine sont dangereusement blessés, et doivent nécessairement avoir des besoins. Les officiers qui faisaient partie des garnisons, qui doivent être peu nombreux, se trouvent naturellement compris dans cette répartition. Vous devez avoir reçu l'ordre de faire partir tous les détachemens qui faisaient partie des garnisons des vaisseaux, et j'aurai soin, à leur arrivée au Caire, de les indemniser autant qu'il me sera possible.

Il est indispensable de vous procurer, sur la ville d'Alexandrie, les 185,000 fr., pour compléter la contribution de 300,000 fr. Il n'y a pas d'autre moyen de subvenir à nos besoins. Le général Menou, qui croyait trouver de grands obstacles à lever sa contribution de 100,000 fr., me mande, par le dernier courrier, qu'elle est déjà levée.

Il faut construire une batterie à Aboukir; il faudrait également défendre, par deux redoutes et quelques pièces d'artillerie, l'entrée du lac, afin que les chaloupes anglaises ne viennent pas vous y inquiéter. Je crois très-nécessaire d'y travailler, ainsi que de compléter la batterie d'Aboukir, et la mettre dans une situation respectable.

BONAPARTE.

Au Caire, le 13 fructidor an 6 (30 août 1798).

Au général Menou.

J'ai reçu, citoyen général, par toutes les diligences, toutes vos lettres, que je lis avec d'autant plus d'intérêt, que j'approuve davantage vos vues et votre manière de voir. Je vous remercie des honneurs que vous avez rendus à notre prophète.

Vous devez, à l'heure qu'il est, avoir reçu l'ordre pour les limites de la province de Rosettte.

BONAPARTE.

Au Caire, le 13 fructidor an 6 (30 août 1798).

Au citoyen Leroy, ordonnateur de la marine.

Il y a à Damiette, citoyen, une corvette portant vingt pièces de canon, laquelle n'est pas encore achevée. Il est indispensable que vous y envoyiez un ingénieur constructeur pour la faire terminer. Cela est extrêmement essentiel. Envoyez également reconnaître les ressources que pourra vous fournir cette place. On m'assure qu'elle renferme beaucoup de fer, de bois, tous objets qui vous sont essentiels. BONAPARTE.

Au Caire, le 13 fructidor an 6 (30 août 1798).

Au général Kléber.

J'ai déjà répondu, citoyen général, à toutes les questions contenues dans votre lettre du 8 fructidor; mais,

pour me résumer, je réponds ici à vos sept questions.

1°. Oui, vous pouvez faire lever l'embargo mis sur les bâtimens neutres, et les laisser sortir, malgré la présence de l'ennemi, pourvu qu'ils ne portent aucuns vivres, et spécialement du riz.

2°. Même réponse pour les bâtimens de commerce turcs.

3°. Cela ne s'étend pas jusqu'à la caravelle, et aux bâtimens de guerre turcs, auxquels il faut donner de belles paroles, et attendre, pour prendre une décision, que nous ayons des renseignemens ultérieurs.

4°. Les bâtimens auxquels on a fait des réquisitions, si les denrées qu'ils avaient appartenaient à des particuliers, doivent être soldés. Envoyez-moi l'état de tous ces bâtimens, ainsi que la valeur de leurs chargemens. Que les patrons fassent une assemblée, et qu'ils envoient ici des fondés de procuration, je leur ferai donner de l'argent pour la valeur de leurs marchandises. Ceux qui, après cette opération faite, voudraient s'en aller, en seront les maîtres. Vous leur ferez connaître qu'à leur retour, cette commission aura obtenu de moi cette demande, et qu'ils seront soldés. Vous les engagerez à nous apporter du bois et du vin.

5°. Les bâtimens neutres attachés à notre convoi ne pourront pas sortir jusqu'à nouvel ordre : j'attends un état sur leur nombre et sur ce qui leur est dû, pour prendre un parti à leur égard.

6°. Les esclaves mameloucks seront regardés comme marchandise ordinaire, vous exigerez seulement qu'ils évacuent Alexandrie, et se rendent au Caire. Cepen-

dant il faut, avant, vérifier si les beys ne les avaient pas déjà payés. L'artillerie fera des reçus des armes, estimera leur valeur, et les marchands viendront au Caire, où je les ferai solder. Si les armes sont ordinaires, elles resteront à la disposition de l'artillerie; si ce sont des armes qui passent le prix des armes ordinaires, l'artillerie m'en enverra l'inventaire, et on n'en disposera pas jusqu'à nouvel ordre.

7°. Tous les officiers de marine rendus sur parole pourront partir, dès l'instant qu'ils ont juré de ne pas servir de cette guerre; vous excepterez du nombre quatre ou cinq, qui, par leur activité, pourraient nous être utiles sur le Nil. BONAPARTE.

An Caire, le 13 fructidor an 6 (30 août 1798).

Au citoyen Dubois [1].

Je reçois votre lettre, citoyen, en date du 6 fructidor. Par le même courrier, le général Kléber m'apprend qu'il n'a plus besoin de pansemens. Vos talens nous sont utiles ici, et je vous prie de partir le plus tôt possible pour vous y rendre : l'air du Nil vous sera favorable. Les circonstances, d'ailleurs, ne rendent pas le passage assez sûr pour que j'expose un homme aussi utile. Vous serez content de voir de près cette grande ville du Caire; vous trouverez à l'Institut un logement passable, et une société d'amis [2]. BONAPARTE.

[1] C'est le célèbre Antoine Dubois, l'un des chirurgiens les plus habiles de l'Europe.

[2] La santé du docteur Dubois ne lui permit pas de rester en Égypte.

Au Caire, le 14 fructidor an 6 (31 août 1798).

Au général Dugua.

J'ai reçu, votre lettre, citoyen général, du 11 fructidor. Je savais bien que ce n'était pas à Mehal-el-Kebir que l'on s'était battu ; mais l'on m'avait supposé que c'était le chef-lieu de tous les rassemblemens. Je désire que vous y envoyiez un bataillon, afin d'assister le général Fugières dans ses opérations, et spécialement dans le désarmement.

Il serait extrêmement dangereux de lever des contributions par village : cela serait capable dans ce moment-ci de décider les paysans à abandonner la culture; j'ai cependant ordonné la levée de quelques contributions sur quelques villages, je les ai mises à la disposition de l'ordonnateur en chef. Je vous envoie ci-joint, copie de mon ordre. Vous recevrez incessamment les instructions pour les contributions à lever dans votre province. L'intendant cophte a dû recevoir des ordres de son intendant général pour la manière dont elles doivent être soldées. D'ici à quelque temps, il ne sera pas possible au général Dommartin de vous procurer l'artillerie qu'il vous avait promise, l'événement arrivé à la flotte a apporté dans toutes ses combinaisons beaucoup de changemens ; faites raccommoder votre artillerie le mieux qu'il vous sera possible.

Je ne pense pas que le général Cafarelli puisse vous envoyer un autre officier du génie : il y en a beaucoup de malades.

Vous trouverez ci-joint l'ordre au général Vial de mettre trente djermes à votre disposition. Il est indispensable que vous soyez toujours en mesure pour que, vingt-quatre heures après la réception d'un ordre, vous puissiez vous porter où le besoin l'exigerait, et, dans ce moment-ci, je sens que cela ne peut s'exécuter qu'avec des bateaux. J'approuve que vous accordiez à la ville de Mansoura une amnistie. Pressez toutes les mesures pour donner de la confiance aux habitans, leur faire reprendre le commerce. Je désire que vous écriviez aux trois ou quatre villages qui se sont le plus mal comportés dans l'affaire de Mansoura, pour qu'ils reviennent à l'obéissance. Dans ce cas, vous ferez sentir aux députés les dangers qu'ils courent, et, s'ils ne veulent pas voir brûler leurs villages, qu'ils doivent faire arrêter les plus coupables et vous les livrer.

Il faut absolument que vous profitiez du moment où les circonstances me permettent de laisser votre division à Mansoura, pour soumettre définitivement tous les villages de votre province, prendre des ôtages des sept ou huit qui se sont mal comportés, et livrer aux flammes celui de tous qui s'est le plus mal conduit : il ne faut pas qu'il y reste une maison. Sans cet exemple, dès l'instant que votre division aurait quitté Mansoura, ces gens-ci recommenceront. Vous trouverez facilement de petits bateaux pour vous transporter au village que vous voudrez brûler ; enfin faites l'impossible pour cela.

BONAPARTE.

Au Caire, le 14 fructidor an 6 (31 août 1798).

Au pacha de Damas.

Je vous ai déjà écrit plusieurs lettres pour vous faire connaître que nous n'étions pas ennemis des musulmans, et que la seule raison qui nous avait conduits en Egypte, était pour y punir les beys et venger les outrages qu'ils avaient faits au commerce français. Je désire donc que vous restiez persuadé du désir où je suis de vivre en bonne intelligence avec vous, et de vous donner tous les signes de la plus parfaite amitié.

BONAPARTE.

Au Caire, le 14 fructidor an 6 (31 août 1798).

Au pacha du Grand-Seigneur en Egypte.

Lorsque les troupes françaises obligèrent Ibrahim à évacuer la province de Scharkieh, je lui écrivis que je vous acceptais pour médiateur, et qu'il vous envoyât vers moi. Je vous réitère aujourd'hui le désir que j'aurais que vous revinssiez au Caire pour y reprendre vos fonctions : ne doutez pas de la considération que l'on aura pour vous, et du plaisir que j'aurai à faire votre connaissance.

BONAPARTE.

Au Caire, le 15 fructidor an 6 (1er. septembre 1798).

Au général Kléber.

Le citoyen Leroy me mande que toutes les dispositions que j'avais faites pour la marine sont annulées, par le parti que vous avez pris d'affecter à d'autres services les 100,000 liv. que je lui avais envoyées. Vous voudrez bien, après la réception du présent ordre, remettre les 100,000 liv. à la marine, et ne point contrarier les dispositions que je fais et qui tiennent à des rapports que vous ne pouvez pas connaître, n'étant pas au centre.

L'administration d'Alexandrie a coûté le double que le reste de l'armée. Les hopitaux, quoique vous n'ayez que mille malades, coûtent, et ont coûté beaucoup plus que tous les hôpitaux de l'armee.

Je ne crois pas, dans les différens ordres que je vous ai donnés, vous avoir laissé maître de lever ou non la contribution à titre d'emprunt, sur les négocians d'Alexandrie : ainsi, si vous en avez suspendu l'exécution, je vous prie de vouloir bien prendre des mesures, sur-le-champ, pour la faire rentrer, quels que soient les inconveniens qui doivent en résulter : nous n'avons point, pour ce moment-ci, d'autre manière d'exister.

BONAPARTE.

Au Caire, le 5 fructidor an 6 (22 août 1798).

Au général Bonaparte.

Il serait instant, citoyen général, que vous déterminassiez d'une manière précise les rapports que les généraux doivent avoir avec les intendans et les agens civils dans les provinces. Sans cela, il est impossible que les opérations militaires marchent avec l'ensemble qui leur est nécessaire.

Dans la province de Kélioubé, une de celles qui doivent fournir le plus d'approvisionnemens aux troupes qui sont au Caire et dans les environs, le général a suspendu l'exécution des réquisitions de l'intendant, faites ensuite de ma demande, et a levé en remplacement une contribution en argent, dont il faudra un jour supporter l'imputation sur le miri.

On m'assure qu'une semblable contribution a été levée dans la province de Menouf, dans la province d'Alfielis; les troupes arrêtent les bâtimens navigant sur le Nil, et l'on m'assure que l'on y a établi un système de confiscation.

Dans d'autres provinces, les généraux réclament les droits qui étaient attribués au kachef, ce qui n'est pas dans vos intentions, je pense, puisqu'ils ont déjà un traitement.

Il me semble que les généraux, en conservant la police générale dans leurs provinces, en surveillant les agens, en se faisant même rendre compte, ne peuvent administrer ni arrêter l'exécution des mesures qui au-

ront été prescrites par moi ou par l'administrateur des finances, sauf à vous informer des inconvéniens qu'ils y trouveraient.

Il me semble qu'il faut abandonner à l'intendant tout ce qui tient à la perception et à la répartition des réquisitions.

L'agent civil, informé par moi ou par l'administrateur des finances des mesures ordonnées à l'intendant, doit en surveiller l'exécution et l'activer.

Ces agens doivent prendre connaissance de tout ce qui intéresse la population, l'agriculture, le commerce et les arts de leur province ; ces renseignemens que je vais réunir d'après les tableaux que je les charge de remplir, pourront être renvoyés par vous, mon général, à une commission de l'institut, qui pourra ensuite vous présenter des vues d'amélioration. Vous jugerez peut-être convenable d'attribuer à cette réunion d'hommes éclairés une partie des fonctions du ministère de l'intérieur, que l'ordonnateur en chef de votre armée et l'administrateur des finances du pays ne pourraient remplir avec le même succès. Je désire, mon général, que vous approuviez mes vues : vous observant surtout que si l'administration intérieure ne reçoit pas une impulsion plus active, le service des subsistances court risque d'être compromis. SUCY.

A Alexandrie, le 5 fructidor an 6 (22 août 1798).

Au général Bonaparte.

Vous seriez injuste, citoyen général, si vous preniez pour une marque de faiblesse ou de découragement la véhémence avec laquelle je vous ai exposé nos besoins. Je vous l'ai déjà mandé, l'événement du 14 n'a produit chez les soldats qu'indignation et désir de vengeance. Quant à moi, il m'importe peu où je dois vivre, où je dois mourir, pourvu que je vive pour la gloire de nos armes et que je meure ainsi que j'aurai vécu. Comptez donc sur moi dans tout concours de circonstances, ainsi que sur ceux à qui vous ordonnerez de m'obéir.

J'ai pris, à la vérité, beaucoup d'humeur contre la marine : je l'ai vue sous ses rapports les plus dégoûtans. L'énormité du bagage qu'on a déchargé à Alexandrie; la sorte d'élégance que les officiers de mer étalent encore dans les rues d'Alexandrie, font bien voir que peu d'entre eux ont essuyé des pertes particulières. D'ailleurs, les Anglais ont eu le désintéressement de tout rendre aux prisonniers, et de ne point souffrir qu'il leur soit soustrait un iota. Il n'en a pas été de même à l'égard de nos officiers de terre : personne n'a plaidé leur cause, et trop fiers, sans doute, pour la plaider eux-mêmes dans cette circonstance, ils arrivent ici nus, et la plupart d'entre eux, plutôt que de se rendre, ont préféré se jeter à la mer. J'ai signé leurs états de pertes, et je leur ai fait distribuer, en attendant, quelques effets du magasin. Je pense donc que ce ne serait pas

sans provoquer des murmures que l'on accorderait des dédommagemens aux officiers de marine, si l'on ne donnait en même temps aux officiers de terre, et je prends la liberté de retenir les 15,000 fr. que vous aviez affectés au général Ganteaume, jusqu'à ce que vous ayez pris un arrêté général pour les souffrances des deux armes.

Je vous prie d'observer, citoyen général, qu'indépendamment du paquet que vient de m'apporter mon aide-de-champ, je n'ai reçu de vous qu'une seule lettre: c'est celle du 14 thermidor, entièrement relative à l'arrestation d'Abdel-Coraïm.

Depuis cette arrestation, nous avons joui dans l'intérieur d'Alexandrie de la plus grande tranquillité. Les musulmans viennent chez moi avec confiance, les marchés sont couverts et assez bien fournis. Lorsque nous fêtâmes votre victoire du Caire, une simple invitation a suffi pour leur faire donner les plus grandes démonstrations d'allégresse.

Il y a trois jours, ils célébrèrent la fête de la nativité de Mahomet, j'ai fait illuminer l'hôtel et tirer quelques coups de canon pour l'annoncer.

Vous avez vu, citoyen général, avec quelle franchise et quelle fidélité le scheick El-Messiri et un négociant sont venus m'apporter les lettres qui lui avaient été adressées de la part des Anglais. Or, si après tout cela, j'allais à présent mettre à exécution votre ordre relativement à la démolition de la maison de l'assassin du canonnier, dont le crime semblait être oublié par celui-là même qui en a été la victime et qui aujourd'hui est

rétabli, cela ne pourrait, ce me semble, que produire un effet défavorable. Permettez-moi donc, citoyen général, d'en suspendre l'exécution jusqu'à ce que vous m'ayez répondu sur cette observation.

Le désarmement des habitans s'est fait avec autant de succès que l'on peut s'en promettre dans une opération semblable; je ferai armer de hallebardes la compagnie des janissaires : quant aux chevaux, Alexandrie en fournirait peu, et, si je faisais la levée en ce moment, Damanhour, qui doit en prêter 150, lors de l'arrivage des eaux du Nil, pour mouvoir les machines hydrauliques et remplir les citernes, s'effaroucherait de cette espèce de réquisition, et ne ferait peut-être pas l'envoi pour lequel j'ai déjà traité; mais lorsque ces chevaux auront rendu le service que j'en attends, je pourrai fort bien les faire estimer, les garder et en délivrer des bons aux propriétaires pour en être payés en temps et lieu. Les réquisitions jetteraient l'alarme et l'épouvante dans le pays, et si ce système est praticable dans le Delta, où les vivres sont en grande abondance, il ne l'est point dans cette ville, où tout doit arriver du dehors par la confiance et l'appât du gain.

Permettez-moi, général, de me conduire un peu d'après les circonstances et la nature des localités. Lorsqu'une fois vous serez sur les lieux, vous adopterez un système stable, et vous sentirez peut-être la nécessité de regarder comme une seule et même province tout le pays compris entre Alexandrie, Damanhour, Shabur et Rosette, province qui peut-être alors devra être occupée par environ 500 hommes, et qui pourra, par une

répartition bien sentie d'impositions, fournir à nos besoins jusqu'à un certain point; car, je vous répète ce que je vous ai mandé dans ma dernière, la douane, qui, autrefois, rapportait 50,000 écus par mois, ne produira plus un sou, tant que les Anglais bloqueront le port, et que nous ne jouirons pas de la tranquillité dans l'intérieur du pays.

Vous pensez, citoyen général, que je n'aurai pas de peine à lever l'emprunt de 300,000 fr. déduction faite des 115,000 fr. déjà prélevés : je vous assure, au contraire, que cela sera fort difficile, d'autant plus que personne n'y verra d'hypothèque; mais toujours tenterai-je l'impossible et pousserai-je vigoureusement l'aventure.

On m'a dit ici que rien n'était plus facile que de lever une contribution de vingt millions au Caire : je comptais sur cette grande ressource quand je vous ai réitéré mes demandes d'argent; mais vous m'avez dit le mot : j'ai eu effectivement une affluence de monde étonnante, ce qui m'a déterminé à faire filer quelques troupes sur Rosette. J'enverrai à Aboukir la nouvelle légion nautique dès qu'elle sera organisée : je voulais la donner à Dumuy, mais vous l'appelez au Caire. La navigation par le lac est établie, et l'on ne communique plus que par terre d'Alexandrie à Rosette. J'engagerai Menou à occuper Deirout et Fezzara, pour être maître de l'île de Rosette, toujours infestée de bedouins.

Vous avez appris, par l'une de mes dernières, que votre courrier a été intercepté par les Anglais : les uns disent qu'il avait jeté les paquets du gouvernement à la mer, les autres assurent le contraire.

Je finis, citoyen général, et je pense remplir vos désirs, en maintenant la tranquillité, en établissant la confiance et avec elle la bonne harmonie, en satisfaisant, autant que possible, à tous les services jusqu'à votre arrivée, et en utilisant tous les Français que la république entretient. KLÉBER.

P. S. La soixante-neuvième est sortie de sa léthargie : un homme fusillé, huit ramant aux galères, et quelques autres exemples moins rigoureux, l'ont ramenée à l'ordre, et j'en suis fort content en ce moment.

L'aviso *le Léger* a été pris ce matin par les Anglais, à la vue du port.

J'ai appris avec une véritable affliction la mort du pauvre Julien, votre aide-de-camp.

A Malte, le 8 fructidor an 6 (25 août 1798).

Au général Bonaparte.

Je vous envoie, général, la suite des nouvelles de la mer : tous les rapports ne sont pas d'accord entr'eux. Le seul résultat positif, c'est qu'une grande force maritime est portée vers Candie. Nous n'avons aucune nouvelle de la flotte de Toulon, et malheureusement aucune de vous que d'une manière indirecte ; nous aurions besoin pourtant de savoir que vous ne nous oubliez pas. Nous avons du pain et des armes ; mais tout le reste va nous manquer bientôt ; tous les bâtimens partis pour la côte

de la république romaine ont été pris ou forcés de relâcher : je ne puis plus décider personne à partir, parce qu'on ne trouve pas à assurer, même à vingt pour cent. Les Anglais sont dans le canal pendant que le vaisseau et la frégate sont dans le port ; aucun bâtiment ne peut passer. Les Pérouars seuls nous apporteraient quelques secours de la Sicile sans la manière dont on les y traite.

Lachaize, chargé d'affaires, m'écrit qu'il prévoit une rupture, et qu'il ne croit pas que Lacombe Saint-Michel ait le temps d'arriver pour l'empêcher : il m'engage à user de tous les moyens pour assurer des vivres à l'île d'ailleurs que de la Sicile.

Avant son avertissement j'avais employé la seule voie possible, c'est-à-dire que j'ai attiré ici des négocians turcs et barbaresques ; j'ai écrit aux consuls et aux négocians. Dans les diverses échelles, j'ai envoyé des bâtimens pour charger : nous avons eu ainsi des bœufs de Tunis dont nous manquions, du riz, un peu de vin et quelques autres provisions ; mais, malgré cela, nous sommes gênés pour le présent et inquiets sur l'avenir.

Si vous étiez en Italie, votre pensée aurait rapidement jeté un pont sur le détroit de Messine et sur le canal qui nous sépare de la Sicile ; mais vous n'êtes pas là pour pacifier ou vaincre, pour donner des ressources ou apprendre à s'en passer.

Du moins, général, écrivez-nous : vous pouvez établir une communication d'Alexandrie à la Bombée, soit par terre, soit par de petites embarcations ; de là au golfe de la Sierra, à Tripoli, on ferait porter les lettres à notre consul, qui va y arriver, le citoyen Beaus-

sier : celui-ci les enverrait à Tunis d'où le consul Devoize, homme plein de zèle et d'intelligence, les ferait parvenir ici. Vous verrez, général, si vous devez faire usage de cette idée.

Sucy vous communiquera ma lettre sur nos finances, je n'en répéterai pas ici les détails.

Mes lettres de Paris annoncent le maintien du système établi à notre départ, et, au premier Moniteur que vous avez lu, vous avez dû voir qu'il n'est pas changé, malgré la querelle sur le toast, au 22 floréal.

On publie hautement la paix de Rastadt : moi, je n'y crois pas encore, et mes dernières lettres de Paris la présagent sans la garantir.

On a publié en dernier lieu la mort de Pitt. Si elle est vraie, il aura fait comme Mirabeau, qui s'en est allé au bon moment. Armant a été relâché : j'ai eu des nouvelles de Gênes, Collot l'a été également à ce qu'on m'a dit. REGNAULD (de Saint-Jean d'Angely).

A Alexandrie, le 9 fructidor an 6 (26 août 1798).

Au général Bonaparte.

Le général Dommartin arrive chez moi, général, à cinq heures du matin, et me remet une lettre du 4. J'ai été plein de joie de voir enfin un témoin oculaire des événemens dans le désert et le Delta, et de pouvoir m'entretenir avec lui ; me voilà au fait de tout et particulièrement de votre santé. La manière dont les An-

glais ont attaqué notre escadre ; leurs forces qui s'étaient accrues de six vaisseaux après le combat, et l'instruction qu'ils assuraient avoir reçue de leur amirauté de détruire jusqu'à la dernière chaloupe de notre marine, me faisaient moins craindre que penser qu'ils pourraient tenter une échauffourée dans le port d'Alexandrie, au risque de perdre une partie de leurs bâtimens ; ils ont actuellement trente-cinq à quarante voiles dans la Méditerranée : ils peuvent en sacrifier le tiers et demeurer encore les maîtres de cette mer et des autres. J'ai donc cru que, pour être parfaitement en mesure, il était de mon devoir de mettre les choses au pire.

Je connaissais votre défense de Toulon, elle eût été pour moi un bel exemple. Je laisse pourtant au général Dommartin le soin de vous observer que difficilement Alexandrie pourrait être à l'abri d'insulte avec six pièces de 24 et deux mortiers.

Parmi tous les motifs d'espérance que vous me donnez, il n'en est qu'un que mon cœur refuse d'admettre, c'est celui que vous fondez sur la marine ; je regrette le clou, la planche qu'on y emploie : le pauvre Casa-Bianca m'a dit une fois en gémissant et comme s'il avait pressenti ce qui devait lui arriver : « notre marine est un cadavre infect », c'est pis encore ; oui, citoyen général, nous l'entreprendrons cette plus grande chose, et je prépare déjà toutes mes facultés. Le frère du général Reynier, qui était passager sur l'aviso *le Léger*, pourra vous rendre compte de l'insigne lâcheté de cet équipage : le capitaine a été le premier à se coucher sur le ventre.

Hier matin, deux heures avant le jour, les Anglais

surprirent l'aviso *la Tauride*, armé de trois pièces de 18, sous le fort d'Aboukir; ils vinrent l'attaquer avec de simples canots, montèrent à l'abordage, et firent prisonnier tout l'équipage, endormi: le fort ne fut prévenu que par les coups de fusil que l'on tira dans le temps que les Anglais étaient déjà à bord: le capitaine a été puni en recevant neuf blessures; il a été rendu.

Vous ne sauriez croire, citoyen général, combien ces récits pénètrent nos soldats d'indignation.

L'infanterie qui se trouvait à bord de quelques bâtimens, m'a demandé de la manière la plus pressante à en être retirée pour rejoindre ses corps respectifs, j'y ai d'autant plus facilement accédé, qu'il était aisé à la marine de remplacer ses garnisons par des marins mêmes, et que je pouvais par là renforcer celle de Rosette, que le général Menou trouvait beaucoup trop faible.

Ne vous en prenez pas à l'ordonnateur seul de la marine, si vous n'avez pas encore reçu un état approximatif du personnel et du matériel qui se trouvent dans le port: il aurait fallu qu'il eût été secondé par des hommes nerveux et en quelque sorte identifiés avec la chose, et, j'ai beau observer, je n'en aperçois guère. Ganteaume, qui d'abord très-abbattu, a repris son équilibre, est le seul qui paraisse se sentir et dont vous puissiez tirer parti.

J'ai envoyé, le lendemain du combat, mon aide-de-camp Daurac avec le capitaine de la marine, chargé de la négociation des prisonniers, sous prétexte d'offrir des secours aux officiers de terre, mais dans le fait pour examiner un peu l'état des choses: il m'a rapporté que

les batteries du *Franklin* étaient absolument hors de service, et le vaisseau en général dans un état pitoyable, n'ayant plus que son mât de mizaine; il est d'ailleurs certain que la blessure qu'a reçue à huit heures du soir le contre-amiral Blanquet a dû le mettre hors de connaissance.

J'ignore la nature des blessures du capitaine de pavillon Gilet : il est parti d'ici assez bien portant. Quant au capitaine de frégate Martinet, il est le seul qui m'ait offert ses services à son retour : je lui ai donné le commandement de la légion nautique, dont deux compagnies se trouvent déjà à Aboukir; les quatre autres les suivront sous deux ou trois jours, c'est-à-dire lorsqu'on leur aura distribué leurs armes. Je suis sûr qu'il maintiendra la discipline dans ce corps : il est de tournure et de volonté à cela. Sa légion sera composée de 606 hommes y compris l'état-major et tous les officiers; je la fais habiller de différens draps, toiles et autres chiffons saisis chez Abdel-Coraïm, et dont on tirerait peu d'argent. Je vous prie de confirmer les officiers que j'ai nommés et dont je vous envoie le contrôle, et de leur faire expédier leur commission par le chef de l'état-major général : les capitaines sont très-recommandables et les autres feront bien.

A l'instant, et il est cinq heures du soir, on signale et nous apercevons de la terrasse quatre gros vaisseaux et deux corvettes ayant pavillon portugais et ralliant à une lieue au large de la pointe des Figuiers, trois vaisseaux et une frégate anglaise. A huit heures du soir un chébec s'est encore réuni à ces dix voiles.

KLÉBER.

P. S. Je joins ici l'état de situation de la garnison : pour ce qui concerne la marine, je vous ai mandé dans ma dernière la manière dont je l'ai utilisée, je le répéterai ici :

1°. Trois cent soixante hommes ont été donnés à la soixante-neuvième demi-brigade, ce qui fait une recrue de quinze hommes par compagnie de fusiliers ; on les exerce à force, et, comme ce sont tous jeunes gens, ils se façonnent assez bien à la discipline.

2°. Deux cents canonniers marins ont été donnés à l'artillerie : ils sont employés aux batteries.

3°. Deux cents matelots s'étaient retirés à Rosette après l'affaire : ce nombre, étant équivalent à celui que vous demandiez pour le service du Nil, ils se trouvent naturellement à la disposition du contre-amiral Perrée, qui pourra les réclamer au général Menou.

4°. La légion nautique en a près de 600.

Voilà donc 1360 hommes d'utilisés. Les équipages de l'escadre sont au grand complet, et je suis certain qu'il y a même près de 800 hommes, qui ont le talent de se soustraire à toute espèce de recherches, mais dont quelques-uns pourtant se font parfois ramasser par les patrouilles.

A Menouf, le 11 fructidor an 6 (28 août 1798).

Au général Bonaparte.

Je n'ai jamais été aussi étonné, ni plus affecté de ma vie, qu'en lisant la lettre que m'écrivit, le 19 fructidor,

le général Berthier : non-seulement je n'ai pas touché une somme de 2,000 talaris pour contribution sur la province dont vous m'avez confié le commandement, mais je n'ai pas même eu l'idée de donner aucun ordre qui pût ressembler à une contribution.

Je vous fais cette déclaration pour toute réponse ; et, comme il vous est plus facile d'en constater la vérité, je désirerais, pour toute satisfaction, que vous pussiez la recevoir aussitôt que je vous l'écris.

Je ne pense pas que l'on puisse interpréter comme un ordre de faire contribuer la province de Menouf, la réponse que j'ai faite aux représentations de l'intendant cophte. Ce fonctionnaire m'ayant demandé un jour comment on fournirait aux dépenses de l'établissement de l'hôpital, de la construction des fours, de la confection des licous et cordes nécessaires à la cavalerie, des traitemens pour les agens des services, des réparations indispensables que l'on fait à une masure de mameloucks que j'ai prise pour mon logement, je lui ai répondu que je pensais que la province y subviendrait, mais que je ne pouvais lui donner aucun ordre à cet égard : d'autant plus que ses fonctions le mettaient à même, plus que personne, de le tirer de cet embarras. « Aussi, me répliqua-t-il, je demanderai dix talaris à chaque village. »

Depuis ce temps, l'eau a rendu les communications impraticables ; je n'ai envoyé personne dans les villages pour presser la remonte de notre cavalerie, et l'intendant cophte ne m'a plus parlé de rien.

Dès que j'eus reçu la lettre du général Berthier, je l'envoyai chercher, pour m'informer de lui s'il n'avait

pas fait servir les représentations qu'il m'avait adressées, de prétexte à l'accusation portée contre moi, et j'ai eû la satisfaction d'apprendre de lui qu'il n'avait touché que 60 talaris, dont il avait l'emploi détaillé. Ceci étant encore très-facile à vérifier, il est inutile de vous occuper de nouvelles explications.

On m'a encore accusé auprès de vous, général, d'exiger 120 fr. par jour : j'ignore ce que cela veut dire, à moins qu'on ne donne cette tournure à la proposition que m'a faite la ville, de dix talaris par jour pour ma table, et que j'ai acceptée.

Je n'ai pas besoin de vous représenter, général, que, dans un pays nouvellement conquis, l'orgueil blessé des anciens dépositaires de l'autorité les porte souvent à cabaler contre ceux de qui ils dépendent directement. Je hasarde cette réflexion près de vous, parce que, fier de la droiture de ma conduite, je ne doute pas que telle est la source des plaintes qu'on élève contre moi.

Au moment que je termine ma lettre, l'intendant cophte vient me rappeler que la demande de vingt mulets que j'ai faite, d'après vos ordres, pour le service de l'artillerie étant regardée comme une contribution, que la ville de Menouf évalue ridiculement à 2,000 talaris, d'après le rapport du cophte, est peut-être le prétexte de la dénonciation qui vous a été adressée. Je n'ai pas voulu m'humilier jusqu'à demander un certificat de ma conduite au divan ; mais le cophte, de lui-même, m'a remis une lettre pour le chef de sa religion, où, n'osant vous écrire directement, il fait le détail de tout ce que j'ai pu faire ici.

Depuis quelques jours, les trois villages qui avaient attaqué mon corps lors de notre marche vers la ville du Caire, m'ont envoyé offrir chacun quelques centaines de talaris pour avoir leur pardon. Heureusement il n'y a encore rien de terminé dans cette négociation ; j'attendrai donc vos ordres, soit pour la rompre, soit pour la conclure. Un de ces villages est tout récemment soupçonné, et avec beaucoup de probabilité, d'avoir assassiné un domestique français, et d'avoir volé des grains provenant des mameloucks, et appartenant à la république.

ZAYONSCHEK.

A Alexandrie, le 11 fructidor an 6 (28 août 1798).

Au général Bonaparte.

Je vous ai entretenu dans ma dernière lettre du 9, général, de plusieurs objets relatifs à la marine sans pourtant vous parler des affaires de finance, j'y supplée par celle-ci.

Vous avez envoyé 100,000 fr. pour être mis à la disposition de l'ordonnateur Leroy, et cette somme est arrivée au moment où il n'y avait pas un sou dans la caisse du payeur, où la solde, ainsi que tous les genres de service eussent été suspendus faute de fonds ; au moment où le nouveau divan m'annonçait l'arrivée de plusieurs députations des tribus arabes pour traiter d'une pacification générale dans la province de Bahhireh ; au moment, conséquemment, où il eût été très-impolitique de parler d'emprunt ou de réquisition.

J'ai donc ordonné au payeur de disposer de ces fonds pour tous les services journaliers, et j'ai promis à l'ordonnateur de la marine de les lui faire remplacer lorsque l'emprunt pourra être levé, ou que vous m'aurez fait passer d'autre argent. Si vous n'êtes pas pénétré de ma situation, cette contravention à vos ordres vous déplaira sans doute ; mais je vous prie alors de considérer que, malgré toute la volonté de travailler à l'armement que vous ordonnez, le citoyen Leroy n'aurait pu dépenser les 100,000 fr. que dans un intervalle de deux et peut-être de trois mois ; car, avant de pouvoir entreprendre quelque chose d'un peu important, il faut qu'il fasse faire des outils, et, pour les faire, il faut qu'il établisse et des forges, et des ateliers : tout cela demande du temps, et plus de soins et de démarches que de dépenses.

Au reste, je me propose bien de lui faire délivrer, en sus des 15,000 f. qui lui sont payés, tout ce que les circonstances permettront, et dès que l'eau du Nil sera arrivée ici, que la pacification entamée sera conclue, je ferai l'emprunt que vous avez ordonné, mais qui, en lui supposant le plus grand succès, ne nous conduira pas bien loin. Je vous l'ai déjà dit, citoyen général, la dépense de chaque mois se monte ici à 200,000 fr., et la douane ne produit rien ; je vous ai dit encore que tout devant nous arriver du dehors par la confiance, le système réquisitionnaire serait désastreux à Alexandrie, parce qu'il nous conduirait à la famine.

Je reviens à la pacification. L'émir Ibrahim, chef de Damanhour, s'est rendu ici : cet homme porte sur sa physionomie l'attestation de sa probité ; et le scheick El-

Messiri, président du divan, qui ne hasarde pas facilement sa responsabilité, s'est rendu caution de sa fidélité. Cependant, convaincu qu'il n'y aura jamais de paix solide, que lorsqu'elle sera garantie par des ôtages, je n'ai voulu entendre aucune proposition, sans qu'au préalable il ne m'en ait été délivré quatre de Damanhour même, un scheick de chacune des autres tribus, et un proche parent de chacun des autres scheicks de ces mêmes tribus.

L'émir Ibrahim a répondu qu'il livrerait les ôtages de Damanhour, et qu'il écrirait à l'instant aux autres tribus d'envoyer les leurs; que si l'une d'elles était rebelle à cet ordre, il me fournirait tous les secours et toute l'assistance nécessaires pour la réduire par la force. Il m'a demandé qu'en revanche le passé fût oublié, et qu'à dater de ce jour on ne s'occupât plus que de la tranquillité future. Je lui ai promis d'intercéder près de vous pour que, dans votre clémence, vous en agissiez ainsi; et, en effet, citoyen général, je vous prie de suspendre tout acte de vengeance, que les têtes ne tombent que pour les fautes à venir.

Ce chef m'a ensuite présenté le tableau des dépenses à faire pour l'arrivage des eaux de Rahmanieh en cette ville : cet état monte à environ 15,000 fr., non compris les frais des réparations faites, à Alexandrie, tant aux citernes qu'aux machines hydrauliques. Comme le temps est trop court pour apporter à ces différentes opérations le moindre changement, j'ai promis de payer comme on l'avait fait par le passé, et de donner même les avances que l'on exigeait. Ibrahim est chargé de la surveillance de ces travaux, et il en est responsable.

Je crois, citoyen général, que ce ne sera que lorsque nous aurons les ôtages, dont je me propose de vous envoyer les principaux au Caire, que l'on pourra établir un système d'imposition, et espérer de tirer une remonte de chevaux arabes. Je pense encore qu'il est nécessaire de donner le commandement des quatre tribus dont je vous ai parlé, et de la ville de Damanhour, à l'émir Ibrahim, sous la qualification d'aga, et d'attacher à son emploi un traitement convenable. Il s'engage à y maintenir la tranquillité. Damanhour alors deviendrait un point central d'autorité d'autant plus précieux, qu'il abrégerait infiniment nos communications par terre.

Vous sentez que, trop éloigné de vous pour attendre vos instructions et vos ordres sur toutes ces affaires, je suis obligé de vous deviner et d'agir d'après les circonstances. Ma seule crainte est de ne point remplir en tout vos vues.

Les généraux Dommartin et Ganteaume vous écriront sans doute pour les objets qui les concernent.

KLÉBER.

Au Caire, le 11 fructidor an 6 (28 août 1798).

Au général Bonaparte.

Hier matin, citoyen général, les Anglais ont envoyé un parlementaire pour des choses assez frivoles, et dont le contre-amiral Ganteaume vous rendra compte. Le canot s'est présenté au port vieux, et approchait fort la côte entre le phare et la pointe des Figuiers; on lui a

signifié de s'éloigner et de se rendre devant le port neuf, ce qu'il fit. Le soir, vers les huit heures, deux vaisseaux sont venus dans les mêmes parages, et à portée du canon : si leur intention était de démasquer nos batteries, ils y ont réussi, car ils ont été salués par plusieurs d'entre elles.

Du 13 fructidor an 6 (30 août 1798).

Hier, vers les six heures du soir, général, onze canots ennemis, protégés par deux avisos, se sont présentés devant la digue d'Aboukir, comme si leur intention eût été de faire une descente. L'adjudant-général Escale s'est de suite rendu avec 150 hommes au point menacé : ce mouvement, joint au coup de canon qu'on tira sur la flottille, la força de revenir sans entreprendre autre chose que de riposter à la canonnade. Vers les neuf heures, un bâtiment s'est encore présenté entre le phare et la pointe des Figuiers : on lui a lancé deux bombes, dont une, approchant assez près du vaisseau, lui fit gagner le large.

Les généraux Marmont et Manscourt sont arrivés ici ce matin, ils ont été témoins de la tentative à Aboukir. Je vais me concerter avec le premier pour la communication de Rosette ici ; mais j'espère, après l'arrivage des eaux du Nil et la pacification de la province de Bahhireh, en établir une plus sûre encore par Damanhour et Rahmanieh, qui ne nous obligera pas à de fortes garnisons, et dont me repondra particulièrement l'émir Ibrahim.

Alexandrie est on ne peut plus tranquille ; le divan

se conduit avec sagesse; l'aga, chaque fois qu'il entend le canon, se rend chez moi, où, sans me parler de rien, sans témoigner ni joie ni inquiétude, il attend des ordres : lorsqu'au bout d'un quart d'heure on ne lui dit rien, il s'en retourne. Il tient beaucoup à avoir une pelisse et un cheval arabe, harnaché à la turque avec un peu de luxe. Comme je ne puis avoir ici ni l'un ni l'autre, je lui ai dit que je vous en écrirais, et que, s'il était possible de se procurer au Caire ce qu'il désirait, j'étais certain que vous lui en enverriez, en témoignage de votre satisfaction de sa bonne conduite. Il serait, citoyen général, fort sensible à ce présent; mais ce n'est pas la seule faveur qu'il aurait à vous demander. Victime du gouvernement des beys, il a été frustré de quelques-unes de ses possessions; il espère, de l'équité des Français et de la vôtre particulièrement, qu'il lui sera permis de rentrer dans ses biens. Je joins ici l'extrait de ses titres, et je vous observe que cette restitution ferait ici une bonne sensation. Je m'entendrai avec le général Dommartin pour tout ce qui concerne l'objet de sa mission, et je veillerai exactement à l'établissement des magasins de siége que vous avez ordonnés.

Le service de la poste paraît être en pleine activité, puisque je reçois aujourd'hui votre lettre du 9. J'ai vu avec peine, citoyen général, l'article du *Franklin* dans l'ordre du 7 fructidor : les justes éloges que vous donnez à la conduite de du Petit-Thouars du *Tonnant*, devaient être partagés avec le capitaine Thévenard de *l'Aquilon*, qui a combattu avec le même héroïsme et le même dévouement : ces deux hommes méritent un monument.

Il me serait doux d'être chargé de l'ériger: Villeneuve s'est, en effet, conduit avec un sang-froid et une sagesse qui lui font le plus grand honneur.

Si vous aviez, citoyen général, quelques beniches ou autres vêtemens turcs, avec une douzaine de schals de Cachemire, à m'envoyer, cela me ferait grand plaisir. Ce sont des présens auxquels les musulmans paraissent être très-sensibles, j'en ai fait usage plusieurs fois et avec beaucoup de succès : par contre, je pourrai vous faire passer un sabre et un poignard de la plus grande beauté et garnis en or et en nacre de perle. Ces armes ont été saisies par la commission administrative, en conséquence d'une lettre interceptée, que je lui ai remise. Je me suis arrangé avec le général Ganteaume pour les 15,000 fr. que vous accordez aux officiers de marine, à titre d'indemnité des pertes qu'ils auraient pu faire. Il sera distribué, sur cette somme, environ 3,000 fr. aux officiers de terre, et tout le monde sera content. Il est déjà parti une caravane d'artistes et de savans ; la seconde partira le 15 au soir avec le général Dommartin, à l'exception cependant des ingénieurs des ponts et chaussées et géographes occupés de la levée de la ville et des ports d'Alexandrie, que je garderai jusqu'à l'achèvement de ce travail, très-avancé et dont vous serez content : il serait dommage de le laisser imparfait. Je vous demande encore de pouvoir garder, parmi ces derniers, le citoyen Norry. Toujours malade de corps et d'esprit, il sollicite la permission de retourner en France, ainsi que le citoyen Quesnot, astronome, et Pouzlier, antiquaire, tous deux dans la même situation : vous n'en tirerez aucun parti,

citoyen général ; ils sont vivement affectés de l'éloignement de leurs familles ; enfin le citoyen Dubois, souffrant cruellement d'une maladie grave, et songeant sans cesse à quatre enfans qui n'ont plus de mère, et qu'il a laissés à Paris, insiste pareillement pour retourner à eux, et il ne me paraît pas décidé à céder à aucune considération. Je vous prie de m'autoriser à leur délivrer des passeports, et à les laisser partir à la première occasion.

KLÉBER.

P. S. Toutes les batteries étaient armées lors de l'arrivée du général Dommartin, et chacune avait un fourneau à réverbère.

Au Caire, le 12 fructidor an 6 (29 août 1798).

Premières idées sur les finances de l'Égypte.

Les finances de tous les pays se divisent en recettes et en dépenses.

La recette se compose : 1°. du revenu des biens nationaux ; 2°. des contributions directes ou fixes sur les biens fonds ; 3°. des contributions indirectes ou casuelles sur les consommations, sur les transactions et sur l'industrie : chacune de ces trois parties se subdivise en une infinité d'autres. 4°. On peut ajouter les emprunts. La dépense publique se divise en frais d'administration et de dette publique : cet ordre existe en Egypte. Les biens des mameloucks à régir et à vendre représentent nos domaines nationaux, meubles et immeubles. Le miri est un cens très-fort, et représente la contri-

bution foncière ou fixe. Les douanes ressemblent aux nôtres, et les droits, multipliés à l'infini sur tous les objets de consommation et de commerce dans les villes, sont semblables à nos anciennes entrées de Paris : elles sont un peu plus compliquées. Il y a aussi à payer les dettes des mameloucks : c'est la dette publique.

Les dépenses sont moins inquiétantes en Egypte qu'en France, les frais d'administration se prélèvent partout sur la chose administrée : c'est un poids, sans doute, pour les administrés ; mais il ne faudra songer à les en soulager, que quand un heureux état de finances permettra d'acquitter les dépenses. Dans tous les pays, il est plus avantageux au gouvernement d'affermer les finances que de les faire régir : l'intérêt personnel s'est toujours élevé contre le système des fermes, parce qu'il gagne tout à celui des régies ; mais il n'est pas vrai que les citoyens soient vexés dans ce système des fermes. En Égypte, il n'est pas même nécessaire d'examiner cette question ; il est évidemment impossible par le défaut de connaissance des localités, et plus encore par la difficulté de se faire entendre : qu'on administre les finances en régies, on y serait volé, et on ne pourrait compter sur rien.

Nous sommes cependant forcés de nous servir de ce mode pendant deux ou trois mois, c'est-à-dire, jusqu'à ce que la confiance soit bien établie sur la durée de notre domination en Égypte : pour moins d'un an, on ne pourrait affermer les différentes branches de finances, et on ne trouverait certainement pas en ce moment des offres équivalentes au tiers de leurs valeurs. Lorsque

j'aurai l'état des ressources que fait espérer incessamment le paiement du miri, et que j'aurai vu ce qu'on peut espérer de la régie des droits, s'il n'en résulte pas que l'une et l'autre puissent faire face aux besoins courans de l'armée, je proposerai au général en chef un emprunt forcé, au remboursement duquel on attribuera toutes les contributions; on ne forcera à remplir cet emprunt qu'à des termes éloignés, en sorte que, dans l'intervalle de l'un à l'autre, les contribuables puissent remplir les prêteurs de leurs premières avances.

Je donnerai plus de développemens à ces idées, lorsque je mettrai sous les yeux du général l'état positif ou bien approximatif des ressources de l'Egypte.

POUSSIELGUE.

Au Caire, le 13 fructidor an 6 (30 septembre 1798).

Observations sur la peste, et sur l'établissement d'un lazaret au Caire.

Le 13 fructidor an VI, les soussignés, réunis chez l'ordonnateur en chef d'après l'ordre, du 12, du général en chef, pour l'établissement d'un lazaret au Caire, sont convenus d'adresser au général en chef leurs observations suivantes. L'on convient généralement que la peste n'est point originaire d'Egypte; elle y est apportée, elle y arrive, ou par le port, ou par la Syrie, et jamais par la Haute-Egypte.

Les précautions à prendre pour mettre la ville du Caire à l'abri de ses ravages, doivent être prises sur les

routes d'eau qui viennent des ports et de la Syrie, et sur les routes de terre. Toutes les routes d'eau se réunissent au Ventre de la vache, ou du moins au-dessous du village de Bessus.

La route, par terre, d'Alexandrie, est resserrée vis-à-vis Bessus, entre le désert et le fleuve, dans un espace très-étroit, et celles venant de la Syrie, Suez, etc., passent toutes par Birck et Hadgi. Ainsi, l'on pourvoira à la sûreté du Caire contre la contagion par un cordon de troupes, du fleuve au désert, par Birck et Hadgi ; un seul lazaret, sera placé à Bessus, ou plus haut sur le fleuve. Il faudra peut-être aussi, à en juger par les cartes, barrer le vallon Tihé.

Chacun des cordons devra être formé par deux lignes de postes en échiquier.

Les raisons pour lesquelles on éloigne du Caire l'établissement qui doit le préserver de la peste ; sont de conserver une portion de terrain non suspect qui puisse l'approvisionner en légumes, et d'avoir à sa disposition un emplacement capable de fournir des camps commodes, si la contagion pénétrait dans la ville, malgré les précautions, et en chassait les troupes.

Si l'on plaçait le lazaret entre le vieux Caire et Boulac, à la maison de Mourad-Bey, on compromettrait évidemment et Boulac et le Caire ; en le mettant à Boulac, on expose cette ville, et par suite le Caire.

Il est d'ailleurs évident qu'un lazaret ne sera véritablement utile que lorsqu'il n'y aura aucun moyen de s'introduire en fraude, et ce dernier objet ne peut être

rempli que par des postes de troupes stationnés le long de la ligne à garder.

Cet établissement vaudra encore d'autant mieux, qu'il y en aura de semblables à Damiette, Rosette, Alexandrie, et autres points qui en sont susceptibles.

Le lazaret doit être un vaste enclos fermé de hautes murailles. Quand sa fixation sera déterminée, on s'occupera du réglement intérieur, qui, indépendamment des principes de salubrité, doit avoir pour base des détails de pratique que les marins sont à même de fournir.

DESGENETTES, *médecin en chef de l'armée, etc.*

An Caire, le 18 fructidor an 6 (4 août 1798).

Au général Desaix.

Votre état-major doit correspondre avec le chef de l'état-major de l'armée. Il n'est pas d'usage que je reçoive des lettres des adjudans-généraux, à moins que ce ne soit pour des réclamations qui leur sont particulières. Votre commissaire, et surtout votre agent des subsistances, sont extrêmement coupables. Les biscuits ont resté cinq ou six jours embarqués, et ils avaient bien le temps de les vérifier. Il faut avoir soin aussi qu'on ne donne pas aux corps plus de rations qu'il ne leur en revient.

La Cisalpine part ce soir avec le troisième bataillon de la vingt-unième, quarante mille rations de biscuit, deux pièces de canon et cinquante mille cartouches :

ils se rendent à Abugirgé. On m'assure qu'il y a à Abugirgé un canal qui conduit à Benhecé, et j'espère que vous trouverez moyen de vous porter directement à cette position et d'atteindre Mourad-Bey. C'est le projet qui me paraît le plus simple : s'il n'était pas exécutable, je désire que vous remontiez jusqu'à Melaoni, pour descendre par le canal de Joseph.

Vous savez qu'en général je n'aime pas les attaques combinées ; arrivez devant Mourad-Bey par où vous pourrez et avec toutes vos forces : là, sur le champ de bataille, vous ferez vos dispositions pour lui causer le plus de mal possible.

Vous verrez, par l'ordre que vous envoie l'état-major, que je vous autorise à traiter avec les anciens beys.

Je n'envoie personne dans le Faioum, jusqu'à ce que je sache définitivement ce que veut faire Mourad-Bey, car je ne peux pas y envoyer de grandes forces, et pour y envoyer 5 ou 600 hommes, il faut que je connaisse les opérations ultérieures de Mourad-Bey.

BONAPARTE.

Au Caire, le 18 fructidor an 6 (4 septembre 1798).

Le général en chef Bonaparte ordonne :

ART. 1er. La femme de Mourad-Bey paiera, dans la journée du 20, 20,000 talaris, à compte de sa contribution.

2. Si le 20 au soir ces 20,000 talaris ne sont pas

soldés, elle paiera un vingtième par jour en sus, jusqu'à ce que les 20,000 talaris soient entièrement versés.

BONAPARTE.

Au Caire, le 18 fructidor an 6 (4 septembre 1798).

Au vice-amiral Thevenard.

Votre fils est mort d'un coup de canon sur son banc de quart : je remplis, citoyen général, un triste devoir en vous l'annonçant ; mais il est mort sans souffrir et avec honneur. C'est la seule consolation qui puisse adoucir la douleur d'un père. Nous sommes tous dévoués à la mort : quelques jours de vie valent-ils le bonheur de mourir pour son pays ? compensent-ils la douleur de se voir sur un lit environné de l'égoïsme d'une nouvelle génération ? valent-ils les dégoûts, les souffrances d'une longue maladie ? Heureux ceux qui meurent sur le champ de bataille ! ils vivent éternellement dans le souvenir de la postérité. Ils n'ont jamais inspiré la compassion ni la pitié que nous inspire la vieillesse caduque, ou l'homme tourmenté par des maladies aiguës. Vous avez blanchi, citoyen général, dans la carrière des armes, vous regretterez un fils digne de vous et de la patrie : en accordant avec nous quelques larmes à sa mémoire, vous direz que sa mort glorieuse est digne d'envie.

Croyez à la part que je prends à votre douleur, et ne doutez pas de l'estime que j'ai pour vous.

BONAPARTE.

Au Caire, le 20 fructidor an 6 (6 septembre 1798).

Au général Dugua.

A l'heure qu'il est, vous devez avoir reçu les cartouches ; ainsi j'espère que vous aurez mis à la raison les maudits Arabes des villages de Soubat. Faites un exemple terrible, brûlez ce village, et ne permettez plus aux Arabes de venir l'habiter, qu'ils n'aient livré dix ôtages des principaux, que vous m'enverrez pour les tenir à la citadelle du Caire.

Faites reconnaître par vos officiers de génie, d'artillerie et de l'état-major, tous vos différens canaux, et surtout faites-moi connaître quelle route vous devriez prendre si vous étiez forcé de marcher sur Salahieh.

J'ai donné les ordres pour que tous les individus de votre division qui sont au Caire, rejoignissent.

Vous devez avoir des officiers de santé, qui étaient à votre ambulance, et ceux des différens corps. L'ordonnateur en chef va vous envoyer d'ailleurs tout ce qui peut être nécessaire à votre hôpital.

On se plaint du pillage de vos troupes à Mansoura: c'est le seul point de l'armée sur lequel j'aie en ce moment des plaintes ; on se plaint même des vexations que commettrent plusieurs officiers d'état-major.

BONAPARTE.

Au Caire, le 24 fructidor an 6 (10 septembre 1798).

Au citoyen Regnault de Saint-Jean d'Angely.

J'ai reçu, citoyen, par le courrier Lesimple, vos lettres du 14 thermidor et du 8 fructidor.

C'est avec un véritable plaisir que j'apprends la bonne conduite que vous tenez à Malte, et les services que vous rendez à la république en lui organisant ce poste important.

Les affaires ici vont parfaitement bien, tous les jours notre établissement se consolide ; la richesse de ce pays en blé, riz, légumes, coton, sucre, indigo, est égale à la barbarie du peuple qui l'habite. Mais il s'opère déjà un changement dans leurs mœurs, et deux ou trois ans ne seront pas passés, que tout aura pris une face bien différente.

Vous avez sans doute reçu les différentes lettres que je vous ai écrites, et les relations des différens événemens militaires qui se sont passés ; ne négligez rien pour faire passer en France, par des spronades, toutes les nouvelles que vous avez de nous, ne fussent même que les rapports des neutres, pour détruire les mille et un faux bruits que les curieux d'une grande ville accueillent avec tant d'imbécilité. BONAPARTE.

Au Caire, le 24 fructidor an 6 (10 septembre 1798).

Au général Kléber.

Un vaisseau comme *le Franklin*, citoyen général, qui portait l'amiral, puisque *l'Orient* avait sauté, ne devait pas se rendre à onze heures du soir. Je pense d'ailleurs que celui qui a rendu ce vaisseau est extrêmement coupable, puisqu'il est constaté par son procès-verbal qu'il n'a rien fait pour l'échouer et pour le mettre hors d'état d'être amené : voilà ce qui fera à jamais la honte de la marine française. Il ne fallait pas être grand

manœuvrier, ni un homme d'une grande tête pour couper un câble et échouer un bâtiment ; cette conduite est d'ailleurs spécialement ordonnée dans les instructions et ordonnances que l'on donne aux capitaines de vaisseau. Quant à la conduite du contre-amiral Duchaila, il eût été beau pour lui de mourir sur son banc de quart, comme du Petit-Thouars.

Mais ce qui lui ôte toute espèce de retour à mon estime, c'est sa lâche conduite avec les Anglais depuis qu'il a été prisonnier. Il y a des hommes qui n'ont pas de sang dans les veines. Il entendra donc tous les soirs les Anglais, en se soûlant de punch, boire à la honte de la marine française! Il sera débarqué à Naples pour être un trophée pour les lazzaronis : il valait beaucoup mieux pour lui rester à Alexandrie ou à bord des vaisseaux comme prisonnier, sans jamais souhaiter ni demander rien. Ohara, qui d'ailleurs était un homme très-commun, lorsqu'il fut fait prisonnier à Toulon, sur ce que je lui demandais de la part du général Dugommier ce qu'il désirait, répondit : *être seul, et ne rien devoir à la pitié*. La gentillesse et les traitemens honnêtes n'honorent que le vainqueur, ils déshonorent le vaincu, qui doit avoir de la réserve et de la fierté.

BONAPARTE.

Au Caire, le 26 fructidor an 6 (12 septembre 1798).

Instruction pour le citoyen Mailly.

Le citoyen Mailly partira sur une djerme qui lui sera fournie à Damiette, directement pour Lataquie ; la pre-

mière attention qu'il doit avoir, c'est d'éviter les croisières anglaises. Il engagera le patron à changer de route lorsqu'il s'en verra menacé ; il ne s'approchera même qu'avec précaution des petits bâtimens venant de la côte, et ne les hêlera que lorsqu'il sera sûr que ce ne sont pas des corsaires. Les patrons de barque reconnaissent facilement au large les djermes de leur pays.

Il cachera soigneusement les paquets en cas de visite, et fera en pareil cas ce que la prudence lui dictera. Son habit oriental pourra lui être utile dans cette occasion, et il aura soin de ne parler qu'en langue turque avec son interprète arabe, lors d'une visite.

Arrivé à la marine de Lataquie, il demandera à parler à Codja-Hanna-Coubbé, intendant du gouverneur, et noligataire du brigantin français *la Marie*, arrivé à bon port à la rade de Damiette le 11 fructidor de cette année. Il lui fera valoir la permission qu'a donnée le général en chef à son correspondant, de faire son retour en riz, pour alimenter son échelle et la ville d'Alep.

Il demandera de suite la permission de communiquer avec le citoyen Geoffroy, proconsul de la république française à Lataquie, distant d'un demi-quart de lieue de la marine. Assisté de cet officier, il se rendra chez le gouverneur, à qui il remettra la lettre du général en chef.

Le citoyen Mailly devra bien prévoir qu'il y a des espions anglais à Lataquie : ainsi, pour mieux masquer l'expédition de son paquet pour Constantinople, il aura soin de dire au gouverneur et de répandre dans le public, que le général en chef a envoyé sur toute la côte

divers officiers pour engager les pachas à laisser toute liberté de commerce avec l'Egypte, et que sa mission particulière se borne à Lataquie et Alep.

Cette ouverture donnera au proconsul la facilité d'expédier sur-le-champ un messager qui se rendra en deux jours à Alep. Le citoyen Chos-de-Clos, notre consul, le gardera un jour ou deux tout au plus, pendant lequel temps il donnera au général en chef les nouvelles les plus authentiques qu'il aura pu recueillir de la légation de Constantinople, soit aussi de diverses lettres particulières sur la situation de cette capitale, de même que les mouvemens en Romélie, Syrie, etc., et en général tout ce qui peut intéresser le général en chef.

Le citoyen Mailly attendra chez le proconsul de la république, le retour du message ; il se tiendra très-réservé sur les nouvelles de l'Egypte, autant qu'elles pourront entraver sa mission, et, dans le cas qu'il trouve le peuple de Lataquie en fermentation, il pourra dire comme de lui-même : « Le bruit constant au Caire est que l'expédition des Français est terminée, et, sans l'échec arrivé à notre escadre, notre armée se serait déjà retirée ; mais qu'en attendant de nouvelles forces maritimes, les ports de l'Egypte sont ouverts aux négocians musulmans, et que ceux de Lataquie peuvent en toute sûreté y envoyer leur tabac, qui fait toute leur richesse. »

Le messager étant de retour d'Alep, le citoyen Mailly mettra sur-le-champ à la voile, tâchera de n'aborder aucune terre et de s'en retourner en droiture à Damiette, d'où il se rendra sur-le-champ près du général en chef.

Il mettra la même prudence à cacher ses dépêches pour le général en chef, et, dans le cas où il se verrait forcé de les jeter à la mer ou qu'elles seraient interceptées par les Anglais, son voyage ne sera pas inutile sous le rapport des nouvelles, en prenant à Lataquie la précaution de faire écrire en Arabe les nouvelles les plus saillantes, et de les confier à son interprète ou de les cacher dans un ballot de tabac. BONAPARTE.

Au Caire, le 26 fructidor an 6 (12 septembre 1798).

Au général Murat.

Si les Arabes que vous avez attaqués sont les mêmes que ceux qui ont assassiné nos gens à Mansoura, mon intention est de les détruire : faites-moi connaître les forces qui vous seraient nécessaires à cet effet, et étudiez la position qu'ils occupent, afin de pouvoir les attaquer, les envelopper, et donner un exemple terrible au pays.

J'imagine que, si vous avez fait la paix provisoirement avec eux, vous aurez exigé des ôtages, des chevaux et des armes. BONAPARTE.

Au Caire, le 27 fructidor an 6 (13 septembre 1798).

Au général Fugières.

J'espère qu'à l'heure qu'il est, citoyen général, vous aurez, de concert avec le général Dugua, soumis le village de Soubat et exterminé ces coquins d'Arabes.

J'attends toujours des nouvelles de la réquisition des chevaux, qui n'avance pas dans votre province.

BONAPARTE.

Au Caire, le 28 fructidor an 6 (14 septembre 1798).

Au général Murat.

Je vous répète que mon intention est de détruire les Arabes que vous avez attaqués, c'est le fléau des provinces de Mansoura, de Kélioubeh et de Garbieh.

Le général Dugua doit, de concert avec le général Fugières, avoir attaqué la partie de ces Arabes qui se trouve au village de Soubat; envoyez reconnaître où se trouvent les Arabes que vous avez attaqués; faites-moi connaître les forces dont vous aurez besoin, et l'endroit d'où vous pourrez partir pour les attaquer avec succès, en tuer une partie et prendre des ôtages, afin de s'assurer de leur fidélité.

Faites reconnaître la route de Met-Kamao à Belbeys: vous ne devez pas, à Met-Kamao, vous en trouver éloigné.

BONAPARTE.

Au Caire, le 29 fructidor an 6 (15 septembre 1798).

A l'adjudant-général Bribes.

J'ai reçu, citoyen général, votre lettre du 25 fructidor, où vous me rendez compte de l'attaque qu'a essuyée le convoi d'Alexandrie à Damanhour. Le com-

mandant du convoi ne mérite aucun éloge, puisqu'il a laissé prendre plusieurs bêtes chargées ; il devait faire assez de haltes pour ne laisser rien en arrière : le commandant du convoi eût mérité des éloges, s'il l'eût amené sans avoir rien laissé prendre.

Donnez la chasse à ces brigands ; écrivez au général Marmont à Rosette. Si vous avez besoin de lui, il s'y portera avec sa demi-brigade. BONAPARTE.

Au Caire, le 29 fructidor an 6 (15 septembre 1798).

A l'ordonnateur Leroy.

Il est extrêmement ridicule, citoyen ordonnateur, que vous vous amusiez à payer le traitement de table, quand la solde des matelots et le matériel sont dans une si grande souffrance. Je vous prie de vous conformer strictement à mon ordre, d'employer au matériel les trois quarts de l'argent que je vous ai envoyé, et le quart seulement au personnel de la marine. En faisant de si grands sacrifices pour la marine, mon intention a été de mettre les trois frégates à même de sortir le plus tôt possible, ainsi que les deux vaisseaux.

Par votre lettre du 23, il est impossible de savoir si les deux neutres *l'Aimable Mariette* et *l'Alexandre* sont rentrés ou non dans le port. BONAPARTE.

Rosette, le 17 fructidor an 6 (3 septembre 1798).

Au général Bonaparte.

Je suis on ne peut plus sensible, général, à la lettre obligeante que vous avez bien voulu m'écrire. Soyez assuré que je saisirai toujours avec empressement toutes les occasions de vous être agréable, et de contribuer, en suivant vos ordres, à établir les Français en Egypte.

Je crois que l'Égypte doit nous remplacer les Antilles, qui, si elles ne sont pas tout à fait perdues, seront au moins pendant encore bien des années dans l'anarchie et la nullité pour nous. Ici, le sucre, le coton, le café, l'indigo et la cochenille doivent, dans mon opinion, remplacer toutes les autres cultures.

C'est de l'Égypte que sont sorties ces cannes à sucre pour se répandre dans l'Archipel, de là en Sicile, en Espagne, à Madère et en Amérique. L'eau est nécessaire à cette culture, comme à celle du riz. Tout existe donc ici pour établir en grand cette manufacture si précieuse.

Quant à la cochenille, il ne s'agit que d'apporter ici l'animal qui la produit; car le nopal, arbre sur lequel vit l'insecte, croît dans les sols même les plus arides.

C'est à vous, général, qu'il appartient de faire ces établissemens, qui seraient bien plus précieux pour la France que ceux de même espèce formés dans les Antilles. Les Anglais le savent bien, et c'est-là ce qui les détermine à employer tous les moyens pour détruire votre établissement. Ils savent, d'ailleurs, que la mer Rouge, dans laquelle ils sont les seuls qui commercent

aujourd'hui, deviendra nécessairement notre propriété; que de là aux Indes la distance n'est pas énorme; que le commerce de la côte orientale d'Afrique, Melhedie, Masbat, Mozambique, pourra un jour tomber entre nos mains; que les ports de la côte d'Aden et ceux des pays dépendans de l'Abyssinie seront nécessairement fréquentés par nous; que nous pouvons établir des liaisons avec l'intérieur de l'Afrique, de proche en proche, au moyen des caravanes, et peut-être trouver le moyen de faire communiquer un jour le Nil avec le Niger, au Sénégal. Je sais que tout cela est encore éloigné; mais, en administration, il faut prévoir long-temps d'avance, et les Anglais, auxquels on ne peut refuser une grande intelligence, une prodigieuse activité et beaucoup d'esprit public, verront d'un coup d'œil tout ce qu'on peut faire ici actuellement et ce qui peut s'exécuter dans la suite. Voyant qu'ils ne peuvent et ne pourront rien contre nous directement, parce que nous pouvons rester long-temps en Égypte sans le secours étranger, ils prendront tous les moyens de nous nuire et de nous susciter des ennemis en Asie, à Constantinople et en Barbarie. C'est encore à vous, général, qu'il appartient de pourvoir à tout cela. Pardon de mon bavardage; mais ne voyez que mes intentions et surtout l'opinion d'un homme enthousiaste de l'expédition d'Egypte, et qui, pour contribuer à la faire réussir, est prêt à faire tout ce que vous lui ordonnerez. MENOU.

Au Caire, le 16 thermidor an 6 (3 août 1798).

Au général en chef.

Je réponds aux notes que vous m'avez remises hier. J'ai fait demander le mollah ou bect-ul-magy, qui a la charge de recueillir les successions. On a promis de me l'amener demain.

La femme de Hussein-Chanin a eu effectivement sa sauvegarde, le 29 thermidor, pour quatre mille talaris; elle n'en a payé que deux mille, et a bien de la peine morceau à morceau de payer le reste.

J'ai fait venir son procureur, qui m'a dit que Hussein-Chanin avait emporté tout son argent à la Mecque, et qu'une partie du produit avait été pillée avec la caravane, que sa femme était obligée, pour payer ces quatre mille talaris, de vendre tous ses bijoux; il paraît que le mari doit revenir : je suis d'avis qu'il faut attendre qu'il soit ici pour demander davantage. L'intendant-général dit qu'il sera en état de payer de mille à quinze cents talaris.

Moallen-Jacob, parti avec le général Desaix, est un des intendans que vous a proposés l'intendant-général : il dit que vous ne pouvez avoir personne de plus dévoué, qu'il s'en rend garant sur sa tête, qu'il vous prie de faire abattre si vous découvrez la moindre trahison de la part de Moallen-Jacob; que Moallen-Jacob était en effet l'écrivain de Soliman-Bey; mais qu'il avait mille motifs pour ne pas lui être attaché, qu'il est vrai que Soliman-Bey était très-riche, mais que sa maison ici

avait été une des premières entièrement pillées par les habitans, après votre dernier combat; que Moallen-Jacob ne connaissait, comme en général tous les gens d'affaires des mamelouks, que les perceptions et les revenus jusqu'au moment où ils arrivaient dans les mains des maîtres; qu'alors cet argent entrait dans les harems sans que jamais ils fussent mis dans la confidence de l'emploi qu'on en faisait.

J'ai été fort content de l'intendant-général dans cette conférence : il va prendre le turban, et j'espère qu'il l'aura dans la première visite qu'il vous fera.

Il a promis de m'indiquer toutes les maisons et jardins des mameloucks et des beys, et de nous découvrir toutes les cachettes de mobilier, pourvu que vous le souteniez contre les scheicks qui y apporteront le plus d'obstacles qu'ils pourront : dès à présent il va mettre beaucoup de Cophtes en campagne pour aller aux informations. Aussitôt qu'elles seront recueillies et qu'on sera sûr de trouver dans les maisons qui auront été reconnues pour recéler tous ces effets, on fera une visite sur tous les points à la fois : ensorte que personne n'aura le temps de soustraire de nouveau ou de cacher les objets que nous avons intérêt de découvrir. En attendant il me donnera quatre Copthes : j'en attacherai un à chaque commission, à laquelle ils indiqueront exactement tous les jardins, maisons et magasins appartenant aux beys et aux mameloucks.

L'intendant-général a été si enchanté de ce que vous vous êtes restreint dans la contribution imposée à Menouf, de manière à ne pas ruiner l'agriculture, qu'il

me disait : Je voudrais avoir deux millions de sequins, je dirais à Bonaparte : tiens les voilà, paye bien tes soldats et sois victorieux de tout l'univers ; tu es fait pour commander au cœur comme à l'esprit.

Le bey Ul-Magy sort de chez moi : il viendra demain matin, et nous organiserons la reprise des droits sur les successions.

J'ai demandé Scheck-Mahomet, domestique du bey Ahmet-il-Kalarieh, pour qu'il m'indique les maisons où il a dit savoir qu'il existait de l'argent.

J'ai promis, pour les Cophtes, le vingtième de ce qu'ils feront découvrir : on le leur donnera en nature ; l'intendant-général m'a dit qu'il ajouterait lui-même d'autres récompenses à celles-là, telles que places, etc.

POUSSIELGUE.

Alexandrie, le 17 fructidor an 6 (3 septembre 1798).

Au général Bonaparte.

J'ai à me justifier d'un oubli impardonnable, citoyen général. Lorsque j'essayai de vous faire passer la première fois un de mes aides-de-camp, qui ne put arriver jusqu'à vous, je fis mettre sur ses tablettes, parmi beaucoup de choses, qu'il était arrivé ici un secrétaire du visir ; que ce Turc, après avoir fini sa quarantaine, m'était venu trouver et m'avait dit être chargé de dépêches pour le pacha du Caire, mais que les circonstances étant changées depuis son départ de Constantinople, il se croyait dispensé du voyage, et qu'il atten-

drait ici la levée de l'embargo pour s'en retourner. Je le congédiai avec honnêteté ; je l'engageai à venir me voir, et mon aide-de-camp devait vous demander si vous jugiez à propos que j'envoyasse cet homme au Caire, ou s'il fallait tout bonnement le laisser partir. Tout cela fut oublié parmi les grands événemens qui se sont passés depuis. Aujourd'hui il vint me voir et me parut avoir quelque désir de se rendre au Caire, je l'y ai fortement engagé, lui faisant même espérer que vous pourriez le charger de quelques dépêches; il m'a demandé la permission d'y réfléchir jusqu'à demain : je la lui ai accordée et je lui ai promis escorte et recommandation partout où il passerait. Je pense, citoyen général, que vous pourriez tirer parti de lui pour rétablir un peu nos affaires auprès de la Porte, si elles y étaient brouillées, et, dans le cas où vous auriez le projet de lui faire un présent, je vous ai envoyé la belle armure dont je vous ai parlé dans ma dernière. Pardon si je vous parle si tard d'une chose qui ne doit pas laisser que de vous offrir quelque intérêt. KLÉBER.

Alexandrie, le 1er jour complémentaire an 6
(16 septembre 1798).

Au général Bonaparte.

Il paraît, général, que j'ai bien peu rempli vos intentions dans l'administration civile et militaire d'Alexandrie : j'attribue toutes les gaucheries et les inadvertences que vous semblez me reprocher à l'état de ma

santé. Ma plaie est à la vérité très-parfaitement cicatrisée, mais les douleurs de tête ne sont point passées ; des souffrances aiguës m'obligent souvent à m'enfermer dans ma chambre. On m'a prescrit un régime, je l'observe et mon état ne s'améliore point.

Je vous demande en conséquence la permission, citoyen général, non pas de rejoindre ma division, puisque vous ne le jugez pas convenable, mais de prendre quelque repos et de changer d'air à Rosette.

Le citoyen Dubois, que vous trouverez bien changé, vous donnera à ce sujet des détails qui vous détermineront sans doute à m'accorder ma demande. Je reprendrai le commandement d'Alexandrie dès que je me trouverai un peu mieux ou dès que cette place sera menacée.

KLÉBER.

Au Caire, le 1er jour complémentaire an 6 (16 septembre 1798).

Au général Bonaparte.

Ayant pris une parfaite connaissance des différentes tribus arabes qui sont répandues dans l'Egypte, je m'empresse de vous en remettre ci-joint le tableau, conformément à vos ordres.

La quantité totale de l'Egypte produit, année commune, en safran, de quinze à seize mille quintaux.

Celle du sucre se monte ordinairement de huit à dix mille quintaux ; mais, cette année, les espérances qu'il y a d'un bon Nil, et la demande qu'il y a pour

les raffineries d'Europe, les cultivateurs en ayant beaucoup recueilli, elle pourra aller à quinze mille quintaux.

Depuis quelques années, la culture de l'indigo est beaucoup négligée en Egypte : de cinq à six mille quintaux qu'il s'en retirait annuellement, il n'en revient plus que quatre à cinq mille quintaux.

Toutes ces productions sont d'une meilleure qualité que celles d'Amérique, et sont susceptibles d'une grande augmentation.

Je vous réitère, mon général, la prière que je vous ai faite le 28 du mois passé, conjointement avec le citoyen Poussielgue, pour une lettre au commandant à Rahmanieh de Bahiré, afin qu'il donne main-forte à l'intendant du district du sud de cette province, qui s'est transporté ici pour l'obtenir, à l'effet d'ouvrir les canaux et inonder les terres, ce que ledit commandant a refusé, alléguant qu'il ne recevrait d'ordre que de votre part.

Je me flatte de voir de retour dans la journée le dromadaire expédié dans le Fayoum, et je me rendrai ensuite auprès de vous.

GIOARI et NAYDORFF, *sécretaire-interprète.*

Note remise au général Bonaparte par le citoyen Reynier, frère du général de ce nom.

L'Egypte est essentiellement agricole : c'est vers les améliorations dirigées vers ce but, que doivent tendre mes premières opérations. Mais, pour assurer mes suc-

cès, il faut recueillir la plus grande masse des connaissances sur l'état actuel du pays, sur les cultures diverses, sur leur extension et sur les eaux qui en restreignent quelques-unes en des cantons circonscrits. Il faut réunir tous les renseignemens possibles sur les produits des terres, sur leurs rapports avec l'impôt, pour que des bases uniformes mettent un terme aux vexations que les Egyptiens ont éprouvées.

Nous avons renversé un gouvernement oppresseur et ignorant, qui ne s'occupait nullement de la connaissance du pays; le peu de lumières était concentré chez les Cophtes, intéressés à cacher aux mameloucks l'état réel, intéressés pareillement à nous en faire un mystère, pour se rendre indispensables et conserver l'exploitation des finances.

Pour réunir toutes les lumières dont j'ai tracé l'aperçu, il est indispensable de former un bureau central d'agriculture, chargé de communiquer avec toutes les administrations, et de recevoir d'elles tous les renseignemens sur l'étendue des terres cultivées de chaque village, le genre de culture, les variations des procédés, le produit de chacune d'elles, l'espèce des bestiaux employés, les instrumens qu'on y destine, les circonstances de l'inondation, etc.: de là découleront des conséquences sur les motifs d'extension de certaines cultures, les améliorations dont elles sont susceptibles, les rapports qu'elles peuvent avoir avec le commerce d'exportation. Ce bureau recueillerait pareillement les divers essais d'améliorations, leurs succès divers, et de là tirerait des conseils pour ceux qui voudraient

suivre une carrière pareille ; il surveillerait les expériences que l'enfance actuelle de cet art et de tous les autres rendrait nécessaires.

Ce travail, nécessairement de quelque durée, donnera pour résultat un cadastre complet de l'Egypte, des bases fixes et certaines pour l'impôt, et un moyen assuré d'attirer à l'agriculture les hommes qui pourraient être effrayés par la disproportion des impôts actuels.

Paur organiser cette correspondance, il serait nécessaire que le bureau fît circuler une série de questions à mi-marge, avec injonction ou invitation à ceux qui les recevraient d'y répondre et de les faire repasser. On pourrait en imprimer une traduction arabe qui serait adressée aux scheicks les plus instruits, aux intendans cophtes, et une édition française qui serait adressée aux administrations, recommandée aux chefs de l'armée et à tous ceux qui pourraient communiquer des renseignemens. Le dépouillement de ces réponses partielles donnerait enfin des résultats généraux et un moyen de juger par des comparaisons variées ce que l'ignorance ou l'intérêt ont pu avancer de contraire à la vérité sur les ressources du pays et sur le genre d'administration le plus convenable à sa prospérité. REYNIER.

Saint-Jean d'Acre.

A El-Hadji-Ahmed Pacha Djezzar [1].

J'ai l'honneur de vous informer que dans le moment j'arrive dans le port de votre capitale, venant de la part

[1] Cette lettre, sans date, a été classée à l'époque présumée du retour du citoyen Beauvoisin au Caire.

du général en chef Bonaparte, votre intime ami. Je suis porteur d'une lettre pour vous, qui vous fera connaître les sentimens d'estime et d'attachement qu'il vous porte. Je me flatte que, conformément aux ordres qu'il m'a donnés, vous m'admettrez à votre audience, pour que je puisse dissiper tous les doutes et soupçons qu'on a cherché à répandre sur ses vues ultérieures, et raffermir entre vous la bonne harmonie et la bonne intelligence; et si vous jugez à propos de m'accorder cet honneur, mes vœux seront remplis, et je ne cesserai de prier Dieu pour la conservation de vos jours.

BEAUVOISIN, *envoyé du général en chef Bonaparte.*

Saint-Jean d'Acre [1].

Au même.

Après vous avoir prié d'agréer les vœux que je fais pour votre prospérité, j'ai l'honneur de vous informer qu'en conséquence de la réponse que vous m'avez faite par l'entremise de votre serviteur le reis Mustapha, il ne me reste plus qu'à retourner vers le général en chef Bonaparte, votre ami particulier : et en effet il ne m'appartient pas de vous demander les raisons pour lesquelles vous n'avez pas trouvé à propos de me recevoir et de me donner un moment d'audience. Je partirai avec un grand regret, celui de n'avoir pu moi-même vous témoigner les sentimens d'estime et d'amitié que

[1] Cette lettre est sans date comme la précédente.

le général en chef Bonaparte a et aura toujours pour vous. Je prendrai cependant la liberté de vous assurer que la république française est disposée à resserrer les liens de bonne harmonie qui l'attachent à vous, et à vous en donner des preuves convaincantes, toutes les fois qu'elle trouvera quelque chose à faire pour vous. Mais, pour vous mettre plus à même de juger des sentimens distingués du général en chef envers vous, je dois vous envoyer la lettre qu'il vous a écrite, et, si vous le jugez à propos, vous me chargerez de lui en porter la réponse. Agréez les adieux que je vous fais d'ici, et les vœux que je ne cesserai de faire pour votre prospérité.

BEAUVOISIN.

Alexandrie, le 26 fructidor an 6 (12 septembre 1798).

Au général Bonaparte.

Je vous ai marqué dans ma dernière, citoyen général, que les Anglais avaient fait rentrer dans le port trois bâtimens neutres qui avaient essayé d'en sortir. Les capitaines m'ont depuis demandé la permission de se rendre avec leurs canots à bord du commodore anglais pour négocier cette sortie, je la leur ai accordée : ils étaient porteurs de lettres de leurs consuls respectifs. La réponse des Anglais a été qu'il ne sortirait ni entrerait aucun navire, de quelque nation qu'il pût être. Quelques-uns des plus entreprenans se proposent de sortir de nuit, lorsque les vents seront au sud, les autres sont consternés. Ce qui nous embarrasse le plus en ceci, c'est

une réunion d'environ deux mille pélerins de la Mecque, qui prétendent ne pouvoir s'en retourner par terre, sans courir les risques d'être assassinés par les Arabes; je leur ai cependant fait annoncer qu'il fallait se résoudre à prendre ce parti sous peu de jours. J'attendrai là-dessus votre détermination.

L'émir Ibrahim de Damanhour, qui s'est chargé de l'arrivage des eaux de Rahmanieh à Alexandrie, inquiété par la tribu de Oulad-Ali, qui se refuse à faire la paix et menace de saigner le canal, écrit au divan de cette ville pour l'inviter à réclamer près de moi un secours de 5 à 600 Français avec quelques pièces de canon. J'en instruis l'adjudant-général Ribes et lui dis de se concerter avec le général Marmont, et de vous rendre compte des dispositions qu'ils auront prises.

KLÉBER.

Alexandrie, le 27 fructidor an 6 (13 septembre 1798).

Au général Bonaparte.

Le 24, les hadjis des pélerins et les capitaines des différentes nations neutres ont été à bord du commandant anglais dans un canot parlementaire que j'y envoyai. Ils n'ont pu obtenir la libre sortie du port; mais ceux qui voudront se hasarder pendant la nuit pourront facilement, surtout dans quinze jours, échapper à la vue de l'ennemi.

J'avais écrit au commandant Hood pour réclamer le citoyen Garibou, capitaine de l'aviso *l'Anémone*, qui

lors de son naufrage, s'était sauvé à la nage à bord des canots anglais et qui n'avait point amené son pavillon : il a relâché six personnes de cet aviso qu'il avait sauvées; mais il a gardé le capitaine, en prétextant que, pendant cette guerre, nous en avions agi ainsi envers les équipages de bâtimens de leur nation, perdus sur nos côtes.

Le 23, au soir, *le Chien-de-Chasse* a fait voile du port neuf sans être aperçu par l'ennemi. Il est porteur de vos paquets sur Malte.

Le petit bâtiment que j'expédierai sur Ancône, à l'effet d'y porter vos paquets pour le directoire, est prêt. Les vents faibles ne permettent pas de le faire sortir pour prendre le large ; il passera dans la nuit prochaine du port vieux au port neuf, et il partira de là au premier temps favorable.

Hier, les Anglais envoyèrent un canot parlementaire, que je fis recevoir au large ; il m'apportait une lettre du commandant, concernant les matelots du vaisseau *le Mercure*, renvoyés par eux comme prisonniers et qui ont été repris sur *la Tauride*. Avec cette lettre, il en envoyait trois autres pour les consuls de Danemarck, de l'Empire et de la république de Raguse. Je vous envoie, ci-incluses, les copies de ces différentes lettres ; vous trouverez également ci-joint l'état des bâtimens neutres qui sont à Alexandrie. Plusieurs officiers prisonniers sur parole ont frété un de ces bâtimens et comptent sortir dans peu de temps, pendant la nuit. Cet exemple sera nécessairement suivi par bien d'autres neutres, et je vous donnerai connaissance de ce qui se passera à cet égard.

Ce matin, les Anglais ont arrêté un petit bâtiment impérial qui venait à Alexandrie, et lui ont fait prendre le large. DUMANOIR LE PELLEY.

Copie de la lettre du commandant anglais Hood au commandant des forces navales de la république française à Alexandrie, annoncée dans la lettre précédente.

A bord du vaisseau de S. M. Britannique *le Zélé*, le 25 fructidor an 6 (11 septembre 1798).

C'est avec beaucoup de chagrin que je vous fais savoir que trois matelots faits prisonniers sur le vaisseau *le Mercure*, et rendus ensuite sous les conditions expresses de ne point porter les armes contre la nation anglaise ou contre ses alliés, jusqu'à l'échange définitif, viennent d'être pris dernièrement à bord de l'aviso *la Tauride*, étant en contravention avec les arrangemens pris à leur égard.

Ces infortunés déclarent que leur général ou amiral les a forcés à prendre les armes; je ne puis croire qu'une semblable inhumanité ait été commise par une nation civilisée; ils ont été envoyés à bord de l'amiral, pour être punis comme ayant manqué aux lois sacrées de la guerre, et pour servir d'exemple à ceux qui seraient tentés de commettre une telle infraction.

Je suis avec respect votre, etc.

JAMES HOOD.

Belbeis, le 18 fructidor an 6 (4 septembre 1798).

Procès-verbal d'installation du divan de la province de Scharkieh.

Aujourd'hui, 18 fructidor an VI de la république française, à dix heures du matin ; moi, adjudant-général chef de l'état-major de la division du général Reynier, commandant la province de Scharkieh, en vertu des ordres qui m'ont été transmis par ce général : assisté du P. Paschali, membre de la société de la Propagande, interprète du général de division, me suis transporté dans le local désigné pour être le lieu des séances du divan de la province de Scharkieh, à Belbeis. Après avoir assemblé les membres qui doivent composer le divan, et avoir fait proclamer son installation dans la ville, la garde française étant sous les armes, j'ai fait lecture du réglement d'organisation arrêté par le général Reynier, et dont suit la teneur :

Au nom de la République française.

Le général de division Reynier, commandant la province de Scharkieh, nomme Abdroman-Effendi-Dayer, scheick Abrahim-Schuhadet, scheick Abdroman-Mohomary, scheick Mahomet-Scioraf et scheick Ali-Malchy, membres du divan de Scharkieh. Le divan résidera à Belbeis, et restera composé de cinq membres jusqu'à ce que j'en aie trouvé deux dans la campagne de la province pour compléter le nombre de sept, dont il doit

être composé. Il sera chargé de veiller à l'exécution des lois dans la province et aux intérêts des habitans, de me faire part de toutes les plaintes qu'il pourrait recevoir pour vexations contre les militaires ou les villages de la part des habitans ou des préposés à l'administration et à la perception des revenus publics ou de la force armée, pour dilapidation des biens et revenus des mamelouks qui appartiennent actuellement à la république française, et pour la répartition des eaux de l'inondation. Il surveillera les marchands, pour empêcher les fraudes sur les poids et mesures, le renchérissement des denrées, et pour faire suivre aux monnaies le cours qui a été déterminé ; il empêchera les guerres que les villages se font entre eux, instruira le peuple et cherchera à connaître les mauvais sujets et à les châtier, et me demandera, ou à un commandant de la force armée que je désignerai pour me remplacer, la force armée nécessaire. Je lui attacherai pour le faire respecter, et pour protéger l'exécution de ses ordres, une partie de la compagnie de janissaires que je dois former, et dont l'aga résidera toujours auprès de moi ou de l'officier que je désignerai pour me remplacer. Le divan donnera tous les secours possibles à l'intendant de la province ou au commissaire français chargé de la perception du miri, du feddam et de tous les revenus appartenant aux ci-devant mamelouks. REYNIER.

Cette lecture achevée, après avoir demandé et obtenu du silence, le général Reynier a prononcé le discours suivant :

« Membres du divan de la province de Scharkieh, et

vous habitans de cette même province, vous venez d'entendre la lecture du réglement d'organisation arrêté par le général Reynier qui vous gouverne au nom de la république française : l'intention des Français, en chassant les esclaves mamelouks de l'Egypte, n'a pas été d'imposer un nouveau joug à ses habitans, mais de leur rendre l'exercice des droits que la nature leur a donnés. Le peuple d'Egypte sera gouverné par ses magistrats sous la protection des Français. Justice lui sera rendue, car l'arbitraire a dû disparaître avec les mamelouks. Habitans du Scharkieh, vous devez respecter vos magistrats, parce qu'ils sont les organes de la justice ; et vous membres du divan, gouvernez toujours dans les intérêts du peuple, et à l'avantage de la république française, car les Français sont les amis des musulmans. Cette amitié doit vous être précieuse, parce que les Français protégent leurs amis et terrassent leurs ennemis. Vous allez jurer obéissance et fidélité à la république française, activité et vigilance pour l'exécution des lois. »

Ce discours, ainsi que le réglement du général Reynier, traduits en arabe, furent rapportés dans leur exacte teneur aux membres du divan et aux assistans ; les membres du divan se sont levés et ont prêté le serment dans la formule prescrite. M'étant écrié : Dieu est Dieu, et Mahomet est son prophète ; vive la république française ! les membres du divan ont consacré le serment qu'ils venaient de prononcer, par une prière qu'ils ont adressée avec ferveur à la divinité. Alors j'ai proclamé les cinq individus ci-dessus désignés membres du divan de la province de Scharkieh ; j'ai dissous

l'assemblée, et j'ai signé avec l'interprète le présent procès-verbal d'installation.

Signé à l'original, l'adjudant-général BEAUVAIS ;
P. PASCHALI, *interprète*.

Alexandrie, le 21 fructidor an 6 (7 septembre 1798).

Au général Bonaparte.

Je reçois à l'instant, citoyen général, votre lettre du 15.

Je devais m'attendre à votre improbation relativement au 100,000 livres affectées à la marine, et dont j'ai disposé, contre votre intention, pour faire face aux différens services de la place, quoique je me trouvasse alors dans un moment difficile qui pouvait peut-être me justifier ; mais j'étais bien loin de penser mériter aucun reproche sur l'administration des fonds. S'il est vrai, citoyen général, qu'Alexandrie ait coûté le double que le reste de l'armée, abstraction faite des réquisitions frappées ailleurs, et qui n'ont jamais eu lieu ici ; abstraction faite de ce qui a sans cesse été payé au génie, à l'artillerie et à la marine, on a droit de conclure qu'il y a eu une dilapidation infâme. L'ordonnateur en chef doit en conséquence faire juger rigoureusement le commissaire de la place, et lui retirer, en attendant sa justification, toute sa confiance; ma conduite même doit être examinée, et je vous en fais la demande formelle.

Vous avez oublié, citoyen général, lorsque vous avez

écrit cette lettre, que vous teniez en main le burin de l'histoire, et que vous écriviez à Kléber. Je ne présume pourtant pas que vous ayez eu la moindre arrière-pensée, on ne vous croirait pas.

J'attends, citoyen général, par le retour du courrier, l'ordre de cesser mes fonctions, non-seulement dans la place d'Alexandrie, mais encore dans l'armée, jusqu'à ce que vous soyez un peu mieux instruit de ce qui se passe et de ce qui s'est passé ici. Je ne suis point venu en Egypte pour faire fortune, j'ai su jusqu'ici la dédaigner partout; mais je ne laisserai jamais non plus planer sur moi aucun soupçon. KLÉBER.

Alexandrie, le 21 fructidor an 6 (7 septembre 1798).

Au général Bonaparte.

Si, en venant vous dire : *on nous doit, sans cesse on nous fait espérer de nous mettre au niveau de toute l'armée, et cette promesse n'est jamais qu'un vain espoir*, c'était affaiblir les sentimens de votre estime, seul bien dont nous soyons jaloux, nous ferions, n'en doutez pas, le sacrifice de nos créances comme tant de fois nous l'avons fait de notre sang, satisfaits d'obtenir un regard de vous.

Nous le savons, vos ordres (vous n'en avez jamais donné que pour nous rendre heureux, votre magie sur les cœurs est telle, que chacun voit la patrie là où il sait que vous êtes); vos ordres, disons-nous, soit par

les circonstances, soit par une infinité de causes qu'on ne pénètre pas facilement, ne sont pas exécutés.

Pourquoi craindrions-nous de vous donner connaissance que vos volontés ne sont point remplies envers nous, qu'il nous est dû arriéré de solde, gratifications, etc., etc.? Ne sommes-nous pas avec vous? N'avons-nous pas toujours été avec vous? Est-il des individus dans l'armée qui puissent être plus privilégiés que nous? Nous ne demandons que ce que votre intention est de nous donner, que ce que vous croyez que nous possédons. Nous ne courons point après les richesses; nous ne sommes point des Espagnols, pour traverser les mers pour elles : la gloire de vous suivre et votre estime nous suffisent.

Nous espérons, général, que disons-nous! les soldats de Bonaparte parlent différemment : la justice de notre demande et vos sentimens s'accordent trop ensemble pour que nous ne soyons pas certains de voir cesser au plus tôt le retard que nous éprouvons. L'état de ce qui nous est dû, se montant à la somme de 144,011 l. 19 s. 6 d., se trouve ci-joint.

BARTHÉLEMI, *chef de brigade provisoire*; BERNARD, *capitaine*; TUNAS, *sous-lieutenant*; LAUDE, *sergent*.

P. S. L'état énoncé était joint à l'original.

Au quartier-général à Rosette, le 21 fructidor an 6 (7 septembre 1798).

Au général Bonaparte.

Puisque vous voulez bien, général, mettre quelque intérêt à lire les lettres que j'ai l'honneur de vous écrire, permettez-moi de vous soumettre quelques observations que je crois essentielles. L'administration financière de l'Egypte est de la plus haute importance, et présente un grand nombre de difficultés.

Tout le terrain de l'Egypte est possédé ou cultivé par les habitans du pays à des titres bien différens.

Une grande partie appartenait, peut-être injustement à la vérité, au gouvernement, qui les conférait, à sa volonté et sous les conditions de certaines redevances, à des particuliers ou à des familles, qui en jouissaient aussi long-temps qu'une volonté despotique le leur permettait.

Quelques portions se donnaient à vie; une autre partie de terrains était affermée par le gouvernement; il en faisait valoir lui-même quelques autres.

Une autre portion appartenait en toute propriété à des familles, qui en jouissaient sous les conditions de redevances, et souvent d'avances lorsqu'elles étaient riches.

Une autre et dernière partie enfin appartenait aux mosquées, aux gens d'église, à la Mecque, aux pauvres et aux écoles publiques.

Pour établir un bon système de finances, il est de

toute nécessité que chaque nature de propriété soit bien reconnue, et elle ne peut l'être que par un relevé du terrain.

Il faudrait donc que, dans chaque province, une commission *ad hoc* procédât à ce travail, qui paraît effrayant au premier coup d'œil, mais qui ne l'est pas autant qu'on peut le croire : car il ne s'agit pas, dans les premiers instans, d'arriver à une précision mathématique.

Dans l'état actuel, un intendant cophte et un agent français par province sont seuls chargés de tout le système financier; ils ont à faire le travail ci-dessus indiqué, quant à la reconnaissance du terrain, à percevoir les revenus des biens nationaux de quelque nature qu'ils soient, à faire valoir ceux qui n'étaient pas affermés, à lever le miri et autres contributions, à recevoir le droit de douane, à s'occuper des réquisitions pour la subsistance des troupes, à vendre ou conserver, ou faire verser d'un lieu en un autre les denrées reçues ou levées en nature, à rassembler le mobilier de toute espèce appartenant au fisc, à s'occuper de l'entretien et de la nourriture, au moins pour le moment, de tous les bestiaux qui sont propriété nationale.

Citoyen général, ce détail rigoureusement exact est effrayant pour deux individus, et je ne crois pas que, avec toute la capacité et la probité qu'on peut désirer, ils puissent exécuter ce travail. Cependant la bonté et la durée de nos établissemens en Egypte dépendent de ces opérations. Si elles sont bien faites, nous fondons en Egypte la plus belle et la plus riche colonie du monde;

si elles sont mal faites, nous n'en aurons pas ici pour deux ans d'existence.

Je n'ai pas encore supposé, citoyen général, d'improbité de la part des agens, je n'ai vu de leur part qu'impossibilité physique de remplir leur tâche ; mais si quelques-uns d'entre eux n'étaient pas honnêtes, quelles facilités n'auraient-ils pas pour cacher une grande partie des biens nationaux, soit mobiliers, soit immobiliers, en ne les comprenant pas dans leurs états? Et cela est d'autant plus facile, qu'ils peuvent s'entendre à cet égard avec les principaux habitans, qui partageraient avec eux.

Dans l'ordre actuel, on peut considérer tout le système financier de chaque province comme dépendant absolument d'un seul individu ; car l'intendant cophte, au moins à en juger par celui de Rosette, est de toute nullité quant aux talens. Il ne reste donc que l'agent français, qui seul est chargé de toutes ces opérations. Celui de Rosette, actif, intelligent et jouissant d'une bonne réputation quant à la probité, convient lui-même qu'il lui est impossible de remplir le quart de ses fonctions.

Il me paraîtrait donc indispensable, citoyen général, que les fonctions de l'intendant et de l'agent français se réduisissent à tout ce qui concerne les impositions, de quelque nature qu'elles fussent, et qu'une commission ou agence domaniale, par province fût chargée de toutes les autres opérations. Il serait de même nécessaire que l'agent français eût sous lui plusieurs subordonnés, qui seraient des espèces de subdélégués. Vous avez conquis l'Italie et l'Egypte, citoyen général : c'est dans ce

dernier pays que vous devez mettre le complément à votre gloire, en fondant la plus belle des colonies qui aient jamais existé.

Je vois avec douleur que tout ici peut être détruit dans un instant, si on ne prend pas les moyens de conserver les propriétés nationales, et surtout si on ne veille pas avec une extrême activité à la moralité des agens de toute espèce, soit militaires, soit civils.

Général, faire revivre et rétablir dans toute sa splendeur le pays de Sésostris, de quelques Pharaons et des Ptolomées; fonder le plus brillant commerce du monde; détrire en grande partie celui des Anglais par nos seuls établissemens en Egypte, est la plus belle destinée qui jamais ait été réservée à un homme. Je soumets à vous seul toutes mes réflexions : faire le bien est ma folie; c'est peut-être le second tome de celle de l'abbé de Saint-Pierre, mais c'est à Bonaparte que j'écris; c'est à lui seul qu'il appartient de faire le bonheur des peuples après les avoir conquis. MENOU.

Au Caire, le 30 fructidor an 6 (16 septembre 1798).

Au conseil d'administration de la soixante-neuvième demi-brigade.

J'ai reçu, citoyens, votre lettre du 21 fructidor, je me fais faire un rapport sur la solde qui vous est due.

L'armée, depuis son entrée en Egypte, a été soldée

des mois de floréal, prairial et messidor : elle se trouve encore arriérée des mois de thermidor et fructidor.

La division dont vous faisiez partie a, ainsi que vous, un arriéré antérieur à floréal : conformément à ce qui a été mis à l'ordre du jour, il y a près d'un mois, il faut que vous vous adressiez, pour tout ce qui est antérieur à floréal, à l'ordonnateur en chef.

Si, dans le rapport que le payeur général me fera, il est constaté que vous ayez touché moins de paye que le reste de l'armée, je donnerai sur-le-champ les ordres et je prendrai les mesures pour que vous soyez mis au courant de paye de l'armée. BONAPARTE.

Au Caire, le 1er jour co mplémentaire an 6
(17 septembre 1798).

A l'ordonnateur en chef.

J'avais ordonné qu'on payât 40,000 rations de biscuit au général Desaix; on n'en a, sur la lettre de voiture, compté que 30,000, et, lorsque le biscuit est arrivé, il ne s'en est trouvé que 20,000.

L'agent à Boulac doit avoir le reçu de celui qui a accompagné le convoi, faites-le moi présenter : si vous ne mettez point d'ordre à cet abus, il est impossible que l'armée existe.

Si l'on continue cette friponnerie malgré la plus grande surveillance, que sera-ce lorsque je serai en avant et qu'il y aura des envois multipliés à faire?

Les envoyés ont la friponnerie, lorsque l'ordonnateur donne l'ordre en quintaux, d'envoyer en quintaux du pays de soixante livres; mais ils ne peuvent avoir cette pitoyable excuse par mon ordre, puisque je demande toujours par rations. BONAPARTE.

Au Caire, le 1er jour complémentaire an 6 (17 septembre 1798).

Au général Kléber.

Un officier du génie, chargé des ordres du général Caffarelli, se rend à Alexandrie pour activer autant qu'il sera possible les travaux de cette place, surtout du côté de terre.

Mourad-Bey a été battu par Desaix, qui lui a pris cent cinquante barques chargées de blé, d'effets, douze pièces de canon et quelques mameloucks : nous sommes maîtres de toute l'Egypte. Mourad-Bey, avec cinq à six cents mameloucks et quelques Arabes, est entre le Fayoum et le désert : il va se rendre dans les oasis ou en Barbarie. Dans ce dernier cas, il ne passerait pas loin de la province du Bahhiré.

J'ai donné ordre au général Marmont de se rendre à Rhamanieh, d'y prendre le commandement des troupes de toute la province, pour être à même, dans tous les cas, de protéger la navigation du Nil, celle du canal, et la campagne d'Alexandrie.

Ibrahim-Bey est toujours a Gaza, d'où il promet et écrit beaucoup à ses partisans.

Notre fête ici sera fort belle. BONAPARTE.

Au Caire, le 2e jour complémentaire an 6
(18 septembre 1798).

Au général Kléber.

Je reçois, citoyen général, votre lettre du 26. Il est extrêmement urgent de débarrasser Alexandrie de cette grande quantité de pélerins : qu'ils s'en aillent par terre à Derne, où ils pourront s'embarquer, ou faites-les embarquer sur trois bons bâtimens et partir de suite.

Une fois partis, il ne faut plus les laisser rentrer. Dans la saison où nous nous trouvons, où il ne fait grand jour qu'à six heures du matin, tous les bâtimens peuvent sortir à la barbe des Anglais. Forcez ceux qui seront chargés des hommes dont vous voulez débarrasser votre place, à sortir.

Moyennant l'expédition que vous avez faite sur le village qui s'était révolté, les choses changeront. Le général Marmont, avec l'adjudant-général Bribes, se trouve avoir près de 1500 hommes; ce qui forme une colonne respectable, qui protégera l'arrivée des eaux à Alexandrie.

On me mande de Rosette qu'on a envoyé à Rahmanieh 3,000 quintaux de blé pour Alexandrie, j'en ai envoyé une grande quantité du Caire : si la navigation était commode, il serait facile de pouvoir payer en blé ce que nous devons à une grande partie du convoi.

Le sévère blocus que veulent établir les Anglais ne produira aucun résultat, les vents de l'équinoxe nous en feront bonne raison. J'imagine que M. Hood veut

tout bonnement se faire payer pour la sortie et pour l'entrée, comme cela est arrivé quarante fois sur les côtes de Provence. Je désirerais qu'il n'y eût plus de parlementaires, et que le commandant des armes et l'ordonnateur de la marine cessassent enfin d'écrire des lettres ridicules et qui n'ont point de but. Il est fort peu important que les Anglais gardent prisonnier un commissaire, ou non : ces gens-là me paraissent déjà assez orgueilleux de leur victoire, sans les enfler encore davantage. Quand les circonstances vous feront croire nécessaire de leur envoyer un parlementaire, qu'il n'y ait que vous qui écriviez.

Mourad-Bey est toujours dans la même position entre le Fayoum et le désert. Je me suis porté à Gizeh pour surveiller ses mouvemens. BONAPARTE.

A Rosette, le 5e jour complémentaire an 6 (19 septembre 1798).

Au général Bonaparte.

J'ose vous assurer, citoyen général, que je m'occupe sans cesse de ce qui a rapport à mes fonctions, et je vois que je puis faire le bien.

Par votre arrêté du 3 messidor, les généraux de division sont autoriés à faire des réquisitions. Depuis que je suis à Rosette, dénué de tout, je n'ai eu d'autre moyen pour faire vivre les troupes que des réquisitions journalières. Je vous en ai rendu compte, ainsi que vous me l'avez prescrit.

Première question. Depuis que vous m'avez fixé les limites de la province, j'ai dû m'occuper de ne pas vivre au jour la journée; j'ai supposé la garnison de Rosette forte d'une demi-brigade, c'est-à-dire de 3,000 hommes. De concert avec le commissaire des guerres, j'ai cru qu'il fallait assurer la subsistance pour trois mois: en conséquence, j'ai fait une répartition de contribution sur toutes les villes et villages, en buffles, moutons, riz, blé, fèves, orge, lentilles et paille.

La province étant composée de plus de cent villages, la répartition sur chacun d'eux est peu de chose. Cependant, comme je ne connaissais pas parfaitement les moyens de chaque commune, j'ai eu principalement en vue, dans une tournée, de rectifier les erreurs et de diminuer les unes en augmentant les autres. J'ai dû supposer la garnison de Rosette plus forte qu'elle ne l'est et ne le sera, parce qu'alors je me trouve de la marge pour aider Alexandrie, Aboukir et même Rahmanieh. Voilà quel a été mon calcul.

Aujourd'hui, l'administration jette feu et flamme, parce que j'ai assis cette contribution (qui ne doit être qu'une avance), disant qu'à l'intendant général seul appartient ce droit.

L'intendant particulier qui m'a été envoyé, est, dit-on, un honnête homme, mais si nul, pour ne pas dire si imbécille, qu'il est impossible d'en rien tirer. Il prétend qu'il ne veut et ne doit être que douanier, et nulle puissance ne peut le faire changer d'avis. Je n'ai pu, en conséquence, lui rien faire faire à l'égard des contributions; il m'a bien fallu employer l'agent français qui,

d'après vos ordres, doit remplacer l'intendant lorsqu'il n'agit pas.

Aujourd'hui on trouve extraordinaire que l'agent, auquel j'ai d'ailleurs des reproches à faire, ait signé les ordres des contributions, et on le lui défend expressément.

Si c'est l'intendant seul qui doit établir les réquisitions, sur quelles bases se réglera-t-il? Il ne connaît ni nos besoins, ni le nombre de nos troupes, et, j'en suis certain, il n'a que des notions très-imparfaites sur le nombre et la force des villages. Si ces réquisitions, qu'il fixera, n'étaient pas payées à terme fixe, de quoi vivront nos troupes? Il faudra alors qu'elles aillent piller. Dans l'ordre que j'ai établi, le commissaire des guerres me rend compte, tous les cinq jours, de tout ce qui existe, ainsi que des besoins, et je donne ordre que les scheicks des villages apportent ce à quoi ils ont été imposés: si l'agent français ne peut, d'après ma demande, signer des ordres, qui est-ce donc qui le remplacera? Général, dans ma tournée, j'ai trouvé, dans quelques villages, des ordres pour verser directement au Caire des subsistances en nature, dans d'autres, pour fournir de l'argent: je vous avoue que c'est un chaos épouvantable; ce n'est sûrement pas votre intention, ni le moyen de faire des établissemens solides dans ce pays-ci.

Seconde question. Manquant de moyens d'argent d'ici, vous avez ordonné la levée de 100,000 liv.: cette contribution a été payée en cinq jours de temps, et, ainsi qu'il avait été prescrit, 33,333 liv. 6 s. 8 d. ont été mises à la disposition de l'ordonnateur-général, et 66,666 liv. 13 s. 4 d. destinées à la solde. Tout cela, à

6 ou 7,000 liv. près, a été employé; aujourd'hui, les fonds manquent, et cependant il va falloir payer les troupes: avec quoi? Ici sont des balles de sucre et quelques autres marchandises provenant de nos ennemis: n'est-il pas plus juste, citoyen général, de faire vendre ce sucre pour mettre de l'argent dans la caisse du payeur, que de l'envoyer au Caire, d'où l'argent ne revenant point, les troupes seront frustrées de leur solde et jetteront les hauts cris; s'il revient, il y aura nécessairement retard et dépenses inutiles. Si c'est là administrer, toutes les notions que j'ai acquises depuis que j'existe sont nulles, et je dois alors vous supplier de me rappeler.

Troisième question. La consommation du blé est considérable ici. Vous m'aviez ordonné, dans toutes vos lettres, d'en verser tant que je pourrais à Alexandrie et à Aboukir, j'ai fait à cet égard tout ce qu'il m'était possible: plus de 200 quintaux sont parvenus à Alexandrie. Le magasin s'épuisant, et le commissaire des guerres me faisant des représentations à cet égard, j'ai dû chercher ce qui existait provenant des saisies faites sur les mameloucks. L'agent français m'a rendu compte qu'il y en avait 537 et demi ardeps déposés chez le fermier du marché aux grains. J'ai ordonné qu'ils fussent versés dans le magasin de la place, afin de subvenir tant aux besoins de la garnison, qu'à ceux d'Alexandrie et Aboukir; et dès ce soir il part une caravane de chameaux chargés de blé, qui rapporteront des effets d'artillerie. Cependant il y a des ordres administratifs pour qu'en aucun cas on ne puisse disposer de ces blés que sur des

mandats du Caire ; cependant, d'après l'état de situation du commissaire, dans six jours nous aurions manqué de grains pour la garnison, parce que la contribution en blé mise sur les villages ne peut se payer aussi promptement que celle en buffles et moutons. Je vous prie, général, de me tirer de ce dédale, en fixant définitivement ce que je dois faire. 1°. Je désire que vous me rappeliez ; si cependant ce n'est pas votre intention, et que vous m'ordonniez positivement de ne plus me mêler de ce qui a rapport aux contributions et subsistances, alors je ferai connaître aux troupes que c'est aux administrations qu'elles doivent s'adresser, et que je n'ai plus rien à faire à cet égard.

Quatrième question. Général, vous me renvoyez une plainte de l'ordonnateur en chef, relativement à l'eau-de-vie. J'entrave le service, jamais cela ne m'est arrivé. Il y en avait ici 7140 pintes : vous m'en avez demandé du Caire, j'ai donné ordre sur-le-champ qu'on en fît partir 5200 pintes : il en serait resté ici pour le besoin des hôpitaux, pour les distributions extraordinaires, telles que celles que vous ordonnez pour le 1er vendémiaire, il en serait resté, dis-je, 1940 pintes. On se plaint de nouveau, j'ordonne qu'on en fasse partir encore ; de manière que, pour tous les besoins de Rosette, il en restait ici 400 pintes le 30 fructidor.

Si quelqu'un doit se plaindre, c'est moi ; car l'administration met absolument de côté la ville de Rosette. Je mande tout cela à l'ordonnateur en chef, car je ne sais ce que c'est que de me plaindre indirectement et en arrière de ceux contre lesquels je réclame.

Cinquième question. On défend que, sous aucun prétexte, on fasse par mes ordres des distributions extraordinaires de vin, eau-de-vie, tabac, vinaigre, savon et autres objets, et on rend le commissaire des guerres personnellement responsable. A cet égard, citoyen général, l'administration a oublié que l'instruction du 1er ventose an 5 porte que les denrées des approvisionnemens extraordinaires seront délivrées sur les ordres des généraux en chef, des généraux de division ou des commandans en chef.

Voilà quant à la loi; mais ensuite si on examine quelle était ma position, on sentira qu'il fallait accorder quelque chose aux troupes pour les dédommager du nécessaire qui leur manquait: j'ai donc fait distribuer du tabac provenant d'une saisie sur les mameloucks. Quant au vin, il n'en existe ici que trois pintes; il y a deux mois que je n'en ai aperçu. *Non signée.*

Au Caire, le 20 de la lune de Reby-il-Ewel, l'an de l'hégire 1213.

Traduction d'une lettre adressée au schérif de la Mecque par les scheicks et notables du Caire.

Après avoir adressé au ciel les vœux ardens que nous ne cessons de lui faire pour la conservation des jours précieux de notre seigneur le prince des Fidèles, l'ornement du bandeau royal de la postérité du Hachim, le fleuron de la couronne de la race prophétique, le schérif

Galil, sultan de la Mecque; veuille le Tout-Puissant l'élever au plus haut degré de gloire, le combler de ses insignes faveurs, lui accorder une protection spéciale et le préserver de tout contre-temps fâcheux qu'amène la révolution des jours et des nuits, en considération des mérites de son glorieux aïeul, le plus puissant des intercesseurs.

Nous avons l'honneur d'informer notre Seigneur, dont le génie actif ne cesse de veiller aux intérêts de la religion et des fidèles, comme aussi nous avons l'honneur d'informer les seyds dernudans d'Abdenaf, un des plus illustres aïeux de nos seigneurs les schérifs, tous les docteurs de l'islamisme habitans de la Mecque, les cadis, les imans prédicateurs, et généralement tous les négocians et employés dans le gouvernement de la ville sainte, que le 7 du mois de safar, qui tombait un samedi, l'armée française s'est présentée sur les terres de Giza, sur la rive occidentale du Nil, et y a livré, le même jour, aux mameloucks un combat qui a duré deux heures environ. L'issue de ce combat a été fatale aux combattans mameloucks, qui ont été forcés de prendre la fuite vers le coucher du soleil, après avoir laissé sur le champ de bataille un grand nombre de leurs combattans. Le lendemain matin, une députation des docteurs de la loi et des notables de la ville du Caire se transporta à Giza pour demander sauvegarde et protection en faveur des habitans, excepté les mameloucks et leurs adhérens : le général en chef leur accorda leur demande. Les mêmes députés demandèrent que le khoutbé, c'est-à-dire, les vœux que les prédicateurs des mosquées ont coutume

de faire pour sa majesté impériale le vendredi à la prière du midi, eussent lieu comme ci-devant : le général en chef y souscrivit d'une manière authentique, et il ajouta qu'il était un des plus dévoués amis de l'empereur des Ottomans ; qu'il chérissait ceux qui lui étaient attachés, et que tous ses ennemis étaient les siens propres.

Et de suite il ordonna que les exercices religieux se fissent librement, comme à l'ordinaire, dans la ville du Caire, et que la proclamation de la prière, la lecture du Koran, l'ouverture des mosquées, et tout acte de piété reprissent leur cours ; il se plut encore à informer la députation qu'il était pénétré de la vérité incontestable qu'il n'y a d'autre Dieu que Dieu ; que les Français, en général, étaient remplis de vénération pour notre prophète et le livre de notre sainte loi, et que beaucoup d'entre eux étaient même convaincus de la supériorité de l'islamisme sur toutes les autres religions, et, en preuve, il cita la délivrance de tous les musulmans qu'il trouva esclaves à Malte quand il eut le bonheur de s'en emparer ; la destruction des églises chrétiennes et des croix dans les états qu'il a conquis, et particulièrement dans la ville de Venise, où il a fait cesser les vexations qu'on faisait aux musulmans ; le renversement du trône du pape, qui légitimait le massacre des fidèles, et dont le siége était à Rome. Cet ennemi éternel de l'islamisme, qui faisait croire aux chrétiens que c'était une œuvre méritoire, aux yeux de Dieu, de verser le sang des vrais croyans, n'existe plus, pour le repos des fidèles, sur lesquels le Tout-Puissant veille avec bonté.

Lorsque les pélerins de la Mecque s'approchèrent du

Caire, le général de l'armée française se transporta lui-même dans la province de Scharkieh, sur les nouvelles qui parvinrent que les Arabes voleurs et assassins les avaient dispersés et dépouillés ; les troupes françaises recueillirent tous ceux qui avaient échappé à la déprédation et à la mort, leur procurèrent des montures, et donnèrent à boire et à manger à ceux qui avaient faim et soif.

Le général, plusieurs jours avant de partir pour la Scharkieh, avait écrit à la caravane des pélerins pour l'inviter à se rendre en droiture au Caire, où il leur serait fait l'accueil le plus gracieux : malheureusement ses lettres ne parvinrent pas, et elle a subi ce que le destin avait ordonné d'elle.

L'ouverture du canal de la ville du Caire s'est faite, cette année, avec plus de pompe que de coutume, dans la vue sans doute de complaire aux fidèles, et de dissiper leurs inquiétudes et leurs soucis. Le général a distribué des sommes considérables en aumônes et aux pauvres, et il a donné un festin aux notables du Caire ; de même aussi, le jour de la naissance du prince des prophètes, il a dépensé beaucoup d'argent pour la fête qui a eu lieu, et qui a été des plus brillantes, à la satisfaction des vrais croyans (nous sommes à Dieu, et nous retournerons à lui). Nous devons surtout ne pas vous laisser ignorer que le général a témoigné le plus grand désir pour la nomination d'un émir hyadjy, et pour toutes les dispositions qui doivent précéder l'expédition de la caravane des pélerins. Nous avons été d'avis, ainsi que lui, de donner cette honorable commission au très-distingué l'émir Mustapha-Aga, kiaja de son excel-

lence Aboubeker - Pacha, gouverneur du Caire, et ce choix nous a paru devoir être agréable à la Sublime-Porte, en ce qu'il assure ses droits sur un des points qui lui tiennent le plus à cœur. Aussi cette disposition a-t-elle répandu la joie et la sécurité chez tous les musulmans.

Le général de l'armée française montre le zèle le plus actif pour les intérêts des deux sanctuaires, et il s'occupe avec assiduité de tout ce qu'il y a à faire pour l'expédition de la caravane des pélerins : c'est ce qu'il nous a recommandé de vous faire savoir, comme témoins oculaires des soins qu'il prend pour cet objet important, afin que, de votre côté, vous fassiez ce qui vous paraîtra convenable.

Salut et mille fois salut de paix sur cet envoyé glorieux qui est venu annoncer la vérité aux hommes, et qui a été doué de toutes les perfections et de toutes les vertus ; salut aussi sur son illustre famille et sur les vénérables compagnons de sa mission divine.

Fait au Caire, le 20 de la lune de Reby-il-Ewel, l'an de l'hégire 1213.

(*Suit un grand nombre de signatures.*)

Au Caire, le 10 vendémiaire an 7 (1er octobre 1798).

Au général Bonaparte.

Je vous envoie une lettre que je viens de recevoir de Mansoura, dont je crois utile que vous ayez connaissance.

POUSSIELGUE.

Lettre adressée au citoyen Poussielgue par le citoyen Pina, agent français à Mansoura (en date du 6 vendémiaire an 7).

Il est impossible de prendre possession des biens des mameloucks, à cause de l'inondation et de la résistance que font tous les villages de cette province; tous ont refusé de faire porter les denrées qu'ils possèdent, et je vous ai déjà mandé la manière dont ils reçoivent les ordonnances et ceux qui les portent. Deux secrétaires ont été assassinés; le troisième, qui était d'un autre côté, a été bâtonné et fusillé.

Cette province est infestée d'Arabes, et il s'en faut beaucoup que les rapports pompeux que l'on fait au général en chef soient exacts : l'ordre du jour qui les proclame le prouve. Les Arabes de Mit-Kamar et de Sombat ne sont point distraits; ils remplaceront bientôt le peu de chameaux et de brebis qu'on leur a pris; ils sont revenus dans leurs camps, et journellement attaquent nos barques, les pillent et assassinent les escortes; ce qui vient d'arriver à une barque qui transportait quatre canons à Damiette, et avait 25 hommes à bord. Une évacuation de malades de l'hôpital et 16 chevaux de contribution ont été attaqués, et sont heureusement revenus sur leurs pas sans perte. On a fait partir un fort détachement pour les escorter.

Hassan-Choubar, scheick de Menzalé, est soupçonné jusqu'à ce jour d'être à la tête de l'insurrection de cette partie de la province. Il a écrit une lettre très-irrégu-

lière au général Dugua, où il se plaint du peu de confiance que les Français ont en lui; que si on l'eût consulté sur l'expédition du général Damas sur le lac de Menzalé, on n'aurait point à se reprocher la perte de deux villages qui n'étaient coupables d'aucune hostilité, et que c'est une erreur bien malheureuse ou des rapports bien faux qui ont pu décider à commettre de pareils excès; que si on l'en avait averti, il aurait marché lui-même avec tout le pays contre les Arabes qui ont attaqué Damiette, et qu'eux seuls sont coupables; que tous les villages de son canton sont prêts à payer les contributions et impositions, mais qu'ils ne veulent pas recevoir de troupes françaises, dont ils craignent les dévastations.

Ce Hassan-Choubar a joué, sous le règne des mamelouks, le même rôle de protecteur de son canton; ce qui lui a attiré la confiance générale. Les mamelouks ont plusieurs fois tenté de le prendre, comme étant un obstacle à leurs vexations; mais il a toujours résisté avec avantage. Depuis l'arrivée des Français, il a fait passer ses richesses à Damas, ainsi que sa femme et sa famille, et il annonce que si les troupes françaises s'établissaient dans son canton, et qu'il ne pût y résister, il était prêt à partir aussi. L'ascendant qu'il a sur le pays le rend recommandable, et il serait, je crois, avantageux de s'attacher un homme pareil, et qui est placé sur un des passages de la Syrie. PINA.

Au camp d'Aflagaz sur le canal d'Alexandrie,
le 14 vendémiaire an 7 (5 octobre 1798).

Au général Bonaparte.

Dans toutes les lettres que j'ai eu l'honneur de vous adresser relativement à la légion, je ne vous ai entretenu que des moyens de faire rentrer les déserteurs et de prévenir dans la suite les tentatives qu'on n'a cessé de faire pour embaucher les troupes de la légion. Permettez que je vous occupe un instant de ses besoins et des moyens de la mettre à l'abri des reproches mal fondés qu'on lui fait.

Les Maltais, à peine formés, vont à Damanhour, où plusieurs d'entre eux sont tués; les grenadiers soutiennent seuls les attaques réitérées des Arabes. De retour à Alexandrie, on occupe tout le corps aux travaux les plus pénibles. De là ils se rendent à Aboukir pour escorter les convois de Rosette à Alexandrie. Plusieurs hommes sont encore tués ou blessés dans diverses affaires contre les bédouins, entre autres, un lieutenant et un capitaine: celui-ci, nommé Vaslin, vient de mourir des suites de sa blessure. A la suite du combat naval, ils sont employés à enterrer les morts, ramasser les débris, etc., constamment dans l'eau jusqu'à la ceinture. Cette opération terminée, ils reçoivent ordre d'aller à Ramanieh, où ils sont tellement surchargés de service, que ceux qui reviennent des détachemens à Alexandrie, sont obligés de repartir le même jour pour faire la même route ou une autre tout aussi pénible. Les Arabes les attaquent

de nouveau, et sont repoussés avec perte. Enfin, mon général, ce corps, qui, depuis sa formation, n'a pas eu un seul instant de repos, a toujours donné des preuves de constance et de courage au milieu des privations les plus pénibles.

Dès mon arrivée à Ramanieh, je me suis empressé de vous envoyer l'officier qui commandait le corps, comme le plus propre à vous soumettre ses besoins : ils sont très-grands. Beaucoup de soldats sont pieds nus, d'autres n'ont point d'habits; ceux qui m'ont été présentés sont dépourvus de pantalons et de vestes. On a distribué, à la vérité, quelques effets à la légion avant mon arrivée; mais, soit confusion ou autrement, personne n'a eu d'habillement complet. Les souliers ont tous été abîmés par les corvées d'Aboukir, où les troupes étaient constamment dans l'eau. Quant aux armes, elles étaient dans le plus mauvais état possible ; au bout de quelques jours, je suis parvenu à les faire éclaircir. J'ai trouvé un armurier au corps, mais il est sans instruction, et il ne reste plus d'argent pour en acheter.

La discipline et l'instruction ont été mes premiers soins, et j'ose vous répondre, mon général, que, sous ces deux rapports, la légion maltaise est parvenue à un point de perfection qui surpasse même l'attente de ceux qui l'ont vue avant mon arrivée. Les marches que la légion est obligée de faire, depuis quelques jours, ont tellement fatigué les soldats, que je me suis vu forcé d'abandonner l'exercice et l'instruction jusqu'à un moment plus favorable.

La classe des sous-officiers est bonne; les officiers sont

remplis de la meilleure volonté. Il est d'autant plus intéressant que vous me marquiez vos intentions concernant le remplacement des officiers absens, qu'il y a beaucoup de compagnies sans officiers.

La légion n'ayant pas reçu de solde depuis mon arrivée, et se trouvant dans une situation où il lui faut quelque chose de plus que du pain pour supporter les fatigues qu'elle éprouve, je me suis vu obligé d'avoir recours à un ami, pour faire l'avance de quelques journées de prêt au soldat.

En conséquence de votre ordre du 27 fructidor dernier, qui m'autorise à recruter des Napolitains, Toscans, etc., pour la légion, j'ai envoyé un officier et deux sous-officiers intelligens à Alexandrie; je leur ai encore donné de mon argent, en attendant que vous ayez la bonté de m'indiquer où je dois prendre ces fonds. J'ai aussi chargé cet officier de l'exécution de vos ordres relatifs aux Maltais déserteurs.

Le cœur me saignait toutes les fois que je voyais le malheureux soldat traverser à pieds nus dans des sables brûlans, et revenir accablé de fatigue pour refaire encore la même route. J'ai prévenu ses besoins les plus pressans autant que mes faibles moyens ont pu y suffire; mais comme ils sont épuisés en ce moment, permettez, mon général, que je m'adresse à vous afin que vous ayez la bonté d'y apporter remède. MAC-SHEEDY,

Commandant la légion maltaise.

Au Caire, le 20 vendémiaire an 7 (11 octobre 1798).

Au général Bonaparte.

Il ne m'a pas été possible de me procurer ici des renseignemens sur les contributions et le système d'impositions, car je n'ai que ceux que j'ai pris dans la province de Scharkieh, d'après lesquels il paraît qu'il y a beaucoup d'irrégularités dans la répartition et la manière de percevoir. Je donne au général en chef une note de ce que j'ai appris en questionnant les habitans des divers villages, afin que s'ils ne sont pas exacts, on puisse les rectifier.

Le miri, que je croyais l'imposition principale, n'est que le tribut que le gouvernement de l'Egypte paye au grand-seigneur; il est réduit, par les mamelouks, à 28 bourses.

L'imposition territoriale est le feddam qui se paye en janvier à raison de différentes taxes depuis 70 jusqu'à 120 parats par feddam, qui est une mesure de terre, communément de vingt-quatre verges carrées de deux brasses chacune ou d'environ onze pieds; ce qui donnerait, en prenant une estimation moyenne, une imposition d'environ 110 liv. par arpent de France, proportion bien considérable.

On m'a dit que, dans les terres rapprochées du Nil, on se sert d'un autre feddam qui n'est que de dix-huit verges carrées.

Les mamelouks cultivent environ le tiers du nombre des feddams de chaque village, ou les font cultiver par

les paysans, sous des conditions différentes, soit en laissant le tiers aux cultivateurs et fournissant les semences, soit en laissant la moitié du produit aux cultivateurs qui fournissent alors les semences, ou bien par une ferme en argent, ou partie argent et denrées.

Dans chaque village, il y a un homme qui connaît les limites de chaque possession, et fait la répartition de l'imposition.

Il y a des exceptions à cette manière de payer par feddam : dans quelques villages, sur la limite du désert, on paye par puits.

Dans d'autres, on ne paye pas non plus de feddam ; mais il y a une imposition sur les palmiers et les orangers, comme à Salahieh et Coreïd.

Il y a aussi des fermes de droits sur les ventes de denrées dans les marchés ; j'ai donné ordre de mettre ces fermes à l'enchère, parce que voici le temps où elles expirent.

L'imposition qu'on a mise pour la subsistance de l'armée a été nommée par eux, kelf ; ils la payaient quelquefois aux mamelouks, et les cophtes ne leur ont pas annoncé que cela serait en déduction de l'imposition principale.

Plusieurs officiers de la division que je commande m'ont témoigné le désir de se procurer des terres qu'ils feront valoir. Ils espèrent par ce moyen acquérir une aisance que leur délicatesse les empêcherait de se procurer par d'autres moyens qui leur sont odieux. Ils m'ont prié de leur faire connaître de quelle manière ils devront s'y prendre pour acquérir ces terres et les choi-

sir entre les possessions des mamelouks. Ayant un pareil désir, je me joins à eux et demande au général en chef qu'il m'instruise de la réponse que je peux faire à ces officiers. Les généraux Leclerc et Lagrange sont de ce nombre. REYNIER.

Alexandrie, le 20 vendémiaire an 7 (11 octobre 1798).

Au général Bonaparte.

Très-respectable et très-bienfaisant général, mon très-honoré ami, après vous avoir prié d'agréer les vœux que je fais pour votre conservation, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu avec le plus grand plaisir la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire.

Le général qui commandait ci-devant dans cette ville, par une mesure peu conforme à l'amitié, m'avait demandé mes munitions de guerre et les affûts de mes canons que je lui ai délivrés sans difficulté. Mais comme l'époque de quitter cette station approche, et que je dois me préparer à mettre à la voile, je viens de redemander mes munitions et mes affûts, et on m'a répondu que, sans un ordre exprès de votre part, on ne pouvait pas me les rendre. C'est donc pour vous prier de donner cet ordre que je prends la liberté de vous écrire. Ayez, s'il vous plaît, la bonté d'ordonner au commandant de la place de me faire délivrer ces affûts et de me faire parvenir à moi-même la permission de partir ; car pour peu que je retarde, mes matelots déserteront, et il me sera ensuite difficile de faire mon voyage dans la saison d'hiver.

Je dois aussi vous informer que le même jour qu'on débarqua mes affûts et mes munitions, on ouvrit la porte de la prison, et on brisa les fers de quatre esclaves maltais qui se sont échappés : je les ai aussi redemandés, et on m'a également répondu que sans un ordre exprès de votre part, on ne pouvait pas me les restituer.

C'est donc à vous à ordonner ce que de droit.

IDRIS-BEY, *commandant du vaisseau de guerre de S. H. la Reale.*

Rosette, le 20 vendémiaire an 7 (11 octobre 1798).

Au général Bonaparte.

Vous me mandez, général, que le citoyen Martin est traduit au conseil de guerre ; il m'a fait passer aujourd'hui son mémoire apologétique. Je ne cherche point les coupables ; je vous avoue même, général, que j'éprouve une peine extrême lorsque j'en rencontre ; mais, en vous instruisant de ce qui concerne Martin, j'ai rempli un devoir sacré. Je veux croire qu'il n'a peut-être pas senti la conséquence extrêmement sérieuse de sa conduite ; mais que diraient les soldats, tous les militaires envers lesquels la discipline est, avec grande raison, très-sévère, si les hommes employés dans les administrations pouvaient voler impunément ? Je sais, général, qu'on est souvent obligé d'employer des hommes sur l'immoralité desquels on ne peut avoir aucun doute ; souvent ces hommes sont utiles, parce qu'en faisant bien leurs affaires, ils font aussi très-

bien celles de la république. Alors il faut fermer les yeux, ce qui, en Europe, parce que tous les peuples y sont à peu près au même degré d'immoralisation, n'a pas les mêmes inconvéniens qu'en Egypte. Ici, nous avons à donner au peuple une grande idée de nous et de notre morale. Il faut qu'à chaque instant ils puissent sentir la différence qui existe entre notre gouvernement et celui des beys. C'est surtout par une sévère probité que nous devons nous distinguer. C'est alors qu'ils nous aimeront, qu'ils nous estimeront et qu'ils s'attacheront au nouvel ordre de choses. Toutes les observations que j'ai faites me portent à croire que les véritables habitans du pays sont, pour la majeure partie, honnêtes gens ; c'est ce que vous m'avez dit dans vos instructions, en me parlant de la seconde classe des habitans, composée de véritables musulmans. C'est à Alexandrie, général, que vous me donnâtes ces instructions. Vous aviez deviné les hommes. Les intrigans, les malhonnêtes gens se trouvent ici parmi les étrangers ; ce sont les Turcs de Constantinople et d'Asie, les Juifs, les Cophtes, qui, quoique indigènes, font une classe à part, et tout ce ramas de chrétiens de toute espèce qui ne venaient ici que pour offrir aux beys leur expérience dans l'art de piller et de vexer les peuples.

Les véritables habitans sont religieux, probes, extrêmement attachés à leurs devoirs. Il ne tient qu'à nous de les lier fortement ; donnons-leur l'exemple de la moralité. Je ne parle point ici de ceux qui sont entraînés soit par les Arabes, soit par les suggestions d'Ibrahim

et de Mourad-Bey ; ils savent qu'il n'y aurait pas de miséricorde pour eux, si nos ennemis prenaient le dessus. Ils se tournent donc du côté de ceux qu'ils craignent le plus, peut-être avec un sentiment intérieur qui nous est favorable.

Ne serait-il pas nécessaire de faire répandre, à cette occasion, quelques écrits en arabe, pour détromper ces malheureux habitans, et pour leur faire connaître la perfidie de Mourad et d'Ibrahim-Bey, d'autant que ceux-ci font aussi répandre des écrits qui font de l'impression : je suis à leur recherche ; c'est le divan de Rosette qui m'en a averti.

Pardon, mon général, de vous importuner de mes réflexions, mais vous me l'avez permis, et je vous avoue franchement que j'ai besoin de m'épancher avec celui qui m'a inspiré estime et respect, et auquel j'ai voué l'attachement le plus inviolable. MENOU.

Au Caire, le 23 vendémiaire an 7 (14 octobre 1798).

Au général Bonaparte.

J'ai lu attentivement et conformément à vos ordres le procès-verbal rédigé à Damiette, le 19 du courant, relativement à la maladie et à la mort du citoyen Lintrigue.

L'opinion des citoyens Savareri et Pahiaria, qui porte que la maladie a été une fièvre pestilentielle ou contagieuse, a été appuyée sur des faits recueillis avec saga-

cité et précision, et qui ne peuvent laisser aucun doute sur leur assertion.

Le citoyen Savareri, qui sert depuis long-temps avec moi, est digne de beaucoup de confiance, et c'est ce qui m'a engagé à le placer dans un poste dont je connais l'importance.

Il serait très-utile que vous ordonnassiez, comme loi générale, que, toutes les fois que des officiers de santé du même grade sont appelés pour décider sur l'existence de la peste, il suffira que l'un d'eux affirme le danger de la contagion, pour qu'il soit pris des précautions en conséquence. C'est le moyen de se soustraire aux coups de l'ignorance, de l'entêtement et des passions.

DESGENETTES.

Au Caire, le 2 vendémiaire an 7 (23 septembre 1798).

Au général Dugua.

Il faut faire partir, citoyen général, le premier bataillon de la soixante-quinzième avec une chaloupe canonnière; mon aide-de-camp Duroc, sur l'aviso *le Pluvier*, et le troisième bataillon de la seconde d'infanterie légère, qui sont partis avant-hier, doivent être arrivés.

J'attends, à chaque instant, des nouvelles de l'opération du général Damas; s'il n'a que 3 à 400 hommes, il est un peu faible.

A Mit-el-Kouli, le lundi 1er complémentaire à neuf heures du matin, on a égorgé quinze Français qui étaient

sur un bateau qui venait de Damiette. Les cinq villages qui sont immédiatement après Mit-el-Kouli, se sont réunis pour cette opération. Les habitans de Mit-el-Kouli ont 3 ou 4 mauvaises pièces de canon, ils ont fait quelques retranchemens. La première chose que vous aurez faite sans doute, aura été de vous emparer de ces canons, détruire ces retranchemens et désarmer ces villages : celui de Mit-el-Kouli a plus de 80 fusils. J'imagine qu'à l'heure qu'il est, vous êtes arrivé à Damiette. Il faut demander des ôtages dans tous les villages qui se sont mal comportés, et avoir sur le lac Menzalé des djermes armées avec des pièces de 5 ou de 3 que j'ai envoyées à Damiette. Si une chaloupe canonnière pouvait y naviguer, il faudrait l'y faire entrer. Il faut s'emparer de toutes les îles du lac, avoir des ôtages, en être parfaitement maître.

Mettez-vous en correspondance avec le général Lagrange, qui commande à Salahieh ; il ne faut point se disséminer. Faites une proclamation, vous ne manquerez point de copistes à Damiette. Vous leur ferez sentir qu'ils sont dupes des propos imbécilles d'Ibrahim-Bey, qui les expose à être massacrés, tandis que lui reste tranquille à Gaza. Il faut tâcher d'avoir les chefs dans vos mains en feignant de ne pas les connaître ; mais surtout désarmez le plus possible. Envoyez au Caire tous les ôtages que vous prendrez. J'ai le logement préparé dans la citadelle. Il faut avoir soin surtout que les villages qui sont près de la mer et qui peuvent avoir une influence sur l'embouchure du Nil, soient entièrement désarmés, et que vous ayez en

ôtages les principaux chefs de ces villages. Enfin, il faut tout mettre en usage pour s'assurer des deux provinces de Mansoura et de Damiette. Il paraît que l'on n'a encore rien fait pour cela. Tout ici va fort bien.

BONAPARTE.

Au Caire, le 3 vendémiaire an 7 (24 septembre 1798).

Au général Dugua.

Je reçois, citoyen général, votre lettre du 1er vendémiaire. Je suis fâché que vous n'y ayez pas joint le rapport du général Damas. Dans des circonstances comme celles-ci, le moindre retard peut être préjudiciable. Je suis peu satisfait de ce que le général Damas n'est point allé à Menzalé ; il devait sentir combien cela était essentiel. Toute cette attaque de Damiette n'eût point eu lieu, si vous eussiez, conformément à mon ordre du 17 et du 30 fructidor, fait reconnaître les canaux et pris des mesures pour soumettre la province.

Vous aurez vu par ma lettre d'hier différentes mesures que je vous ai prescrites concernant le désarmement, et pour prendre des ôtages dans les différens villages révoltés.

Faites passer dans le lac Menzalé quatre ou cinq djermes armées de canons, que vous avez à Damiette, et, si vous pouvez, une chaloupe canonnière ; enfin, armez le plus de bateaux que vous pourrez, pour être entièrement maître du lac. Tâchez d'avoir Hassan-Thou-

bar dans vos mains, et pour cela faire, employez la ruse, s'il le faut.

Sur-le-champ, faites partir une forte colonne pour s'emparer d'El-Menzalé ; faites-en partir une autre pour accompagner le général Andréossi, et s'emparer de toutes les îles du lac. J'imagine que vous aurez donné une leçon sévère au gros village de Mit-el-Kouli. Mon intention est qu'on fasse tout ce qui est nécessaire pour être souverainement maître du lac Menzalé, et dussiez-vous y faire marcher toute votre division, il faut que le général Andréossi arrive à Peluse.

Je vous ai écrit, dans une de mes lettres, de faire une proclamation ; faites-la répandre avec profusion dans le pays.

Il faut faire des exemples sévères, et comme votre division ne peut pas être destinée à rester dans les provinces de Damiette et de Mansoura, il faut profiter du moment pour les soumettre entièrement, et pour cela il faut le désarmement, des têtes coupées et des ôtages.

BONAPARTE.

Au Caire, le 4 vendémiaire an 7 (25 septembre 1798).

Au général Dupuy.

Vu les intelligences que la femme d'Osman-Bey a continué d'avoir avec le camp de Mourad-Bey, et, vu aussi l'argent qu'elle y a fait et voulait encore y faire passer, ordonne que la femme d'Osman-Bey restera en prison jusqu'à ce qu'elle ait versé dans la caisse du payeur de l'armée dix mille talaris. BONAPARTE.

Au Caire, le 4 vendémiaire an 7 (25 septembre 1798).

Au citoyen Poussielgue.

Je vous prie d'envoyer chez les marchands de café, les Cophtes et les marchands de Damas, des gardes, si dans la journée de demain ils n'ont pas payé ce qu'ils doivent de leur contribution.

Si la femme de Mourad-Bey n'a pas versé dans la journée de demain les huit mille talaris qu'elle doit, sa contribution sera portée à dix mille talaris.

Sur les quinze mille talaris imposés sur le Saga, il n'en encore été perçu que mille cinquante-cinq; il en reste treize mille neuf cent quarante-cinq. Trois mille neuf cent quarante-cinq seront versés dans la journée de demain, et les dix mille restant, mille par jour.

Faites verser dans la caisse du payeur, dans la journée d'aujourd'hui, l'argent que vous auriez des cotons, cafés, des morts sans héritiers ou de tout autre objet. Le Caire se trouve absolument dépourvu de fonds, et l'armée a déjà de grands besoin. BONAPARTE.

Au Caire, le 5 vendémiaire an 7 (26 septembre 1798).

Au général Dugua.

Soit par terre, soit par le canal, il faut absolument, citoyen général, parvenir à Menzalé : faites-y marcher votre avant-garde en la renforçant de ce que vous

jugerez nécessaire; je désire qu'elle prenne position à Menzalé. En réunissant la quantité de bateaux nécessaires pour pouvoir se porter rapidement soit à Damiette, soit à Salahieh, soit à Mansoura, essayez de prendre par la ruse Hassan-Thoubar, et, si jamais vous le tenez, envoyez-le moi au Caire. Désarmez le plus que vous pourrez; n'écoutez point ce qu'ils pourraient vous dire, que, par le désarmement, vous les exposez aux incursions des Arabes : tous ces gens-là s'entendent; surtout il faut que le village de Mit-el-Kouli vous fournisse au moins cent armes et des pièces de canon : ils les ont cachées ; mais je suis sûr qu'ils en ont. Concertez-vous avec le général Vial pour faire désarmer Damiette et faire arrêter les hommes suspects.

Prenez des ôtages, exigez que les villages vous remettent leurs fusils, tâchez d'avoir leurs canons, et faites entrer dans le lac Menzalé des djermes armée ou armées de leurs bateaux.

Envoyez un officier de génie à Menzalé, afin de bien établir sa position par rapport à Damiette, à Mansoura et surtout à Salahieh.

Faites faire des reconnaissances le long de la mer à droite et à gauche jusqu'au cap Bourlos d'un côté, et aussi loin que vous pourrez de l'autre.

Ordonnez aussi que les troupes soient désarmées. Je vous ai envoyé une djerme armée, *la Carniole*; vous devez en avoir deux à Damiette : je vous ai envoyé deux avisos, il y avait une chaloupe canonnière, et cela fait six bâtimens armés.

BONAPARTE.

Au Caire, le 6 vendémiaire an 7 (27 septembre 1798).

Au général Dupuy.

Faites couper la tête aux deux espions et faites-les promener dans la ville avec un écriteau pour faire connaître que ce sont des espions du pays. Faites connaître à l'aga que je suis très-mécontent des propos que l'on tient dans la ville contre les chrétiens. Il doit y avoir en ce moment des ôtages de Menouf à la citadelle.

BONAPARTE.

Au Caire, le 13 vendémiaire an 7 (4 octobre 1798).

Au général Kléber.

Le général Caffarelli, citoyen général, m'a fait connaître votre désir.

Je suis extrêmement fâché de votre indisposition : j'espère que l'air du Nil vous fera du bien, et, sortant des sables d'Alexandrie, vous trouverez peut-être notre Egypte moins mauvaise qu'on peut le croire d'abord. Nous avons eu différentes affaires avec les Arabes de Scharkieh et du lac Menzalé : ils ont été battus à Damiette et avant-hier à Mit-Kamar.

Desaix a été jusqu'à Syouth : il a poussé les mameloucks dans le désert; une partie d'eux a gagné les oasis.

Ibrahim-Bey est à Gaza : il nous menace d'une invasion, il n'en fera rien ; mais nous qui ne menaçons pas, nous pourrons bien le déloger de là.

Croyez au désir que j'ai de vous voir promptement rétabli, et au prix que j'attache à votre estime et à votre amitié. Je crains que nous ne soyons un peu brouillés : vous seriez injuste si vous doutiez de la peine que j'en éprouverais.

Sur le sol de l'Egypte, les nuages, lorsqu'il y en a, passent dans six heures; de mon côté, s'il y en avait, ils seraient passés dans trois : l'estime que j'ai pour vous est au moins égale à celle que vous m'avez témoignée quelquefois.

J'espère vous voir sous peu de jours au Caire, comme vous le mande le général Caffarelli. BONAPARTE.

Au Caire, le 24 vendémiaire an 7 (15 octobre 1798).

Au général Fugières.

Il est nécessaire, citoyen général, que vous portiez le plus grand respect au village de Tenta, qui est un objet de vénération pour les mahométans. Il faut surtout éviter de faire tout ce qui pourrait leur donner lieu de se plaidre que nous ne respectons pas leur religion et leurs mœurs. BONAPARTE.

Au Caire, le 25 vendémiaire an 7 (15 octobre 1798).

Au général Fugières.

J'ai appris avec peine, citoyen général, ce qui est arrivé à Tenta : je désire que l'on respecte cette ville,

et je regarderais comme le plus grand malheur qui pût arriver, que de voir ravager ce lieu saint aux yeux de tout l'Orient. J'écris aux habitans de Tenta, et je vais faire écrire par le divan général : je désire que tout se termine par la négociation.

Quant aux Arabes, tâchez de les faire se soumettre et qu'ils vous donnent des ôtages : écrivez-leur à cet effet, et, s'ils ne se soumettent pas, tâchez de leur faire le plus de mal que vous pourrez. BONAPARTE.

Alexandrie, le 1er vendémiaire an 7 (22 septembre 1798).

Au général Bonaparte.

Vous aviez chargé le général Caffarelli, citoyen général, de me faire la proposition de vous accompagner dans une expédition lointaine, et votre nom, et votre gloire, et la reconnaissance dont j'étais pénétré pour tout le bien que vous aviez dit de moi sans me connaître, m'y engagèrent sans hésiter un instant. Aujourd'hui que ma santé et la douleur que me causent les suites de ma blessure, ne me permettent plus de vous suivre dans votre brillante carrière ; je m'adresse pareillement au général Caffarelli pour obtenir de vous la permission de retourner en France. Veuillez, citoyen général, accueillir favorablement ce qu'il vous dira à ce sujet. KLÉBER.

Au Caire, le 26 vendémiaire an 7 (17 octobre 1798).

Au général Marmont.

L'intrigant Abdalon, intendant de Mourad-Bey, est passé il y a trois jours à Chouara avec trente Arabes; on croit qu'il se rend dans les environs d'Alexandrie : je désirerais que vous pussiez le faire prendre, je donnerais bien 1,000 écus de sa personne; ce n'est pas qu'elle les vaille; mais ce serait pour l'exemple : c'est le même qui était à bord de l'amiral anglais. Si l'on pouvait parler à des Arabes, ces gens-là feraient beaucoup de choses pour 1,000 sequins. BONAPARTE.

Au Caire, le 2 brumaire an 7 (23 octobre 1798).

Au général Marmont.

Nous avous eu hier et avant-hier beaucoup de tapage ici; mais tout est aujourd'hui tranquille. Le général Dupuy a été tué dans une rue, au premier moment de la révolte; Sullowski a été tué hier matin : j'ai été obligé de faire tirer des bombes et des obus sur la grande mosquée, pour soumettre un quartier qui s'était barricadé : cela a fait un effet très-considérable. Plus de quinze obus sont entrés dans la mosquée. Nous avons eu en différens points 40 ou 50 hommes de tués. La ville a eu une bonne leçon, dont elle se souviendra long-temps, je crois.

J'ai reçu votre lettre du 26. Faites-nous passer le plus d'artillerie que vous pourez : je vous ai demandé quelques pièces de 24 et quelques mortiers, il serait bien essentiel qu'il nous en arrivât. BONAPARTE.

Au Caire, le 6 brumaire an 7 (27 octobre 1798).

Au général Reynier.

J'ai reçu, citoyen général, votre lettre du 4 brumaire, avec différens extraits des lettres du général Lagrange. Vous devez avoir reçu un convoi avec des cartouches et quatre pièces de canon, dont deux pour votre équipage de campagne, deux pour Salahieh, dans le cas que l'équipage par eau tardât à y arriver. La tranquillité est parfaitement rétablie au Caire. Notre perte se monte exactement à huit hommes tués dans les différens combats, 25 hommes malades qui, revenant de votre division, ont été assassinés en route, et une vingtaine d'autres personnes de différentes administrations et de différens corps, assassinées isolément. Les révoltés ont perdu un couple de milliers d'hommes. Toutes les nuits, nous faisons couper une trentaine de têtes et beaucoup des chefs : cela, je crois, leur servira d'une bonne leçon.

Ibrahim-Bey ne tardera pas, je crois, à se jeter dans le désert. Si quelques Arabes ont été le joindre, cela a été pour lui porter du blé et autres provisions. Il paraît qu'il y a à Gaza une grande disette. Au reste, si nous

pouvions être prévenus à temps, il n'échapperait que difficilement.

Pour le moment, tenez-vous concentré à Salahieh et à Belbeis; punissez les différentes tribus arabes qui se sont révoltées contre vous; tâchez d'en obtenir des chevaux et des ôtages; faites activer, par tous les moyens possibles, les travaux de Belbeis, afin que l'on puisse y confier, d'ici à quelques jours, quelques pièces de canon; approvisionnez Salahieh le plus qu'il vous est possible. La meilleure manière de punir les villages qui se sont révoltés, c'est de prendre le scheick El-Beled et de lui faire couper le cou : car c'est de lui que tout dépend.

Le général Andréossi est reparti de Peluse le 28, il y a trouvé de très-belles colonnes et quelques camées.

BONAPARTE.

Au Caire, le 9 brumaire an 7 (30 octobre 1798).

Au citoyen Braswich, chancelier interprète.

Vous vous embarquerez, citoyen, avec Ibrahim-Aga; vous vous rendrez avec lui à bord de la caravelle. Vous tâcherez de prendre tous les renseignemens possibles sur notre situation avec la Porte, et sur celle de notre ambassadeur à Constantinople et de l'ambassadeur Ottaman à Paris.

Vous ferez connaître à l'officier qui commande la flottille turque le désir que j'aurais qu'il m'envoyât au Caire un officier distingué, pour conférer avec lui d'ob-

jets importans; que si les Anglais ne les laissent pas entrer à Alexandrie ni à Rosette, il peut envoyer une frégate à Damiette, et que j'en profiterai pour écrire à Constantinople des choses également avantageuses aux deux puissances.

Je compte, pour cette mission importante, sur votre zèle et sur votre capacité. BONAPARTE.

Au Caire, le 9 brumaire an 7 (30 octobre 1798).

Au général commandant à Alexandrie.

Vous ferez sortir, citoyen général, deux parlementaires : l'un sera le canot de la caravelle, sur lequel seront embarqués le turc Ibrahim-Aga et le citoyen Braswich, qui s'habillera à la turque, s'il ne l'est pas.

Le second portera un officier de terre.

Vous ferez commander le canot par un officier intelligent qui puisse tout observer sans se mêler de rien.

Ces deux parlementaires sortiront en même temps du port : l'un portera pavillon tricolor et pavillon blanc, l'autre pavillon turc et pavillon blanc.

Sortis du port, le parlementaire français ira aborder l'amiral anglais; le parlementaire turc ira aborder l'amiral turc.

Vous écrirez à l'amiral anglais une lettre, dans laquelle vous lui direz que vous vous êtes empressé d'envoyer au Caire la lettre qu'il vous a écrite le 19 octobre; que la caravelle qui est à Alexandrie étant à la

disposition du pacha d'Egypte, elle suivra les ordres que lui donnera ledit pacha; que celui-ci ayant jugé à propos d'envoyer un de ses officiers à bord de l'amiral turc, avant de donner ledit ordre, vous avez autorisé la sortie du parlementaire qui porte la chaloupe de la caravelle.

Vous aurez bien soin qu'aucun individu de la caravelle ne s'embarque sur son parlementaire, hormis les rameurs, qui devront être matelots.

L'officier de terre que vous enverrez à bord de l'amiral anglais se comportera avec la plus grande honnêteté : il remettra à l'amiral, comme par hasard, quelques journaux d'Egypte, et cherchera à tirer toutes les nouvelles possible du Continent. Il lui dira que je l'ai spécialement chargé de lui offrir tous les rafraîchissemens dont il pourrait avoir besoin.

Dans la nuit, le général Murat partira avec une partie de la soixante-quinzième; il se rendre à Rahmanieh, de là à Rosette, et de là à Aboukir ou à Alexandrie. Je juge cet accroissement de forces nécessaire pour vous mettre à même de vous opposer à toutes les entreprises que pourraient former les ennemis. Je fais disposer d'autres bâtimens pour vous envoyer d'autres troupes, et m'y transporter moi-même, si les nouvelles que je recevrai demain me le font penser nécessaire.

BONAPARTE.

Au Caire, le 14 brumaire an 7 (4 novembre 1798).

Au général Marmont.

Je reçois, citoyen général, vos lettres des 6 et 7. Puisque les Anglais ne tentaient leur descente qu'avec une vingtaine de chaloupes, il était évident qu'ils ne pouvaient débarquer que 8 ou 900 hommes : c'eût donc été une bonne affaire de les laisser débarquer, vous nous auriez envoyé quelque colonel anglais prisonnier, qui nous aurait donné quelques nouvelles du Continent.

Il est bien évident que les Anglais ne veulent tenter leur débarquement à Aboukir qu'en conséquence de quelque projet mal ourdi, où Mourad-Bey, ou de nombreuses cohortes d'Arabes, ou peut-être même des habitans, devaient combiner leurs mouvemens avec le leur. Puisque rien de tout cela n'est arrivé et que cependant ils tentaient de débarquer, c'était une bonne occasion dont on pouvait profiter. J'espère toujours, que si le 9 ils ont voulu descendre, vous aurez eu le temps de vous préparer: vous pourrez les attirer dans quelque embuscade et leur faire un bon nombre de prisonniers.

Quant au fort d'Aboukir, ayant une enceinte et un fossé, il est à l'abri d'un coup de main, quand même les Anglais auraient effectué leur débarquement : cent hommes s'y renfermeraient dans le temps que l'on marcherait d'Alexandrie et de Rosette pour écraser les Anglais.

J'ai reçu des nouvelles de Constantinople : la Porte se trouve dans une position très-critique, et il s'en faut

beaucoup qu'elle soit contre nous. L'escadre russe a demandé le passage par le détroit, la Porte le lui a refusé avec beaucoup de décision. BONAPARTE.

Au Caire, le 19 brumaire an 7 (9 novembre 1798).

A son excellence le grand-visir.

J'ai eu l'honneur d'écrire à votre excellence, le 13 messidor, à mon arrivée à Alexandrie; je lui ai écrit également le 5 fructidor par un bâtiment que j'ai expédié exprès de Damiette, je n'ai reçu aucune réponse à ces différentes lettres.

Je réitère cette troisième lettre pour faire connaître à votre excellence l'intention de la république française de vivre en bonne intelligence avec la Sublime Porte. La nécessité de punir les mameloucks des insultes qu'ils n'ont cessé de faire au commerce français, nous a conduits en Egypte tout comme, à différentes époques, la France a dû faire la même chose pour punir Alger et Tunis.

La république française est, par inclination comme par intérêt, amie du sultan, puisqu'elle est l'ennemie de ses ennemis; elle s'est positivement refusée à entrer dans la coalition qui a été faite par les deux empereurs contre la Sublime Porte; les puissances qui se sont déjà précédemment partagé la Pologne ont le même projet contre la Turquie. Dans les circonstances actuelles, la Sublime Porte doit voir l'armée française comme une

amie qui lui est dévouée et qui est toute prête à agir contre ses ennemis.

Je prie votre excellence de croire que personnellement je désire concourir et employer mes moyens et mes forces à faire quelque chose qui soit utile au sultan, et puisse prouver à votre excellence l'estime et la considération avec laquelle je suis, BONAPARTE.

Au Caire, le 21 brumaire an 7 (11 novembre 1798).

Au général Menou.

S'il se présentait, citoyen général, une ou deux frégates turques pour entrer dans le port d'Alexandrie, vous devez les laisser entrer. S'il se présentait plusieurs bâtimens de guerre turcs pour entrer dans le port d'Alexandrie, vous ferez connaître à celui qui les commande qu'il est nécessaire que vous me fassiez part de sa demande; vous pourrez même l'engager à envoyer quelqu'un au Caire, et, s'il persistait, vous emploierez la force pour l'empêcher d'entrer.

Si une escadre turque vient croiser devant le port et qu'elle communique directement avec vous, vous serez à même de prendre toute espèce d'information: vous lui ferez toute sorte d'honnêtetés.

Si elle ne communique avec vous que par des parlementaires anglais, vous ferez connaître à celui qui la commande combien cela est indécent et contraire au respect que l'on doit à la dignité du sultan, et vous l'en-

gagerez à communiquer avec vous directement sans parlementaire anglais, lui faisant connaître que vous regarderez comme nulles toutes les lettres qui vous viendront par les parlementaires anglais. BONAPARTE.

Au Caire, le 26 brumaire an 7 (16 novembre 1798).

Au citoyen Guibert, lieutenant des guides.

Vous vous rendrez, citoyen, à Rosette, en vous embarquant de suite sur *la Diligence*. Vous remettrez les lettres ci-jointes au général Menou; vous aurez avec vous un turc nommé Mohammed-Tehaouss, lieutenant de la caravelle qui est à Alexandrie.

Vous vous embarquerez à Rosette sur un canot parlementaire, que le contre-amiral Perrée vous fournira. Vous vous rendrez à bord de l'amiral anglais avec votre Turc, qui remettra une lettre dont il est porteur à l'officier qui commande la flottille turque.

Vous resterez quelques heures avec l'amiral anglais : vous lui remettrez sans prétention les différens journaux égyptiens et les numéros de la Décade; vous tâcherez qu'il vous remette les journaux qu'il pourrait avoir reçus d'Europe; vous laisserez échapper dans la conversation que je reçois souvent des nouvelles de Constantinople par terre. S'il vous parle de l'escadre russe qui assiége Corfou, vous lui laisserez d'abord dire tout ce qu'il voudra, après quoi vous lui direz que j'ai des nouvelles en date de vingt jours de Corfou; vous lui

ferez sentir que vous ne croyez pas à la présence de l'escadre russe devant Corfou, parce que, si les Russes avaient des forces dans ces mers, ils ne seraient pas assez dupes de ne pas être devant Alexandrie ; vous lui direz, comme par inadvertance, qu'il atttribuera facilement à votre jeunesse, que, depuis les premiers jours de septembre, tous les jours, je fais partir un officier pour France ; que plusieurs de mes aides-de-camp ont été expédiés, et, entre autres, mon frère, que vous direz parti depuis vingt-cinq jours. S'il vous demande d'où ils partent, vous direz que vous ne savez pas d'où tous sont partis ; mais que pour mon frère il est parti d'Alexandrie.

Vous leur demanderez des nouvelles de la frégate *la Justice*, sur laquelle vous direz avoir un cousin ; vous demanderez où elle se trouve : s'il ne la connaissait pas, vous la lui désigneriez comme une de celles qui s'en sont allées avec l'amiral Villeneuve.

Vous leur direz que je suis dans ce moment-ci à Suez et que vous croyez que vous me retrouverez de retour; vous lui direz, mais très-légèrement, que vous croyez qu'il est arrivé un très-grand nombre de bâtimens à Suez, venant de l'Ile de France.

Vous lui direz que le premier parlementaire qu'il aurait à m'envoyer, je désirerais qu'il vînt à Rosette, et que j'avais donné l'ordre qu'il vînt au Caire, et que, dans ce cas, je désirerais qu'il nommât quelqu'un qui eût sa confiance et qui fût intelligent.

Vous lui direz également que, s'ils ont de la difficulté à faire de l'eau ou qu'ils aient difficilement des

choses qui puissent leur être agréables, vous savez que mon intention est de les leur faire fournir; vous leur raconterez que devant Mantoue, sachant que le maréchal de Wurmser avait une grande quantité de malades, je lui avais envoyé beaucoup de médicamens, générosité qui avait beaucoup étonné le vieux maréchal; que je lui faisais passer tous les jours six paires de bœufs et toutes sortes de rafraîchissemens; que j'avais été très-satisfait de la manière dont ils avaient traité nos prisonniers.

Enfin vous rentrerez à Rosette avec votre Turc sans toucher Alexandrie. Si le contre-amiral Perrée préférait vous faire partir d'Aboukir sur la chaloupe de *l'Orient*, vous vous y rendriez.

Vous reviendriez à Aboukir et de là à Rosette, et descendez avec votre Turc au quartier-général.

BONAPARTE.

Mehal-el-Kebir, le 26 vendémiaire an 7 (17 octobre 1798).

Au général Bonaparte.

Personne n'a eu plus de respect que moi, citoyen général, pour les mœurs et la religion des musulmans, depuis que je suis en Egypte [1], l'expédition de Tenta même, pour lequel vous m'ordonnez de la vénération, en est une preuve. Veuillez jeter un coup d'œil sur le rapport que je vous ai adressé le 19 du courant, et vous verrez que

[1] Cette lettre est la réponse à celle du général en chef, en date du 24 vendémiaire, où il recommande le respect pour le village et la mosquée de Tenta.

loin de mériter aucun reproche à cet égard, la conduite des troupes lors de l'expédition a été parfaitement conforme à vos vues; qu'elles n'ont même fait que se défendre dans le combat qui a eu lieu : mais les habitans de Tenta n'en sont pas moins coupables d'avoir ameuté tous les villages circonvoisins et les Arabes, et d'avoir répondu à coups de canon et de fusil à la modération du commandant du détachement. FUGIÈRES.

Alexandrie, le 17 brumaire an 7 (7 novembre 1798).

Au général en chef Bonaparte.

Vos ordres m'ont été communiqués par le général Manscourt au moment où j'étais sur le point de monter pour me rendre à Rosette, le 14 du courant, et je n'ai reçu que quelques heures après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 9 du même mois. Le lendemain, je me suis embarqué avec Ibrahim-Aga dans la chaloupe de la caravelle, précédée par une chaloupe française, toutes les deux parlementaires. Nous arrivâmes à Aboukir à quatre heures du soir environ, et nous fûmes obligés de reprendre la mer pour trouver le commandant anglais, qui était à la voile; après une heure nous eûmes le bonheur de l'atteindre : je fus introduit avec Ibrahim-Aga dans la chambre du commandant, où étaient déjà les officiers français, qui nous avaient dévancés : il crut devoir faire des politesses à mon compagnon et à moi. A mon entrée dans la chambre, je fus très-surpris de voir une

quantité de Turcs qui étaient courtisés et entourés par les Anglais; il y avait entre eux deux cachefs, dont l'un de Mourad-Bey et un vieillard de soixante-quinze ans au moins. Ils commencèrent par m'inviter à m'asseoir auprès d'eux : après avoir pris la permission du commandant, je me rendis à leur invitation. Le vieillard me demanda tout de suite comment on était à Alexandrie : je lui répondis qu'on y était aussi bien qu'on pouvait être dans un pays bien gouverné et où rien ne manquait ; il ne fit que rire pour toute réponse. Sur ces entrefaites, Ibrahim-Aga lui remit la lettre qu'il avait pour Ali-Bey, et ce fut alors qu'il me dit être le commandant de la flottille qui se trouvait devant Aboukir: quand il reçut cette lettre, une partie des Turcs qui étaient là nous quitta. Nous restâmes les deux cachefs, le vieillard (il se nomme Azem-Bey, ci-devant gouverneur de Rhodes) et moi : Ibrahim-Aga était à quelques pas de nous. Les cachefs commencèrent à se plaindre vivement du gouvernement français, le vieillard faisait voir qu'il était de leur avis. Alors je fis changer sur-le-champ de discours, et il commença à me dire que sa flottille, mouillée devant Aboukir, était de vingt voiles (il faut observer pourtant que, parmi ces vingt bâtimens, il n'y en a de véritablement turcs que deux corvettes et une caravelle), et qu'il en attendait dix autres de Rhodes. Il paraît ainsi que dans ces vingt bâtimens sont compris les deux bâtimens russes, sur lesquels je n'ai jamais pu réussir à avoir des détails complets : je crois que ces deux prétendus bâtimens russes n'ont que le pavillon russe; le vieillard ajouta que

ce n'était que depuis quinze jours qu'il commandait cette flottille. Votre prédécesseur, lui répondis-je, ne sera peut-être plus ici? Non, me dit-il, il est parti pour Rhodes. Il s'appelait, lui dis-je, Ali-Bey? Il me répondit que oui. A ce moment un de ses domestiques vint l'appeler, et il me quitta. Je me lève et je vois entrer un jeune homme habillé en drogman de Péra, que je croyais connaître; je l'approche et je reconnais en lui le jeune Barthélemi Pisani, fils du premier drogman d'Angleterre, qui avait depuis deux mois quitté Constantinople pour se rendre auprès du commandant anglais. Comme j'avais connu ce jeune homme à Constantinople, je le tirai à part et je lui dis : Vous devez savoir beaucoup de choses, racontez-moi un peu ce qui s'est passé et ce qui se passe à Constantinople, vous en recevez tous les jours des nouvelles. Le précis de ce qu'il m'a dit est que le Grand-Seigneur a déclaré la guerre aux Français, et que le citoyen Ruffin se trouvait aux Sept-Tours; que les Français de Constantinople sont enfermés au palais de la république; que l'on a séquestré tous leurs biens en garantie de ceux des sujets de la Porte qui se trouvent en Egypte; que le kapoudan-pacha (Housseim-Pacha), le visir et le reis-effendi ont été déposés pour avoir été trop partisans des Français; que les deux derniers se trouvaient exilés à Scio; que l'on n'avait pas de nouvelles de Housseim-Pacha, qui n'était pas encore revenu de sa mission à Constantinople; que Passwan-Oglou avait fait sa paix avec la Porte, qui lui avait donné un pachalic à trois queues, celui de Romélie; que l'on ne savait rien de ce

qu'était devenu l'ambassadeur de la Porte à Paris ; que les Turcs nous avaient pris un aviso dans les parages de Rhodes, et qu'ils y traitaient les prisonniers français de la manière la plus révoltante. Il me dit aussi que l'escadre russe, forte de onze vaisseaux de ligne et de plusieurs frégates, s'était jointe à l'escadre turque forte de quinze à seize caravelles ; que ces deux escadres avaient déjà pris Cerigo ; qu'elles étaient actuellement occupées à bloquer Corfou, qui était près de se rendre, et que l'on attendait une autre escadre russe très-considérable dans la Méditerranée, dont la destination n'était pas encore connue : ce fut alors que le commandant anglais m'invita à manger un morceau. Je quittai le jeune drogman et je me mis à table en compagnie de nos deux officiers : on ne fit que parler nouvelles. Si l'on voulait en croire les Anglais, l'Irlande serait actuellement tranquille après un massacre de 30,000 insurgés, et la guerre de la Porte contre nous serait très-assurée ; mais cela ne suffit pas : ils prétendent qu'il y a eu une très-forte émeute à Malte, qui a été signalée par une grande effusion de sang. Le commandant anglais, après que nous nous sommes levés de table, exhiba aux officiers et à moi le manifeste du grand-seigneur contre nous, daté du 10 septembre : il était écrit en français ; j'en ai fait une lecture réfléchie, il n'y est question que d'injures et de reproches ; quant au style, il n'est certainement pas celui de la Porte : ou elle a voulu dans cette occasion se servir d'une main étrangère, ou le manifeste a été fait par les Anglais pour nous en imposer.

Ensuite les officiers français, ainsi que moi, rappelant au souvenir du commandant anglais la lettre du général Manscourt, je lui dis que, puisque le commandant de la flottille était là, l'officier du pacha désirait passer avec lui à sa frégate : le commandant anglais me répondit qu'il ne devait plus rien rester à dire à l'officier du pacha, pour suivre le commandant de la flottille jusqu'à sa caravelle, et qu'ainsi il ne fallait plus parler de cela. Le commandant anglais disparut de la chambre, et quelques momens après rentra avec le vieillard en me reprochant de lui avoir fait des demandes dont je pouvais me passer. Si je vous ai laissé parler, m'a-jouta-t-il, avec lui, c'est que j'ai compté sur votre honneur. Monsieur, je suis homme d'honneur autant que vous pouvez l'être, et, si vous y avez compté, vous ne vous êtes pas trompé. Quelle est donc la demande, lui dis-je, que j'ai faite à cet homme-là ? Le commandant anglais me répondit que je voulais trop m'informer de son prédécesseur. Alors, d'un ton toujours ferme, je lui ai raconté les propos de cet indigne vieillard et nos questions, et le commandant anglais finit par me répondre qu'il n'avait plus rien à me dire : je pris congé de lui, et nous nous séparâmes fort poliment. Voilà, général, le précis de ce qui s'est passé pendant ma station à bord du vaisseau du commandant anglais. Ce qui me désole, c'est l'impossibilité dans laquelle je me suis trouvé sous tous les rapports de terminer complétement l'honorable mission que vous m'avez confiée.

N'ayant plus aucun ordre de votre part qui puisse

me retenir dans cette échelle, je partirai sous trois jours pour me rendre au Caire. BRACEVICH.

Alexandrie, le 17 brumaire an 7 (7 novembre 1798).

Au général Bonaparte.

Vos ordres ont été exécutés, mon cher général : les deux parlementaires ont été à bord de l'amiral anglais avant-hier matin.

Le citoyen Fouler est l'officier de terre que nous avons choisi; nous n'avons pas cru pouvoir trouver quelqu'un qui remplît mieux la mission dont vous l'avez chargé.

L'officier de marine était le citoyen Martin, du bord de *l'Alceste*; il entend l'anglais.

Au sortir du port vieux, les canots ont été à bord du vaisseau anglais *le Swiftshure*, qui croisait devant la ville; il les a envoyés au vaisseau *le Zélé*, monté par le commodore Hood, près d'Aboukir.

Les parlementaires ont été reçus avec tous les égards imaginables.

Le citoyen Fouler a fait les offres de rafraîchissemens dont vous l'aviez chargé; ils y ont paru sensibles, mais ils n'ont rien accepté.

La conversation s'est engagée : le commodore Hood a constamment parlé à Fouler avec beaucoup de modération, de retenue, d'égards et d'estime pour la nation, pour l'armée et celui qui la commande. Il a donné la

nouvelle d'une insurrection arrivée à Malte, où tout était rentré dans l'ordre après quelque effusion de sang.

Il a dit ensuite que la Porte nous avait déclaré la guerre; qu'une escadre de onze caravelles, suivie d'un convoi, était, dans ce moment, sortie des Dardanelles; qu'une escadre russe, forte de seize bâtimens, était devant Corfou.

Le nommé Pisani, drogman du commodore Hood, a dit à Fouler qu'il était parti de Constantinople depuis quarante jours, et lui a donné des détails sur ce qui s'y était passé.

Au milieu d'une autre conversation, le commodore Hood a dit à Fouler qu'il n'avait personne à son bord qui vînt de Constantinople; qu'il n'avait pas reçu de nouvelles d'Europe depuis près de trois mois. Il lui a donné les dernières gazettes qu'il avait reçues; je vous les fais passer.

Il a à son bord une très-grande quantité de lettres appartenant aux officiers de l'armée; il a offert de les rendre, si on le désirait, et, de lui-même, il a promis d'envoyer toutes celles qui viendraient dorénavant à votre adresse et à celle des officiers-généraux, et qui seraient étrangères au gouvernement; il a ajouté qu'il attendait sous peu de jours des gazettes, et que, lorsqu'il les aurait lues, il les ferait passer par le premier parlementaire.

Le citoyen Bracevich et Ibrahim-Aga devaient aller trouver le commandant turc; ils l'ont trouvé à bord de l'amiral anglais, dont il ne sort pas. Ce commandant est Hassan-Bey, de Rhodes: c'est un vieillard très-âgé,

sans esprit et sans moyens, et qui, probablement, est le jouet des Anglais.

Les caravelles et les deux frégates turques qui sont à Aboukir, viennent de Rhodes, et n'ont point reçu d'ordres de Constantinople. Les petits bâtimens paraissent être, pour la plupart, des vaisseaux marchands qu'on a rasés et armés en guerre.

Ainsi, il est plus que probable que les Anglais ont ramassé tous ces bâtimens, les ont forcés à venir ici, et, à l'aide d'une fausse déclaration de guerre, les ont complétement trompés. Hassan-Bey paraît être tellement leur dupe, qu'il serait impossible aujourd'hui de lui persuader que nous sommes en bonne harmonie avec la Porte.

Les Anglais cependant le surveillent avec le plus grand soin ; il y a sur chaque bâtiment turc des hommes qui leur sont dévoués, et Hassan-Bey reste toujours sur le vaisseau *le Zélé*.

Le citoyen Bracevich a lu avec la plus grande attention le manifeste de la Porte : il est bien conçu à la manière accoutumée, et d'un style oriental ; mais il faut être turc pour se prendre à un pareil piége.

Le citoyen Bracevich a reconnu à bord l'interprète dont je vous ai parlé plus haut, le nommé Pisani ; celui-ci lui a raconté qu'à la nouvelle de la prise de possession de l'Égypte par les Français, il y avait eu un mouvement à Constantinople, et qu'après une assemblée des grands de l'empire, on avait déclaré, le 10 septembre, la guerre à la France ; que le citoyen Ruffin avait été mis au château des Sept-Tours ; que le capitan-pacha et le grand-

visir, comme amis des Français, avaient été déposés, quoique le premier fût occupé à combattre Passwan-Oglou.

Les Anglais ont laissé causer librement le citoyen Bracevich avec ce Pisani; ils surveillent tout ce qui tient aux Turcs, et s'ils n'eussent pas fait la leçon d'avance à ce dernier, ils n'y auraient pas consenti.

Ibrahim-Aga a causé avec Hassan-Bey, il l'a jugé la dupe des Anglais; cependant il paraît avoir des craintes sur les dispositions de la Porte à notre égard. Je ne sais ce qu'il en est, mais il me semble que tout ce qui se passe ici près a le caractère de la fourberie et du mensonge.

Le commodore Hood a dit à Fouler : Comment ne pourriez-vous pas croire que la guerre est déclarée, lorsque vos batteries ont tiré sur les corvettes turques, et leur ont tué cinq hommes? Il me semble que les Anglais ont fait approcher de force, et à l'aide du mensonge, la corvette turque du port, l'ont fait tirer sur nous, afin de nous engager à lui répondre, et de prouver par là à ces Turcs que nous étions leurs ennemis. S'il en est ainsi, c'est un machiavélisme qui a bien l'empreinte du caractère anglais.

Ibrahim-Aga se rend auprès de vous. Le citoyen Bracevich, qui est souffrant aujourd'hui, partira demain. Il vous rend compte directement dans la lettre qu'il vous écrit. Je vous donne les détails que j'ai recueillis hier à leur retour, et, quoiqu'il n'y ait rien de positif, il me semble que les circonstances de la conduite des Anglais sont plus favorables que contraires. MARMONT.

Au Caire, le 24 brumaire an 7 (14 novembre 1798).

Au général Bonaparte.

Les plaintes multipliées sur mon service pendant mon absence ont pu être suscitées par quelques individus qui se sont tus depuis mon retour.

Lorsque je pris le service des hôpitaux en abonnement, j'eus l'honneur de vous représenter que je n'avais pas suivi l'expédition par l'envie de spéculer : c'est la vérité, général. J'y suis venu par le désir de voyager et d'acquérir de nouvelles connaissances, pour servir sous vos ordres, me faire connaître de vous, et tâcher d'obtenir, par la suite, une retraite compensée avec mes services militaires et administratifs.

Le titre d'administrateur en est devenu, pour ainsi dire, un de proscription dans l'esprit de certains militaires, et celui d'entrepreneur ne fait qu'ajouter à la haine qu'ils ont vouée à tout ce qui est employé. Si ceux qui se plaignent consultaient quels sont les moyens et les ressources, ils seraient plus indulgens; ils n'alarmeraient pas votre sollicitude, et ils n'exposeraient pas à des crises toujours malheureuses et désagréables, quelle qu'en soit l'issue, l'homme qui souvent consacre ses nuits, son crédit, son aisance et sa santé au service qu'il a entrepris.

Je ne crains point d'avancer, parce que je puis prouver, que les hôpitaux ont été gérés avec le soin, l'économie et la sollicitude dont un père de famille est susceptible. A Alexandrie et à Rosette, le service est en bon

état ; ici, il aurait moins souffert si les moyens pécuniaires eussent été plus abondans. Je ne prétends pas rejeter le manque d'une seringue sur le défaut de fonds, cet objet est trop peu conséquent ; mais lorsque le hasard seul a produit ce que les nombreuses recherches n'ont pu procurer, on a saisi avec empressement le moyen de satisfaire à cette demande, et elle était remplie, que la plainte ne vous était peut-être pas encore parvenue.

Je devais, d'après les termes de mon marché, recevoir 30,000 fr. par mois : en vendémiaire, je n'en ai reçu que 18,000 ; en brumaire je n'en ai reçu que 5,000 effectifs ; j'ai des ordonnances pour 25,000, elles ne seront payées que dans dix ou douze jours : nous sommes au 24, et le service s'est fait, c'est-à-dire, tout ce qu'on a pu se procurer dans le pays a été fourni. Pour cela, j'ai employé mon crédit, j'ai contracté des dettes, j'ai fait le voyage à Alexandrie ; enfin, j'ose dire que j'ai surpassé de beaucoup mes pouvoirs et mes moyens.

Je ne suis chargé ni de frais de transport ni de la fourniture de la viande à Rosette : le service de la viande a manqué, je la fournis ; je loue des chameaux, lorsqu'il s'en trouve, pour transporter d'Alexandrie à Rosette ; et si le service eût été plus facile, vous auriez eu des draps, des chemises, de la manne, du quinquina, et autres objets restés à Alexandrie faute de moyens de transports.

J'ai toujours été l'ami de la vérité ; j'ose même vous affirmer, général, qu'il n'existe pas dans ce rapport un mot dont je ne puisse donner la preuve ; et cependant

je suis dans la position la plus malheureuse, je suis en butte aux reproches les plus sanglans ; tout le monde a droit, je suis le seul qui ai tort, et je suis peut-être le seul qui n'ait rien à se reprocher.

Il est une infinité d'autres détails que je ne vous mets pas sous les yeux, vos occupations ne peuvent vous permettre de donner beaucoup de temps à un même objet, je crains même de m'être déjà trop étendu ; mais je vous le répète, général, rien ne me tient à cœur que votre confiance ; si je l'ai perdue, je ne pourrai faire qu'un très-mauvais service, et, dans ce cas, je vous prie de me donner ma démission.

Je ne vous la demande cependant qu'autant que vous ne me jugerez plus digne de l'emploi que j'occupe.

RUTTY.

Au Caire, le 5 frimaire an 7 (25 novembre 1798).

Au Directoire exécutif.

Je vous envoie, par le citoyen Sucy, ordonnateur de l'armée, un duplicata de la lettre que je vous ai écrite le 1er frimaire, et que je vous ai expédiée par un de mes courriers, et le quadruplicata de celle que je vous ai écrite le 30 vendémiaire, et que je vous ai également expédiée par un de mes courriers, et enfin tous les journaux, ordres du jour et relations que je vous ai fait passer par mille et une occasions.

L'ordonnateur Sucy est obligé de se rendre en France pour y prendre les eaux, par suite de la blessure qu'il a

reçue dans les premiers jours de notre arrivée en Egypte. Je l'engage à se rendre à Paris, où il pourra vous donner tous les renseignemens que vous pourrez désirer sur la situation politique, administrative et militaire de ce pays.

Nous attendons toujours avec une vive impatience des courriers d'Europe.

L'ordonnateur Daure remplit en ce moment les fonctions d'ordonnateur en chef.

Comme nos lazarets sont établis à Alexandrie, Rosette et Damiette, je vous prie d'ordonnner qu'il ne soit pas fait de quarantaine pour les bâtimens qui viennent d'Égypte, dès l'instant qu'ils auront une patente en règle. Vous pouvez être sûrs que nous serons extrêmement prudens, et que nous ne donnerons point de patente, dès qu'il y aura le moindre soupçon.

Nous sommes, au printemps, comme en France au mois de mai.

Je me réfère, sur la situation politique et militaire de ce pays, aux lettres que je vous ai précédemment écrites.

J'envoie en France une quarantaine de militaires estropiés ou aveugles ; ils débarqueront en Italie ou en France : je vous prie de les recommander à nos généraux et à nos ambassadeurs en Italie, en cas qu'ils débarquent dans un port neutre. BONAPARTE.

Au Caire, le 27 frimaire an 7 (17 décembre 1798).

Au Directoire exécutif.

Je vous ai expédié un officier de l'armée avec ordre de ne rester que sept à huit jours à Paris, et de retourner au Caire.

Vous trouverez ci-joint différentes relations de petits événemens et différens imprimés.

L'Égypte commence à s'organiser.

Un bâtiment arrivé à Suez a amené un Indien qui avait une lettre pour le commandant des forces françaises en Egypte : cette lettre s'est perdue. Il paraît que notre arrivée en Égypte a donné une grande idée de notre puissance aux Indes, et a produit un effet très-défavorable aux Anglais : on s'y bat.

Nous sommes toujours sans nouvelles de France, pas un courrier depuis messidor. Cela est sans exemple dans les colonies mêmes.

Mon frère, l'ordonnateur Sucy et plusieurs courriers que je vous ai expédiés, doivent être arrivés.

Expédiez-nous des bâtimens sur Damiette.

Les Anglais avaient réuni une trentaine de petits bâtimens, et étaient à Aboukir : ils ont disparu. Ils ont trois vaisseaux de guerre et deux frégates devant Alexandrie.

Le général Desaix est dans la Haute-Egypte, poursuivant Mourad-Bey, qui, avec un corps de mamelouckes, s'échappe et fuit devant lui.

Le général Bon est à Suez.

On travaille avec la plus grande activité aux fortifi-

cations d'Alexandrie, Rosette, Damiette, Belbeis, Salahieh, Suez et du Caire.

L'armée est dans le meilleur état, et a peu de malades. Il y a en Syrie quelques rassemblemens de forces turques. Si sept jours de désert ne m'en séparaient, j'aurais été les faire expliquer.

Nous avons des denrées en abondance, mais l'argent est très-rare, et la présence des Anglais rend le commerce nul.

Nous attendons des nouvelles de France et d'Europe; c'est un besoin vif pour nos ames: car si la gloire nationale avait besoin de nous, nous serions inconsolables de n'y pas être. BONAPARTE.

Au Caire, le 28 brumaire an 7 (18 novembre 1798).

A l'ordonnateur Leroy.

Le capitaine du navire le *Santa-Maria*, qui a acheté ou volé quatre pièces de canon de 2, un cable et un grappin, de concert avec un matelot français, sera condamné à payer 6,000 francs d'amende, qui seront versés dans la caisse du payeur. BONAPARTE.

Au Caire, le 29 brumaire an 7 (19 novembre 1798).

A Djezzar-Pacha.

Je ne veux pas vous faire la guerre, si vous n'êtes pas mon ennemi; mais il est temps que vous vous expliquiez. Si vous continuez à donner refuge et à garder sur les

frontières de l'Egypte Ibrahim-Bey, je regarderai cela comme une marque d'hostilité, et j'irai à Acre.

Si vous voulez vivre en paix avec moi, vous éloignerez Ibrahim-Bey à quarante lieues des frontières de l'Egypte, et vous laisserez libre le commerce entre Damiette et la Syrie.

Alors, je vous promets de respecter vos états, de laisser la liberté entière au commerce entre l'Egypte et la Syrie, soit par terre, soit par mer. BONAPARTE.

Au Caire, le 3 frimaire an 7 (23 novembre 1798).

Au général Menou.

Faites sentir, citoyen général, au conseil militaire combien il est essentiel d'être sévère contre les dilapidateurs qui vendent la subsistance des soldats. C'est par ce manege-là qu'ils nous ont vendu tout le vin que nous avons apporté de France. Par la seule raison qu'il ne surveille pas des dilapidations aussi publiques, le commissaire des guerres est coupable, et mérite une punition exemplaire. BONAPARTE.

Au Caire, le 3 frimaire an 7 (23 novembre 1798).

Au Check El-Messiri.

J'ai vu avec plaisir votre heureuse arrivée à Alexandrie, cela contribuera à y maintenir la tranquillité et le bon ordre. Il serait essentiel que vous et les nota-

bles d'Alexandrie, prissiez des moyens pour détruire les Arabes et les forcer à une manière de vivre plus conforme à la vertu. Je vous prie aussi de faire veiller les malintentionnés qui débarquent à deux ou trois lieues d'Alexandrie, se glissent dans la ville et y répandent des faux bruits qui ne tendent qu'à troubler la tranquillité.

Sous peu, je ferai travailler au canal d'Alexandrie, et j'espère qu'avant six mois l'eau y viendra en tout temps.

Quant à la mer, persuadez-vous bien qu'elle ne sera pas long-temps à la disposition de nos ennemis. Alexandrie réacquerra son ancienne splendeur, et deviendra le centre du commerce de tout l'Orient ; mais vous savez qu'il faut quelque temps. Dieu même n'a pas fait le monde en un seul jour. BONAPARTE.

Au Caire, le 9 frimaire an 7 (29 novembre 1798).

Au général Marmont.

L'état-major vous ordonne, citoyen général, de prendre le commandement de la place d'Alexandrie. Je fais venir le général Manscourt au Caire, parce que j'ai appris que le 24, il a envoyé un parlementaire aux Anglais sans m'en rendre compte, et que d'ailleurs sa lettre à l'amiral anglais n'était pas digne de la nation. Je vous répète ici l'ordre que j'ai donné, de ne pas envoyer de parlementaire aux Anglais sans mon ordre.

Qu'on ne leur demande rien. J'ai accoutumé les officiers qui sont sous mes ordres, à accorder des grâces et non à en recevoir.

J'ai appris que les Anglais avaient fait quatorze prisonniers à la quatrième d'infanterie légère, il est extrêmement surprenant que je n'en aie rien su.

Secouez les administrations, mettez de l'ordre dans cette grande garnison, et faites que l'on s'aperçoive du changement de commandant.

Ecrivez-moi souvent et dans le plus grand détail. Je savais depuis trois jours la nouvelle que vous m'avez écrite, des lettres venues de Saint-Jean d'Acre.

Renvoyez d'Alexandrie tous les hommes isolés qui devraient être à l'armée. Ayez soin que personne ne s'en aille qu'il n'ait son passeport en règle ; que ceux qui s'en vont n'emmènent point de domestiques avec eux, surtout d'hommes ayant moins de trente ans, et qu'ils n'emportent point de fusils. BONAPARTE.

A Caire, le 9 frimaire an 7 (29 novembre 1798).

Au général Ganteaume.

Je vous prie, citoyen général, de faire expédier d'Alexandrie à Malte un bon marcheur du convoi, avec des dépêches pour le contre-amiral Villeneuve. Vous lui ferez connaître le désir que j'aurais qu'il pût, par le moyen de ses frégates, nous envoyer des nouvelles d'Europe. Les frégates pourraient venir à Damiette où les ennemis ne croisent pas.

Vous lui ferez connaître que depuis Alexandrie jusqu'à la bouche d'Orum Faredge, à vingt heures est de Damiette, toute la côte est à nous, et qu'en reconnaissant un point quelconque de cette côte, et mettant un canot à la mer avec 50 hommes armés dedans, les dépêches nous parviendront très-certainement.

Vous lui direz que nous ne sommes bloqués ici que par deux vaisseaux et une ou deux frégates : s'il pouvait paraître ici avec trois ou quatre vaisseaux qu'il a à Malte, et deux ou trois frégates, il pourrait enlever la croisière anglaise ; que nos bâtimens de guerre qu'il sait que nous avons à Alexandrie, sont organisés et pourraient sortir pour lui donner des secours.

Vous donnerez pour instructions à ce bâtiment de ne point se présenter devant le port de Malte, mais dans la cale de Massa-Siracca.

Expédiez un autre bâtiment grec ou du convoi à Corfou pour faire connaître à celui qui commande les forces navales dans ce port, combien il est nécessaire qu'il nous expédie un aviso avec toutes les nouvelles qu'il pourrait avoir à Corfou, d'Europe, de l'Albanie, de la Turquie, et de tout ce qui s'est passé de nouveau dans ces mers. Donnez-lui également une instruction du point où il doit aborder.

Expédiez un troisième bâtiment du convoi, si vous pouvez, un bâtiment impérial, au commandant des bâtimens de guerre à Ancône. Vous lui direz que je désire qu'il m'expédie un aviso pour me faire connaître la situation de ses bâtimens, et qu'il m'envoye toutes

les nouvelles, et entre autres toutes les gazettes françaises et italiennes, depuis notre départ.

Vous lui donnerez également une instruction sur la marche que doit tenir l'aviso.

Vous expédierez un quatrième bâtiment du convoi, bon voilier, pour se rendre à Toulon, avec une lettre pour le commandant des armes, dans laquelle vous lui ferez connaître notre situation dans ce pays, et la nécessité où nous nous trouvons qu'il nous fasse passer des nouvelles de France et les ordres du gouvernement, en évitant Alexandrie, et en venant aborder, soit à Bourlas, soit à Damiette, soit à la bouche d'Onun-Faredge.

Vous ordonnerez au bâtiment de Toulon de passer entre le cap Bon et Malte, d'éviter l'un et l'autre, de doubler les îles Saint-Pierre, et de passer entre la Corse et les îles Minorque. Si les vents le contrariaient ou qu'il apprît la présence des ennemis, il pourrait aborder en Corse ou dans un port d'Espagne.

Sur chacun de ces trois ou quatre bâtimens, vous mettrez un aspirant de la marine ou un officier marinier, qui sera porteur de vos dépêches, et qui devra en rapporter la réponse. Vous leur donnerez toutes les instructions nécessaires à cet égard, et vous leur ferez bien connaître la manière dont ils doivent se conduire à leur retour. Il sera promis une gratification aux patrons des navires qui retourneront et nous rapporteront des nouvelles du continent.

Je vous enverrai, dans la matinée de demain, quatre paquets, dont seront porteurs ces quatre officiers,

Vous leur ordonnerez de les garder en les cachant ; s'ils étaient pris par les Anglais, je préfère qu'ils soient pris, plutôt que de les jeter à la mer.

Il n'y a que des imprimés dans ces paquets.

BONAPARTE.

Au Caire, le 10 frimaire an 7 (30 novembre 1798).

Au général Menou.

Si la contribution ne rentre pas, faites parcourir, citoyen général, une colonne mobile dans toute la province de Rosette, village par village, avec l'intendant, l'agent français et un officier intelligent ; à mesure qu'ils passeront dans un village, ils exigeront les chevaux et la contribution.

Vous verrez qu'elle rentrera très-promptement.

BONAPARTE.

Au Caire, le 11 frimaire an 7 (1er décembre 1798).

Au général Bon.

Vous vous rendrez, citoyen général, demain à Birket-el-Adji. Vous partirez après demain avant le jour de cet endroit pour vous rendre, avec la plus grande diligence possible, à Suez. Il serait à désirer que vous pussiez y arriver le 14 au soir, ou le 15 avant midi.

Vous m'enverrez un exprès arabe, tous les jours, auquel vous ferez connaître que je donnerai plusieurs piastres lorsqu'ils me remettront vos lettres.

Vous aurez avec vous, indépendamment des troupes que le chef de l'état-major vous a annoncées, le citoyen Collot, enseigne de vaisseau avec dix matelots et le moallem..... qui aura aussi huit ou dix de ses gens avec lui.

Vous trouverez, à Suez, toutes les citernes, que j'ai fait remplir.

Votre premier soin sera, en arrivant, de nommer un officier pour commander la place. Le citoyen Collot remplira les fonctions de commandant des armes du port, et les officiers du génie et d'artillerie qu'y envoient les généraux Cafarelli et Dommartin, commanderont ces armes dans cette place; le moallem..... remplira les fonctions de mazir ou inspecteur des douanes.

Votre première opération sera de remplir toutes les citernes qui ne sont pas pleines, et de faire un accord avec les Arabes de Thor, pour qu'ils continuent à vous fournir toute l'eau existant dans les citernes, en réserve.

Vous ferez retrancher, autant qu'il sera possible, tout le Suez ou une partie du Suez, de manière à être à l'abri des attaques des Arabes, et avoir une batterie de gros canons qui battent la mer.

Vous vivrez dans la meilleur intelligence avec tous les patrons des bâtimens venant de Jambo ou de Djedda, et vous leur écrirez, pour les assurer qu'ils peuvent en toute sûreté continuer le commerce; qu'ils seront spécialement protégés.

Vous tâcherez de vous procurer, parmi les bâtimens qui vont à Suez, une ou deux felouques des meilleures

qui se trouvent dans ce port, que vous ferez armer en guerre.

Vingt-quatre heures après votre arrivée, vous m'enverrez toujours, par des Arabes et par duplicata, un mémoire sur votre situation militaire, sur celle des citernes et sur la situation du pays et le nombre des bâtimens.

Vous ferez tout ce qui sera possible pour encourager le commerce et rien pour l'alarmer.

Dès l'instant que je saurai votre arrivée, je vous enverrai un second convoi de biscuit.

Vous ferez commencer sur-le-champ les travaux nécessaires pour mettre tout le Suez ou une partie de Suez à l'abri des attaques des Arabes, et si vous ne trouvez pas dans cette place un assez grand nombre de pièces pour mettre en batterie, indépendamment des deux que vous emmenerez avec vous, je vous en ferai passer d'autres.

Mon intention est que vous restiez dans cette place assez de temps pour faire des fortifications, afin que la compagnie Omar, les marins et les canonniers suffisent pour la défense contre les entreprises des Arabes, et si ces forces n'étaient pas suffisantes, vous me le manderez: alors je les renforcerai de quelques troupes grecques.

Je vous recommande de m'écrire, par les Arabes, deux fois par jour.

Vous m'enverrez toutes les nouvelles que vous pourrez recueillir, soit sur la Syrie, soit sur Djedda ou la Mecque. BONAPARTE.

An Caire, le 12 frimaire an 7 (2 décembre 1798).

Au général Marmont.

Vous ferez réunir chez vous, citoyen général, dans le plus grand secret, le contre-amiral Perrée, le chef de division Dumanoir, le capitaine Barré.

Vous dresserez un procès-verbal de la réponse qu'ils feront aux questions suivantes, que vous signerez avec eux.

Première question. Si la première division de l'escadre sortait, pourrait-elle, après une croisière, rentrer dans le port neuf ou dans le port vieux, malgré la croisière actuelle des Anglais?

Seconde question. Si *le Guillaume-Tell* paraissait avec *le Généreux*, *le Dégo*, *l'Arthémise*, et les trois vaisseaux vénitiens que nous avons laissés à Toulon et qui sont actuellement réunis à Malte, la croisière anglaise serait obligée de se sauver : se charge-t-on de faire entrer l'amiral Villeneuve dans le port?

Troisième question. Si la première division sortait pour favoriser sa rentrée, malgré la croisière anglaise, ne serait-il pas utile, indépendamment du fanal que j'ai ordonné qu'on allumât au phare, d'établir un nouveau fanal sur la tour du Marabou? Y aurait-il quelques autres précautions à prendre?

Si, dans la solution de ces trois questions, il y avait différence d'opinions, vous ferez mettre dans le procès-verbal l'opinion de chacun.

Je vous ordonne qu'il n'y ait à cette conférence que

vous quatre. Vous commencerez par leur ordonner le plus grand secret.

Après que le conseil aura répondu à ces trois questions et que le procès-verbal sera clos, vous poserez cette question :

Si l'escadre du contre-amiral Villeneuve partait le 15 frimaire de Malte, de quelle manière s'apercevrait-on de son arrivée à la hauteur de la croisière? Quels secours les forces navales actuelles du port pourraient-elles lui procurer? et de quel ordre aurait besoin le contre-amiral Perrée pour se croire suffisamment autorisé à sortir?

Combien de temps faudrait-il pour jeter les bouées pour désigner la passe?

Les frégates *la Carrère*, *la Muiron* et le vaisseau *le Causse* seraient-ils dans le cas de sortir?

Après quoi vous poserez cette question :

Les frégates *la Junon*, *l'Alceste*, *la Carrère*, *la Courageuse*, *la Muiron*, les vaisseaux *le Causse*, *le Dubois*, renforcés chacun par une bonne garnison de l'armée de terre et de tous les matelots européens qui existent à Alexandrie, seraient-ils dans le cas d'attaquer la croisière anglaise, si elle était composée de deux vaisseaux et d'une frégate?

Vous me ferez passer le procès-verbal de cette séance dans le plus court délai. BONAPARTE.

Au Caire, le 13 frimaire an 7 (3 décembre 1798).

Au général Marmont.

J'ai donné, citoyen général, plusieurs ordres pour que tous les matelots existant à bord du convoi et ayant moins de vingt-cinq ans, de quelque nation qu'ils soient, fusent envoyés au Caire, ainsi que tous les matelots napolitains provenant des bâtimens brûlés par les Anglais. L'un et l'autre de ces ordres ont été mal exécutés, puisque les Napolitains étaient seuls plus de 300, et qu'il était impossible que tout le convoi ne contînt au moins 5 ou 600 personnes dans le cas de la réquisition que je fais.

Vous sentez facilement combien il est essentiel, dans la position où est l'armée, qu'elle trouve dans les convois qui sont sur le point de passer en Europe, de quoi se recruter des pertes que peut lui avoir occasionées, en différens événemens, la conquête de l'Egypte.

Indépendamment de cette raison, je mettais aussi un grand intérêt à intéresser à notre opération un grand nombre de marins de nations différentes, lesquelles, par-là, se trouveraient plus à portée de nous donner des nouvelles, et ce que nous avons besoin de France. Je vous prie donc, citoyen général, de vous concerter avec le citoyen Dumanoir, commandant des armes, et de prendre des mesures efficaces pour que, dans le plus court délai, tous les jeunes matelots, italiens, espagnols, français, etc., évacuent Alexandrie et soient envoyés à Boulac.

Veillez à ce qu'aucun bâtiment, en sortant du port, n'emmène avec lui de jeunes matelots qui pourraient nous servir. BONAPARTE.

Au Caire, le 15 frimaire an 7 (5 décembre 1798).

Au général Leclerc.

Comme nous avons grand besoin d'argent, citoyen général, faites verser dans la caisse du payeur général les 30,000 fr. que vous avez dans votre caisse.

Les souliers vont vous arriver, ainsi que les deux harnois pour votre pièce.

Occupez-vous sans relâche à vous procurer des chevaux : vous savez le besoin que nous en avons.

Douze cents hommes de cavalerie bien montés et bien armés partent demain pour se mettre aux trousses de Mourad-Bey. J'espère, moyennant les chevaux que toutes les provinces envoient, en avoir bientôt encore autant. BONAPARTE.

Au Caire, le 15 frimaire an 7 (5 décembre 1798).

Au général Marmont.

Je vous ai fait connaître, par mes dernières lettres, l'importance extrême qu'il y avait à retenir tous les matelots napolitains, génois, espagnols, etc. : cette mesure a été exécutée en partie par le citoyen Dumanoir ; mais elle est bien loin de l'être entièrement, puisque les Na-

politains seuls étaient 380. Les états que l'on m'a remis de la force du convoi, portaient 277 bâtimens et 2574 matelots. Je pense qu'aujourd'hui il sera réduit à 2,000. Il est indispensable que vous parveniez à me procurer encore 800 hommes.

Si les nouvelles recherches que vous ferez pour trouver des jeunes gens ayant moins de 25 ans, ne suffisent pas, pour trouver ce nombre vous aurez recours à une réquisition d'un quart de chaque équipage, ayant soin de prendre les plus jeunes : ceci doit avoir lieu pour tous les bâtimens du convoi, soit français ou étrangers.

Ne donnez communication de cette lettre qu'au citoyen Dumanoir, et concertez-vous avec lui pour nous procurer 800 hommes. Ce ne sera qu'après l'exécution préalable de cet ordre, que je leverai l'embargo mis sur une partie du convoi.

Visez vous-même tous les passe-ports de ceux qui s'en vont, et ne laissez partir personne qui puisse faire un soldat. Ceux qui s'en vont n'ont pas besoin de domestiques, à moins qu'ils n'aient plus de 25 ans.

BONAPARTE.

Au Caire, le 15 frimaire an 7 (5 décembre 1798).

Au général Marmont.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, un ordre que je vous prie d'exécuter avec la plus grande exactitude. Après que vous aurez fait arrêter ce citoyen, faites venir chez vous tous les administrateurs de la marine,

et lisez-leur mon ordre. Vous leur direz que je reçois des plaintes de tous côtés sur leur conduite, et qu'ils ne secondent en rien le citoyen Leroy ; que je punirai les lâches avec la dernière sévérité, et avec d'autant moins d'indulgence, qu'un homme qui manque de courage n'est pas Français. BONAPARTE.

Au Caire, le 17 frimaire an 7 (7 décembre 1798).

A l'intendant-général de l'Egypte.

J'ai reçu, citoyen, la lettre que m'a écrite la nation cophte. Je me ferai toujours un plaisir de la protéger : désormais elle ne sera plus avilie, et, lorsque les circonstances le permettront, ce que je prévois n'être pas éloigné, je lui accorderai le droit d'exercer son culte publiquement, comme il est d'usage en Europe, en suivant chacun sa croyance. Je punirai sévèrement les villages qui, dans les différentes révoltes, ont assassiné des cophtes. Dès aujourd'hui, vous pourrez leur annoncer que je leur permets de porter des armes, de monter sur des mules ou sur des chevaux, de porter des turbans et de s'habiller de la manière qui peut leur convenir ; mais si tous les jours seront marqués de ma part par des bienfaits ; si j'ai à restituer à la nation cophte une dignité et des droits inséparables de l'homme, qu'elle avait perdus, j'ai le droit d'exiger sans doute des individus qui la composent beaucoup de zèle et de fidélité au service de la république. Je ne peux pas vous dissimuler que j'ai eu effectivement à me plaindre du peu de zéle que plusieurs y ont mis. Comment en effet,

lorsque tous les jours des principaux scheicks me découvrent les trésors des mamelloucks, ceux qui étaient leurs principaux agens ne me font-ils rien découvrir?

Je rends justice à votre zèle et à celui de vos collaborateurs, ainsi qu'à votre patriarche, dont les vertus et les intentions me sont connues, et j'espère que, dans la suite, je n'aurai qu'à me louer de toute la nation cophte.

Je donne l'ordre pour que vous soyez remboursé, dans le courant du mois, des avances que vous avez faites.

BONAPARTE.

Au Caire, le 17 frimaire an 7 (7 décembre 1798).

Au citoyen Poussielgue.

Vu les pertes que nous avons éprouvées sur les diamans, la femme de Mourad-Bey sera tenue de verser dans la caisse du payeur 8,000 talaris dans l'espace de cinq jours. BONAPARTE.

Au Caire, le 18 frimaire an 7 (8 décembre 1798).

Au général Rampon.

Vous devez avoir reçu, citoyen général, du pain pour quatre jours.

Si cette lettre vous arrive à temps, vous partirez demain avec la plus grande partie de votre monde pour aller reconnaître la position de Géziré-Bili, qui est à quatre

lieues de l'endroit que vous occupez. Quand vous serez à une demi-lieue de ladite position, vous ferez connaître à ladite tribu de Bili qu'elle n'a rien à craindre; qu'elle peut rester dans son camp, parce que vous avez été prévenu que le scheick était venu me voir et avait obtenu grâce.

Vous tiendrez note de tous les villages par où vous passerez pour arriver à Géziré, et vous observerez les différentes positions qu'occupent les Arabes, afin que, si les circonstances exigent que vous deviez y marcher, vous sachiez comment faire.

Vous aurez soin que les troupes ne fassent aucun mal, et, après vous être promené en différens sens, avoir demandé s'il y a des mameloucks à El-Mansoura, qui est un village près de Géziré, avoir recommandé à tous les villages de payer exactement le miri au général commandant la province, et à ne pas cacher les mameloucks, à les déclarer s'il y en a, vous retournerez, s'il est possible, coucher à Birket-el-Hadji.

Si cette lettre vous arrivait demain trop tard, vous remettrez la partie à après-demain. BONAPARTE.

Au Caire, le 19 frimaire an 7 (9 décembre 1798).

Au général Menou.

Je reçois votre lettre du 14, citoyen général : je venais d'ordonner la mesure que vous me proposez, de vendre 64,000 pintes de vin. Veillez autant qu'il vous sera possible à ce que ces fonds rentrent dans la caisse

du payeur, et que les voleurs n'en vendent pas une plus grande quantité pour masquer leurs vols. Ecrivez au général Marmont pour qu'il fasse vendre les vins les plus aigres et les plus près de se gâter, et que l'on profite de cette circonstance pour vérifier ce qu'il y a en magasin.

J'ai reçu votre lettre du 15, dans laquelle vous m'apprenez que messieurs les Anglais ont évacué Aboukir. Profitez-en pour faire passer à Alexandrie la plus grande quantité de blé possible. BONAPARTE.

Au Caire, le 19 frimaire an 7 (9 décembre 1798).

Au général Ganteaume.

Vous voudrez bien, citoyen général, faire partir d'Alexandrie le brick *le Lody* pour se rendre à Derne. Il prendra tous les renseignemens qu'il pourrait acquérir sur les nouvelles de France et d'Europe.

Je suis instruit que plusieurs tartanes de Marseille, expédiées par le gouvernement, y sont arrivées dans le courant de brumaire, et n'y ont séjourné que 24 heures, après avoir pris des renseignemens sur les Anglais et sur notre position.

Comme il est extrêmement intéressant que la mission de ce brick soit ignorée, vous lui donnerez ses instructions à ouvrir en mer.

Vous lui ordonnerez de prendre des pilotes d'Alexandrie, connaissant la côte depuis Alexandrie à Saint-Jean-d'Acre, et depuis Alexandrie à Tripoli.

J'imagine que la tartane que j'avais ordonné d'envoyer depuis long-temps à Derne, sera partie : si elle ne l'était pas, vous ordonneriez, au préalable, au citoyen Dumanoir de n'expédier *le Lody* que 24 heures après la tartane, en ayant bien soin que la tartane ignore que ce brick devait partir.

Ce brick portera le citoyen Arnaud, qui, parlant parfaitement la langue, et ayant eu des relations avec Derne, pourra plus facilement prendre tous les renseignemens nécessaires.

Vous spécifierez bien au commandant du brick que le citoyen Arnaud n'est rien sur son bord, et n'a point d'ordre à lui donner, et que lui seul est responsable de la manière dont sa mission sera remplie.

Vous lui ferez connaître qu'il faut qu'il retourne le plus tôt possible à Alexandrie.

Je compte que son absence sera de moins de quinze jours; que, sous quelque prétexte que ce soit, il ne doit point cingler vers l'Europe; que cela serait regardé par le gouvernement comme une lâcheté et une trahison, dont un Français ne peut être soupçonné.

Vous donnerez deux ordres au commandant du brick : 1°. de partir et d'ouvrir ses instructions à telle hauteur, et d'embarquer, au moment du départ, un homme qui lui sera remis par le général Marmont, commandant de de la place;

2°. Son instruction à ouvrir en mer.

BONAPARTE.

Au Caire, le 19 frimaire an 7 (9 décembre 1798).

Instructions pour le citoyen Arnaud.

Le brick sur lequel vous êtes embarqué, citoyen, vous conduira à Derne.

Vous remettrez les lettres ci-jointes au commandant de Derne; vous prendrez tous les renseignemens sur les nouvelles d'Europe et de Tripoli.

Vous me rendrez compte de votre mission, et de tout ce que vous aurez vu et appris en mer, en expédiant de Derne deux Arabes.

Le brick vous ramènera à Alexandrie, et, à peine débarqué, vous viendrez au Caire sans communiquer à personne les nouvelles que vous aurez pu apprendre.

Je compte sur votre zèle et sur vos lumières. Je saurai vous tenir compte du service que vous aurez rendu dans cette occasion à la république. BONAPARTE.

Au Caire, le 19 frimaire an 7 (9 décembre 1798).

Au bey de Tripoli.

Je profite d'un bâtiment qui va à Derne pour vous renouveler l'assurance de vivre avec vous en bonne intelligence et amitié.

Dans plusieurs lettres que je vous ai écrites, je vous ai témoigné le désir que j'ai de vous être utile ainsi qu'à ceux qui dépendent de vous.

Je vous prie, lorsque vous aurez des nouvelles d'Europe, de me les envoyer par des exprès.

Croyez aux sentimens d'estime et à la considération que j'ai pour vous. BONAPARTE.

Au Caire, le 20 frimaire an 7 (10 décembre 1798).

Au citoyen Poussielgue.

Vous voudrez bien, citoyen, ordonner sur-le-champ au citoyen Marco-Calavagi, agent du citoyen Rosetti à Terraneh, de verser dans la caisse du payeur, la valeur de deux mille moutons et de cinquante chameaux, que le général Murat avait pris aux Arabes et qu'il a fait restituer en disant que c'était mon intention.

BONAPARTE.

Au Caire, le 21 frimaire an 7 (11 décembre 1798).

Au commissaire du gouvernement, à Zante.

Je vous expédie le brick *le Rivoli* pour avoir de vos nouvelles et de celles de Corfou.

Faites-moi passer toutes les gazettes françaises, italiennes ou allemandes que vous auriez depuis le mois de messidor, ainsi que les nouvelles que vous pourriez avoir d'Italie ou de France, et de tous les bâtimens anglais, russes ou turcs qui auraient paru sur vos côtes depuis ledit mois de messidor.

Donnez-moi toutes les nouvelles que vous pourriez avoir sur Passwan-Oglou et sur Constantinople.

Envoyez-nous ici un Français intelligent qui puisse me donner de vive voix toutes les petites nouvelles que vous pourriez avoir oubliées.

Expédiez des bâtimens à Corfou et en Italie pour faire connaître au commandant de cette place et au gouvernement français que tout va au mieux ici.

Expédiez-moi souvent des bâtimens sur Damiette.

Les journaux et les imprimés que vous trouverez ci-joint, vous mettront à même de connaître notre position.

Je vous recommande de ne pas retenir *le Rivoli* plus de trois ou quatre heures, et de le faire repartir tout de suite, car je suis impatient d'avoir de vos nouvelles.

BONAPARTE.

Au Caire, le 21 frimaire an 7 (11 décembre 1798).

Au général Marmont.

Cette lettre, citoyen général, vous sera remise par le citoyen Beauchamp.

Vous ferez appeler le capitaine de la caravelle : vous lui direz que je consens à ce que son bâtiment parte pour Constantinople aux conditions suivantes :

1°. Qu'il laissera en ôtage ses deux enfans et l'officier de la caravelle, son plus proche parent, pour me répondre du citoyen Beauchamp, qui va s'embarquer à son bord pour se rendre à Constantinople.

2°. Qu'il passera devant l'île de Chypre ; qu'il fera entendre au pacha que nous ne sommes pas en guerre avec la Porte ; qu'il nous renvoie le consul et les Fran-

çais qui sont à Chypre; qu'il les fera embarquer devant lui sur une djerme pour se rendre à Damiette; qu'en conséquence vous allez tenir en arrestation un officier et dix hommes de la caravelle pour répondre du consul et des Français à Chypre, lesquels seront envoyés à Damiette et renvoyés sur le même bâtiment qui amènera les Français de Chypre à Damiette.

3°. Qu'il sortira du port d'Alexandrie de nuit, afin d'échapper à la croisière anglaise; qu'il évitera Rhodes, afin d'échapper aux Anglais.

4°. Après que le citoyen Beauchamp aura causé avec le grand-visir à Constantinople, il sera chargé de le faire revenir à Damiette, et que, sur le même bâtiment qui ramènera le citoyen Beauchamp, je ferai placer ses enfans et l'officier qu'il aura laissés en ôtage.

5°. Que du reste il peut compter que, dans tous les événemens, je serai fort aise de lui être utile.

Vous dresserez de votre séance avec lui un procès-verbal en turc et en français, qu'il signera avec vous, et dont vous et lui garderez une copie, en me faisant passer l'original.

Cette conversation devra avoir lieu à neuf heures du matin : vous lui mènerez le citoyen Beauchamp à bord. Vous aurez soin auparavant que l'on tienne tout prêt sur un bâtiment les affûts et tous les objets qu'on aurait à lui rendre.

Dès l'instant que le procès-verbal sera signé et que les ôtages seront remis, vous lui ferez rendre ses effets; et la nuit, si le temps est beau, il devra partir, ayant bien soin :

1°. Que votre entretien et la mission du citoyen Beauchamp soient parfaitement secrets;

2°. Que le commandant de la caravelle, en arrivant à la conférence, ait avec lui ses enfans et les personnes que vous voulez garder pour ôtages, que vous lui désignerez pour qu'ils se rendent à la conférence, et que vous laisserez dans un autre appartement.

3°. Qu'il n'ait plus, le reste de la journée, aucune espèce de communication avec la terre sous quelque prétexte que ce soit, afin que personne ne sache le départ de la caravelle : sans quoi ces gens-là embarqueraient beaucoup de marchandises et beaucoup de monde.

Il faut que le lendemain à la pointe du jour, les Français et les gens du pays soient tout étonnés de ne plus voir la caravelle.

Quelque observation qu'il puisse vous faire, vous déclarerez que, s'il ne part pas dans la nuit, il vous faudra de nouveaux ordres pour le laisser partir.

Vous trouverez ci-joint deux ordres que vous remettrez au commandant des armes, tous les deux deux ou trois heures avant l'exécution. BONAPARTE.

Au Caire, le 21 frimaire an 7 (11 décembre 1798).

Instruction pour le citoyen Beauchamp.

Vous vous rendrez à Alexandrie; vous vous embarquerez sur la caravelle; vous aborderez à Chypre, vous demanderez au pacha, de concert avec le comman-

dant de la caravelle, qu'on envoie à Damiette le consul et les Français qu'on a arrêtés dans cette île.

Vous prendrez à Chypre tous les renseignemens possibles sur la situation actuelle de la Syrie, sur une escadre russe qui serait dans la Méditerranée, sur les bâtimens anglais qui auraient paru ou qui y seraient constamment en croisière, sur Corfou, sur Constantinople, sur Passwan-Oglou, sur l'escadre turque, sur la flottille de Rhodes, commandée par Hassan-Bey, qui a été pendant un mois devant Aboukir, sur les raisons qui empêchent qu'on apporte du vin à Damiette, enfin sur les bruits qui seraient parvenus jusque dans ce pays-là sur l'Europe.

Vous m'expédierez toutes ces nouvelles avec les Français, si on les relâche, sur un petit bâtiment, qui viendrait à Damiette, ou, lorsque vous verrez l'impossibilité de porter ces gens-là à relâcher les Français, vous expédierez un petit bateau avec un homme de la caravelle pour me porter vos lettres, et sous le prétexte de me mander que le capitaine de la caravelle, ayant fait tout ce qu'il a pu, je fasse relâcher les matelots de la caravelle.

A toutes les stations que le temps ou les circonstances vous feraient faire dans les différentes échelles du Levant, vous m'expédierez des nouvelles par de petits bâtimens envoyés exprès à Damiette, et qui seront largement récompensés.

Arrivé à Constantinople, vous ferez connaître à notre ministre notre situation dans ce pays-ci; de concert avec lui, vous demanderez que les Français qui ont été arrêtés en Syrie soient mis en liberté, et vous ferez con-

naître le contraste de cette conduite avec la nôtre.

Vous ferez connaître à la Porte que nous voulons être ses amis ; que notre expédition d'Egypte a eu pour but de punir les mameloucks, les Anglais, et empêcher le partage de l'Empire ottoman que les deux empereurs ont arrêté ; que nous lui prêterons secours contre eux, si elle le croit nécessaire, et vous demanderez impérieusement et avec beaucoup de fierté qu'on relâche tous les Français qu'on a arrêtés ; qu'autrement cela serait regardé comme une déclaration de guerre ; que j'ai écrit plusieurs fois au grand-visir sans avoir eu une réponse, et qu'enfin la Porte peut choisir et voir en moi ou un ami capable de la faire triompher de tous ses ennemis, ou un ennemi aussi redoutable que tous ses ennemis.

Si notre ministre est arrêté, vous ferez ce qu'il vous sera possible pour pouvoir causer avec des Européens : vous reviendrez en apportant toutes les nouvelles que vous pourrez recueillir sur la position actuelle politique de cet Empire.

Vous aurez soin de vous procurer tous les journaux en quelque langue qu'ils soient depuis messidor.

Si jamais on vous faisait la question : Les Français consentiront-ils à quitter l'Egypte ? Pourquoi pas, pourvu que les deux empereurs fassent finir la révolte de Passwan-Oglou et abandonnent le projet de partager la Turquie européenne ; que, quant à nous, nous ferons tout ce qui pourrait être favorable à l'Empire ottoman et le mettre à l'abri de ses ennemis : mais que le préliminaire à toute négociation, comme à tout accommodement, est un firman qui fasse relâcher les

Français partout où on les a arrêtés, surtout en Syrie.

Vous direz et ferez tout ce qui pourra convenir pour obtenir cet élargissement ; vous déclarerez que vous ne répondez pas que je n'envahisse la Syrie, si on ne met pas en liberté tous les Français qu'on a arrêtés, et, dans le cas où on voudrait vous retenir, que si sous tant de jours, je ne vous voyais pas revenir, je pourrais me porter à une invasion.

Enfin le but de votre mission est d'arriver à Constantinople, d'y demeurer et de voir nos ministres sept à huit jours, et de retourner avec des notions exactes sur la position actuelle de la politique et de la guerre de l'empire ottoman.

Profitez de toutes les occasions pour m'écrire et pour m'expédier des bâtimens à Damiette.

De Constantinople, expédiez une estafette à Paris par Vienne, avec tous les renseignemens qui pourraient être nécessaires au gouvernement : vous lui ferez passer les relations et imprimés que je joins ici à cet effet.

Ainsi, si la Porte ne nous a point déclaré la guerre, vous paraîtrez à Constantinople comme pour demander qu'on relâche le consul français et qu'on laisse libre le commerce entre l'Egypte et le reste de l'Empire ottoman.

Si la Porte nous avait déclaré la guerre et avait fait arrêter nos ministres, vous lui direz que je lui renvoie sa caravelle comme une preuve du désir qu'a le gouvernement français de voir se renouveler la bonne intelligence entre les deux états, et en même temps vous de-

manderez notre ministre et les autres Français qui sont à Constantinople.

Vous lui ferez plusieurs notes pour détruire tout ce que l'Angleterre et la Russie pourraient avoir imaginé contre nous, et vous reviendrez. BONAPARTE.

Au Caire, le 21 frimaire an 7 (11 décembre 1798).

Au grand-visir.

J'ai écrit plusieurs fois à votre excellence pour lui faire connaître les intentions du gouvernement français, de continuer à vivre en bonne intelligence avec la Sublime Porte. Je prends aujourd'hui le parti de vous en donner une nouvelle preuve en vous expédiant la caravelle du grand-seigneur et le citoyen Beauchamp, consul de la république, homme d'un grand mérite, et qui a entièrement ma confiance.

Il fera connaître à votre excellence que la Porte n'a point de plus véritable amie que la république française, comme elle n'aurait pas d'ennemie plus redoutable, si les intrigues des ennemis de la France parvenaient à avoir le dessus à Constantinople : ce que je ne pense pas, connaissant la sagesse et les lumières de votre excellence.

Je désire que votre excellence retienne le citoyen Beauchamp à Constantinople le moins de temps possible, et me le renvoie pour me faire connaître les intentions de la Porte.

Je prie votre excellence de croire aux sentimens d'estime et à la haute considération que j'ai pour elle.

BONAPARTE.

Au Caire, le 21 frimaire an 7 (11 décembre 1798).

Au citoyen Talleyrand, ambassadeur à Constantinople.

Je vous ai écrit plusieurs fois, citoyen ministre; j'ignore si mes lettres vous sont parvenues, je n'en ai point reçu de vous.

J'expédie à Constantinople le citoyen Beauchamp, consul à Mascate, pour vous faire connaître notre position, qui est extrêmement satisfaisante, et pour, de concert avec vous, demander qu'on mette en liberté tous les Français arrêtés dans les échelles du levant, et détruire les intrigues de la Russie et de l'Angleterre.

Le citoyen Beauchamp vous donnera de vive voix tous les détails et toutes les nouvelles qui pourraient vous intéresser.

Je désire qu'il ne reste à Constantinople que sept à huit jours. BONAPARTE.

Au Caire, le 22 frimaire an 7 (12 décembre 1798).

Au général Reynier.

Je désirerais, citoyen général, qu'avant de faire un tour à Salahieh, vous envoyassiez cinq ou six colonnes mobiles dans les différens points de votre province.

Tous les villages qui n'auront pas vu la troupe ne se regarderont pas comme soumis : c'est le seul moyen, d'ailleurs, de faire lever le miri et les chevaux. Votre province est celle qui est le plus en retard.

Le général Lagrange porte avec lui des outres. Mon intention serait que vous lui procurassiez une quinzaine de chameaux, et, après qu'il aura passé quelques jours à Salahieh pour y organiser son service et rendre des visites aux villages qui se sont mal conduits pendant l'inondation, je désire qu'on aille occuper Catieh, où mon intention est de faire construire un fort.

BONAPARTE.

Au Caire, le 22 frimaire an 7 (12 décembre 1798).

Au général Marmont.

J'ai reçu, citoyen général, votre lettre du 14.

Il est toujours plus intéressant de rendre compte d'une mauvaise nouvelle que d'une bonne, et c'est vraiment une faute que vous avez faite, d'oublier de rendre compte des neuf prisonniers qu'ont faits les Anglais à la quatrième demi-brigade.

L'état-major donne l'ordre à la légion nautique de se rendre à Foua, d'où je la ferai venir au Caire pour l'habiller et l'organiser, afin qu'elle puisse retourner, si les circonstances l'exigeaient, et servir utilement.

Envoyez-moi au Caire tous les individus inutiles. J'ai ordonné le désarmement de la galère, qui a 4 à 500 hommes qui mangent beaucoup et ne nous rendraient pas un service utile les armes à la main.

Dès l'instant que vous aurez envoyé ici beaucoup d'hommes du convoi, et qu'il n'y aura plus que des vieillards ou des hommes inutiles, j'en ferai partir la plus grande partie.

Vous devez avoir beaucoup de pélerins, débarrassez-vous-en le plus tôt possible ou par terre ou par mer.

Envoyez aussi des Arabes à Derne pour avoir des nouvelles : il y arrive souvent des tartanes de Marseille.

BONAPARTE.

Au Caire, le 13 frimaire an 7 (23 décembre 1798).

Au général Bon.

J'ai reçu, citoyen général, vos lettres des 20 et 21.

Il est parti hier un convoi.

Vous avez dû recevoir, par le premier convoi, du riz, du bisçuit, de l'eau-de-vie, des matelots, des ouvriers de toute espèce, des outils et des sapeurs.

Je vous ai mandé hier de faire venir tous les chameaux qui vous ont porté du biscuit, joignez-y les chameaux qui ont porté notre artillerie. Ne gardez que les chameaux qui doivent porter l'eau à votre troupe. Ayez soin surtout que les chameaux des Arabes soient parfaitement libres : il faut faire ce que ce gens-là veulent. Laissez passer les lettres pour Djedda sans les décacheter, et laissez aller et venir chacun librement. Le commerce est souvent fondé sur l'imagination. La moindre chose est un monstre pour ces gens-ci, qui ne connaissent pas nos mœurs.

Je vous recommande de faire mettre une corde au puits d'Adjeroud, de manière que l'on puisse s'en servir. On dit que l'eau est bonne pour les chevaux.

Gardez spécialement les matelots, les sapeurs et les turcs d'Omar, une partie de la trente-deuxième, et renvoyez l'autre partie. BONAPARTE.

Au Caire, le 23 frimaire an 7 (13 décembre 1798).

Au général Leclerc.

Je vous préviens, citoyen général, que j'ai fait arrêter Cheraïbi : si vous êtes encore à Nay, vous vous rendrez à Kelioubé pour mettre le scellé sur tous ses biens. Vous écrirez au divan de la province et aux scheicks des Arabes que Cheraïbi a été arrêté, parce qu'il m'a trahi, parce qu'il a, malgré ses sermens de fidélité, correspondu avec les mamelouks, et, le jour de la révolte du Caire, appelé les habitans des différens villages qui environnent cette ville, à se joindre aux révoltés ; qu'ils doivent d'autant plus sentir la justice de l'arrestation de Cheraïbi, qu'ils ont été témoins de ses crimes, et que je l'avais comblé de bienfaits.

BONAPARTE.

Au Caire, le 23 frimaire an 7 (13 décembre 1798).

Au commandant de la place du Caire.

Je vous envoie, citoyen général, Cheraïbi, chef de la province de Kelioubé. Vous le ferez mettre en pri-

son à la citadelle et au secret, afin qu'il n'ait de communication avec qui que ce soit. Vous prendrez toutes les mesures nécessaires pour qu'il ne puisse pas s'échapper.

BONAPARTE.

Au Caire, le 25 frimaire an 7 (15 décembre 1798).

Au général Bon.

L'adjudant-général Valentin, citoyen général, est parti hier de Berket-el-Hadji. J'ai reçu votre lettre du 22.

Vous me demandez de vous envoyer Mustapha-Effendi, mais il doit être avec vous. Il n'est pas au Caire, il est parti immédiatement après votre colonne. Si, à l'heure qu'il est, il n'est pas à Suez, je crains fort qu'il n'ait été assassiné. Au reste, je vais prendre des renseignemens.

L'adjudant-général Valentin doit être arrivé, et vous allez vous trouver approvisionné pour long-temps.

On enverra, par la première occasion, de l'argent pour les Turcs et pour les fortifications.

Envoyez-nous les chameaux qui ont porté vos pièces. Comme elles doivent rester à Suez, ils vous sont inutiles, et serviront à vous en porter d'autres.

Si vos rhumatismes, au lieu de se guérir, continuaient à empirer, vous laisseriez le commandement à l'adjudant-général Valentin, et vous vous rendriez au Caire.

BONAPARTE.

Au Caire, le 26 frimaire an 7 (16 décembre 1798).

Au contre-amiral Perrée.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, un sabre en remplacement de celui que vous avez perdu à la bataille de Chebreisse. Recevez-le, je vous prie, comme un témoignage de la reconnaissance que j'ai pour les services que vous avez rendus à l'armée dans la conquête de l'Egypte. BONAPARTE.

Au Caire, le 27 frimaire an 7 (17 décembre 1798).

Au général Dugua.

Je reçois, citoyen général, votre lettre du 20 frimaire, de Mansoura, relative au commerce de Damiette avec la Syrie. Mon intention est que le commerce soit entièrement libre. L'inconvénient d'aider à la subsistance de nos ennemis est compensé par d'autres avantages.

BONAPARTE.

Au Caire, le 27 frimaire an 7 (17 décembre 1798).

Au général Dugua.

J'ai lu avec surprise dans votre lettre, citoyen général, que l'on employait l'argent du miri à acheter du blé. Ce doit être une coquinerie des intendans, je vais m'en faire rendre compte. Mais je vous prie de tenir la main à ce que le produit de toutes les impositions entre

dans la caisse des préposés du payeur général, et n'en sorte plus sans l'ordre du payeur. BONAPARTE.

Au Caire, le 27 frimaire an 7 (17 décembre 1798).

Au contre-amiral Villeneuve.

Je n'ai point reçu de vos lettres, citoyen général; je vous envoie un aviso. Faites-moi connaître par son retour quelle est votre position et ce que vous pourriez avoir appris des mouvemens et du nombre des ennemis dans la Méditerranée.

Les ennemis n'ont que deux vaisseaux de guerre et deux frégates devant Alexandrie.

Vous devez actuellement avoir trois ou quatre vaisseaux et trois ou quatre frégates de Malte. Nous désirons bien vous voir arriver ici.

Nous aurions besoin de cinq ou six mille fusils, chargez-en un millier sur l'aviso que je vous expédie, et envoyez-nous le reste sur des bâtimens qui viendraient aborder à Damiette.

Vous devez avoir reçu du contre-amiral Ganteaume des lettres qui ont dû vous faire connaître le besoin où nous sommes d'avoir des nouvelles d'Europe, et de recevoir notre second convoi. BONAPARTE.

Au Caire, le 27 frimaire an 7 (17 décembre 1798).

Au chef de division Dumanoir.

Vous voudrez bien, citoyen, faire partir, le plus promptement possible, un bâtiment pareil à celui dans lequel s'est embarqué le citoyen Louis Bonaparte : il sera approvisionné pour un mois d'eau et deux de vivres. Il prendra à son bord le citoyen ..... chargé d'une mission.

Vous remettrez au commandant du bâtiment que vous expédierez, l'ordre ci-joint, qu'il ouvrira à trois lieues en mer. BONAPARTE.

Au Caire, le 27 frimaire an 7 (17 décembre 1798).

Au citoyen ....., officier, chargé de dépêches.

Le bâtiment sur lequel vous vous embarquerez, vous conduira à Malte. Vous remettrez les lettres ci-jointes à l'amiral Villeneuve et au général commandant de Malte.

Le commandant de la marine, à Malte, vous donnera sur-le-champ un bâtiment pour vous conduire dans un port d'Italie qu'il jugera le plus sûr, d'où vous prendrez la poste pour vous rendre en toute diligence à Paris et remettre les dépêches ci-jointes au gouvernement.

Vous resterez huit à dix jours à Paris : après quoi, vous reviendrez en toute diligence, en venant vous em-

barquer dans un port du royaume de Naples ou à Ancône.

Vous éviterez Alexandrie et aborderez avec votre bâtiment à Damiette.

Avant de partir, vous aurez soin de voir un de mes frères, membre du corps législatif; il vous remettra tous les papiers et imprimés qui auraient paru depuis messidor.

Je compte, dans tous les événemens imprévus qui pourraient survenir dans votre mission, sur votre zèle, qui est de faire parvenir vos dépêches au gouvernement, et d'en apporter les réponses. BONAPARTE.

Au Caire, le 27 frimaire an 7 (17 décembre 1798).

Au citoyen . . . . .

Vous vous dirigerez sur Malte, citoyen, en passant hors de vue de toute terre. Si vous apprenez que le port soit bloqué, vous aborderez de préférence à la cale de Marca-Sirocco, où il y a des batteries qui vous mettront à l'abri de toute insulte.

Là, vous débarquerez l'officier que vous avez à votre bord.

Vous instruirez le commandant de la marine à Malte et le contre-amiral Villeneuve, de tout ce que vous aurez vu en mer, et du nombre des vaisseaux qui sont devant Alexandrie, et vous demanderez les ordres du commandant de la marine.

Vous reviendrez m'apporter les dépêches du général commandant à Malte, et du contre-amiral Villeneuve, et, si vous ne pouvez pas aborder à Alexandrie, vous aborderez à Damiette ou sur tout autre point de la côte, depuis le Marabou jusqu'à Orum-Faregge à trente lieues de Damiette.

Vous ne resterez que vingt-quatre heures à Malte.

Je compte sur votre zèle dans une mission aussi importante, qui, indépendamment des nouvelles qu'elle doit nous faire avoir de l'Europe, doit nous faire venir des objets essentiels pour l'armée.

Vous chargerez sur votre bâtiment les armes que le commandant de Malte vous remettra.

BONAPARTE.

Au Caire, le 28 frimaire an 7 (18 décembre 1798).

Au général Bon.

J'ai reçu, citoyen général, votre lettre du 25. J'ai lu avec le plus vif intérêt ce que vous m'avez dit relativement à l'Indien des états de Tippoo-Saïb.

Il serait nécessaire que vous fissiez sonder la rade pour savoir si des frégates de l'Ile de France que j'attends pourraient, étant arrivées à Suez, s'approcher de la côte jusqu'à deux cents toises, de manière à être protégées par les batteries de la côte.

Le chef de bataillon Say est arrivé. La caravelle que je vous ai envoyée, chargée de riz et d'avoine pour les chevaux, sera sans doute arrivée également.

J'ai ordonné au kiaya des Arabes de me faire venir deux bouteilles d'eau de la source chaude qui se trouve à deux journées de Suez, sur la côte de la mer Rouge.

BONAPARTE.

Au Caire, le 28 frimaire an 7 (18 décembre 1798).

Au général Marmont.

J'ai reçu, citoyen général, votre lettre du 19 frimaire. La correspondance commence à être bien lente par le Nil.

Le citoyen Beauchamp, et mon aide-de-camp Lavalette, doivent être arrivés.

Si un bâtiment, dans la principale passe, peut favoriser l'entrée des bâtimens qui vous viendraient de France, il est nécessaire, je crois, que vous vous concertiez avec le commandant des armes pour en faire mettre un.

Envoyez à Rosette toutes les djermes, chaloupes et petits bâtimens qui peuvent passer la barre, afin de charger à Rosette pour Alexandrie, des riz, du biscuit, du blé, de l'orge et autres objets. Je vais faire filer sur Rosette jusqu'à cent mille quintaux de blé ; mais prenez toutes les mesures pour qu'il ne soit pas dilapidé.

Tâchez d'envoyer des Arabes à Derne. Faites écrire par un habitant d'Alexandrie à un habitant de Derne, afin de lui faire connaître que si, toutes les fois qu'il arrive des nouvelles de France, il nous les fait passer, ses courriers seront bien payés, et que lui aura une bonne récompense.

Il part demain cent mille rations de biscuit pour Rosette, et deux mille quintaux de farine.

BONAPARTE.

An Caire, le 29 frimaire an 7 (19 décembre 1798).

Bonaparte, général en chef, voulant favoriser le couvent du mont Sinaï :

1°. Pour qu'il transmette aux races futures la tradition de notre conquête ;

2°. Par respect pour Moïse et la nation juive, dont la cosmogonie nous retrace les âges les plus reculés ;

3°. Parce que le couvent du mont Sinaï est habité par des hommes instruits et policés, au milieu de la barbarie des déserts où ils vivent ;

Ordonne :

ART. 1er. Les Arabes bédouins, se faisant la guerre entre eux, ne peuvent, de quelque parti qu'ils soient, s'établir ou demander asile dans le couvent, ni aucune subsistance ou autres objets.

2. Dans quelque lieu que résident les religieux, il leur sera permis d'officier, et le gouvernement empêchera qu'ils ne soient troublés dans l'exercice de leur culte.

3. Ils ne seront tenus de payer aucun droit ni tribut annuel, comme ils en ont été exemptés suivant les différens titres qu'ils en conservent.

4. Ils sont exempts de tout droit de douane pour les marchandises et autres objets qu'ils importeront et

exporteront pour l'usage du couvent, et principalement pour les soieries, les satins et les produits des fondations pieuses, des jardins, des potagers qu'ils possèdent dans les îles de Scio et de Chypre.

5. Ils jouiront paisiblement des droits qui leur ont été assignés dans diverses parties de la Syrie et au Caire, soit sur des immeubles, soit sur leurs produits.

6. Ils ne paieront aucune épice, rétribution et autres droits attribués aux juges dans les procès qu'ils pourront avoir en justice.

7. Ils ne seront jamais compris dans les prohibitions d'exportation et d'achat de grains pour la subsistance de leur couvent.

8. Aucun patriarche, évêque ou autre ecclésiastique supérieur, étranger à leur ordre, ne pourra exercer d'autorité sur eux ou dans leur couvent, cette autorité étant exclusivement remise à leurs évêques et au corps des religieux du mont Sinaï.

Les autorités civiles et militaires veilleront à ce que les religieux du mont Sinaï ne soient pas troublés dans la jouissance desdits priviléges. BONAPARTE.

Belbeis, le 13 nivose an 7 (2 janvier 1799).

Au divan du Caire.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, que j'ai lue avec le plaisir que l'on éprouve toujours lorsqu'on pense à des gens que l'on estime et sur l'attachement desquels on compte.

Dans peu de jours je serai au Caire.

Je m'occupe, dans ce moment-ci, à faire faire les opérations nécessaires pour désigner l'endroit par où l'on peut faire passer les eaux pour joindre le Nil et la mer Rouge. Cette communication a existé jadis, car j'en ai trouvé la trace en plusieurs endroits.

J'ai appris que plusieurs pelotons d'Arabes étaient venus commettre des vols autour de la ville. Je désirerais que vous prissiez des informations pour connaître de quelle tribu ils sont; car mon intention est de les punir sévèrement. Il est temps enfin que ces brigands cessent d'inquiéter le pauvre peuple qu'ils rendent bien malheureux.

Croyez, je vous prie, au désir que j'ai de vous faire du bien. BONAPARTE.

Au Caire, le 18 nivose an 7 (7 janvier 1799).

Au général Marmont.

A mon retour d'une course dans le désert, je reçois vos lettres des 21, 25 et 28 frimaire, et 4 et 6 nivose.

J'approuve les mesures que vous avez prises dans les circonstances essentielles où vous vous etes trouvé.

Vous sentez bien que le moment d'augmenter la garnison d'Alexandrie n'est pas celui dans lequel vous êtes, d'autant plus que la saison vous debarrassant des Anglais, vous êtes tranquille de ce côte-là.

Que la caravelle parte le plus tôt possible, que *le Lodi* parte lorsque le citoyen Arnaud sera guéri.

Multipliez vos relations avec Damanhour, où se trouve le quartier-général de la province. Vous recevrez l'ordre de l'état-major, pour que l'adjudant-général Leturcq vous rende compte exactement.

Le citoyen Boldoni part.

J'attends les 4 à 500 matelots que vous m'avez annoncés et surtout les Napolitains.

Je donne ordre pour que le village du schérif d'Alexandrie lui soit donné.

Je vous autorise à envoyer un parlementaire aux Anglais : vous leur direz que vous avez appris qu'ils avaient la peste à bord, et que dans ce cas vous leur offrez tous les secours que l'humanité pourrait exiger.

Envoyez un homme extrêmement honnête qui soit peu parleur et qui ait de bonnes oreilles.

Si Lavalette était à Alexandrie et que vous eussiez l'idée de l'y envoyer, ce n'est point mon intention ; il faut y envoyer un homme qui ait le grade tout au plus de capitaine, qui leur pourra porter les gazettes d'Egypte, et qui tâchera de tirer des gazettes d'Europe s'ils en ont et s'il veulent en donner.

Recommandez que l'officier seul monte à bord, de manière qu'à son retour dans la ville il n'y soit pas fait de caquets, et qu'il vous confie seul tout ce qui se sera passé.

Tous les engagemens que vous avez pris avec le divan seront ponctuellement exécutés. BONAPARTE.

Au Caire, le 22 nivose an 7 (11 janvier 1799).

Au général Murat.

Vous partirez demain, citoyen général, à huit heures du matin. Vous sortirez comme pour aller à Belbeis, dehors de la ville ; vous gagnerez le Mokattam ; vous vous enfoncerez à deux lieues dans le désert, et vous vous dirigerez en suivant toujours le désert sur le village de Gamasé, province d'Alfiéli, où se trouvent les tribus des Aydé et des Masé, qui ont 100 hommes montés sur des chameaux, et qui sont des tribus ennemies.

Le citoyen Venture vous donnera un conducteur qui est un des grands ennemis de ces tribus.

Vous combinerez votre marche de manière à vous reposer pendant la nuit à deux ou trois lieues de ces Arabes, et pouvoir, à la pointe du jour, tomber sur leur camp, prendre tous leurs chameaux, bestiaux, femmes, enfans, vieillards, et la partie de ces Arabes qui sont à pied.

Vous tuerez tous les hommes que vous ne pourrez pas prendre.

Comme le village où ils sont n'est pas éloigné du Nil, vous ferez embarquer sur des djermes, pour nous les envoyer, les femmes, bestiaux et tous les prisonniers. Vous vous mettrez à la poursuite des fuyards qui nécessairement se porteront du côté de Gendeli et de Toneritz. Vous irez dans l'un et l'autre de ces endroits ; de là vous irez jusqu'à la mer Rouge, et vous vous trouverez pour lors à peu près à trois lieues de Suez, au commandant duquel vous écrirez un mot.

Vous mènerez avec vous le chef de brigade Lédé avec 80 hommes du dix-huitième et du troisième. Vous le chargerez avec ce détachement de la garde des prisonniers et du détail de l'embarquement, de la conduite des prisonniers et de tout ce que vous aurez pris.

Indépendamment de quatre jours de vivres que vous avez eu ordre d'emporter sur des chameaux, faites-en prendre pour deux jours à la troupe ; ce qui vous fera pour six jours.

Dans toute votre marche dans le désert, vous pousserez toujours sur votre droite et votre gauche, à une lieue, un officier et 15 hommes de cavalerie, et vous marcherez sur tous les convois de chameaux que vous rencontrerez dans votre route. Je compte que votre course en produira plusieurs centaines.

BONAPARTE.

Au Caire, le 23 nivose an 7 (12 janvier 1799).

Au général Lanusse.

Je désire, citoyen général, que vous fassiez arrêter le fils d'Abou-Chaïr, et que vous l'envoyiez sous bonne escorte à la citadelle du Caire : c'est un ôtage qu'il est bon d'avoir. Ses biens seront confisqués au profit de la république.

BONAPARTE.

Au Caire, le 25 nivose an 7 (14 janvier 1799).

Au général commandant à Alexandrie.

Je ne conçois pas, citoyen général, comment les consuls étrangers ont pu recevoir une lettre de l'amiral anglais sans que vous en soyez instruit, et je conçois encore moins comment l'ayant reçue, ils l'aient publiée sans votre permission.

Faites-vous rendre compte par les consuls qui leur a remis cette lettre, et faites-leur connaître que si à l'avenir ils ne vous remettaient pas toutes cachetées les lettres qu'ils recevraient, vous les ferez fusiller. Si ce cas se représentait, vous m'enverriez la lettre toute cachetée.

Vous ferez mettre le scellé sur tous les effets du nommé Jennovisch, capitaine impérial qui s'est rendu à Alexandrie, et vous me l'enverrez sous bonne escorte au Caire; vous aurez soin de le faire mettre nu, et de prendre tous ses habillemens que vous ferez découdre pour vous assurer qu'il n'y a rien dedans. Vous lui ferez donner d'autres habits.

L'envoi de cet homme à Alexandrie me paraît suspect: du reste, je suis fort aise qu'il y soit, puisqu'il nous donnera des nouvelles du continent; mais qu'il ne parle à personne. BONAPARTE.

Au Caire, le 26 nivose an 7 (15 janvier 1799).

Au citoyen Poussielgue.

Nous avons le plus grand besoin d'argent. Les fermes doivent 6,000 talaris ; les sagats, 1,000 ; les négocians de Damas, 700. Voyez de les faire payer dans les vingt-quatre heures.

Vous me ferez demain un rapport sur nos ressources et nos moyens d'avoir de l'argent. Tâchez de nous avoir 2 à 300,000 fr.

Les deux bâtimens de café qui sont arrivés à Suez doivent avoir payé quelques droits ; faites-vous-en remettre le montant.

Vous trouverez ci-joint un ordre pour que les Cophtes versent demain 10,000 talaris, après-demain 10,000 autres ; le 1er pluviose, 10,000 ; le 3, 10,000 autres ; le 5, 10,000 autres : en tout 50,000 talaris.

Vous hypothéquerez, pour le paiement dudit argent, les blés qui sont dans la haute Egypte, et vous leur ferez connaître qu'il est indispensable que cela soit soldé, parce que j'en ai le plus grand besoin.

Vous me ferez demain un rapport sur la quantité d'obligations qu'a en ce moment l'enregistrement, en comptant depuis aujourd'hui, décade par décade.

Enfin, vous me ferez un rapport sur la quantité des villages et terres qui ont été affermés et sur les conditions desdits affermages.

Vous demanderez deux mois d'avance à tous les adjudicataires des différentes fermes. BONAPARTE.

Au Caire, le 26 nivose an 7 (15 janvier 1799).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

Tous les adjudicataires des fermes ou douanes de la république paieront, du 1er au 10 pluviose, les mois de pluviose et ventose d'avance. BONAPARTE.

Au Caire, le 26 nivose an 7 (15 janvier 1799).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

Les Cophtes verseront 50,000 talaris, à titre d'emprunt, savoir : demain, 10,000 talaris ; après demain, 10,000 ; le 1er pluviose, 10,000 ; le 3 *idem*, 10,000 ; le 5 *id.*, 1,000. En tout, 50,000 talaris.

Il leur sera vendu, pour cette somme, une quantité de blés de la haute Egypte. BONAPARTE.

Au Caire, le 26 nivose an 7 (15 janvier 1799).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

Il sera formé un conseil des finances, chez l'administrateur des finances, qui se réunira demain à deux heures après-midi. Il sera composé des citoyens Monge, Caffarelli, Blanc, Jamés et de l'ordonnateur en chef.

Ce conseil s'occupera : 1° du système et du tarif des monnaies et des changemens possibles à y faire, les plus avantageux à nos finances ; 2° des opérations que dans la position actuelle de l'Egypte, on pourrait faire pour

procurer de l'argent à l'armée et accroître ses ressources; 3° du plan raisonnable que l'on pourrait adopter pour, sans diminuer les revenus de la république, donner aux soldats de l'armée une récompense qu'ils ont méritée à tant de titres. BONAPARTE.

Au Caire, le 27 nivose an 7 (16 janvier 1799).

Au général Marmont.

Faites faire, tous les cinq jours, une visite des hôpitaux par un officier supérieur de ronde, qui prendra toutes les précautions nécessaires à cet effet, qui visitera tous les malades, et fera fusiller sur-le-champ dans la cour de l'hôpital les infirmiers ou employés qui auraient refusé de fournir aux malades tous les secours et vivres dont ils ont besoin. Cet officier, en sortant de l'hôpital, sera mis pour quelques jours en réserve dans un endroit particulier.

Vous avez bien fait de faire donner du vinaigre et de l'eau-de-vie à la troupe. Epargnez l'un et l'autre; il y a loin d'ici au mois de juin. BONAPARTE.

Au Caire, le 29 ventose an 7 (18 janvier 1799).

Au général Verdier.

Je reçois, citoyen général, vos lettres des 24 et 25. J'ai appris avec intérêt l'expédition que vous avez faite contre les Arabes de Derne.

Le scheick du village de Mit-Massaout est extrêmement coupable ; vous le menacerez de lui faire donner des coups de bâton, s'il ne vous désigne pas l'endroit où il y aurait d'autres mameloucks et d'autres pièces qu'ils auraient cachés. Vous vous ferez donner tous les renseignemens que vous pourrez sur les bestiaux appartenant aux Arabes de Derne qui pourraient être dans son village : après quoi vous lui ferez couper la tête, et la ferez exposer avec une inscription qui désignera que c'est pour avoir caché des canons.

Vous ferez également couper la tête aux mameloucks, et vous enverrez à Gizeh les trois pièces de canon que vous avez trouvées dans ce village. Faites une proclamation dans la province, pour que tous les villages qui auraient des canons, aient à les envoyer dans le plus court délai. BONAPARTE.

Au Caire, le 3 pluviose an 7 (22 janvier 1799).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

La maison qu'occupe le général Lannes dans l'île de Baouda avec vingt feddams de terre, dix de chaque côté, lui sont donnés en toute propriété.

La maison qu'occupe le général Dommartin et le jardin qui est vis-à-vis à gauche du nouveau chemin, lui sont donnés en toute propriété.

La maison qu'occupe le général Murat lui est donnée en toute propriété.

L'île de Baouda sera partagée en dix portions : seront exceptées la partie sud, où est le Mekkias, et là

partie nord, où il y a une batterie, avec un arrondissement convenable.

L'île vis-à-vis Boulac, où est le lazaret, sera partagée en dix portions.

Le général en chef se réserve le soin de donner ces vingt portions à des officiers de l'armée qui les mériteront.

L'administrateur général des finances fera rédiger, dans la journée de demain, par le bureau d'enregistrement, les actes de propriété de ces différens officiers, et prendra des mesures pour exécuter d'ici au 20 pluviose l'article 2 du présent ordre. Les actes de propriété seront remis chez le payeur.

Le chef de l'état-major général fera connaître aux généraux en chef Dommartin, Lannes et Murat que ces biens leur sont donnés en gratification extraordinaire pour les services qu'ils ont rendus dans la campagne et pour les dépenses qu'elle leur a occasionées. BONAPARTE.

Au Caire, le 15 pluviose an 7 (3 février 1799).

Au général Desaix.

Votre dernière lettre, que j'ai reçue hier, citoyen général, est datée du 16 nivose. Je n'ai eu depuis aucune nouvelle de vos opérations ultérieures.

Le général Davoust m'a écrit de Syout le 23 nivose: il m'a annoncé le succès qu'il a obtenu sur les différens rassemblemens de fellahs qui s'étaient révoltés.

Depuis le 3 nivose nous sommes à Catieh et nous y avons établi un fort et des magasins assez considérables.

Le général Reynier part le 16 de Catieh pour se rendre à El-Arich.

Une grande partie de l'armée est en mouvement pour traverser les déserts et se présenter sur les frontières de Syrie.

Le quartier-général va incessamment se mettre en marche.

Mon but est de chasser Ibrahim-Bey du reste de l'Egypte, dissiper les rassemblemens de Gaza et punir Ibrahim-Bey de sa mauvaise conduite.

Le citoyen Collot, lieutenant de vaisseau, est parti avec quatre chaloupes canonnières de Suez, portant 80 hommes de débarquement: il a ordre de croiser devant Cosseir et même de s'en emparer. Dès l'instant qu'il aura effectué son débarquement, il vous en préviendra en vous expédiant des Arabes. De votre côté, expédiez d'Esuch des hommes, pour pouvoir être instruit de son arrivée, correspondre avec lui et lui envoyer des vivres dont il pourrait se trouver avoir besoin.

Défaites-vous, par tous les moyens et le plus tôt possible, de ces vilains mameloucks. BONAPARTE.

Au Caire, le 6 pluviose an 7 (25 janvier 1799).

A l'iman de Mascate.

Je vous écris cette lettre pour vous faire connaître ce que vous avez déjà appris sans doute, l'arrivée de l'armée française en Egypte.

Comme vous avez été de tout temps notre ami, vous devez être convaincu du désir que j'ai de protéger tous les bâtimens de votre nation, et que vous les engagiez à venir à Suez, où ils trouveront protection pour leur commerce.

Je vous prie aussi de faire parvenir cette lettre à Tippoo-Saïb, par la première occasion qui se trouvera pour les Indes. BONAPARTE.

Au Caire, le 6 pluviose an 7 (25 janvier 1799).

A Tippoo-Saïb.

Vous avez déjà été instruit de mon arrivée sur les bords de la mer Rouge avec une armée innombrable et invincible, remplie du désir de vous délivrer du joug de fer de l'Angleterre.

Je m'empresse de vous faire connaître le désir que j'ai que vous me donniez, par la voie de Mascate et de Mokka, des nouvelles sur la situation politique dans laquelle vous vous trouvez. Je désirerais même que vous pussiez envoyer à Suez ou au grand Caire quelque homme adroit qui eût votre confiance, avec lequel je pusse conférer. BONAPARTE.

Au Caire, le 6 pluviose an 7 (25 janvier 1799).

Au sultan de la Mecque.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, et j'en ai compris le contenu. Je vous envoie le réglement que j'ai fait pour la douane de Suez, et mon intention est de le faire exécuter ponctuellement. Je ne doute pas que les négocians de l'Hygiaz ne voient avec gratitude la diminution des droits que j'ai faite pour le plus grand avantage du commerce, et vous pouvez les assurer qu'ils jouiront ici de la plus ample protection.

Toutes les fois que vous aurez besoin de quelque chose en Egypte, vous n'avez qu'à me le faire savoir, et je me ferai un plaisir de vous donner des marques de mon estime. BONAPARTE.

Au Caire, le 6 pluviose an 7 (25 janvier 1799).

Au général Berthier.

Vous partirez, citoyen général, le 10 pluviose, pour vous rendre à Alexandrie: vous vous y embarquerez sur la frégate *la Courageuse*; vous aurez avec vous deux bâtimens du convoi, bons voiliers, que j'ai fait arranger à cet effet.

Dès l'instant que vous aurez rencontré quelque bâtiment qui vous aura donné des nouvelles, vous m'en expédierez un sur Damiette, le lac Bourlon ou même sur Alexandrie, si les vents l'y portaient. Vous m'expé-

dierez l'autre dès l'instant que vous aurez appris d'autres nouvelles, ce que je désirerais être avant que vous ne touchassiez aucune terre d'Europe.

Le plus sûr paraît être que vous vous dirigiez sur les côtes d'Italie du côté du golfe de Tarente, du port de Crotone, et, si le temps le permet, de remonter le golfe Adriatique jusqu'à Ancône. Soit que vous touchiez à Corfou ou à Malte, ou dans un point quelconque, ne manquez pas de m'envoyer toutes les nouvelles que vous pourriez avoir, en m'expédiant des bâtimens, auxquels vous donnerez l'instruction spéciale de se diriger sur Damiette.

Vous prendrez aussi des mesures pour que l'on nous envoie de l'une des places des sabres, des pistolets, des fusils, dont vous savez que nous avons besoin.

Vous aurez bien soin que la frégate qui vous portera, dès l'instant qu'elle sera approvisionnée de ce qui pourrait lui manquer, reparte sur-le-champ, se dirigeant sur Jaffa, et là elle saura où je suis. Arrivé à Jaffa, elle mouillera au large et avec précaution, afin de s'assurer si l'armée y est; si elle n'y était pas, elle se dirigerait vers Damiette.

Si vous pouvez faire charger sur la frégate quelques armes, vous le ferez; si les événemens qui se passeront dans le continent font que votre présence n'y soit pas nécessaire, vous rejoindrez l'armée à la prochaine mousson.

Vous remettrez les paquets ci-joints au gouvernement et vous remplirez la mission dont vous êtes chargé.

BONAPARTE.

Au Caire, le 7 pluviose an 7 (26 janvier 1799).

Au général Kléber.

J'ai reçu, citoyen général, votre lettre du 3. Comme les lettres que je reçois de Mansoura me font craindre que la maladie de la deuxième demi-brigade ne soit contagieuse, je crois qu'il serait dangereux de la mettre en libre communication avec les autres demi-brigades. Faites-vous faire un rapport détaillé sur la situation de cette demi-brigade, et, dans le cas où la maladie serait contagieuse, vous pourriez la renvoyer à Mansoura : je la ferais remplacer à votre division par un bataillon de la vingt cinquième demi-brigade. BONAPARTE.

Au Caire, le 9 pluviose an 7 (28 janvier 1799).

Au général Marmont.

J'imagine, citoyen général, que vous aurez changé la manière de faire le service d'Alexandrie. Vous aurez placé aux différentes batteries et aux forts de petits postes stables et permanens : ainsi, par exemple, à la hauteur de l'Observation, à la batterie des bains, vous aurez placé 12 à 15 hommes qui ne devront pas en sortir, et que vous tiendrez la sans communication. Ces 12 à 15 hommes fourniront le factionnaire nécessaire pour garder le poste. La position de la mer vous dispense d'avoir aujourd'hui une grande surveillance, vous vous trouvez

ainsi avoir besoin de fort peu de monde. Pourquoi avez-vous des grenadiers pour faire le service en ville? Je ne conçois rien à l'obstination du commissaire des guerres Michaux à rester dans sa maison, puisque la peste y est. Pourquoi ne va-t-il pas se camper sur un monticule du côté de la colonne de Pompée?

Tous vos bataillons sont, l'un de l'autre, au moins à une demi-lieue. Ne tenez que très-peu de chose dans la ville; et comme c'est le poste le plus dangereux, n'y tenez point de troupe d'élite.... Mettez le bataillon de la soixante-quinzième sous ces arbres où vous avez été long-temps avec la quatrième d'infanterie légère. Qu'il se baraque là en s'interdisant toute communication avec la ville et l'Egypte. Mettez le bataillon de la quatre-vingt-cinquième du côté du Marabou : vous pourrez facilement l'approvisionner par mer. Quant à la malheureuse demi-brigade d'infanterie légère, faites-la mettre nue comme la main, faites-lui prendre un bon bain de mer; qu'elle se frotte de la tête aux pieds; qu'elle lave bien ses habits, et que l'on veille à ce qu'elle se tienne propre. Qu'il n'y ait plus de parade; qu'on ne monte plus de garde que chacun dans son camp. Faites faire une grande fosse de chaux vive pour y jeter les morts.

Dès l'instant que, dans une maison française, il y a la peste, que les individus se campent ou se baraquent; mais qu'ils fuient cette maison avec précaution et qu'ils soient mis en réserve en plein champ. Enfin, ordonnez qu'on se lave les pieds, les mains, le visage tous les jours, et qu'on se tienne propre.

Si vous ne pouvez pas garantir la totalité des corps où

cette maladie s'est déclarée, garantissez au moins la majorité de votre garnison. Il me semble que vous n'avez pas encore pris aucune grande mesure proportionnée aux circonstances. Si je n'avais pas à Alexandrie des dépôts dont je ne puis me passer, je vous aurais déjà dit : partez avec votre garnison, et allez camper à trois lieues dans le désert. Je sens que vous ne pouvez pas le faire. Approchez-en le plus près que vous pourrez. Pénétrez-vous de l'esprit des dispositions contenues dans la présente lettre ; exécutez-les autant que possible, et j'espère que vous vous en trouverez bien.

BONAPARTE.

Au Caire, le 9 pluviose an 7 (28 janvier 1799).

Au contre-amiral Ganteaume.

Je reçois, citoyen général, votre lettre du 5. L'intention où vous êtes de vouloir suivre vous-même l'expédition de Cosseir fait honneur à votre zèle ; mais j'ai besoin de vos lumières pour une expédition considérable. Vous savez que, lorsque je vous ai envoyé à Suez, j'espérais que vous seriez de retour du 20 au 30 : nous sommes au 10, et vous n'êtes pas encore parti. Les événemens arrivés à *la Castiglione* me persuadent qu'une fois parti, je ne vous verrai plus d'ici à deux mois ; et les événemens sont tels, que je ne puis me passer de vous. Donnez les instructions nécessaires à l'officier qui commandera l'expédition, et rendez-vous de suite au Caire, où je vous attends avant le 15. Vous pouvez ramener

mes 25 guides. J'écris au général Junot de compléter votre escorte au moins à 50 ou 60 hommes.

Donnez au commandant des armes et à Feraud toutes les instructions nécessaires à votre départ. Je désirerais que la construction de la goëlette pût être tellement en train d'ici au 20, que le citoyen Feraud, avec un petit détachement d'ouvriers, pût être disponible pour se porter ailleurs.

Un gros brick anglais a fait côte à Bourlos. Sur 56 hommes d'équipage, 40 se sont noyés, et 16 sont en notre pouvoir. Je les attends à chaque instant. Ils nous donneront des renseignemens sur les mouvemens des Anglais. Il paraît que, cette année, les temps sont terribles.

BONAPARTE.

Au Caire, le 10 pluviose an 7 (29 janvier 1799).

Au payeur général.

Vous passerez, citoyen, les douze actions de la compagnie d'Egypte qui appartiennent à la république, à la disposition des citoyens : Boyer, chef de brigade de la dix-huitième; Darmagnac, *id.* de la trente-deuxième; Conroux, *id.* de la soixante-unième; Lejeune, *id.* de la vingt-deuxième; Delorgne, *id.* de la treizième; Grezins, adjudant-général; Maugras, chef de brigade de la soixante-quinzième; le chef de la neuvième; Venoux, *id.* de la vingt-cinquième; Duvivier, colonel du quatorzième de dragons; Bron, *id.* du troisième; Pinon, *id.* du quinzième, à titre de gratification extraordinaire.

Dix actions existent dans votre caisse, je donne à l'administrateur des finances l'ordre de s'arranger avec la compagnie d'Egypte pour avoir les deux autres.

BONAPARTE.

Au Caire, le 11 pluviose an 7 (30 janvier 1799).

Au citoyen Poussielgue.

La femme Selti-Nefsi, veuve d'Ali-Bey, et femme actuelle de Mourad-Bey, conservera la partie de ses biens qui lui vient d'Ali-Bey : je veux par-là donner une marque d'estime pour la mémoire de ce grand homme.

BONAPARTE.

Au Caire, le 11 pluviose an 7 (30 janvier 1799).

Au divan du Caire.

J'ai reçu votre lettre du 10 pluviose. Non-seulement j'ai ordonné à l'aga des janissaires et aux agens de la police de publier que l'on jouira, pendant la nuit du Rhamadan, de toute la liberté d'usage; mais encore je désire que vous-même fassiez tout ce qui peut dépendre de vous pour que le Rhamadan soit célébré avec plus de pompe et de ferveur que dans les autres années.

BONAPARTE.

Au Caire, le 12 pluviose an 7 (31 janvier 1799).

Au général Kléber.

L'état-major, citoyen général, vous fait passer l'ordre de mouvement pour l'occupation d'El-Arich. Pour y arriver, vous avez deux ennemis à vaincre, la faim et la soif, et les ennemis qui sont à Gaza, et qui, en deux jours, peuvent retourner à El-Arich.

Vous direz aux gens du pays que vous pourriez rencontrer, que vous n'avez ordre d'occuper qu'El-Arich, Kan-Iounes, et de chasser Ibrahim-Bey; que c'est à lui seul que vous en voulez.

Les moyens de transport que vous avez dans ce moment-ci à Catieh peuvent seuls décider de la quantité de troupes que vous pourrez envoyer à El-Arich. L'avant-garde du général Reynier épuisera tous les moyens de transport : car il est indispensable que les soldats portent pour trois jours sur eux, et qu'il ait avec lui un convoi qui assure la subsistance pour douze jours.

Arrivé à Kan-Iounes, vous pouvez écrire à Abdallah-Pacha que le bruit public nous a instruits que le grand-seigneur l'avait nommé pacha d'Egypte; que si cela est vrai, nous avons lieu d'être étonnés qu'il ne soit pas venu; que nous sommes les amis du grand-seigneur; que vous n'avez aucune intention hostile contre lui; que vous n'avez ordre de moi que d'occuper le reste de l'Egypte, et de chasser Ibrahim-Bey; que vous ne doutez pas que, s'il me fait connaître l'ordre qui le nomme pacha d'Egypte, je ne le reçoive avec tous les honneurs dus à

son poste ; que, du reste, vous êtes persuadé que, s'il est véritablement officier de la Sublime-Porte, il n'a rien de commun avec un tyran tel qu'Ibrahim-Bey, à la fois ennemi de la république française et de la Sublime-Porte.

Les divisions Bon et Lannes, la cavalerie et le parc de réserve sont en mouvement, je compte partir moi-même le 17. Je suivrai la route de Birket-el-Haldji, Belbeis, Corice, Salahieh, le pont Kantaxeh et Catieh. Vous m'enverrez par cette route les rapports que vous aurez à me faire. BONAPARTE.

An Caire, le 17 pluviose an 7 (5 février 1799).

Au général Kléber.

Nous avons reçu enfin, citoyen général, des nouvelles de France. Un bâtiment ragusais, chargé de vins, est arrivé ayant à son bord les citoyens Hamelin et Liverou. Ils apportent des lettres que je n'ai pas encore reçues, parce que Marmont m'a écrit par un Arabe.

Jourdan a quitté le corps législatif, et commande l'armée sur le Rhin. Le congrès de Rastadt était toujours au même point : on y parlait beaucoup sans avancer.

Joubert commande l'armée d'Italie. Schawenburg commande à Malte. Pléville est parti pour Corfou. Passwan-Oglou a détruit entièrement l'armée du capitan-pacha, et est maître d'Andrinople.

La Marguerite, expédiée après la prise d'Alexandrie, et *la Petite-Cisalpine*, expédiée de Rosette un

mois après le combat d'Aboukir, sont toutes deux arrivées.

Descoutes était en route pour Constantinople.

Au commencement de novembre, l'ambassadeur turc à Paris faisait encore ses promenades à l'ordinaire.

Les Espagnols, au nombre de vingt-quatre vaisseaux, se laissent bloquer par seize vaisseaux anglais.

On a pris des mesures pour recruter les armées : il paraît que l'on a requis tous les jeunes gens de 18 ans, que l'on a appelés les *conscrits*.

Les choses de l'intérieur sont absolument dans le même état que lorsque nous sommes partis : on ne remarque, dans l'allure du gouvernement, que le changement qu'a pu y apporter le nouveau membre qui y est entré.

Le général Humbert, avec 1500 hommes, est arrivé en Irlande. Il a réuni quelques Irlandais autour de lui, et, quinze jours après, a été fait prisonnier avec toute sa troupe.

On arme en Europe de tous côtés ; cependant on ne fait encore que se regarder.

Je retarde mon départ de deux jours, afin de recevoir des lettres avant de partir.

La trente-deuxième doit être arrivée à Catieh. Le général Bon, avec le reste de sa division, est à Salahieh. Si des événemens pressans vous rendaient un secours nécessaire, vous lui écririez : il n'aurait pas besoin de mon ordre pour marcher à vous. BONAPARTE.

Au Caire, le 17 pluviose an 7 (5 février 1799).

Au général Marmont.

J'ai reçu, citoyen général, la lettre que vous m'avez écrite le 7, m'annonçant l'arrivée du citoyen Hamelin à Alexandrie. Toutes les troupes dans ce moment-ci traversent le désert, et j'étais moi-même sur le point de partir. Je retarde mon départ pour voir le citoyen Hamelin, ou recevoir au moins les lettres de Livourne et de Gênes que vous m'annoncez.

Vous ferez sortir un parlementaire, par lequel vous préviendrez le commandant anglais que plusieurs avisos anglais ont, à différentes époques, échoué sur la côte; que nous avons sauvé les équipages; qu'ils sont dans ce moment-ci au Caire, où ils sont traités avec tous les égards possibles; que, ne les regardant pas comme prisonniers, je les lui enverrai incessamment.

BONAPARTE.

Au Caire, le 20 pluviose an 7 (8 février 1799).

Au citoyen Poussielgue.

Je donne ordre au payeur d'envoyer un de ses préposés sur une djerme armée à Mehal-el-Kebir et Menouf, pour ramasser l'argent et le rapporter au Caire le plus promptement possible.

Donnez ordre à l'agent de la province de Gizeh de se mettre en course pour lever le deuxième tiers du miri.

Pressez de tous vos moyens la rentrée du premier tiers que doivent payer les adjudicataires. Joignez-y tout ce que rend la monnaie et tout ce que doit rendre l'enregistrement; car il est indispensable que vous ramassiez, d'ici au 1er ventose, 500,000 fr., et que vous me les fassiez passer à l'armée. Ils seront escortés par un adjudant-général de l'état-major et le troisième bataillon de la trente-deuxième, qui ont ordre de partir le 30.

Envoyez des exprès de tous côtés, et écrivez que l'on active la rentrée des impositions.

Donnez ordre à Damiette pour que l'on recouvre les 150,000 fr. qui restent à recouvrer, et que l'on fasse rentrer le deuxième tiers du miri; de manière que le payeur de cette place puisse nous envoyer le 30, par Tineh et Catieh, 200,000 fr.

Donnez ordre également que les impositions se lèvent dans la Scharkieh, de manière que l'on puisse nous envoyer, d'ici au 1er du mois prochain, 100,000 fr.

Vous sentez combien il est nécessaire que, surtout dans ce premier moment, nous ayons de quoi subvenir à l'extraordinaire de l'expédition. BONAPARTE.

Au Caire, le 21 pluviose an 7 (9 janvier 1799).

Au général Marmont.

Vous verrez, par l'ordre du jour, citoyen général, que tous les fonds des provinces d'Alexandrie, de Rosette et de Bahhireh doivent être versés dans la caisse

du payeur d'Alexandrie. Le citoyen Baude a été investi de toute l'autorité du citoyen Poussielgue.

Le commissaire Michaud est investi de toute l'autorité de l'ordonnateur en chef sur l'administration de ces trois provinces, dont les fonds seront exclusivement destinés à pourvoir à vos services.

Ordonnez que le troisième bataillon de la soixante-quinzième se réunisse, avec deux bonnes pièces d'artillerie, à Damanhour; que cette colonne puisse se porter dans toute cette province, et même dans celle de Rosette, pour lever les impositions et punir ceux qui se comporteraient mal. Cette mesure aura l'avantage de tirer tout le parti possible de ces deux provinces; de tenir une bonne réserve éloignée de l'épidémie d'Alexandrie; et, selon les événemens, vous la feriez revenir à Alexandrie, où sa présence releverait le moral de toute la garnison : car il est d'axiome que, dans l'esprit de la multitude, lorsque l'ennemi reçoit des renforts, elle doit en recevoir pour se croire égalité de force; et, enfin, s'il arrivait quelque événement dans le Delta, ce bataillon pourrait s'y porter, et être d'un grand secours.

Mettez-vous en correspondance avec le général Lanusse, qui commande à Menouf, et le général Fugières, qui commande à Mehal-el-Kebir. Ne vous laissez point insulter par les Arabes. Le bon moyen de faire finir votre épidémie, est peut-être de faire marcher vos troupes. Saisissez l'occasion, et calculez une opération de 4 à 500 hommes sur Mariout : cela sera d'autant plus essentiel, que, partant demain pour me rendre en Syrie, l'idée de mon absence pourrait les enhardir.

Si des événemens supérieurs arrivaient, le commandant de Rosette doit se retirer dans le fort de Catieh, qui doit être approvisionné pour cinq ou six mois. Maître de ce fort, il le serait de la bouche du Nil, et dès-lors empêcherait de rien faire de grand contre l'Egypte. Faites donc armer et approvisionner le fort de Raschid; mettez dans le meilleur état celui d'Aboukir, et profitez de tous les moyens possibles et du temps qui vous reste d'ici au mois de juin, pour mettre Alexandrie à l'abri d'une attaque de vive force pendant, 1°. cinq à six jours qu'une armée puisse débarquer et l'investir; 2°. quinze jours pour qu'elle commence le siége; 3°. quinze à vingt jours de siége.

Vous sentez que, lorsque cette opération pourraît être possible, je ne serais pas éloigné de dix jours de marche d'Alexandrie.

Faites lever exactemeut la carte des provinces de Bahhireh, Rosette et Alexandrie, et dès l'instant qu'elle sera faite, envoyez-la moi, afin qu'elle puisse me servir si votre province devenait le théâtre de plus grands événemens.

Dans ce moment-ci, la saison ne permet pas aux Anglais de rien faire de dangereux. Envoyez-moi des Arabes par Damiette et par le Caire pour me donner de vos nouvelles : dans ces deux villages, on saura où je me trouve.

Vous trouverez ci-joint la relation de la fête du Rhamadan et une proclamation du divan du Caire. Il est bon de répandre l'une et l'autre non-seulement dans votre province, mais encore par les bâtimens qui partiront.

Je ne puis pas vous donner une plus grande marque de confiance qu'en vous laissant le commandement du poste le plus essentiel de l'armée.

Le citoyen Hamelin est arrivé hier : j'ai trouvé beaucoup de contradictions dans tout ce qu'il a appris en route, et j'ajoute peu de foi à toutes les nouvelles qu'il donne comme les ayant apprises en route : la situation de l'Europe et de la France jusqu'au 10 novembre me paraissait assez satisfaisante.

J'apprends qu'il est arrivé un nouveau bâtiment venant de Candie : interrogez-le avec le plus grand soin, et envoyez-moi les demandes et les réponses. Informez-vous de l'escadre russe.

Quoique je croie que nous soyons en paix avec Naples et l'empereur, cependant je vous autorise à retarder, sous différens prétextes, le départ des bâtimens napolitains, impériaux, livournais ; concertez-vous avec le citoyen Leroy, et envoyez-en moi l'état : nous acquerrons tous les jours des renseignemens plus certains.

BONAPARTE.

Au Caire, le 21 pluviose an 7 (9 février 1799).

Au général Dugua.

Vous prendrez, citoyen général, le commandement de la province du Caire.

Les dépôts des divisions Bon et Reynier gardent la citadelle avec deux compagnies de vétérans.

Il y a à la citadelle des approvisionnemens de ré-

serve pour nourrir pendant cinq à six mois la garnison et l'hôpital qui s'y trouve.

Il y a au fort Dupuy un détachement de la légion maltaise et de canonniers.

Le fort Sullowski est gardé par les dépôts du septième de hussards et du vingt-deuxième de chasseurs.

Le fort Camin est gardé par un détachement du quatorzième de dragons.

La tour du fort de l'Institut est gardée par un détachement des dépôts de la division Lannes, ainsi que le fort de la Prise d'eau, et de la maison d'Ibrahim-Bey. Dans cette dernière est notre grand hôpital.

Tous nos établissemens d'artillerie sont à Gizeh, ainsi que les dépôts de la division du général Desaix.

Tous les Français sont logés autour de la place Esbequieh. J'y laisse un bataillon de la soixante-neuvième, un de la quatrième légère et un de la trente-deuxième

Le bataillon de la quatrième partira le 24, une compagnie de canonniers marins, le 27, et le bataillon de la trente-deuxième, le 30 pluviose. J'ai désigné le 30 pour le départ de ce bataillon, parce que je suppose que le général Menou sera arrivé à cette époque avec la légion nautique. Si elle n'était pas arrivée, vous garderez ce bataillon jusqu'à son arrivée, et dans ce cas vous feriez escorter le trésor qu'on doit envoyer à l'armée, par un détachement qui ira jusqu'à Belbeis.

Je laisse à Boulac tous les dépôts de dragons, ce qui, avec les dépôts des régimens de cavalerie légère, forme près de 300 hommes. Il leur reste à tous quelques che-

vaux ; il en arrive d'ailleurs journellement que vous leur ferez distribuer.

La première opération que vous aurez à faire est de réunir chez vous les commandans des différens dépôts, de passer la revue de leurs magasins, et de prendre toutes les mesures afin que chacun de ces régimens puisse, en cas d'alerte, monter, tant bien que mal, un certain nombre de chevaux.

Ce sont principalement les selles qui manquent. Il y a Boulac un atelier qui a déjà reçu 6,000 fr. et qui doit en fournir quatre cents, à trente par décade. Vous ne recevrez que des selles très-bonnes, puisqu'on les paye très-cher. Le quatorzième de dragons a deux cents selles qui sont en quarantaine à Rosette depuis vingt-cinq jours, et qui doivent être ici avant la fin du mois.

On doit monter à Gizeh au moins cinq à six cents sabres par jour, vous les ferez donner aux dépôts de cavalerie qui en ont le plus besoin. Vous passerez une réforme des chevaux, et je vous autorise à faire vendre au profit des masses des régimens de cavalerie tous les chevaux hors d'état de servir.

Il y a dans la province du Caire cinq tribus principales d'Arabes :

Les Billy : c'est la plus nombreuse ; elle est en paix avec nous, elle a dans ce moment-ci son chef et plus de deux cents chameaux à l'armée.

Les Joualka : nous sommes en paix avec eux. Les fils des deux principaux scheicks sont en ce moment en ôtage chez Zulvekias, commissaire près le divan.

Les Terrabins : nous sommes en paix avec eux. Ils

ont leurs scheicks et presque tous leurs chameaux dans les convois de l'armée.

Enfin, les Aouatah et les Haydé, qui sont nos ennemis. Nous avons brûlé leurs villages; détruit leurs troupeaux. Ils sont dans le fond du désert, mais ils pourraient revenir faire des brigandages aux environs du Caire.

Il faut que les forts Camin, Sullowski et Dupuy leur tirent des coups de canon, quand ils approchent de trop près.

Il faut toujours avoir un bâtiment armé, embossé plus bas que la ville, près du rivage, de manière à pouvoir tirer dans la plaine.

Il faut de temps en temps envoyer 100 hommes à Kelioub, avec une petite pièce de canon, tant pour lever le miri, que pour connaître si ces Arabes sont retournés, et pouvoir les investir et surprendre leur camp.

Il faut aussi, de temps en temps, réunir une centaine d'hommes à Giza, faire une tournée surtout dans le nord de la province, lever le miri, et donner la chasse aux Arabes.

Je désirerais que, dès que le général Leclerc sera arrivé à Gizeh, vous l'envoyassiez avec 100 hommes de Jerich et 50 hommes de la garnison du Caire, faire, dans le nord de sa province, une tournée de cinq à six jours. Vous régleriez sa marche de manière à être instruit tous les jours où il se trouverait, afin de pouvoir le rappeler, si les circonstances l'exigeaient.

Le divan du Caire a une influence réelle dans la ville,

et est composé d'hommes bien intentionnés ; il faut le traiter avec beaucoup d'égards et avoir une confiance particulière dans le commissaire Zulvekias et dans le scheick Madich.

L'intendant-général cophte, le chef des marchands de Damas, Michaël-Kebil, que vous pouvez consulter secrètement lorsque vous aurez quelques inquiétudes, pourront vous donner des renseignemens sur ce qui se passerait dans la ville.

S'il y avait des troubles dans la ville, il faudrait vous adresser au petit divan, réunir même le divan général. Ils réussiront à tout concilier en leur témoignant de la confiance ; enfin, prendre toujours des mesures de sûreté, telles que consigner la troupe, redoubler les gardes du quartier français, y placer quelques petites pièces de canon, mais n'arriver à faire bombarder la ville par le fort Dupuy et la citadelle qu'à la dernière extrémité : vous sentez le mauvais effet que doit produire une telle mesure sur l'Egypte et dans tout l'Orient.

S'il arrivait des événemens imprévus à Alexandrie et à Damiette, vous y feriez marcher le général Lanusse et même le général Fugières.

Si vous veniez à craindre quelque ruse de la populace du Caire, vous feriez venir le général Lanusse de Menouf ; il viendrait sur l'une et l'autre rive, et son arrivée ferait beaucoup d'effet dans la ville.

J'ai donné des fonds au génie, à l'artillerie et à l'ordonnateur pour tout le service de ventose.

Vous correspondrez avec moi par des Arabes, et par tous les convois qui partiront.

Quels que soient les événemens qui se passent dans la Scharkieh, 25 hommes partant de nuit arriveront toujours à Birket-el-Hadji, à Belbeis et à Salahieh.

Le commandant des armes à Boulac vous remettra l'état des bâtimens armés que vous avez sur le Nil. Il est nécessaire que ces bâtimens fassent un service de plus en plus actif.

Le payeur a ordre de tenir à votre disposition 2,000 f. par décade, pour payer les courriers que vous m'expédierez.

BONAPARTE.

Au Caire, le 22 pluviose an 7 (11 février 1799).

Au général Desaix.

Je suis fort impatient de recevoir de vos nouvelles, quoique la voix publique nous apprenne que vous ayez battu les mamelouckes, et que vous en ayez détruit un grand nombre.

Les généraux Kléber et Reynier sont à El-Arich; je pars à l'instant même pour m'y rendre. Mon projet est de pousser Ibrahim-Bey au delà des confins de l'Egypte, et de dissiper les rassemblemens du pacha qui sont faits à Gaza.

Ecrivez-moi par le Caire, en m'envoyant des Arabes droit à El-Arich.

Le citoyen Collot, lieutenant de vaisseau, est parti le 12 de ce mois, avec un très-bon vent, de Suez

avec les chaloupes canonnières, portant 80 hommes de débarquement pour se rendre à Cosseir : on m'écrit de Suez, qu'à en juger par le temps qu'il a fait, il doit être arrivé le 16. Ecrivez-lui par des Arabes, et procurez-moi tous les secours que vous pourrez.

Les citoyens Hamelin et Liveron sont arrivés, le 7 pluviose, à Alexandrie : ils étaient partis le 24 octobre, de Trieste ; le 3 novembre, d'Ancône, et le 28 nivose, de Navarino, en Morée, où ils ont resté mouillés fort long-temps ; ils sont venus sur un bâtiment chargé de vin, d'eau-de-vie et de draps. A leur départ d'Europe, tout était parfaitement tranquille en France ; le congrès de Rastadt durait toujours ; le corps législatif paraissait avoir repris un peu plus de dignité et de considération, et avoir dans les affaires un peu plus d'influence que lorsque nous sommes partis. On avait fait une loi pour le recrutement de l'armée. Tous les jeunes gens, depuis 18 ans avaient été divisés, en cinq conscriptions militaires.

Voulant activer les négociations de Rastadt, on avait envoyé Jourdan commander l'armée du Rhin ; Joubert, celle d'Italie, et on avait demandé à la première conscription 200,000 hommes : cela paraissait s'effectuer.

Presque tous les avisos que j'avais envoyés en France, étaient arrivés.

On avait appris en Europe la prise d'Alexandrie un mois avant la bataille des Pyramides, et la bataille des Pyramides toujours avant le combat d'Aboukir.

Le vaisseau *le Généreux*, qui s'était retiré à Corfou, a pris, en différentes occasions, deux frégates anglaises

et le vaisseau *le Leander*, de 64 : ce dernier s'est battu quatre heures.

Au 3 novembre, *la Cisalpine* et deux autres avisos que j'avais expédiés, étaient en rade à Corfou, attendant, à chaque instant, le retour de leur courrier pour remettre à la voile et revenir ici.

Une escadre russe bloquait Corfou, les habitans s'étaient réunis à la garnison, forte de 4,000 hommes. Le blocus n'a pas empêché la frégate *la Brune* d'y entrer le 20 novembre. L'ancien ministre de la marine Pléville est à Corfou, où il cherche à réunir le reste de notre marine. Descoutes est parti, le 15 octobre, pour Constantinople, comme ambassadeur extraordinaire.

Dès l'instant que l'on a su à Londres que toute notre armée avait débarqué en Egypte, il y a eu en Angleterre une espèce de délire.

Nos dignes alliés, les Espagnols, avaient vingt-quatre vaisseaux dans le port de Cadix, et ils étaient bloqués par seize.

L'Angleterre a déclaré la guerre à toutes les républiques italiennes.

Le général Humbert, que vous connaissez bien, a eu la bonté de doubler l'Ecosse et de débarquer avec 2 à 3,000 hommes en Irlande. Après avoir obtenu quelques avantages, il s'est laissé investir et a été fait prisonnier ; l'adjudant-général Sarrasin était avec lui. Il me fâche de voir, dans une opération aussi ridicule, le brave troisième de chasseurs.

L'escadre de Brest était très-belle.

Les Anglais bloquaient Malte, mais plusieurs bâtimens chargés de vivres y étaient déjà entrés.

On était très-indisposé à Paris contre le roi de Naples.

Ne donnez pas de relâche aux mameloucks, détruisez-les par tous les moyens possibles.

Faites construire un petit fort capable de contenir 2 à 300 hommes, et capable d'en contenir un plus grand nombre dans l'occasion, dans l'endroit le plus favorable que vous pourrez, et il faut le choisir près d'un pays fertile.

Le but de ce fort serait de pouvoir réunir là nos magasins et nos bâtimens armés, afin que dans le mois de mai ou de juin, notre division devenant nécessaire ailleurs, on puisse laisser un général avec 4 ou 5 djermes armées, qui de là tiendra en respect toute la haute Egypte. Il y aura des fours et des magasins, de sorte que quelques bataillons de renfort le mettraient dans le cas de soumettre les villages qui se seraient révoltés, ou de chasser les mameloucks qui seraient revenus. Sans cela, vous sentez que si votre division est nécessaire ailleurs, cent mameloucks peuvent revenir et s'emparer de la haute Egypte; ce qui n'arrivera pas si les habitans voient toujours des troupes françaises, et dès lors peuvent penser que votre division n'est absente que momentanément. Je désirerais, si cela est possible, qu'un fort fût à même de correspondre facilement avec Cosseir.

Je fais construire, dans ce moment, deux corvettes à Suez, qui porteront chacune douze pièces de canon de 6. Mettez la main, le plus tôt possible, à la construction de votre fort; prenez là vos larges. Assurez le

nombre de pièces nécessaires pour armer votre fort. Je désire, si cela est possible, qu'il soit en pierre.

BONAPARTE.

Au Caire, le 19 pluviose an 7 (7 février 1799).

Au Directoire exécutif.

Plusieurs généraux et officiers m'ayant fait connaître que leur santé ne leur permettait point de continuer à servir dans ce pays-ci, surtout la campagne redevenant plus active, je leur ai accordé la permission de passer en France.

Je vous ai expédié et je vous expédie ces jours-ci plusieurs bâtimens avec des courriers : j'espère que quelques-uns vous arriveront.

L'on nous annonce à l'instant l'arrivée à Alexandrie d'un bâtiment ragusais chargé de vins, et porteur de lettres pour moi de Gênes et d'Ancône : depuis huit mois c'est la première nouvelle d'Europe qui nous arrive. Je ne recevrai ces lettres que dans deux ou trois jours, et je désire bien vivement qu'il y en ait de vous, et du moins que je puisse être instruit de ce qui se passe en Europe, afin de pouvoir guider ma conduite en conséquence.

BONAPARTE.

Au Caire, le 22 pluviose an 7 (10 février 1799).

Au Directoire exécutif.

Un bâtiment ragusais est entré le 7 pluviose dans le port d'Alexandrie : il avait à bord les citoyens Hamelin

et Livrac, propriétaires du chargement du bâtiment, consistant en vins, vinaigre et draps : il m'a apporté une lettre du consul d'Ancône en date du 11 brumaire, qui ne me donne point d'autre nouvelle que de me faire connaître que tout est tranquille en Europe et en France ; il m'envoie la série de journaux de Lugano depuis le n°. 36 (3 septembre) jusqu'au n°. 43 (22 octobre), et la série du *Courrier de l'armée d'Italie*, qui s'imprime à Milan, depuis le n° 219 (14 vendémiaire) jusqu'au n°. 230 (6 brumaire).

Le citoyen Hamelin est parti de Trieste le 24 octobre, a relâché à Ancône le 3 novembre et est arrivé à Navarino, d'où il est parti le 22 nivose.

J'ai interrogé moi-même le citoyen Hamelin, et il a déposé les faits ci-joints.

Les nouvelles sont assez contradictoires : depuis le 18 messidor je n'avais pas reçu de nouvelles d'Europe.

Le 1er novembre, mon frère est parti sur un aviso. Je lui avais ordonné de se rendre à Crotone ou dans le golfe de Tarente : j'imagine qu'il est arrivé.

L'ordonnateur Sucy est parti le 26 frimaire.

Je vous expédie plus de soixante bâtimens de toutes les nations et par toutes les voies : ainsi vous devez être bien au fait de notre position ici.

Nous avons appris par Suez que six frégates françaises, qui croisent à l'entrée de la mer Rouge, avaient fait pour plus de 20,000,000 de prises aux Anglais.

Je fais construire dans ce moment-ci une corvette à Suez, et j'ai ma flottille de quatre avisos, qui navigue dans la mer Rouge.

Les Anglais ont obtenu de la Porte que Djezzar-Pacha aurait, outre son pachalic d'Acre, celui de Damas. Ibrahim-Pacha, Abdallah-Pacha et d'autres pachas sont à Gaza, et menacent l'Egypte d'une invasion : je pars dans une heure pour aller les trouver. Il faut passer neuf jours d'un désert sans eau ni herbes ; j'ai ramassé une quantité assez considérable de chameaux, et j'espère que je ne manquerai de rien. Quand vous lirez cette lettre, il serait possible que je fusse sur les ruines de la ville de Salomon.

Djezzar-Pacha est un vieillard de soixante-dix ans, homme féroce, qui a une haine démesurée contre les Français ; il a répondu avec dédain aux ouvertures amicales que je lui ai fait faire plusieurs fois. J'ai, dans l'opération que j'entreprends, trois buts :

1°. Assurer la conquête de l'Egypte en construisant une place forte au-delà du désert, et dès lors éloigner tellement les armées de quelque nation que ce soit, de l'Egypte, qu'elles ne puissent rien combiner avec une armée européenne qui viendrait sur les côtes.

2°. Obliger la Porte à s'expliquer, et par là appuyer la négociation que vous avez sans doute entamée, et l'envoi que je fais à Constantinople du citoyen Beauchamp sur la caravelle turque.

3°. Enfin ôter à la croisière anglaise les subsistances qu'elle tire de Syrie, en employant les deux mois d'hiver qui me restent à me rendre, par la guerre et la diplomatie, toute cette côte amie.

Je me fais accompagner dans cette course du mol-

lah, qui est, après le muphti de Constantinople, l'homme le plus révéré dans l'empire musulman ;

Des quatre scheicks des principales sectes ; de l'émir Hadji ou prince de la caravane.

Le rhamadan, qui a commencé hier, a été célébré, de ma part avec la plus grande pompe. J'ai rempli les mêmes fonctions que remplissait le pacha.

Le général Desaix est à plus de cent soixante lieues du Caire, près des Cataractes. Il fait des fouilles sur les ruines de Thèbes. J'attends à chaque instant les détails officiels d'un combat qu'il aurait eu contre Mourad-Bey, qui aurait été tué, et cinq à six beys faits prisonniers.

L'adjudant-général Boyer a découvert dans le désert, du côté du Fayoum, des mines qu'aucun Européen n'avait encore vues.

Le général Andréossi et le citoyen Berthollet sont de retour de leur tournée aux lacs de natron et aux couvens des Cophtes. Ils ont fait des découvertes extrêmement intéressantes ; ils ont trouvé d'excellent natron que l'ignorance des exploiteurs empêchait de découvrir. Cette branche de commerce de l'Egypte deviendra encore par-là plus importante.

Par le premier courrier, je vous enverrai le nivellement du canal de Suez, dont les vestiges se sont parfaitement conservés.

Il est nécessaire que vous nous fassiez passer des armes et que vos opérations militaires et diplomatiques soient combinées de manière que nous recevions des

secours : les événemens naturels font mourir du monde.

Une maladie contagieuse s'est déclarée depuis deux mois à Alexandrie : 200 hommes en ont été victimes. Nous avons pris des mesures pour qu'elle ne s'étende pas : nous la vaincrons.

Nous avons eu bien des ennemis à combattre dans cette expédition : déserts, habitans du pays, Arabes, mameloucks, Russes, Turcs, Anglais.

Si, dans le courant de mars, le rapport du citoyen Hamelin m'était confirmé et que la France fût en guerre contre les rois, je passerais en France.

Je ne me permets, dans cette lettre, aucune réflexion sur les affaires de la république, puisque, depuis dix mois, je n'ai plus aucune nouvelle.

Nous avons tous une entière confiance dans la sagesse et la vigueur des déterminations que vous prendrez.

BONAPARTE.

LIVRE CINQUIÈME

Expédition de Syrie.

Jaffa, le 19 ventose an 7 (8 janvier 1799).

Au général Dugua.

J'ai reçu, citoyen général, fort peu de lettres de vous; elles ont, j'imagine, été interceptées par cette nuée d'Arabes qui couvrent le désert : la dernière que j'ai reçue de vous est du 6 ventose.

L'état-major vous instruira des détails de la prise de Jaffa. Les 4,000 hommes qui formaient la garnison ont tous péri dans l'assaut, ou ont été passés au fil de l'épée.

Il nous reste encore Saint-Jean d'Acre.

Avant le mois de juin, il n'y a rien de sérieux à craindre de la part des Anglais.

Quant à l'affaire de la mer Rouge, on ne comprend pas grand'chose au rapport qui vous a été envoyé. Il faut espérer que les officiers de marine qui s'y trouvent, en donneront un plus intelligible.

La victoire du général Desaix doit avoir tout tranquillisé dans la haute Egypte. Nos victoires en Syrie doivent apaiser les troubles de la Scharkieh.

BONAPARTE.

Jaffa, le 20 ventose an 7 (9 janvier 1799).

Au général Marmont.

L'état-major vous aura instruit, citoyen général, des différens événemens militaires qui se sont succédé et auxquels nous devons la conquête de toute la Palestine. La prise de Jaffa a été brillante; 4,000 hommes des meilleures troupes de Djezzar et des meilleurs canonniers de Constantinople ont été passés au fil de l'épée. Nous avons trouvé dans cette ville soixante pièces de canon, des munitions, et beaucoup de magasins. Ces pièces sont toutes fondues à Constantinople et de calibre français.

Jaffa a une rade assez sûre et une petite anse où nous avons trouvé un bâtiment de cent cinquante tonneaux. Comme nous avons ici beaucoup de savon et autres objets, si quelques bâtimens de convoi de cent à cent cinquante tonneaux veulent se hasarder à venir, on les frétera.

Les dernières nouvelles que j'ai de Damiette sont du 4 ventose, d'où je conclus qu'il n'y avait rien de nouveau à Alexandrie. Le 1er ventose, il a fait des vents très-violens qui auront éloigné les Anglais.

Vous trouverez ci-joint une proclamation en arabe, faite aux habitans du pays : si vous avez encore une imprimerie, faites-la imprimer et répandre dans le Levant, la Barbarie et partout où il sera possible. Dans le cas où vous n'auriez plus d'imprimerie, je donne ordre qu'on

l'imprime au Caire et que l'on vous envoie deux cents exemplaires de cette proclamation.

S'il partait des bâtimens pour France, je vous autorise à écrire au gouvernement ce que vous savez de votre position : vous sentez qu'il ne doit rien y avoir de politique, mais seulement des faits. BONAPARTE.

Jaffa, le 20 ventose an 7 (9 janvier 1799).

Au citoyen Poussielgue.

Vous trouverez ci-joint une proclamation que j'ai faite aux habitans de ces provinces. Faites-la imprimer et répandez-la par tous les moyens possibles, envoyez-en deux cents exemplaires à Damiette et à Alexandrie, pour qu'il s'en répande dans le Levant, à Constantinople et dans la Barbarie.

Je renvoie au Caire le chef des scheicks, celui qui avait la place que j'ai donnée au scheick El-Bekri. Vous assurerez ce dernier que cela ne doit l'inquiéter en rien, et que je sais mettre de la différence entre mes vieux amis et les nouveaux.

Engagez les négocians de Damiette à venir vendre leur riz à Jaffa. Nous avons ici une grande quantité de savon, engagez les négocians du Caire à venir en acheter. Ils savent que je protége le commerce; ils n'ont à craindre ni avanies ni tracasseries. Il y a ici des articles qui manquent en Egypte, tels que le savon, l'huile, qu'ils apportent en échange du riz et du blé; prenez

toutes les mesures pour activer, autant que possible, ce commerce.

Faites imprimer en arabe tout ce que Venture écrit au divan, en y faisant mettre les ornemens que le scheick Mahdi jugera à propos, et répandez-le dans l'Egypte.

BONAPARTE.

Jaffa, le 21 ventose an 7 (10 janvier 1799).

Au général Dugua.

J'ai reçu, citoyen général, par mon aide-de-camp Lavalette le duplicata des lettres que vous m'avez écrites. Vous aurez reçu des lettres de Gaza et le récit de l'affaire de Jaffa.

L'événement arrivé à Cosseir est d'autant plus inconcevable, que le contre-amiral Ganteaume avait donné pour instructions au citoyen Collot, que s'il y avait des bâtimens à Cosseir, il s'en tînt à croiser pour les empêcher de sortir.

L'état-major envoie l'ordre au général Menou de se rendre à Jaffa pour prendre le commandement de la Palestine.

Après tous les accidens que nous apprenons de la mer, il ne vous paraîtra pas prudent que vous la traversiez dans ce moment-ci, vous penserez, sans doute, qu'il est nécessaire que vous attendiez d'autres circonstances.

Votre convoi de cent cinquante chameaux chargés de vivres et de munitions d'artillerie nous est venu fort

à propos, pour les munitions d'artillerie surtout, car nous avons grand besoin de boulets de 8 et de 12.

BONAPARTE.

Au Caire, le 27 pluviose an 7 (5 février 1799).

Au général en chef.

Nos affaires de finances vont très-mal depuis votre départ, et nous nous y attendions. Nous en sommes à ne pouvoir payer les dépenses les plus indispensables du Caire.

J'écris, et j'envoie exprès sur exprès dans toutes les provinces les meilleures, je n'ai pas de réponse. J'attends des nouvelles de Menouf et de Mehal-el-Kebir. J'espère une centaine de mille francs de ce côté-là, si les communications ne s'interrompent pas avec le Caire.

Ce qui s'est passé auprès de Bénecouef arrête toutes nos opérations. Le détachement du général Veaux apportait 60,000 fr., il a été obligé de les laisser dans le village de Fecher, un des principaux insurgés. On espère qu'ils ne sont pas perdus, l'intendant cophte les y a cachés et les croit en sûreté. Toutes les opérations relatives à l'arrivage des grains se trouvent suspendues : deux bateaux les plus chargés ont été pris par les insurgés, deux autres se sont enfuis, et aucun village ne veut plus entendre à venir rendre compte. Tous ces obstacles disparaîtront, à ce que nous espérons, dans quelques jours ; mais il est possible aussi qu'ils augmentent. Dans tous les cas, c'est beaucoup de temps

de perdu, et cependant il faut ici que le service des subsistances ne perde rien de son activité. Comme il n'y a rien à espérer des Cophtes en secours ou en avances, je les ai engagés à négocier des ventes des blés existant dans la haute Egypte, dans les villages d'où nous ne pouvons les faire venir, et à vendre de même tous ceux qui nous appartiennent dans l'intérieur des terres, dans toutes les provinces, là où nous n'avons aucun moyen de transport. S'ils réussissent à faire ces ventes, nous acheterons ici, avec le produit, les blés nécessaires à la subsistance et aux approvisionnemens de l'armée. Si nous sommes lésés dans les marchés qu'on fera pour ces ventes, avec le temps vous pourrez exiger des dédommagemens justes, et en attendant nous aurons des ressources.

L'enregistrement a jeté tout son feu pendant que vous étiez ici : les sommes arriérées sont rentrées, et il ne reste que peu de propriétés à enregistrer ; cependant j'espère que nous en retirerons de 2,000 à 2,500 fr. par jour.

Je fais presser la liquidation du premier tiers des affermages. Malheureusement il a été acquitté dans les provinces, et on n'apporte que des quittances.

La monnaie travaille à force : c'est notre ressource la plus claire. Elle produit 2,000 à 2,200 fr. par jour. Voilà donc 4,500 fr. que nous recevons, cela ne mène pas loin.

Le général Leclerc est revenu de Kelioubeh, et a apporté 17,000 fr. Ils ont été employés à solder des engagemens urgens que vous aviez ordonné de solder avant votre départ.

Il restait, hier au soir, 8,202 fr. dans la caisse du payeur, il a payé aujourd'hui 3,500 fr. au génie : reste 4702; l'enregistrement a reçu aujourd'hui 2,500 : ainsi il y a 7,202 fr.

J'ai prescrit au payeur de n'acquitter que les dépenses indispensables que je lui indiquerais, et de refuser tout autre paiement. Sans cette mesure, on paierait une foule de dépenses légitimes, mais non absolument urgentes, et les services essentiels manqueraient. J'ai fixé avec le général Dugua ces dépenses ainsi qu'il suit: 2,500 fr. au génie, 600 à l'artillerie, 500 pour les transports qui vous sont destinés, 500 pour les vivres, 100 à l'administrateur pour les dépenses, en tout 4,200 fr. par jour, imprévues et indispensables.

Il faudra y ajouter quelque chose pour le lazaret. Nous verrons ce qui sera indispensable.

Mais il se présente une foule d'autres dépenses non moins urgentes, et pour lesquelles nous ne savons comment faire, s'il ne nous arrive bientôt un galion.

1°. Quinze mille francs à envoyer à Suez, et nous n'avons rien encore. Cette dépense me paraît la plus indispensable, car à Suez il n'y a pas de ressource, et on n'a pas d escorte à y envoyer tous les jours.

2°. Six mille six cents fr. au divan du Caire; il murmure de ne pas être payé, et la tranquillité de la ville tient peut-être à ce qu'il le soit. J'ai donné l'ordonnance au président, et j'engage à attendre qu'il y ait des moyens de l'acquitter.

3°. Quatre mille francs dus, pour deux mois de solde, aux malheureux canonniers de la marine qui vont vous

rejoindre : c'est encore un objet sacré. Nous tâcherons de les faire se contenter de la moitié.

4°. Deux mille francs par décade au général Dugua pour une foule de dépenses de tous les momens, qui tiennent à sa place, et auxquelles il faut qu'il puisse satisfaire.

Le général Leclerc va bientôt commencer sa tournée de Gizeh, pour exiger le deuxième tiers ; mais je n'en espère pas grand'chose dans la situation où sont les esprits. On ne peut se dissimuler, citoyen général, que le mouvement qui vient d'avoir lieu près de Bénecouef est combiné, puisqu'il se manifeste en même temps sur tous les points de l'Egypte, et au même moment que le bombardement d'Alexandrie, la bataille du général Desaix et votre départ. Tous les bateaux descendant ou remontant le Nil d'ici à Rosette ont été attaqués, et entre autres le général Dumas descendant, et Lavalette remontant. Les Arabes ont attaqué nos troupes près de Rosette, à Alexandrie et près de Rhamanieh : ils les ont attaquées aussi dans le Delta ; ils se sont montrés dans le Kélioubeh du côté de Mansoura. Nous ne savons pas ce qui se passe sur la branche de Damiette. Mes dernières lettres reçues de cette ville sont du 7 de ce mois, et alors tout était tranquille.

Aujourd'hui, des paysans viennent m'apprendre qu'il y a des mouvemens dans les villages de la Scharkieh, entre le Caire et Belbeis. J'en ai prévenu le général Dugua, il va faire mettre à la raison les villages qui ont attaqué sur le Nil. Il écrit pour cela au général Lanusse ; mais de tous côtés on demande des secours de troupes

au Caire, et vous savez qu'il n'y en a pas assez pour faire face partout.

S'il ne résultait pas de cette situation qu'il ne nous rentrera pas d'argent, je serais parfaitement tranquille, car tous ces mouvemens n'aboutiront à aucun autre effet. La confirmation de la bataille gagnée sur les mameloucks par le général Desaix, les 2 et 3 de ce mois, se répand et en impose dans la haute Egypte. Le Delta est bien gardé. Rosette a assez de forces pour se défendre. Alexandrie peut résister, et il vient de régner, pendant trois jours, des vents qui auront forcé les Anglais à lâcher prise. Enfin, l'esprit du Caire continue à être tranquille et bon, ce qui est essentiel, car son exemple aura beaucoup d'influence. Le divan se montre bien. Je suis convenu avec le général Dugua de faire donner 100 patagons au Turc qui, avant votre départ, a été assassiné par un soldat. Je les ai envoyés au président du divan, en le prévenant que le coupable avait été jugé et puni, ce qui a produit un très-bon effet. Aujourd'hui, le divan est venu me faire une visite: il m'a apporté quelques demandes pour des misères; j'en ai accordé quelques-unes justes, j'ai refusé les autres, et nous nous sommes quittés réciproquement satisfaits.

Demain j'irai voir le scheick Sadat, qui ne veut pas payer le droit d'enregistrement de la donation que vous lui avez faite, et il fait redemander tous les jours les 2,000 talaris qu'il m'a donnés. Je tâcherai de l'amuser, en lui accordant des délais pour le paiement.

Mon désespoir est uniquement de ne pas entrevoir les moyens de vous envoyer de l'argent, et je sens que

vous en aurez grand besoin dans un pays sans ressources. Ne comptez pas sur nous; mais soyez bien convaincu que nous emploierons tous nos efforts et tous les moyens pour vous envoyer le plus possible, et qu'on ne ménagera rien ici.

Je dois vous prévenir que, d'après des confidences qui m'ont été faites, sans interprète, par des femmes qui vous estiment beaucoup, et qui, quoique femmes de mameloucks, ne craignent rien tant que leur retour, vous devez extrêmement vous méfier du scheick El-Fayounn : il est l'intime ami d'Ibrahim, et on m'assure qu'il est dépositaire de tous ses trésors et de ses bijoux; qu'il a toujours entretenu des correspondances avec lui, et qu'il pourrait encore très-bien le servir, du milieu de votre camp. Cette confidence m'a d'autant plus surpris, que ce scheick est un de ceux qui, en apparence, se sont le mieux conduits et nous ont montré le moins d'éloignement. POUSSIELGUE.

---

[1] Gênes, le 28 pluviose an 7 (16 février 1799).

Au ministre des relations extérieures.

C'est avec une main tremblante d'indignation et d'horreur, citoyen ministre, que je vous transmets le rapport qui vient de m'être fait, au bureau de la santé de Gênes, par le citoyen Jean-Baptiste Marengo, Li-

[1] Nous plaçons ici cette lettre comme nous l'avons trouvée classée dans le registre de correspondance de Bonaparte.

gurien, dont le bâtiment faisait partie du convoi parti d'ici pour l'Egypte.

Le 2 nivose, il embarqua à Alexandrie le commissaire ordonnateur Sucy, qui avait perdu la main droite, 48 officiers ou soldats devenus aveugles en Egypte, et 30 autres militaires tous dangereusement blessés.

Le 17 nivose, après une traversée très-orageuse, le bâtiment du capitaine Marengo aborda à Augusta, en Sicile, croyant toucher à une terre amie.

On imposa aux Français et à l'équipage une quarantaine de vingt-deux jours, et on donna avis à la cour, qui est à Palerme, de l'arrivée de ce bâtiment.

Les agens napolitains d'Augusta reçurent ordre de s'emparer du trésor que l'on assura être à bord du bâtiment ligurien, et qui était transporté en France par le commissaire ordonnateur Sucy.

Le 6 pluviose, le peuple, en fureur, se porta au lazaret : le commissaire Sucy, son secrétaire, huit officiers, tous les militaires aveugles furent massacrés et mis en pièces; vingt-un Français seulement sont échappés avec les Liguriens, qui ont été sauvés par une frégate napolitaine, qui les a conduits à Messine, où ils sont en prison.

Le capitaine Marengo a vu séquestrer son bâtiment, et on l'a embarqué avec 140 autres marins liguriens qui viennent d'arriver.

Cet affreux recit, connu dans Gênes, y excite un sentiment général de vengeance; c'est la cause des peuples libres autant que celle de l'humanité, que l'on sent le besoin de défendre. Dans aucun pays de la terre habitée, on n'avait encore massacré les aveugles et les blessés : en

combattant les rois, les républicains faisaient-ils la guerre à des tigres ? BELLEVILLE.

Belbeis, le 23 pluviose an 7 (11 février 1799).

Au général Kléber.

Je suis parti hier soir à dix heures et je suis arrivé à minuit à Belbeis. Je reçois votre lettre du 19, et, deux heures après, celle du 20 [1]. Le parc d'artillerie est arrivé hier à Salahieh. J'ai ordonné que le reste de la division Bon partît demain de Salahieh pour se rendre à Catieh; la division Lannes ira ce soir à Corain, et demain à Salahieh; toute la division de cavalerie du général Murat, forte de plus de mille chevaux, part également, et sera demain soir à Salahieh ; deux cents chameaux chargés d'orge doivent être arrivés ou sont en chemin pour Catieh. Nous ramassons dans la Scharkieh tous les chameaux nécessaires, et nous cherchons tous les vivres que nous pouvons. Si les officiers de marine ont trouvé un point de débarquement près d'El-Arich, et que l'un des deux convois y arrive, je crois que nous serons bien, grâce au mouvement que vous avez donné à Damiette pendant le peu de temps que vous y êtes resté.

Quand je suis parti du Caire, le général Desaix avait détruit une partie des mameloucks à trois journées des Cataractes. On disait trois beys pris et Mourad-Bey tué

[1] Ces deux lettres sont insérées à leur date parmi les pièces justificatives du volume précédent.

depuis trois jours : cette nouvelle était celle du Caire, et l'intendant-général l'avait presque reçue officiellement. Ainsi il est sûr qu'il y a eu une affaire.

BONAPARTE.

A Belbeis, le 23 pluviose an 7 (11 février 1799).

Au général Bon.

Vous aurez reçu, citoyen général, l'ordre de vous rendre à Catieh : nous passerons sans doute par la route du fort, où il y a de l'eau. Je suis arrivé ici hier soir, et je repars ce matin. Je serai demain à Salahieh, où j'espère recevoir de vos nouvelles.

Plusieurs convois de chameaux sont en route, et vont arriver à Catieh : donnez les ordres pour qu'ils soient déchargés. Envoyez à Tineh pour y prendre les vivres venant de Damiette qui y seraient en dépôt, et faites-les filer le plus possible sur El-Arich. BONAPARTE.

Catieh, le 26 pluviose an 7 (14 février 1799).

Au général Ganteaume.

Il est nécessaire, citoyen général, que vous vous rendiez demain à Tineh et à la bouche d'Omin Faredge.

Vous ferez passer des ordres au commandant de la marine, à Damiette, pour le départ, par El-Arich, du citoyen Slendelet avec sa flottille.

Vous ferez partir pour El-Arich le convoi qui est à

Tineh ou Omin - Faredge, et qui est destiné pour El-Arich.

Vous activerez par tous les moyens possibles la navigation du lac Menzaleh, qui, dans ce moment, est notre moyen principal pour l'approvisionnement de l'armée.

Dès le moment que vous croirez que votre présence n'est plus nécessaire, vous viendrez par terre à Catieh, et de-là au quartier-général. BONAPARTE.

Catieh, le 26 pluviose an 7 (14 février 1799).

Au général Kléber.

Le général Bon, avec le reste de sa division, citoyen général, part ce matin pour se rendre à la première journée.

La cavalerie part ce matin pour le même endroit.

J'ignore encore si le convoi par mer pour El-Arich est parti, je ne sais pas même si le convoi d'Omin-Faredge est arrivé à Tineh ; cependant je le présume, la journée d'hier ayant été favorable.

On a envoyé hier quarante chameaux à Tineh : je les attends ce matin, et je ne partirai moi-même que lorsque je les aurai vus filer sur El-Arich.

Je fais partir deux cents chameaux appartenant au quartier-général, qui viennent du Caire pour se charger à Tineh de tout ce qui pourrait y rentrer, et, dans le cas où le convoi ne serait pas arrivé à Tineh, ils iront jusqu'à Omin-Faredge.

Vous devez avoir reçu un convoi commandé par l'adjudant-général Gillyvieux, un autre par l'adjudant-général Fouler : celui-ci est le troisième Arabe que je vous expédie sur un dromadaire depuis que je suis ici.

Je n'ai point de vos nouvelles depuis la lettre du général Reynier, que vous m'avez envoyée il y a trois jours.

BONAPARTE.

Catieh, le 27 pluviose an 7 (15 février 1799).

A l'adjudant-général Grezieux.

Vous allez partir pour Tineh, citoyen, avec 200 chameaux et 50 hommes d'escorte et une compagnie de dromadaires. Arrivé à Tineh, vous ferez charger sur ces chameaux tout l'orge, le riz et le biscuit que vous pourrez; vous presserez le départ du bataillon de la quatrième et des trois compagnies de grenadiers de la dix-neuvième; vous écrirez à l'adjudant-général Almegras, commandant à Damiette, et vous lui marquerez d'activer le plus possible le départ des convois de subsistances pour Tineh. Vous m'expédierez de Tineh un Arabe sur un dromadaire pour me rendre compte exactement de la situation des magasins de Tineh, et me donner des nouvelles du Caire et de Damiette.

Vos chameaux chargés, vous vous rendrez à Catieh; vous y trouverez un convoi de chameaux revenant à vide d'El-Arich, vous ferez charger dessus cinquante mille rations de riz, de biscuit, et si le nombre des chameaux n'était pas suffisant, vous prendriez dans les deux

cents chameaux de quoi assurer le transport de ces cinquante mille rations; vous partirez avec ce convoi pour El-Arich, et vous remettrez les chameaux dont vous n'aurez plus besoin. Avant de partir, vous donnerez l'ordre au commandant de Catieh de faire filer continuellement sur El-Arich les vivres qui arriveraient de Tineh, et de m'envoyer des exprès pour m'instruire de sa situation, de celle de ses magasins et de celle de Tineh.

BONAPARTE.

P. S. Si, à Tineh, il y avait des denrées pour charger plus de deux cents chameaux, vous feriez un second voyage avec vos chameaux.

Le parc d'artillerie a ordre, dès l'instant qu'il sera arrivé, d'envoyer cent chameaux à Tineh.

Catieh, le 27 pluviose an 7 (15 février 1799).

A l'ordonnateur en chef.

L'adjudant-général Grezieux, qui part avec deux cents chameaux pour Tineh, a ordre de faire un second voyage, si cela est nécessaire, pour l'entière évacuation des magasins de Tineh. Le parc d'artillerie qui arrive ce soir enverra 100 chameaux à Tineh, et, si cela est nécessaire, ces chameaux feront deux voyages.

Vous donnerez ordre au commissaire Sartelon de rester à Catieh jusqu'à nouvel ordre, et de faire filer, avec la plus grande activité, sur El-Arich tous les objets de subsistance qui se trouveraient à Catieh.

Il doit y avoir à Damiette, Menouf, Mehal-el-Kebir, une grande quantité de son, faites filer le tout sur Catieh : ce point est le plus essentiel tant pour avancer que pour la retraite, et doit être approvisionné par tous les moyens possibles.

Vous renouvellerez les ordres à Salahieh, Belbeis et au Caire, de faire filer avec activité des convois de biscuit, orge, fèves, son et riz sur Catieh.

BONAPARTE.

El-Arich, le 15 ventose an 7 (5 mars 1799).

Au général Dugua.

Le chef de l'état-major doit vous avoir tenu instruit des différens mouvemens militaires qui ont eu lieu ici.

Vous recevrez une quinzaine de drapeaux avec six cachefs et une trentaine de mameloucks : mon intention est qu'ils soient bien traités. On leur restituera leurs maisons, mais on exercera sur eux une surveillance particulière. Vous leur réitérerez la promesse que je leur ai faite de leur faire du bien si, à mon retour, vous êtes content de leur conduite.

Je désire que vous voyiez le scheick Mahdieh et les différens membres du divan, que vous vous concertiez pour faire une petite fête à la réception des drapeaux, et, si cela se peut, faire naturellement qu'ils soient placés dans la mosquée de Genil-Azur, comme un trophée de la victoire remportée par l'armée d'Egypte sur Djezzar et sur les ennemis des Egyptiens.

Arrangez tout cela comme vous pourrez. Faites connaître aux habitans du Caire, de Damiette, qu'ils peuvent envoyer des caravanes en Syrie; qu'ils vendront bien leurs marchandises, et que leurs propriétés seront respectées.

Faites filer du biscuit par toutes les occasions.

Faites dire à Ibrahim, scheick des Billis, que je désire qu'il vienne, ainsi que le kiaya des Arabes, qui est un Mengrebin qui me serait utile. Faites-nous passer, dès que vous le pourrez, cinq ou six cents coups à boulet de 8 et trois ou quatre cents de 12.

Envoyez-moi les lettres de l'armée par des convois sûrs, et ne m'écrivez par les Arabes que des lettres par duplicata de ce que vous m'écrirez par des détachemens : le désert est fort long, et les Arabes viennent de piller toutes les dépêches que le général Rampon m'envoyait de Catieh par un Arabe.

Je n'ai reçu de vous, depuis mon départ, qu'une seule lettre du 26. S'il venait surtout des lettres importantes, soit de la Haute-Egypte, soit de France, ne les hasardez pas légèrement; mais envoyez-les-moi par un officier et une bonne escorte, en me prévenant en gros, par un Arabe, de ce qui serait parvenu à votre connaissance.

J'ai enrôlé 3 à 400 Mengrebins, qui marchent avec nous.

BONAPARTE.

Kan-Jounes, le 6 ventose an 7 (24 février 1798).

Aux scheicks et ulemas de Gaza.

Arrivé à Kan-Jounes avec mon armée, j'apprends qu'une partie des habitans de Gaza ont eu peur et ont évacué la ville. Je vous écris la présente pour qu'elle vous serve de sauvegarde, et pour faire connaître que je suis ami du peuple, protecteur des ulemas et des fidèles.

Si je viens avec mon armée à Gaza, c'est pour en chasser les troupes de Djezzar-Pacha, et le punir d'avoir fait une invasion en Egypte.

Envoyez donc au-devant de moi des députés, et soyez sans inquiétude pour la religion, pour votre vie, vos propriétés et vos femmes. BONAPARTE.

Paris, le 13 ventose an 7 (3 mars 1799).

Le Directoire exécutif au général Bonaparte.

Notre position politique, citoyen général, sera le principal objet de cette lettre.

Affaires d'Allemagne.

Les négociations traînaient toujours à Rastadt: le directoire exécutif, pour en accélérer la marche, a fait présenter, par les plénipotentiaires de la république, un ultimatum; il en a reçu une réponse approbative dans le délai fixe. Cette première partie des négociations

achevée, il ne s'agissait plus que de procéder aux sécularisations. Déjà le travail des plénipotentiaires était prêt et venait d'être soumis au directoire, lorsque la nouvelle, devenue certaine, de l'arrivée des Russes dans les possessions héréditaires de l'Autriche, de leur marche vers l'Empire, dont ils devaient traverser le territoire, n'a plus permis au directoire de fermer les yeux sur cette violation de l'état de paix de l'empereur, de l'état de neutralité de l'Empire.

Les plénipotentiaires français ont donc reçu ordre de témoigner l'étonnement du directoire aux ministres de l'Empire et de l'empereur, et de réclamer des explications sur le fait qui y avait donné lieu.

La note remise à M. de Lherbach est restée sans réponse; cette note remise à la députation a été transmise à la diète de Ratisbonne, et celle-ci a décidé qu'elle en référerait à ses commettans.

Cependant, les Russes avançaient: la sécurité de la république exigeait une réponse catégorique; il a donc été donné ordre aux plénipotentiaires de déclarer : 1°. à la députation de l'Empire qu'ils ne communiqueraient sur aucun des points de la négociation, qu'ils n'eussent reçu une réponse satisfaisante sur la marche des Russes; 2°. à de M. Lherbach que si, sous quinze jours, l'empereur ne donnait point réponse positive et convenable, son refus et la marche ultérieure des Russes seraient considérés comme hostilités.

Ce délai de quinze jours s'est écoulé sans que l'empereur ait fait de réponse, et que la marche des Russes ait été ralentie : il était nécessaire de se mettre en défense,

et les troupes de la république ont donc eu ordre de prendre, sur le territoire de l'Empire, les positions convenables à notre sûreté, dans le cas où l'Autriche persisterait dans sa conduite hostile. Ce mouvement s'opère et nos généraux sont précédés en Allemagne par des proclamations qui justifient, aux yeux des peuples et des gouvernemens, cette représaille de notre part.

Une nouvelle organisation, donnée d'avance à nos armées du Rhin, les a préparées aux mouvemens militaires. Le général Jourdan commande en chef; il a sous ses ordres immédiatement l'armée de Mayence proprement dite, destinée à se porter en avant, et médiatement les armées de Suisse et d'observation.

La première de ces deux armées est commandée par Masséna, et doit couvrir la droite de Jourdan; la seconde est commandée par Bernadotte, et doit assurer la gauche de Jourdan, et, en même temps, les derrières des deux armées de Mayence et de Suisse.

Affaires d'Italie.

Le sort de Naples est décidé : son roi a fui en Sicile; on ignore comment il y a été reçu. Championnet a constitué à Naples la république napolitaine; cependant la Sicile et la Calabre, jusqu'aux bouches de l'Ofanto, ne sont pas encore soumises.

Le gouvernement de Piémont prend de la consistance.

Rome, Gênes et Milan unissent leurs moyens aux nôtres.

Deux armées françaises occupent et défendent l'Italie.

La première, l'armée de Rome, est commandée par Macdonald, subordonné lui-même à Schérer, qui va commander en chef l'armée d'Italie proprement dite.

Marine.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, des duplicata de la dernière dépêche du directoire, dans laquelle il vous entretenait de la marine. Aux renseignemens que vous trouverez dans cette pièce, le directoire ajoute ceux-ci :

On arme à Brest vingt-quatre vaisseaux et un nombre proportionné de frégates. Cet armement s'exécute avec la célérité que peuvent permettre la rareté des fonds et les intempéries de la saison, qui interceptent tout transport par les fleuves glacés ou débordés.

L'Angleterre arme encore : elle fait des dispositions qui annoncent l'intention d'embarquer des troupes assez nombreuses.

Jervis bloque toujours Cadix avec dix vaisseaux, plus que suffisans pour imposer aux Espagnols, dont la flotte se délabre chaque jour.

La faiblesse des Espagnols et l'imprévoyance de leur gouvernement ont fait à la cause commune un mal incalculable, en abandonnant aux Anglais, déjà maîtres de l'entrée de la Méditerranée par Gibraltar, un refuge dans Minorque, qu'ils fortifient, et où ils créent des établissemens propres à réparer leurs escadres.

On a tenté les seuls moyens praticables pour secourir Corfou, bloqué par les Turcs et les Russes : les trois vaisseaux vénitiens chargés de cette expédition sont

rentrés à Ancône après avoir battu en vain la mer pendant trente-quatre jours.

La conquête de Naples n'offre à la marine française qu'une frégate et quelques chebecks, débris échappés à Nelson, qui n'a pas manqué d'incendier tout ce qu'il n'a pu emmener de la marine napolitaine. Au surplus, des officiers instruits sont envoyés sur les lieux pour tirer parti des munitions navales, qu'on dit assemblées en assez grand nombre, mettre à profit les localités, les ressources du pays, et entretenir des communications avec l'Egypte et Malte. Notre nouvelle position en Italie doit donc soutenir de plus en plus le courage de ces deux colonies : les moyens de les secourir se multiplient, et ne peuvent manquer d'être efficaces. La frégate *la Boudeuse*, partie récemment de Toulon, porte à Malte des salaisons, des boissons et des munitions de guerre.

Rupture des puissances musulmanes.

La Porte Ottomane, instruite que l'expédition d'Egypte n'était dirigée que contre ses ennemis, l'avait d'abord envisagée sous son véritable point de vue; mais, égarée par les suggestions perfides et par les menaces combinées de l'Angleterre et de la Russie, la guerre contre ses anciens amis a été le fruit de cette alliance monstrueuse, présage de sa perte; elle a entraîné les puissances barbaresques dans ses actes d'hostilités contre la république française, et a forcé le directoire à les menacer de représailles.

Les renseignemens que le directoire reçoit des Iles Barbaresques lui font présumer que le roi de Maroc est

la seule de ces puissances qui se refuse à suivre les intentions de la Porte contre nous.

Ce parti que prendrait le Maroc offrirait, pour nos correspondances avec l'Egypte, un moyen devenu précieux depuis la rupture de Tunis et de Tripoli.

Le directoire annexe donc à cette dépêche une note qui vous indiquera quelques moyens qui dépendent de vous pour nous assurer l'amitié de ce roi, et faciliter vos moyens de correspondance.

Le directoire a reçu, citoyen général, les dépêches que vous lui avez transmises par votre frère Louis Bonaparte : ce sont les dernières qui lui soient parvenues. Votre frère les avait envoyées de Corse, où il attendait l'avis de leur réception ; il doit être maintenant en route pour Paris.

Le directoire, quelques jours avant de recevoir ces dépêches, avait reçu celles que vous lui aviez adressées par votre lettre du 30 vendémiaire dernier.

REWBELL, MERLIN et REVEILLÈRE-LEPEAUX.

Notes sur le Maroc et sur les facilités qu'il présente pour obtenir quelques communications sûres avec le général Bonaparte.

La correspondance des agens de la république avec Maroc annonce que le roi est tellement résolu de maintenir la bonne intelligence qui règne entre le gouvernement français et lui, qu'il a fait partir la caravane d'usage chaque année pour la Mecque, en disant au chef qui la conduit que, quoique l'Egypte fût au pouvoir

des Français, ils n'en avaient rien à craindre, et qu'ils en seraient bien traités, parce qu'il en était l'ami.

Il est vrai qu'à cette époque (dans les premiers jours de nivose dernier), le roi de Maroc n'avait pas encore connaissance des déclarations de guerre des régences d'Alger, Tunis et Tripoli.

Mais n'importe l'intérêt de son royaume, ses droits à une véritable indépendance et le sentiment de sa dignité porteront Muley Soliman à repousser toute ouverture qui tendrait à le mettre en guerre contre la France [1].

D'ailleurs, le départ de sa caravane est aujourd'hui un sûr et puissant garant de sa sincère neutralité.

Elle est divisée en deux corps : l'un a pris la voie de mer, l'autre celle de terre.

Ce dernier pourrait bien, par un ordre envoyé rapidement, rétrograder et retourner à Maroc ; mais le premier ne peut que continuer sa route. Tout annonce que cette partie de la caravane est à Alexandrie. En conséquence, Muley Soliman ne peut rompre avec la république sans compromettre ses sujets et leurs propriétés.

Ce ne peut être là un motif pour traiter ce prince avec légèreté ou indifférence : sa conduite exige, au contraire, que le directoire exécutif traite favorablement les Marocains qui sont en France, sous le double rapport de leurs individus et de leurs propriétés envahies par des corsaires.

Le gouvernement ne doit pas perdre de vue que le

[1] On apprend à l'instant, par voie indirecte, que ce prince a en effet rejeté la proposition que lui en a été faite par le dey d'Alger, d'après les intentions de la Porte.

Maroc peut fournir un moyen de correspondre avec l'Egypte. On ne l'a pas proposé tant que Tunis et Tripoli se sont maintenus en paix avec la France ; mais aujourd'hui que cette voie est fermée, il faudra bien employer celle-ci. Les paquets seraient expédiés à Cadix, d'où ils passeraient facilement à Tanger.

Là, notre consul pourrait les confier à des Arabes, qui iraient, soit par terre, soit par mer, jusqu'à Alexandrie.

On recevra, à cet égard, des renseignemens qu'on a demandés au consul à Tanger.

En attendant, il paraît que le directoire exécutif doit prévenir le général Bonaparte de l'arrivée de cette caravane par terre et par mer, afin qu'il l'accueille avec amitié et bienveillance : il serait possible que, s'il n'était pas prévenu, il prît cette multitude de musulmans pour des ennemis, et les traitât comme tels ; ce qui aurait pour l'avenir le plus fâcheux résultat.

Il est inutile de dire ici le bon effet que produira sur les musulmans l'accueil amical que la caravane recevra des Français.

Comme elle a pour objet le commerce, autant et plus peut-être que la religion, elle procurera, par les droits de douanes, des fonds dans les caisses du général Bonaparte.

Mais ce ne sont pas là les plus grands avantages que l'armée d'Egypte peut retirer de cet événement. Il présente au gouvernement un moyen certain d'avoir des nouvelles sûres de l'Egypte, et d'en extraire tels hommes et telles choses qui pourraient convenir au directoire.

En messidor prochain, tous ces pélerins, au retour de la Mecque, passeront au Caire avec les marchandises qu'ils auront achetées en Arabie. Les uns viendront s'embarquer à Alexandrie pour retourner à Maroc, les autres prendront la voie de terre.

Dans tous les cas, ces deux voies présentent des facilités au général Bonaparte pour faire passer au directoire tout ce qu'il pourra lui demander : si ce sont des hommes, ils pourront se déguiser avec le costume oriental, et échapper ainsi, sur terre comme sur mer, à l'œil observateur des ennemis.

D'ailleurs, outre que le pavillon marocain sera respecté par les Turcs, Barbaresques et même Anglais, à cause de Gibraltar, il suffit qu'un navire soit chargé de hadgis, pour qu'il soit à l'abri de toute violence et qu'on le traite avec égard.

Il paraît inutile d'entrer dans de plus grands détails à ce sujet : il suffit de l'avoir indiqué, pour que le général Bonaparte tire de cette circonstance tous les avantages possibles.

Ramleh, le 12 ventose an 7 (2 mars 1799).

Au général Kléber.

Je pense que la lettre que vous avez fait écrire par votre capitaine des Maugrabins pourra faire un bon effet. Joignez-y une sommation en règle pour leur faire sentir que la place ne peut pas tenir.

Si vous pensez qu'un mouvement de votre division sur Jaffa en accelère la reddition, je vous autorise à

le faire. Si vous entrez dans la ville, prenez toutes les mesures pour empêcher le pillage ; vous placerez la cavalerie en avant sur le chemin de Saint-Jean d'Acre.

Nous avons trouvé ici une assez grande quantité de magasins, surtout beaucoup d'orge. BONAPARTE.

Jaffa, le 19 ventose an 7 (2 mars 1799).

Au contre-amiral Ganteaume.

Vous donnerez l'ordre qu'on fasse partir d'Alexandrie les troupes qui s'y trouveraient sur les bâtimens de transport que l'on jugera les plus propices.

Vous donnerez l'ordre au contre-amiral Perrée, s'il peut sortir d'Alexandrie avec les trois frégates *la Junon*, *l'Alceste* et *la Courageuse* et deux bricks, sans que l'ennemi s'en aperçoive, de se rendre à Jaffa, où il recevra de nouveaux ordre. Si le temps le poussait devant Saint-Jean d'Acre, il s'informera si nous y sommes : il est probable que nous y serons. Alors il embarquera avec lui, sur chacune de ses frégates, une pièce de 24 et un mortier avec trois cents coups à tirer, et sur chaque frégate une forge pour rougir les boulets à terre. Il ne faut pas cependant que l'embarquement desdits objets retarde en rien son départ, si le temps était propice.

S'il pensait ne pouvoir sortir sans que l'ennemi eût connaissance de son mouvement, il tâcherait de m'envoyer à Jaffa deux bons bricks, tels que *le Salamine* et *l'Alerte*.

Vous enverrez cet ordre par un officier de marine qui partira sur une djerme, qui débarquera à Damiette, et par le courrier qui part demain pour le Caire.

BONAPARTE.

Jaffa, le 19 ventose an 7 (9 mars 1799).

Au général Kléber.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, une lettre au scheick de Naplouse, que je vous prie de lui faire passer. Je vous prie d'en faire faire plusieurs copies, et de les envoyer successivement, afin d'être sûr qu'une d'elles arrive.

J'ai écrit à Djezzar-Pacha : s'il prend le parti d'envoyer quelqu'un, comme je le lui propose, recommandez à vos avant-postes de le bien traiter.

A l'instant nous prenons deux bâtimens, un chargé de deux mille quintaux de poudre, et l'autre de riz.

La garnison de Jaffa était de 4,000 hommes : 2,000 ont été tués dans la ville, et près de 2,000 ont été fusillés entre hier et aujourd'hui. BONAPARTE.

Jaffa, le 19 ventose an 7 (9 mars 1799).

Aux scheiks, ulémas, et autres habitans des provinces de Gaza, Ramleh et Jaffa.

Dieu est clément et miséricordieux.

Je vous écris la présente pour vous faire connaître

que je suis venu dans la Palestine pour en chasser les mameloucks et l'armée de Djezzar-Pacha.

De quel droit, en effet, Djezzar a-t-il étendu ses vexations sur les provinces de Jaffa, Ramleh et Gaza, qui ne font pas partie de son pachalic? De quel droit avait-il également envoyé ses troupes à El-Arich? Il m'a provoqué à la guerre, je la lui ai apportée; mais ce n'est pas à vous, habitans, que mon intention est d'en faire sentir les horreurs.

Restez tranquilles dans vos foyers: que ceux qui par peur les ont quittés, y rentrent. J'accorde sûreté et sauve-garde à tous. J'accorderai à chacun la propriété qu'il possédait.

Mon intention est que les cadis continueront comme à l'ordinaire leurs fonctions et à rendre la justice, que la religion surtout soit protégée et respectée, et que les mosquées soient fréquentées par tous les bons musulmans: c'est de Dieu que viennent tous les biens, c'est lui qui donne la victoire.

Il est bon que vous sachiez que tous les efforts humains sont inutiles contre moi, car tout ce que j'entreprends doit réussir. Ceux qui se déclarent mes amis, prospèrent; ceux qui se déclarent mes ennemis, périssent. L'exemple de ce qui vient d'arriver à Jaffa et à Gaza doit vous faire connaître que si je suis terrible pour mes ennemis, je suis bon pour mes amis, et surtout clément et miséricordieux pour le pauvre peuple.

BONAPARTE.

Jaffa, le 19 ventose an 7 (9 mars 1799).

Aux scheicks, ulémas et commandant de Jérusalem.

Je vous fais connaître par la présente que j'ai chassé les mameloucks et les troupes de Djezzar-Pacha des provinces de Gaza, Ramleh et Jaffa ; que mon intention n'est pas de faire la guerre au peuple ; que je suis l'ami des musulmans ; que les habitans de Jérusalem peuvent choisir la paix ou la guerre. S'ils choisissent la première, qu'ils envoient au camp de Jaffa des députés pour promettre de ne jamais rien faire contre moi. S'ils étaient assez insensés pour préférer la guerre, je la leur porterai moi-même. Ils doivent savoir que je suis terrible comme le feu du ciel envers mes ennemis, clément et miséricordieux envers le peuple et ceux qui veulent être mes amis.

BONAPARTE.

Jaffa, le 19 ventose an 7 (9 mars 1799).

Aux scheicks de Naplouse.

Je me suis emparé de Gaza, Ramleh, Jaffa et de toute la Palestine. Je n'ai aucune intention de faire la guerre aux habitans de Naplouse, car je ne viens ici que pour faire la guerre aux mameloucks, à Djezzar-Pacha, dont je sais que vous êtes les ennemis.

Je leur offre donc, par la présente lettre, la paix ou la guerre. S'ils veulent la paix, qu'ils chassent les ma-

meloucks de chez eux, et me le fasse connaître, en promettant de ne commettre aucune hostilité contre moi. S'ils veulent la guerre, je la leur porterai moi-même; je suis clément et miséricordieux envers mes amis, mais terrible comme le feu du ciel envers mes ennemis.

BONAPARTE.

Jaffa, le 19 ventose an 7 (9 mars 1799).

A Djezzar-Pacha.

Depuis mon entrée en Egypte, je vous ai fait connaître plusieurs fois que mon intention n'était pas de vous faire la guerre, que mon seul but était de chasser les mamelloucks, vous n'avez répondu à aucune des ouvertures que je vous ai faites.

Je vous avais fait connaître que je désirais que vous éloignassiez Ibrahim-Bey des frontières de l'Egypte : bien loin de là, vous avez envoyé des troupes à Gaza, vous avez fait de grands magasins, vous avez publié partout que vous alliez entrer en Egypte : effectivement vous avez effectué votre invasion en portant 2,000 hommes de vos troupes dans le fort d'El-Arich, enfoncé à six lieues dans le territoire de l'Egypte. J'ai dû alors partir du Caire, et vous apporter moi-même la guerre que vous paraissiez provoquer.

Les provinces de Gaza, Ramleh et Jaffa sont en mon pouvoir. J'ai traité avec générosité celles de vos troupes qui s'en sont remises à ma discrétion, j'ai été sévère envers celles qui ont violé les droits de la guerre;

je marcherai sous peu de jours sur Saint-Jean d'Acre. Mais quelle raison ai-je d'ôter quelques années de vie à un vieillard que je ne connais pas ? Que font quelques lieues de plus à côté des pays que j'ai conquis ; et puisque Dieu me donne la victoire, je veux, à son exemple, être clément et miséricordieux, non-seulement envers le peuple, mais encore envers les grands.

Vous n'avez point de raisons réelles d'être mon ennemi, puisque vous l'étiez des mameloucks. Votre pachalic est séparé par les provinces de Gaza, Ramleh et par d'immenses déserts de l'Egypte. Redevenez mon ami, soyez l'ennemi des mamelloucks et des Anglais, je vous ferai autant de bien que je vous ai fait et que je veux vous faire de mal. Envoyez-moi votre réponse par un homme muni de vos pleins pouvoirs et qui connaisse vos intentions. Il se présentera à mon avant-garde avec un drapeau blanc, et je donne ordre à mon état-major de vous envoyer un sauf-conduit, que vous trouverez ci-joint.

Le 24 de ce mois, je serai en marche sur Saint-Jean d'Acre, il faut donc que j'aie votre réponse avant ce jour.

BONAPARTE.

Jaffa, le 20 ventose an 7 (10 mars 1799).

Au Général du génie.

Des personnes arrivées d'El-Arich m'instruisent qu'on n'y a rien fait, par même rétabli la brèche: veuillez donner des ordres pour que les réparations d'un

fort si essentiel n'éprouvent aucun retard. Vous sentez qu'il peut arriver des événemens tels qu'El-Arich devienne notre tête de ligne, laquelle pouvant tenir quinze jours ou un mois, pourrait donner des résultats incalculables. BONAPARTE.

Jaffa, le 20 ventose an 7 (10 mars 1799).

A l'adjudant-général, Almeiras.

L'état-major vous aura instruit, citoyen général, de la prise de Jaffa, où nous avons trouvé beaucoup de riz, et nous en avions besoin, car notre flottille nous manque toujours.

Nous y avons trouvé une grande quantité d'artillerie, beaucoup d'obusiers, de pièces de 4 du calibre français.

Comme il y a ici de l'huile et du savon, et d'autres objets qui sont utiles en Egypte, et que la Palestine a besoin de riz, engagez les négocians de Damiette à ouvrir un commerce avec Jaffa. Assurez-les qu'ils seront protégés et n'essuieront aucune avanie.

Si la flottille n'était pas partie, prenez toutes les mesures pour la faire sortir. Envoyez-moi aussi des djermes avec du biscuit, droit à Jaffa. BONAPARTE.

Jaffa, le 23 ventose an 7 (13 mars 1799).

A l'adjudant-général Grezieux.

Vous aurez, citoyen, le commandement de la province de Jaffa et de celle de Ramleh.

Votre première opération sera de faire placer une pièce de canon sur chacune des tours, et de disposer les quatre plus grosses du côté du front, pour sa défense.

L'officier de génie a ordre de réparer sur-le-champ la brèche.

Vous vous assurerez que les portes puissent se fermer facilement. Comme les deux qui existent me paraissent très-rapprochées l'une de l'autre, il suffirait d'en tenir une ouverte.

Les Grecs doivent fournir des secours à l'hôpital des blessés.

Les chrétiens latins et les Arméniens doivent fournir des secours à l'hôpital des fiévreux.

Vous formerez un divan, composé de sept personnes; vous y mettrez des mahométans et des chrétiens.

Vous seconderez toutes les opérations du citoyen Gloutier, tendant à établir les finances et à procurer de l'argent à la caisse.

Aucun bâtiment de ceux qui sont actuellement dans le port, ne doit en sortir sous quelque prétexte que ce soit.

Le commerce avec Damiette et l'Egypte sera encouragé le plus possible.

Vous enverrez dans tous les villages une proclamation afin que les habitans vivent tranquilles. J'ai chargé le général Reynier d'organiser un divan à Ramleh.

Il reste ici un officier de marine.

Si vous avez des nouvelles plus intéressantes à me faire passer, et que le temps fût beau, vous pourriez profiter à la fois de la terre et de la mer.

Toutes les fois qu'il y aura des occasions pour l'Egypte vous ne manquerez pas de donner des nouvelles de l'armée à l'adjudant-général Almeiras, à Damiette, et au général Dugua, au Caire.

Ayez bien soin que les magasins soient tenus en bon état et ne soient pas gaspillés. Faites toutes les recherches possibles pour en découvrir de nouveaux.

BONAPARTE.

A Jaffa, le 23 ventose an 7 (13 mars 1799).

Au Directoire exécutif.

Le 5 fructidor, j'envoyai un officier à Djezzar, pacha d'Acre : il l'accueillit mal et ne répondit pas.

Le 29 brumaire, je lui écrivis une autre lettre, il fit couper la tête au porteur.

Les Français étaient arrêtés à Acre et traités cruellement.

Les provinces d'Egypte étaient inondées de firmans, dans lesquels Djezzar ne dissimulait point ses intentions hostiles et annonçait son arrivée.

Il fit plus : il envahit les provinces de Jaffa, Rahmleh et Gaza. Son avant-garde prit position à El-Arich, où il y a quelques bons puits et un fort situé dans le désert à dix lieues dans le territoire de l'Egypte.

Je n'avais donc plus le choix : j'étais provoqué à la guerre, je ne crus pas devoir tarder à la lui porter moi-même.

Le général Reynier rejoignit le 16 pluviose son avant-

garde, qui, sous les ordres de l'infatigable général Lagrange, était à Catieh, situé à trois journées dans le désert, où j'avais réuni des magasins considérables.

Le général Kléber arriva le 18 pluviose de Damiette sur le lac Menzaleh, sur lequel on avait construit plusieurs barques canonnières, débarqua à Pelose et se rendit à Catieh.

Combat d'El-Arich.

Le général Reynier partit le 18 pluviose de Catieh avec sa division, pour se rendre à El-Arich. Il fallut marcher plusieurs jours à travers le désert sans trouver d'eau; des difficultés de toute espèce furent vaincues: l'ennemi fut attaqué, forcé; le village d'El-Arich enlevé, et toute l'avant-garde ennemie bloquée dans le fort d'El-Arich.

Attaque de nuit.

Cependant la cavalerie de Djezzar-Pacha, soutenue par un corps d'infanterie, avait pris position sur nos derrières à une lieue, et bloquait l'armée assiégeante.

Le général Kléber fit faire un mouvement au général Reynier; à minuit, le camp ennemi fut cerné, attaqué et enlevé: un des beys fut tué. Effets, armes, bagages, tout fut pris; la plupart des hommes eurent le temps de se sauver, plusieurs mameloucks d'Ibrahim-Bey furent faits prisonniers.

Siége du fort d'El-Arich.

La tranchée fut ouverte devant le fort d'El-Arich: une de nos mines avait été éventée et nos mineurs dé-

logés. Le 28 pluviose, une batterie de brèche fut construite, ainsi que deux batteries d'approche : on canonna toute la journée du 29. Le 30 à midi, la brèche était praticable ; je sommai le commandant de se rendre, il le fit. Nous avons trouvé à El-Arich trois cents chevaux, beaucoup de biscuit, de riz, cinq cents Albanais, cinq cents Maugrabins, deux cents hommes de l'Adonie et de la Caramanie ; les Maugrabins ont pris du service avec nous : j'en ai fait un corps auxiliaire.

Nous partîmes d'El-Arich le 4 ventose, l'avant-garde s'égara dans le désert et souffrit beaucoup du manque d'eau : nous manquâmes de vivres, nous fûmes obligés de manger des chevaux, des mulets, des chameaux.

Nous étions le 5 aux colonnes placées sur les limites de l'Afrique et de l'Asie, nous couchâmes en Asie le 6.

Le jour suivant, nous étions en marche sur Gaza : à dix heures du matin, nous découvrîmes trois ou quatre mille hommes de cavalerie qui marchaient à nous.

Combat de Gaza.

Le général Murat, commandant la cavalerie, fit passer les différens torrens qui se trouvaient en présence de l'ennemi par des mouvemens exécutés avec précision.

La division Kléber se porta par la gauche sur Gaza ; le général Lannes, avec son infanterie légère, appuyait les mouvemens de la cavalerie, qui était rangée sur deux lignes. Chaque ligne avait derrière elle un escadron de réserve : nous chargeâmes l'ennemi près de la hauteur qui regarde Nebron, et où Samson porta les portes de Gaza. L'ennemi ne reçut point la charge et se replia : il

eut quelques hommes tués, entre autres le kiaya du pacha.

La vingt-deuxième d'infanterie légère s'est fort bien conduite : elle suivait les chevaux au pas de course ; il y avait cependant bien des jours qu'elle n'avait fait un bon repas ni bu de l'eau à son aise.

Nous entrâmes dans Gaza : nous y trouvâmes quinze millions de poudre, beaucoup de munitions de guerre, des bombes, des outils, plus de deux cent mille rations de biscuit et six pièces de canon.

Le temps devint affreux, beaucoup de tonnerre et de pluie : depuis notre départ de France, nous n'avions pas vu d'orage.

Nous couchâmes le 10 à Eswod, l'ancienne Azot.

Nous couchâmes le 11 à Ramleh ; l'ennemi l'avait évacué avec tant de précipitation, qu'il nous laissa cent mille rations de biscuit, beaucoup plus d'orge, et quinze cents autres que Djezzar avait préparées pour passer le désert.

BONAPARTE.

Au quartier-général du mont Carmel, le 28 ventose an 7 (8 mars 1799).

Au général Reynier ou au commandant de Césarée.

Le scheick qui vous remetra cette lettre, citoyen général, me fait espérer qu'il pourra réunir assez de moyens de transport pour faire venir à Caïffa le riz et le biscuit qui doivent être arrivés à Césarée : concertez-vous avec lui et donnez-lui toute l'assistance dont il peut avoir besoin.

Nous sommes maîtres de Caïffa, où nous avons trouvé quelques magasins, et entre autres trois mille quintaux de blé.

La route de Césarée à Saint-Jean d'Acre passe par Caïffa et va toujours le long de la mer. Le général Reynier doit avoir reçu l'ordre de laisser un bataillon à Césarée et de se rendre avec le reste à Saint-Jean d'Acre.

Faites passer la lettre ci-jointe à l'adjudant-général Grezieux.

BONAPARTE.

Au quartier-général du mont Carmel, le 28 ventose an 7 (8 mars 1799).

A l'adjudant-général Grézieux.

Nous nous sommes emparés de Caïffa, où nous avons trouvé des magasins de coton et trois mille quintaux de blé, prise d'autant meilleure, que ce blé était destiné à l'approvisionement de l'escadre qui bloque Alexandrie.

Le capitaine Smith, avec deux vaisseaux de guerre anglais, est arrivé d'Alexandrie à Saint-Jean d'Acre: ainsi, si notre flottille arrivait, vous feriez débarquer promptement les denrées; vous feriez entrer dans la rade les bâtimens tels que *la Fortune*, qui pourraient y entrer, et vous renverriez sur-le-champ les autres prendre leur station à Damiette.

Nous avons eu une affaire au village de Kakoun avec la cavalerie de Djezzar, réunie à des Arabes et à des paysans. Après quelques coups de canon, tout s'est dis-

persé; la cavalerie de Djezzar a fait en quatre heures deux journées de marche : elle est arrivée à Acre le même jour de l'affaire et y a porté la consternation et l'effroi; la plupart de cette cavalerie est aujourd'hui dispersée. L'investissement d'Acre sera fait ce soir : faites connaître ces nouvelles à Damiette et au Caire.

Envoyez-nous le plus de biscuit et de riz que vous pourrez, sur des bâtimens qui débarqueront à Courra ou à Tentoura : nous sommes bien avec les habitans de ce pays, qui sont venus au devant de nous et se comportent fort bien. BONAPARTE.

Au quartier-général du mont Carmel, le 28 ventose an 7 (8 mars 1799).

Au contre-amiral Ganteaume.

Vous donnerez l'ordre, citoyen général, à la flottille commandée par le capitaine Stendelet, si elle n'est pas encore sortie de Damiette, de ne pas sortir : il fera seulement sortir *le Pluvier*, chargé de riz et de biscuit, lequel se rendra à Jaffa, où il débarquera son chargement, et après quoi il s'en retournera.

Si la flottille était partie, vous lui enverriez l'ordre de rentrer, en déchargeant les denrées à Jaffa, si elle peut le faire sans éprouver aucun retard : elle ira à Damiette, ou, si elle le peut, à Bourlos.

Vous donnerez l'ordre au contre-amiral Perrée de ne pas opérer sa sortie, et, s'il l'avait opérée et qu'il ne trouvât votre ordre qu'à Jaffa, de faire une tournée du

côté de Candie, afin de recueillir des nouvelles des bâtimens venant d'Europe, et de venir quinze ou vingt jours après son départ de Jaffa à Damiette, où il trouvera de nouvelles instructions : dans l'intervalle du temps, il enverra à Damiette un brick pour faire part des nouvelles qu'il aurait pu apprendre.

BONAPARTE.

Au quartier-général du mont Carmel, le 28 ventose an 7 (8 mars 1799).

PROCLAMATION.

Aux scheicks, ulemas, schérifs, orateurs de mosquées et autres habitans du pachalic d'Acre.

Dieu est clément et miséricordieux.

Dieu donne la victoire à qui il veut, il n'en doit compte à personne. Les peuples doivent se soumettre à sa volonté.

En entrant avec mon armée dans le pachalic d'Acre, mon intention est de punir Djezzar-Pacha de ce qu'il a osé me provoquer à la guerre, et de vous délivrer des vexations qu'il exerce envers le peuple. Dieu, qui tôt ou tard punit les tyrans, a décidé que la fin du règne de Djezzar était arrivée.

Vous, bons musulmans, habitans, vous ne devez pas prendre l'épouvante, car je suis l'ami de tous ceux qui ne commettent point de mauvaises actions et qui vivent tranquilles.

Que chaque commune ait donc à m'envoyer ses dé-

putés à mon camp, afin que je les inscrive et leur donne des sauf-conduits, car je ne peux pas répondre sans cela du mal qui leur arriverait.

Je suis terrible envers mes ennemis, bon, clément et miséricordieux envers le peuple et ceux qui se déclarent mes amis. BONAPARTE.

Paris, le 15 germinal an 7 (4 avril 1799).

Le Directoire exécutif au général Bonaparte.

Le directoire exécutif, citoyen général, vous a écrit en six duplicata, sous la date du 13 ventose.

Voici la suite des événemens depuis cette époque.

Le 21 ventose, le corps législatif, sur la proposition du directoire, a déclaré la guerre à l'empereur et au grand-duc de Toscane. Vous trouverez sous le numéro 1383 du *Rédacteur*, le message qui a motivé cette déclaration.

Affaires militaires.

A l'époque de la déclaration de guerre, l'armée de Mayence avait déjà passé le Rhin : sa position, qu'elle conserva depuis le 15 jusqu'au 22 ventose, était en avant des montagnes Noires, où elle prit le nom d'armée du Danube.

L'armée d'Italie occupait la plus grande partie du territoire grison : elle y était entrée sur la demande des patriotes du pays. Le 16, elle avait sommé les Autrichiens d'évacuer sous deux heures : sur leur refus, le 16,

au soir, elle s'était déjà emparée de la fameuse redoute de Lucisteiz, boulevart des Grisons, et, le 17, elle était à Coire. L'expulsion complète des Autrichiens, trente-quatre pièces de canon, quatorze drapeaux, 5,500 prisonniers, au nombre desquels on compte le général Offenburg, commandant en chef les Autrichiens, ont été le fruit de ces rapides succès, et les Ligues grises, rendues à l'indépendance, s'occupaient de leur réunion à la république helvétique.

Le 22 ventose, le général Jourdan apprit que le prince Charles avait passé le Lech : ce mouvement, qui violait la ligne tracée par l'armistice, dut être considéré comme un commencement d'hostilité : Jourdan quitta donc sa position et marcha en avant jusqu'à Dusseldorf. Plusieurs combats ont été successivement livrés, dans lesquels nous avons fait 4 à 5,000 prisonniers ; néanmoins, l'armée de Jourdan a dû reprendre des positions sur le revers des montagnes Noires.

Du côté de l'Helvétie, le général Lecourbe, commandant sous Masséna, a obtenu sur le général ennemi Laudon un avantage considérable ; il l'a battu dans les gorges de l'Albula, et lui a fait 4,000 prisonniers. Delà, il s'est avancé sur Furnstermunster ; il a couronné ses premiers succès par une nouvelle défaite de l'ennemi, auquel il a fait encore 7,000 prisonniers et pris vingt-cinq pièces de canon. Cette affaire a eu lieu le 6 germinal : les villes de Furnstermunster, Nauders et Clorens sont tombées en notre pouvoir.

L'armée d'observation a été supprimée et va se fondre dans celle du Danube. Il n'y a donc plus, en Allemagne,

qu'une armée combinée avec celle d'Helvétie, qui reste toujours sous le commandement du général en chef de l'armée du Danube.

Armée d'Italie.

Les hostilités ont commencé sur l'Adige, et l'armée d'Italie s'est montrée toujours l'armée d'Italie.

Le 6 germinal, trois divisions ont attaqué l'ennemi placé entre le lac de Garda et l'Adige, deux autres divisions se sont portées sur Verone, une autre masquait Legnago.

Les trois divisions de gauche ont emporté à l'arme blanche vingt-deux redoutes ou fortins; le combat a été terrible. l'ennemi culbuté et poursuivi sans relâche, nous a abandonné deux ponts sur l'Adige.

La division Serrurier, secondée par notre flottille, a, de son côté, balayé les hauteurs du lac de Garda : nos conscrits ont rivalisé nos vieux grenadiers : polonais, helvetiens, piémontais, cisalpins, tous ont fait leur devoir; ils se sont montrés dignes de combattre à côté des Français.

Douze pièces de canon, deux drapeaux, environ 4,000 prisonniers, parmi lesquels beaucoup d'officiers, sont le fruit de cette journée. Les ennemis ont laissé sur le champ de bataille plus de 3,000 morts et grand nombre de blessés.

Le même jour, 6, une division de l'armée a dû se rendre maîtresse de Florence et de Livourne; néanmoins, le directoire n'a pas encore reçu la nouvelle de cette expédition.

L'armée française dans l'état romain et napolitain a été, depuis ses dernières victoires, entièrement occupée par les diverses insurrections qui se sont manifestées dans les Abruzzes, à Temi et à Civita-Vecchia. Cette dernière ville, après avoir soutenu un siége en règle, vient enfin de se rendre à la république. Le pays se pacifie, et bientôt les colonnes de l'armée de Naples pourront s'avancer vers les Calabres, les soumettre et menacer la Sicile.

Relations extérieures.

Le prince Charles, commandant l'armée impériale, a forcé militairement les citoyens Bacher et Alquier de quitter Ratisbonne et Munich, où ils résidaient au nom de la république.

L'électeur de Bavière est mort le 27 pluviose. Son successeur, le duc de Deux-Ponts, a pris paisiblement possession de l'électorat : il annonçait des dispositions très-amicales ; mais ses liaisons les plus particulières sont avec la Prusse, et c'est probablement de Berlin qu'il recevra ses directions.

A Rastadt, toute négociation est suspendue ; cependant, la députation a exprimé, à la majorité, le désir de faire aux plénipotentiaires de la république une réponse favorable. Le ministre impérial a refusé de s'unir à la députation, et le ministre de Mayence a proposé que la députation transmît directement sa réponse aux plénipotentiaires français. La discussion se continue sur ce point entre la députation et le commissaire impérial.

A Ratisbonne, le protocole n'est point encore fermé

sur la question des Russes, et on ignore quelles seront les conclusions de la diète.

Thomas Grenville est à Berlin pour s'efforcer d'attirer la Prusse dans la coalition. Sièyes est d'avis que ses efforts seront vains, que ses propositions seront éludées: en effet, le roi de Prusse vient de faire assurer le directoire de son attachement à la neutralité.

L'Espagne paraît vouloir unir ses efforts aux nôtres.

La république helvétique lève en toute hâte les auxiliaires qu'elle doit nous donner, et elle arme ses citoyens pour la défense commune.

Affaires maritimes.

L'armement à Brest de vingt-quatre vaisseaux et d'un nombre proportionné de frégates, est maintenant presque entièrement terminé pour tout ce qui concerne les vivres, l'équipement et la partie matérielle de l'armement des vaisseaux. Cette flotte est en rade, mais il lui manque encore 5 à 6,000 marins: les hommes de mer sont tellement rares, que la plupart des mesures prescrites pour les levées, même aux officiers généraux de terre, ont été infructueuses. Le citoyen Bruix, ministre de la marine, est parti pour Brest, afin de s'assurer, sous ce rapport, de nos dernières ressources, et d'en tirer sur-le-champ parti; les mouvemens du port et de la rade de Brest inquiètent l'ennemi, et l'Irlande paraît être un des points principaux de sa sollicitude.

On annonce que cinq vaisseaux de ligne espagnols armés, ayant à bord quinze cents hommes de troupes,

partent du Férol pour Rochefort, où ils recevront des instructions pour rallier notre flotte.

Des lettres de Malte du 6 ventose confirment l'arrivée de plusieurs petits bâtimens chargés d'approvisionnemens. *La Boudeuse* a donné à Malte un renfort d'à peu près deux cents hommes; la place, quoique toujours assiégée par les rebelles et par les Anglais, est dans la situation la plus tranquillisante.

Il n'en est pas de même de Corfou, toujours assiégé par les Russes et les Turcs. Le vaisseau *le Généreux*, commandé par le chef de division Lajoille, a traversé les escadres des coalisés pour se rendre à Ancône, où il est venu chercher des secours; on les lui a fournis, et il serait déjà reparti, si on avait pu lui composer un équipage capable de braver les dangers immenses qu'il va courir.

Naples s'occupe constamment de Malte, de Corfou et de l'Egypte; mais Naples ne fournira pas les ressources maritimes sur lesquelles on comptait d'abord. A peine y trouvera-t-on des matériaux pour bâtir quelques chaloupes canonnières.

La Calabre n'est pas encore totalement soumise. Dès qu'il sera possible d'user des ports d'Otrante, de Cotron et de Reggio, pour communiquer avec Alexandrie, les ordres sont donnés pour le faire, et vos désirs, citoyen général, ont été prévus à cet égard.

Le brick *le Lodi*, parti d'Alexandrie le 20 pluviose dernier, est arrivé à Toulon le 5 germinal.

Le directoire vient de recevoir la nouvelle de l'oc-

cupation de Livourne et de Florence par les troupes de la république.

L'intérieur est tranquille.

REWBELL, MERLIN, et REVEILLERE-LEPAUX.

Notes sur les moyens de faire parvenir les dépêches du gouvernement en Egypte.

Pour faire parvenir les dépêches du gouvernement en Egypte, il me semble que le port d'Otrante n'est pas le point de départ le plus favorable, puisqu'il faut doubler le cap Sainte-Marie, que de ce cap à Corfou il n'y a que treize lieues, et que là sont assez ordinairement les croiseurs.

Le port de Coron, à l'entrée du golfe de Tarente, ou bien le port de Tarente, sont les plus près de l'Egypte et les mieux situés, puisqu'en sortant de là quelques heures d'un temps frais jettent le bateau au milieu du canal de Candie, et qu'alors on n'a plus à redouter que les atterrages de Damiette, où le hasard seul peut faire trouver des bâtimens ennemis. Cela étant, je crois que c'est de ce port que doit partir l'officier ou le courrier qui a reçu les dépêches des mains du gouvernement. Dans le même temps qu'il part un bâtiment de Coron, il faudrait qu'il en partît un de Civita-Vecchia, s'il est vrai que cette ville soit au pouvoir de la république de Gênes.

Les dépêches du directoire exécutif partiront avec cinq duplicata, desquels on enverrait deux dans chacun de ces ports.

L'officier ou le courrier expédié directement pour l'Egypte partirait de Cotron, et, dans le même temps, les premier et second duplicata de ces dépêches partiraient de Civita-Vecchia et de Gênes.

Cinq jours après le départ de ces trois bateaux, il faudrait faire partir des mêmes ports trois autres bateaux avec les troisième, quatrième et cinquième duplicata.

Les capitaines des bâtimens sont seuls responsables des dépêches lorsqu'il n'y a pas de courriers.

Il faudrait que les dépêches fussent en partant de Paris enfermées dans des boîtes de plomb, cachetées avec les sceaux de la république, et prêtes à être coulées.

Il faudrait qu'à chaque dépêche fût jointe la copie de toutes les dépêches précédentes.

Il faudrait nommer dix courriers pour l'armée d'Orient, qui, avec les deux qui sont ici, feront douze, parmi lesquels on en choisira un pour l'expédier par Cotron.

Le bureau des dépêches pour toutes les armées de la république serait chargé de l'expédition de celles de l'armée d'Orient, et, à cet effet, le chef de ce bureau devrait correspondre avec les agens de la république à Cotron, à Civita-Vecchia et à Gênes.

Les douze courriers de l'armée d'Orient seraient inscrits à ce bureau, ainsi que les officiers et les jeunes gens qui obtiendraient de passer en Egypte.

Paris, le 3 germinal an 7 de la république.

BONAPARTE.

Au camp d'Acre, le 29 ventose an 7 (19 mars 1799).

Au fils d'Omar-Daher.

Omar-Daher, qui pendant tant d'années a commandé à Acre, dans la Tibériade et dans toute la Galilée, homme recommandable par ses grandes actions, les talens distingués qu'il avait reçus de Dieu, et la bonne conduite qu'il a tenue en tout temps envers les Français, dont il a constamment encouragé le commerce, a été détruit et remplacé par Djezzar-Pacha, homme féroce et ennemi du peuple. Dieu, qui tôt ou tard punit les méchans, veut aujourd'hui que les choses changent.

J'ai choisi le scheick Abbas-el-Daher, fils d'Omar-Daher, en considération de son mérite personnel, et convaincu qu'il sera comme son père ennemi des vexations et bienfaiteur du peuple, pour commander dans toute la Tibériade, en attendant que je puisse le faire aussi grand que son père. J'ordonne donc, par la présente, au scheick el-Beled et au peuple de la Tibériade de reconnaître le scheick Abbas-el-Daher pour leur scheick.

Nous l'avons en conséquence revêtu d'une pelisse.

J'ordonne également au scheick El-Beled de Nazareth de lui faire remettre les maisons, jardins et autres biens que le scheick Omar-Daher possédait à Nazareth.

BONAPARTE.

Au camp d'Acre, le 30 ventose an 7 (20 mars 1799).

A l'émir Bechir.

Après m'être emparé de toute l'Egypte, j'ai traversé les déserts et suis entré en Syrie ; je me suis emparé des forts d'El-Arich, Gaza et Jaffa ; qu'avaient envahis les troupes de Djezzar-Pacha, j'ai battu et détruit toute son armée ; je viens de l'enfermer dans la place d'Acre, devant laquelle je suis occupé depuis avant-hier à faire le siége.

Je m'empresse de vous faire connaître toutes ces nouvelles, parce que je sais qu'elles doivent vous être agréables, puisque toutes ces victoires anéantissent la tyrannie d'un homme féroce qui a fait autant de mal à la brave nation druse qu'au genre humain.

Mon intention est de rendre la nation druse indépendante, d'alléger le tribut qu'elle paye, et de lui rendre le port de Bezuth et autres villes qui lui sont nécessaires pour les débouchés de son commerce.

Je désire que le plus tôt possible vous veniez vous-même ou que vous envoyiez quelqu'un pour me voir ici devant Acre, afin de prendre tous les arrangemens nécessaires pour vous délivrer de nos ennemis communs.

Vous pourrez faire proclamer dans tous les villages de la nation druse que ceux qui viendront apporter des vivres au camp et surtout du vin et de l'eau-de-vie, seront exactement payés. BONAPARTE.

An camp d'Acre, le 1er germinal an 7 (21 mars 1799).

Au scheick Mustapha-Békir.

Le scheick Mustapha-Békir, homme recommandable par ses talens et par son crédit, qui lui ont mérité les persécutions d'Achmet-Pacha, qui l'a tenu sept ans dans les fers, est nommé commandant de Saffet et du port de Guerbanet Yakoub.

Il est ordonné à tous les scheicks et habitans de lui prêter main-forte pour arrêter les Musselinins, les troupes de Djezzar et autres qui s'opposeront à l'exécution de nos ordres : il a été à cet effet revêtu d'une pelisse. Il lui est expressément recommandé de ne commettre aucune vexation envers les fellahs et de repousser avec courage tous ceux qui prétendraient entrer sur le territoire du pachalic d'Acre. BONAPARTE.

An camp d'Acre, le 7 germinal an 7 (27 mars 1799).

Au mollah Murad-Radeh à Damas.

Je m'empresse de vous apprendre, afin que vous en fassiez part à vos compatriotes de Damas, mon entrée en Syrie. Djezzar-Pacha, ayant fait une invasion en Egypte, et ayant occupé le fort d'El-Arich avec ses troupes, je me suis vu obligé de traverser les déserts pour m'opposer à ses agressions : Dieu, qui a décidé que le règne des tyrans, tant en Egypte qu'en Syrie

devait être terminé, m'a donné la victoire. Je me suis emparé de Gaza, Jaffa et Caïffa, et je suis devant Acre, qui d'ici à peu de jours sera en mon pouvoir.

Je désire que vous fassiez connaître aux ulemas, aux schérifs et aux principaux scheicks de Damas, ainsi qu'aux agas des janissaires, que mon intention n'est point de rien faire qui soit contraire à la religion, aux habitans et aux propriétés des gens du pays : en conséquence, je désire que la caravane de la Mecque ait lieu comme à l'ordinaire. J'accorderai, à cet effet, protection et tout ce dont elle aura besoin : il suffit qu'on me le fasse savoir.

Je désire que, dans cette circonstance essentielle, les habitans de Damas se conduisent avec la même prudence et la même sagesse que les habitans du Caire; ils me trouveront le même, clément et miséricordieux envers le peuple, et zélé pour tout ce qui peut intéresser la religion et la justice. BONAPARTE.

Au camp d'Acre, le 13 germinal an 7 (2 avril 1799).

A l'adjudant-général Almeyras.

J'expédie à Damiette un bâtiment, pour vous donner des nouvelles de l'armée et porter des lettres du général Dommartin au commandant de l'artillerie, au contre-amiral Ganteaume et au commandant de la flottille.

Je vous prie de prendre toutes les mesures pour nous

envoyer le plus promptement possible toutes les munitions de guerre qui sont à Damiette, sur des djermes. Le général Dugua me mande qu'il a envoyé à Damiette deux mille boulets de 12 et de 8 et des obusiers. Si nous les avions ici, Saint-Jean d'Acre serait bientôt pris. Nous éprouvons une grande pénurie de munitions de guerre.

Les forts de Saffet-Sour et la plus grande partie des montagnes qui nous entourent, sont soumis; donnez ces nouvelles au Caire et à Alexandrie : une partie de l'armée ne tardera pas à être de retour.

BONAPARTE.

A bord du vaisseau de S. M. Britannique *le Tigre*, le 14 germinal an 7 (3 avril 1799).

A M. le commandant des troupes françaises à Caïffa.

Monsieur le commandant, mon absence de cette rade m'a empêché d'accuser la réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 du mois passé.

Je saisis les premiers momens de mon retour pour remplir ce devoir en vous témoignant ma vive reconnaissance de vos bons traitemens et de vos soins envers nos prisonniers de guerre.

Je me réserve d'exprimer seulement au général en chef Bonaparte combien je suis sensible à son attention personnelle à envoyer les secours de l'art à ceux d'entre eux qui avaient été blessés.

Desirant apprendre de leurs nouvelles et connaître

ce que le général en chef aura décidé pour leur renvoi, je prends le parti de vous envoyer en parlementaires MM. Kingt, mon lieutenant, et Keith, mon secrétaire, pour connaître les arrangemens pris à cet égard.

Je suis avec une parfaite considération, etc.

SIDNEY SMITH.

Au camp d'Acre, le 16 germinal an 7 (5 avril 1799).

A l'adjudant-général Almeyras.

Je vous ai expédié le 13 un bateau avec un officier de marine, pour vous faire connaître le besoin que nous avons de munitions de guerre : de peur qu'il ne soit pas arrivé, je vous en expédie un second.

Faites porter sur des djermes ou sur tout autre bâtiment, tous les boulets de 12 et de 8 d'obusiers, et les cartouches d'infanterie que vous aurez à votre disposition à Damiette.

Envoyez-nous également les pièces d'un calibre supérieur à 8, qui seraient arrivées d'Alexandrie à Damiette, ou qui se trouveraient à Damiette par un accident quelconque : ces bâtimens iront droit à Jaffa, où ils débarqueront leurs munitions de guerre.

Donnez de nos nouvelles à Alexandrie et au Caire. L'armée est abondamment pourvue de tout, et tout va fort bien; tous les peuples se soumettent : les Mutuelis, les Maronites et les Druses sont avec nous. Damas n'attend plus que la nouvelle de la prise de Saint-Jean d'Acre pour nous envoyer ses clefs ; les Maugrabins, les

mamelouckes et autres troupes de Djezzar se sont battues entre elles : il y a eu beaucoup de sang répandu.

Par les dernières nouvelles que j'ai reçues d'Europe, les rois de Sardaigne et des Deux-Siciles n'existent plus. L'empereur a désavoué la conduite du roi de Naples, la paix de Rastadt était sur le point d'être conclue ; ainsi la paix générale n'était pas encore troublée : il faisait un froid excessif.

Envoyez des ordres à Catieh pour faire filer sur l'armée le plus promptement possible les munitions de guerre qui peuvent y être. Je compte sur votre intelligence et sur votre zèle pour faire passer sans délai les munitions de guerre que je vous ai demandées.

BONAPARTE.

Au camp d'Acre, le 16 germinal an 7 (5 avril 1799).

A l'adjudant-général Grézieux.

Je vous réexpédie, citoyen général, le bateau qui nous est arrivé ce matin de Jaffa, pour vous faire connaître nos besoins.

Il y a huit jours qu'un bataillon avec tous les moyens de charrois du parc, est parti pour prendre à Jaffa des pièces de 4 et autres munitions de guerre : nous espérons qu'il sera de retour demain.

Le contre-amiral Ganteaume a expédié, il y a quatre jours, un officier sur un bâtiment, pour Damiette : j'apprends qu'il a passé à Jaffa.

Il a été expédié à Damiette pour porter des ordres

pour que toutes les munitions de guerre qui sont à Damiette partent pour Jaffa.

Nous avons le plus grand besoin de boulets de 12, de 8, d'obus et de bombes, des mortiers de Jaffa et des cartouches d'infanterie : ce ne sera qu'à leur arrivée que nous pourrons attaquer et prendre Acre.

Dès l'instant que le convoi par terre sera arrivé, on le laissera reposer un jour et on le renverra pour aller prendre à Jaffa les munitions de guerre qui pourraient y être arrivées.

Faites mettre sur une djerme trois des obusiers turcs que nous avons trouvés à Jaffa avec tous les obus propres à ces obusiers, qui se trouvent à Jaffa.

Faites mettre aussi toutes les bombes des mortiers que nous avons trouvées à Jaffa, et qui ne seraient pas parties par terre.

Le bâtiment peut se rendre à Tentoura, où il débarquera, s'il y trouve des troupes françaises ; sinon il profitera de la nuit pour venir à Caïffa.

Le commodore Sidney Smith avec les deux vaisseaux *le Tigre* et *le Thésée*, après avoir été absent dix jours, vient de rétablir sa croisière depuis deux jours. La flotte du citoyen Stendelet a reçu ordre de se rendre à Jaffa, il débarquera les vivres et l'artillerie qu'il peut avoir.

L'aviso *l'Etoile* a ordre de désarmer et de laisser les deux pièces de 18 que vous nous enverrez par le prochain convoi.

Le contre-amiral Perrée a reçu également l'ordre de faire arriver à Jaffa trois pièces de 24, quatre de 18 et des mortiers, avec six cents boulets de 12.

BONAPARTE.

Au camp d'Acre, le 19 germinal an 7 (8 avril 1799).

Au général Marmont.

Vous aurez sans doute reçu, citoyen général, les différentes lettres que je vous ai écrites depuis la prise d'El-Arich jusqu'à celle de Jaffa.

Nous sommes depuis quinze jours devant Saint-Jean d'Acre, où nous tenons enfermé Djezzar-Pacha. La grande quantité d'artillerie, que les Anglais y ont jetée avec un renfort de canonniers et d'officiers, joint à notre peu d'artillerie, a retardé la prise de cette place; mais les deux vaisseaux de guerre anglais se sont fâchés hier contre nous, et nous ont tiré plus de deux mille boulets, ce qui nous en a approvisionnés: j'ai donc lieu d'espérer que sous peu de jours nous serons maîtres de cette place.

Nous sommes maîtres de Saffet-Sour : les Matueliset les Druses sont avec nous.

J'espère que vous n'aurez pas perdu un instant pour l'armement et pour l'approvisionnement d'Alexandrie, et que vous serez en mesure pour recevoir les ennemis, s'ils se présentent de ce côté. Je compte, dans le mois prochain, être en Egypte et avoir fini toute mon opération de Syrie. BONAPARTE.

Au camp d'Acre, le 24 germinal an 7 (13 avril 1799).

Au général Kléber.

J'ai reçu, citoyen général, vos différentes lettres.

L'adjudant-général Leturcq, qui est arrivé à Caïffa avec le convoi, nous apporte de quoi faire une grande quantité de cartouches. Dès l'instant qu'elles seront faites, on vous en enverra le plus qu'il sera possible.

Le général Murat laissera à Saffet les cent cinquante hommes de la vingt-cinquième que vous aviez laissés à Caïffa; vous les prendrez là pour les placer où vous jugerez à propos. Je désirerais qu'avec le reste de sa colonne il pût être de retour pour l'assaut d'Acre, qui pourra avoir lieu le 30.

Ecrivez à Gherrar qu'il a tort de se mêler d'une querelle qui le conduira à sa perte : comment, lui qui a eu tant à se plaindre d'un homme aussi féroce que Djezzar, peut il exposer la fortune et la vie de ses paysans pour un homme aussi peu fait pour avoir des amis ? que sous peu de jours Acre sera pris, et Djezzar puni de tous ses forfaits, et qu'alors il regrettera, peut-être trop tard, de ne pas s'être conduit avec plus de sagesse et de politique. Si cette lettre est nulle, elle ne peut, dans aucun cas, faire un mauvais effet.

Votre bataille est fort bonne, cela ne laisse pas de beaucoup dégoûter cette canaille, et j'espère que si vous les revoyez, vous pourrez trouver moyen d'avoir leurs pièces.

Est-il bien sûr que le pont, qui est plus bas que le

lac Tabarieh soit détruit? Les habitans du pays, dans les différens renseignemens qu'ils me donnent me parlent toujours de ce pont comme si les renforts pouvaient venir par là, et dès lors comme s'il n'était pas détruit.

Le mont Thabor est témoin de vos exploits. Si ces gens-là tiennent un peu, et que vous ayez une affaire un peu chaude, cela vous vaudra les clefs de Damas.

Si dans les différens mouvemens qui peuvent se présenter, vous trouvez moyen de vous mettre entre eux et le Jourdain, il ne faudrait pas être retenu par l'idée que cela les ferait marcher sur nous. Nous nous tenons sur nos gardes, nous en serions bien vite prévenus, et nous irions à leur rencontre; mais alors il faudrait que vous les poursuivissiez en queue assez vivement. Mais je sens que ces gens-là ne sont pas assez résolus pour cela. Si cela arrivait, ils s'éparpilleraient tout bonnement en route.

J'ai envoyé, il y a trois jours, à Saffet un homme qui est depuis Jaffa avec nous, pour avoir une conférence avec Ibrahim-Bey, et doit être de retour demain, et, si la cavalerie qui est devant Saffet l'a empêché de remplir sa mission, je vous l'enverrai: il sera plus à portée de la remplir de chez vous. BONAPARTE.

Au camp d'Acre, le 25 germinal an 7 (14 avril 1799).

Au général Marmont.

J'imagine qu'à l'heure qu'il est, citoyen général, vous aurez approvisionné le fort de Raschid de mortiers avec de bonnes pièces, avec cinq cents coups au moins.

J'ai reçu votre lettre du 8 germinal, et j'ai appris avec plaisir que *le Pluvier* s'était sauvé à Alexandrie : il doit avoir douze cents quintaux de riz à son bord ; vous pouvez vous en servir pour augmenter vos approvisionnemens.

Recrutez et complétez les quatre bataillons qui sont sous vos ordres, ainsi que la légion nautique. Les recrues que vous nous avez envoyées d'Alexandrie se sont sauvées à la première affaire, ont tenu bon à la seconde, et se battent aujourd'hui tous les jours à la tranchée avec le plus grand courage.

Le général Junot s'est couvert de gloire le 19, au combat de Nazareth ; avec 300 hommes de la deuxième d'infanterie légère, il a battu 4000 hommes de cavalerie ; il a pris cinq drapeaux et tué ou blessé près de 600 hommes : c'est une des affaires brillantes de la guerre.

Notre siége avance : nous avons une galerie de mine qui déjà dépasse la contrescarpe, chemine sous le fossé à trente pieds sous terre, et n'est plus qu'à dix-huit pieds du rempart.

Sur le front d'attaque, nous avons deux batteries à soixante toises, et quatre à cent toises, pour contre-battre les flancs. Depuis quinze jours, nous ne tirons pas un seul boulet : l'ennemi tire comme un enragé ; nous nous contentons de ramasser humblement ses boulets, de les payer vingt sous et de les entasser au parc, où il y en a déjà près de quatre mille. Vous voyez qu'il y a de quoi faire un beau feu pendant vingt-quatre heures, et faire une bonne brèche. J'attends, pour

donner le signal, que le mineur puisse faire sauter la contrescarpe à l'extrémité d'une double sape, qui marche droit à une tour. Nous sommes encore à huit toises de la contrescarpe : c'est l'histoire de deux nuits. L'ennemi nous a tiré trois ou quatre mille bombes ; il y a dans la place beaucoup d'Anglais et d'émigrés français : vous sentez que nous brûlons d'y entrer : il y a à parier que ce sera le 1er floréal. Le siége, à défaut d'artillerie et vu l'immense quantité de celle de l'ennemi, est une des opérations qui caractérisent le plus la constance et la bravoure de nos troupes : l'ennemi tire ses bombes avec une grande précision. Jusqu'à cette heure, ce siége nous coûte soixante hommes tués et trente blessés. L'adjoint Mailly, les adjudans-générax Lesealle et Hacigue sont du nombre des premiers.

Le général Caffarelli, mon aide-de-camp Duroc, Eugène, l'adjudant-général Valentin, les officiers de génie Sanson, Say et Souhait, sont du nombre des blessés ; on a été obligé d'amputer le bras du général Caffarelli : sa blessure va bien.

Damas n'attend que la nouvelle de la prise d'Acre pour se soumettre.

Je serai dans le courant de mai de retour en Egypte : profitez des bâtimens de transport qui partiraient, ou expédiez-en un pour donner de nos nouvelles en France. Vous avez dû recevoir la relation de Jaffa, qui a été imprimée.

Approvisionnez-vous, et que vos soins ne se bornent pas à Alexandrie ; songez que cela n'est rien si le fort de Raschid n'est pas en état de faire une bonne ré-

sistance; il faut qu'il y ait un bon massif de terre, des mortiers, des obusiers, des canons approvisionnés à six cents coups par pièce. Après avoir fortifié votre arrondissement, vous aurez la gloire de le défendre cet été; je vous répète ce que je vous ai dit dans ma lettre du 21 pluviose, de me faire faire une bonne carte de votre arrondissement, en y comprenant une partie du lac Bourlos : vous savez combien cela est nécessaire dans les opérations militaires.

Faites connaître dans votre arrondissement que j'ai revêtu le fils de Daher, et que je l'ai reconnu scheick de Saffet et du pachalic d'Acre.

Nous pourrions bien aujourd'hui donner un million si nous avions ici les pièces de siége embarquées à Alexandrie.

Si les Anglais laissent la sortie un peu libre, vous pourriez envoyer un petit bâtiment à Jaffa pour me porter de vos nouvelles et pour en recevoir des nôtres; il faudrait qu'il fût assez petit pour pouvoir aller à Damiette ou sur le lac Bourlos. BONAPARTE.

Au camp d'Acre, le 25 germinal an 7 (14 avril 1799).

Au commandant de Jaffa.

Je vous envoie, citoyen commandant, un nouveau convoi par terre, pour prendre les pièces et les munitions de guerre qui se trouvent à Jaffa.

Faites filer par mer sur des bateaux à Tentoura tout ce que le convoi ne pourra pas porter.

Faites l'inspection des différens magasins, et veillez à ce que les garde-magasins soient en règle, à ce que les hôpitaux soient tenus proprement et qu'on y trouve tous les secours que permettent les circonstances.

BONAPARTE.

Au mont Thabor, le 2 germinal an 7 (22 mars 1799).

A l'adjudant-général Almeyras.

Je vous ai expédié deux bateaux le 13 et le 16, pour vous faire connaître nos besoins d'artillerie. Les boulets que nous a envoyés l'ennemi, joints à ceux que vous nous avez fait passer à Jaffa, nous mettent à même de pouvoir attaquer dans trois ou quatre jours.

Tout le pays est entièrement soumis et dévoué; une armée venue de Damas a été complétement battue; le général Junot, avec 300 hommes de la deuxième légère, a battu 3 à 4000 hommes de cavalerie, en a mis 5 à 600 hors de combat, et pris cinq drapeaux: c'est une des affaires brillantes de la guerre.

Ne perdez pas de vue les fortifications et les approvisionnemens de Lesbeh; car, si l'hiver et le printemps nous nous sommes battus en Syrie, il serait possible que cet été une armée de débarquement nous mît à même d'acquérir de la gloire à Damiette.

Donnez de vos nouvelles au général Dugua.

BONAPARTE.

Au mont Thabor, le 29 germinal an 7 (18 avril 1799).

Au général Ganteaume.

Je reçois à l'instant la lettre par laquelle vous m'annoncez l'arrivée du contre-amiral Perrée à Jaffa ; vous lui enverrez sur-le-champ l'ordre 1°. de rembarquer deux pièces de 18 avec la moitié des boulets de 12, qu'en conséquence de votre ordre il avait laissés à Jaffa.

2°. De remplacer les pièces de 18, qu'il se trouve avoir laissées à Jaffa, par un pareil nombre de pièces de 12, qu'il prendrait sur *la Courageuse*. Si *l'Etoile* était arrivée, il pourrait prendre les pièces de 18 de *l'Etoile*, pour se compléter. Si la grosse mer s'opposait à tous ses mouvemens, et lui faisait perdre trop de temps, vous lui ferez sentir que, dans sa position, il faut qu'il calcule avant tout le temps.

3°. Laissez le contre-amiral Perrée maître de se porter soit sur Candie, soit sur Chypre, afin de pouvoir reparaître du 6 au 10 du mois prochain, soit sur Jaffa soit sur Sour.

La place d'Acre sera prise alors, et je l'expédierai en Europe avec une mission particulière. Pour peu que le contre-amiral Perrée soit poursuivi par l'ennemi, vous le laisserez maître de se réfugier soit à Alexandrie, soit dans un port d'Europe ; dans ce dernier cas, vous lui ferez connaître que j'attends de lui qu'il ne tarde pas à nous amener des fusils, des sabres et quelques renforts, ne fût-ce que quelques centaines d'hommes. Il pourra diriger sa marche sur Damiette, sur

Jaffa, sur Saint-Jean d'Acre ou sur Sour, et, s'il avait plus de 1500 hommes, il pourrait même les débarquer à Derne.

Faites-lui sentir cependant que je compte assez sur son zèle et sur ses talens pour espérer qu'il pourra croiser huit jours, faire beaucoup de mal aux Anglais, dont les vaisseaux marchands couvrent le Levant.

Dans tous les cas, mon intention est que, avec ses trois frégates, il hasarde un de ses meilleurs avisos, en se dirigeant sur Sour. Vous connaissez la position dans laquelle nous sommes, la situation de la côte; ajoutez-y tout ce que les connaissances de votre métier peuvent vous suggérer.

Le contre-amiral Perrée est autorisé à prendre tous les gros bâtimens turcs.

Si les vents le poussaient du côté de Tripoli, de Syrie, faites-lui connaître que les Anglais reçoivent leurs vivres et leurs munitions de ce côté, et qu'il pourrait leur intercepter quelque convoi.

En tout cas, j'imagine que vous lui direz de porter toujours pavillon anglais et de se tenir fort loin des côtes.

BONAPARTE.

---

germinal an 7.

Extrait du journal du général Vial sur la campagne de Syrie.

Dans la nuit du 13 au 14, je reçus l'ordre de me rendre à Sour, ancienne Tyr, avec 500 hommes, pour prendre possession de cette place, et y établir une gar-

nison de Muthualis : je partis à la pointe du jour et j'arrivai à Sour après dix à onze heures de marche.

Le scheick Nassur, fils de Nakef, qui fut tué il y a six ans dans une affaire contre les Arnautes du pacha d'Acre, avait eu du général Bonaparte l'ordre de s'y rendre par la vallée de Bucan ; il y était aussi avec 200 hommes de sa nation : les habitans de Sour et surtout les chrétiens s'étaient enfuis à son approche ; je les trouvai épars dans les campagnes, hommes, femmes et enfans, portant péniblement d'énormes paquets, des hardes et leurs effets les plus précieux. Je rassurai ces malheureux en leur disant que je venais les protéger, et que les Muthualis obéisaient à mes ordres; je les engageai à rentrer dans leurs foyers, ce qu'ils firent avec confiance. Nous fûmes suivis par eux au grand contentement des volontaires, qui apercevaient dans le groupe quelques jolies femmes à visage découvert.

Nassur vint au devant de moi avec plusieurs individus de sa famille; il avait fait mettre sous les armes sa petite troupe, dont je passai une espèce de revue. Je l'exhortai à se conduire de manière à gagner la confiance des habitans et à se les affectionner; les Muthualis sont une superbe espèce d'hommes, presque tous grands, bien faits, robustes et de bonne mine; ceux-ci paraissaient alors résolus à tout entreprendre : ils étaient tous bien vêtus, mais assez mal armés.

Je fis établir quelques postes : les gardes furent composées de Français et de Muthualis, de quoi ces derniers parurent extrêmement satisfait.

Le scheick me conduisit ensuite sur le port, au logement qu'il m'avait fait préparer : j'y trouvai pour tout meuble un morceau de tapis sur une vieille natte, pour toute provision une cruche d'eau ; cependant j'étais très-fatigué et j'avais faim. Je découvris de mes fenêtres à peu près tout le village : j'y distinguai plusieurs maisons qui semblaient devoir m'offrir plus de ressources que je n'en trouvais dans celle où j'étais, et je témoignai le désir de m'y rendre ; mais le scheick se formalisa très-fort de cela, et me dit d'un air de mépris : Ne vois-tu pas que ces maisons sont occupées par des chrétiens? Il m'apprit que celle où nous étions lui appartenait, que son bisaïeul l'avait fait construire, ainsi qu'un autre grand bâtiment qu'il me mena visiter le lendemain, au sud de la presqu'île, et que nous trouvâmes dévasté par les troupes du pacha.

Nassur me parla d'un air pénétré des malheurs de sa famille : il espérait être bientôt vengé de Djezzar. Je veux, me disait-il, faire de Sour une place plus forte que celle d'Acre : j'y attirerai beaucoup de marchands.

La population de Sour est de 12 à 1500 personnes, dont les trois cinquièmes musulmans et le reste chrétiens : les premiers font le commerce de l'intérieur, et les autres vivent du commerce de l'extérieur. Ces derniers ont fait bâtir, depuis peu d'années, quelques maisons assez commodes : ils ont leur église, pour la conservation de laquelle ils payent de bien fortes contributions, et, s'ils ne gémissaient sous un despotisme de fer, Sour deviendrait dans peu assez considérable.

Je rentrai le 16 au camp, laissant à Sour les Muthualis disposés à s'y défendre jusqu'à extinction.

Topographie.

La campagne d'Acre est fermée vers le nord par des montagnes qui se terminent sur la mer par le cap Elmy-Chasy, celle de Sour est ceinte d'une plus haute chaîne, qui, partant de la Casmieh, rivière de la vallée du Beccaa, tourne au midi et à l'ouest, et vient aussi se terminer sur la mer par le cap Blanc, appelé dans le pays *Gebel-el-Macoura.*

Le cap Blanc est séparé du cap El-Mecherfy par une petite plaine; mais les deux chaînes auxquelles ils appartiennent, s'unissent à une demi-lieue du rivage; ils ne sont guère plus saillans de la côte que la ville d'Acre. Sour est beaucoup avancé en mer, et répond presqu'au Carmel.

Il n'y a neuf lieues d'Acre à Sour, savoir : trois et demie de la place d'Acre au pied du cap El-Mecherfy; trois de la campagne d'Acre à l'entrée de celle de Sour; deux autres de là aux sources ou moulins de Sour, et une demi-lieue encore pour arriver dans cette presqu'île.

L'on trouve plusieurs villages sur la route, dans la campagne d'Acre : le premier, nommé Esmerieh, à une lieue de la place, est peuplé de 200 Turcs; le second, El-Mazara, à une demi-lieue plus loin et un peu sur la droite, est habité par une centaine de chrétiens; le troisième, nommé Zib, est vers la mer à près de deux lieues d'El-Mazura : il renferme 400 individus turcs.

On laisse à l'est El-Baza, village de Muthualis qui a 600 personnes de population.

La nature du sol est une bonne terre de labour. On y trouve, par intervalles, quelques monticules de sable; on y voit quelques oliviers. Il est coupé par plusieurs ruisseaux, dont un, qu'on passe sur un vieux pont, entre El-Mazara et Zib, fait aller, demi-lieue plus haut près du village d'El-Fordi, des moulins qui ont été forts utiles à l'armée, et qui fournit des eaux à l'aqueduc d'Acre.

L'on monte sur le cap El-Mechersy par une rampe faite sur le flanc de la montagne du S. E. au N. O. On trouve en haut une maison crénelée, espèce de corps-de-garde, ouvrage des Muthualis : pour descendre de l'autre côté, l'on n'a d'autre chemin que quelques sentiers impraticables pour de l'artillerie, à peine frayés sur le rocher; un le long d'une coupure faite au ciseau et qui indique une ancienne route : ils vous conduisent dans un ravin par lequel on descend rapidement par plusieurs contours qui vous jettent dans la petite plaine; on l'a trouvée pierreuse. On y voit des ruines et une maison isolée, près de laquelle coule une eau vive qui invite à se désaltérer. Cette eau s'appelle *Aein-El-Gaffar* ou *Fontaine de Gaffar*, du nom d'un village qui est dans l'intérieur, près duquel elle prend sa source, et que les habitans Muthualis ont abandonné, depuis peu, à la suite d'une rixe qu'ils eurent avec les troupes de Djezzar. Au fond, sur une hauteur, on aperçoit deux colonnes d'ordre dorique et de pierre calcaire : l'une entière et l'autre tronquée; elles ont fait partie

d'un temple très-ancien, dont on retrouve beaucoup de débris et une partie du plan, sur une terrasse soutenue par des pierres énormes; aux environs sont taillées, dans des rochers, des grottes qu'on dirait avoir été des habitations; à l'extrémité nord, et un peu avant d'être au cap Blanc, on trouve les restes d'une grande route pavée de gros quartiers de pierre, qui paraît un ouvrage des Romains.

Le cap Blanc est une montagne de pierre calcaire très-tendre, ressemblant assez à la craie; on y voit une quantité étonnante de pierres à feu. Elle est élevée à plus de trois cents toises sur la mer; le tiers inférieur est taillé à pic, et c'est au haut de ce précipice qu'est pratiqué, et comme suspendu, le chemin par lequel il faut passer; sa base est un banc de rocher qui s'étend assez avant dans la mer, dans laquelle il se plonge insensiblement et d'une manière inégale. Le sel marin paraît agir très-activement contre la montagne qu'il coupe par branches verticales, ce qui donne lieu de conjecturer que le chemin actuel s'écroulera à une époque peut-être prochaine. Au haut de la montagne est une fortification nommée *Kulla-Chamo* (fort Chandelle): elle fut bâtie par Calket, scheick des Muthualis. Le pacha y tient ordinairement garnison; mais elle fut évacuée un peu avant l'arrivée de l'armée française. Les Muthualis y avaient autrefois établi des signaux de feux qui se répétaient jusqu'à Balbek, leur chef-lieu.

Presqu'en entrant dans la plaine de Sour, vous voyez, sur une petite éminence, des ruines, parmi lesquelles on distingue les fondations d'un grand bâtiment et une

citerne intérieure, dans laquelle on descend par un escalier en pierre. Ces ruines sont probablement celles de la forteresse de Scandallion que fit bâtir Beaudoin, roi de Jérusalem, frère de Godefroi de Bouillon, à l'endroit même où Alexandre avait pris son quartier-général quand il fit le siége de Tyr. De là aux sources ou moulins de Sour, on ne trouve presque aucune trace d'habitation. Le sol paraît fort propre à la culture; mais il est peu cultivé.

L'isthme de Sour, ainsi que la presqu'île, ses sources, son aqueduc, sont si exactement décrits dans les ouvrages d'un de nos voyageurs modernes, qu'il est difficile de trouver à y ajouter. J'observerai seulement qu'un assez grand banc de roche règne à peu de profondeur dans la mer, à l'ouest de l'île, ce qui explique comment l'ancienne Tyr put être si considérable et renfermer un si grand nombre d'habitans. Ce banc a dû nécessairement appartenir jadis à l'île et l'agrandir d'autant. La mer qui agit sur cette partie avec beaucoup de violence, l'a, par le laps de temps, dépouillée du terrain qui la recouvrait, et s'en est emparée.

Les deux tours qui défendent l'entrée du port sont bâties sur des lits de colonnes. La mer qui en ronge le pied, a mis à découvert ces colonnes, et l'on en distingue de très-belles. Les deux superbes colonnes de granit rouge, dont parle M. Volney, sont toujours et seront probablement encore long-temps dans les décombres où il les a vues. Le mur qui ferme la ville du côté de terre, est en fort bon état, et les approches en sont défendues par une grosse tour isolée, à cent toises en avant sur le rivage du Midi.

Au camp devant Acre, le 21 floréal an 7 (10 mai 1799).

Au Directoire exécutif.

Je vous ai fait connaître qu'Achmet Djezzar, pacha d'Acre, de Tripoli et de Damas, avait été nommé pacha d'Egypte, qu'il avait réuni un corps d'armée, et avait porté son avant-garde à El-Arich, menaçant le reste de l'Egypte d'une invasion prochaine;

Que les bâtimens de transport turcs se réunissaient dans le port de Miri, menaçant de se porter devant Alexandrie, dans la belle saison; que par les mouvemens qui existaient dans l'Arabie, on devait s'attendre que le nombre des gens d'Yambo qui avaient passé la mer Rouge, augmenterait au printemps.

Vous avez vu, par ma dernière dépêche, la rapidité avec laquelle l'armée a passé le désert, la prise d'El-Arich, de Gaza, de Jaffa, la dispersion de l'armée ennemie, qui a perdu ses magasins, une partie de ses chameaux, ses outres et ses équipages de campagne.

Il restait encore deux mois avant la saison propre au débarquement, je résolus de poursuivre les débris de l'armée ennemie, et de nourrir pendant deux mois la guerre dans le cœur de la Syrie.

Affaire de Kakoun.

Le 25 ventose, à dix heures du matin, nous aperçûmes, au delà du village de Kakoun, l'armée ennemie, qui avait pris position sur nos flancs; sa gauche com-

posée de gens de Naplouse, anciens Samaritains, était appuyée à un mamelon d'un accès difficile; la cavalerie était formée à droite.

Le général Kléber se porta sur la cavalerie ennemie; le général Lannes attaqua la gauche; le général Murat déploya sa cavalerie au centre.

Le général Lannes culbuta l'ennemi, tua beaucoup de monde, et le poursuivit pendant deux lieues dans les montagnes.

Le général Kléber, après une légère fusillade, mit en fuite la droite des ennemis, et les poursuivit vivement : ils prirent le chemin d'Acre.

Combat de Caïffa.

Le 27 ventose, nous nous emparâmes de Caïffa. Une escadre anglaise était mouillée dans la rade.

BONAPARTE.

Au camp devant Acre, le 21 floréal an 7 (10 mai 1799).

Au Directoire exécutif.

Vous verrez dans le journal du siége d'Acre les différens travaux qui furent faits de part et d'autre pour le passage du fossé et pour se loger dans la tour, que l'on mina et contremina; que plusieurs pièces de batterie étant arrivées, on battit sérieusement en brèche; que les 7, 9 et 13 floréal, l'ennemi fit des sorties, et fut vigoureusement repoussé;

Que, le 17 floréal, l'ennemi reçut un renfort, porté sur trente bâtimens de guerre turcs;

Qu'il fit le même jour quatre sorties, et qu'il remplit nos boyaux de ses cadavres;

Que nous nous logeâmes, après un assaut extrêmement meurtrier, dans un des points principaux du rempart. L'ennemi a fait une seconde enceinte, ayant pour point d'appui le château de Djezzar.

Il nous resterait à cheminer dans la ville; il faudrait ouvrir la tranchée devant chaque maison, et perdre plus de monde que je ne veux le faire.

La saison d'ailleurs est trop avancée; le but que je m'étais proposé est rempli; l'Egypte m'appelle.

Je fais placer une batterie de 24, pour raser le palais de Djezzar et les principaux monumens de sa ville. Je fais jeter un millier de bombes, qui, dans un endroit aussi resserré, doivent faire un mal considérable.

Ayant réduit Acre en un monceau de pierres, je repasserai le désert, prêt à recevoir l'armée européenne ou turque qui, en messidor ou thermidor, voudrait débarquer en Egypte.

Je vous enverrai du Caire une relation des victoires que le général Desaix a remportées dans la Haute-Egypte. Il a déjà détruit plusieurs fois les gens arrivés d'Arabie, et dissipé presque entièrement les mamelouckes.

Dans toutes ces affaires, un bon nombre de braves sont morts, à la tête desquels les généraux Caffarelli et Rambaud; un grand nombre sont blessés : parmi ces derniers, les généraux Bon et Lannes.

J'ai eu, depuis mon passage du désert, 500 hommes tués, et le double de blessés.

L'ennemi a perdu plus de 15,000 hommes.

Je vous demande le grade de général de division pour le général Lannes, et le grade de général de brigade pour le citoyen Songis, chef de brigade d'artillerie.

J'ai donné de l'avancement aux officiers dont vous trouverez ci-joint l'état.

Je vous ferai connaître les traits de courage qui ont distingué un grand nombre de nos braves.

J'ai été parfaitement content de l'armée dans des événemens et un genre de guerre si nouveaux pour des Européens : elle fait voir que le vrai courage et les talens guerriers ne s'étonnent de rien, et ne se rebutent d'aucune espèce de privations. Le résultat sera, nous l'espérons, une paix avantageuse, un accroissement de gloire et de prospérité pour la république.

BONAPARTE.

Au camp devant Acre, le 2 floréal an 7 (21 avril 1799).

Au général Kléber.

J'ai reçu, citoyen général, vos lettres des 29 germinal et 1er floréal.

Nos mineurs sont depuis vingt-quatre heures sous la tour; demain ils commencent le travail pour les fourneaux : ils espèrent le 4 faire sauter la tour.

Nos pièces de 24 sont en chemin : nous les attendons le 4.

Une seconde flottille, que j'avais fait préparer à Alexandrie, et qui était en station au lac Bourlos, vient d'arriver.

Une troisième flottille, que j'avais fait préparer à Alexandrie, et qui était en station à Damiette depuis un mois, vient de partir, chargée de grosses pièces et de mortiers. Tous ces moyens ne sont pas nécessaires pour prendre Acre : la réussite d'un seul suffit. Si nous étions même à regarder à 24 heures près, les moyens que nous avons au parc seraient suffisans.

Le citoyen Perrée, qui, avec ses trois frégates, voltige à vingt et trente lieues d'Acre, a déjà fait des prises, et il est probable que cette flottille s'enrichira, et fera beaucoup de mal aux ennemis. M. Smith n'en sait encore rien ; car il tire des boulets fort et ferme.

Faites faire par votre officier du génie un croquis du cours du Jourdain, depuis le pont d'Iacoub jusqu'à quatre lieues plus bas que celui de Medjamé, avec la nature du terrain à une lieue sur l'une et l'autre rive.

Ordonnez des reconnaissances à quatre lieues en avant de chaque pont, afin de bien reconnaître la nature du terrain.

Faites-moi faire une note par vos officiers de génie et d'artillerie sur le degré de défense dont seraient susceptibles les ponts d'Iacoub et de Medjamé, les forts de Saffit et de Tabarieh. BONAPARTE.

Au camp devant Acre, le 8 floréal an 7 (27 avril 1799).

Au général Kléber.

La mine, citoyen général, a joué le 5; elle n'a point fait l'effet que les mineurs en attendaient : une partie de la muraille de terre s'est cependant écroulée avec tous les décombres, ainsi que la plus grande partie des trois voûtes; le fossé, à dix toises de chaque côté, a absolument disparu. Nous n'avons pu nous emparer d'une petite voûte supérieure, qui nous aurait mis à même de nous emparer de toutes les maisons de gauche, et nous aurait donné l'entrée dans la place. Plusieurs barils de poudre enflammés que l'ennemi a jetés dans la brèche, ont beaucoup effrayé les trente grenadiers qui étaient déjà parvenus à se loger. Nous avons canonné toute la journée du 6. Nous avons eu dans le centre de la tour, pendant toute la journée du 6 au 7, vingt hommes de logés; ils n'ont pu parvenir à se loger à l'endroit convenable, et nous avons dû abandonner le logement qu'ils s'étaient fait, avant le jour. Hier et aujourd'hui nous canonnons. Nos boyaux vont jusqu'au pied de la brèche, de sorte que l'on arrive à couvert jusque dans l'intérieur de la tour.

Nos pièces de 18 et de 24 arrivent demain ou après-demain. Les munitions qui nous sont arrivées hier de Damiette, nous mettent à même de continuer notre feu. L'ennemi ne tire plus que des bombes, hormis M. Smith, qui ne nous laisse pas de repos, même la nuit, et ne produit d'autre mal que de ruiner notre caisse.

On dit que le corps des Dilettis s'est porté à huit lieues en avant de Damas, en forme d'avant-garde, et que leur peur commence à passer.

Faites votre possible pour approvisionner et améliorer nos têtes de ponts.

Les Naplousains paraissent vouloir bien se conduire. Ghérard a répondu à la lettre que je lui avais écrite.

Le général Damas est arrivé à Damiette.

L'Egypte est parfaitement tranquille.

Le général Caffarelli est mort. BONAPARTE.

Au camp devant Acre, le 8 floréal an 7 (27 avril 1799).

A l'ordonnateur en chef.

Vous ferez connaître, citoyen ordonnateur, aux médecin et chirurgien en chef Desgenettes et Larrey que, voulant leur donner une marque de satisfaction pour les services qu'ils ont rendus et rendent tous les jours à l'armée, je leur accorde à chacun une gratification de deux mille francs, qu'ils pourront toucher à Paris ou au Caire. Vous me ferez connaître leur intention.

BONAPARTE.

Au camp devant Acre, le 13 floréal an 7 (2 mai 1799).

Au citoyen Bart, commandant à Jaffa.

Tous les savons qui se trouvaient dans la savonnerie de Sédon-Harau doivent rester au profit de la république.

Je compte sur votre zèle pour nous faire passer le plus tôt possible la poudre dont nous avons le plus grand besoin.

Veillez, je vous prie, à ce qu'on ne dilapide pas nos magasins. BONAPARTE.

Au camp devant Acre, le 13 floréal an 7 (2 mai 1799).

Au général Junot.

Vous pouvez assurer, citoyen général, le scheick Saleh-Daher que mon intention est de le nommer scheick de Saïd, place qui par son importance est au-dessus de Scheffamme. Qu'il tâche de rassembler le plus de monde possible, afin de pouvoir se maintenir dans ce poste, que je ne tarderai pas à lui mettre entre les mains.

Faites-moi passer toutes les nouvelles que vous pourrez avoir de Damas.

Nos pièces de 18 et de 24 sont arrivées. Nous espérons sous peu de jours, malgré la grande obstination des assiégés, entrer dans Acre. Le feu de leur artillerie est entièrement éteint. BONAPARTE.

Au camp devant Acre, le 13 floréal an 7 (2 mai 1799).

Au général Kléber.

J'envoie tous les ingénieurs géographes qui sont au camp, pour prendre le croquis du pays. Vous sentez

combien il est essentiel de leur répartir la besogne, afin que j'aie le plus tôt possible un canevas du pays.

Nos pièces de 18 jouent depuis deux jours. La tour n'est plus qu'une ruine; le flanc qui s'opposait au passage du fossé est ruiné. L'ennemi n'a plus qu'un seul canon qui tire; sentant qu'il ne peut plus défendre ses murailles, il a couronné ses glacis par des boyaux, où il est protégé par la mousqueterie de la place, et empêche l'abord des différentes brèches : cela nous engage dans des affaires pénibles. Une compagnie de grenadiers avait couronné hier la brèche; ils sortirent de leurs boyaux avec tant d'impétuosité, qu'il fallut passer toute la soirée à les faire rentrer dans la place. Ils ont perdu beaucoup de monde; nous avons eu 30 blessés et 12 à 15 tués, parmi lesquels le chef de la 85e., qui était de tranchée. Après-demain nous plaçons nos pièces de 24 pour faire une brèche, et dès l'instant qu'elle sera praticable, nous donnons un assaut général et en masse.

BONAPARTE.

Au camp devant Acre, le 13 floréal an 7 (2 mai 1799).

Au commandant du génie.

Je vous prie, citoyen commandant, d'envoyer les citoyens Jacotin et Favier, ingénieurs-géographes, pour lever à la main le cours du Jourdain et les différentes gorges qui y aboutissent, ainsi que la position du général Kléber. Ils se rendront aujourd'hui au camp de ce général.

BONAPARTE.

Au camp devant Acre, le 13 floréal an 7 (2 mai 1799).

A l'ordonnateur en chef.

Vous trouverez ci-joint, citoyen ordonnateur, un ordre au payeur de tenir en Egypte cent mille francs à votre disposition. Il fera escompter sur cette somme tout ce que l'ordonnateur chargé du service aura dépensé.

Faites activer le plus qu'il vous sera possible l'évacuation de vos blessés et de vos malades sur Damiette.

BONAPARTE.

Au camp devant Acre, le 13 floréal an 7 (2 mai 1799).

A l'ordonnateur en chef.

Donnez, citoyen ordonnateur, au citoyen Desgenettes une ordonnance de 2,000 francs sur le Caire. J'ai écrit à Paris, pour qu'il soit payé la même somme à la femme du citoyen Larrey. BONAPARTE.

Au camp devant Acre, le 22 floréal an 7 (11 mai 1799).

Au contre-amiral Perrée.

Le contre-amiral Gantcaume vous fait connaître, citoyen général, ce que vous avez à faire pour enlever quatre à cinq cents blessés que je fais transporter à Tentoura, et qu'il est indispensable que vous transpor-

tiez à Alexandrie et à Damiette : vous vaincrez, par votre intelligence, vos connaissances nautiques et votre zèle, tous les obstacles que vous pourriez rencontrer; vous et vos équipages acquerrez plus de gloire par cette action que par le combat le plus brillant : jamais croisière n'aura été plus utile que la vôtre, et jamais frégates n'auront rendu un plus grand service à la république.

BONAPARTE.

Au camp devant Acre, le 22 floréal an 7 (11 mai 1799).

Au général d'artillerie Dommartin.

Je désire, citoyen général, que vous preniez vos mesures de manière à avoir quarante coups à mitraille par pièce de 24, à tirer dans le cas où l'ennemi voudrait faire des sorties, et dix à boulets; trente coups de 18 par pièce à mitraille et dix à boulets; quarante coups à mitraille par pièce de 12, et dix à boulets. Vous réserverez également vos bombes pour les jeter au moment où l'ennemi se réunirait pour faire des sorties : vous pouvez mettre la moitié de la charge ordinaire.

BONAPARTE.

A bord *du Tigre*, devant Saint-Jean d'Acre, 27 germinal an 7 (16 avril 1799).

Au général commandant l'armée française devant Saint-Jean d'Acre.

Le commodore sir Sidney Smith, reconnaissant la manière obligeante dont M. Lambert, commandant à

Caffa, a répondu, dans le temps, à sa demande sur le sort de ses prisonniers, s'empresse de son côté de rendre compte au général commandant de l'état du seul Français qu'il a pu arracher des mains des Turcs, lors de la sortie du 7 de ce mois: il y reçut sept coups de sabre, dont l'un l'a grièvement blessé au bras gauche, près du coude. Le chirurgien le plus à portée l'a pansé immédiatement, et son état s'est beaucoup amélioré depuis: il est actuellement sous les soins de deux chirurgiens français, à bord du navire parlementaire, parti hier pour Toulon, ayant été mis à bord de ce transport d'après son désir, exprimé dans sa lettre du 12 du courant, dont copie est ci-jointe.

Le commissaire des vivres, nommé Palaiseau, désirant rejoindre l'armée française, le commodore sir Sidney Smith l'a fait mettre à terre d'après le cartel d'échange établi à Londres entre les commissaires des deux nations, portant que les blessés, chirurgiens et commissaires des vivres ne sont point regardés comme prisonniers de guerre.

Le commodore sir Sidney Smith attend toujours l'accomplissement des intentions bienfaisantes du général en chef à l'égard des huit blessés ainsi que des prisonniers qui sont entre ses mains: en attendant, il le prie d'agréer les assurances de sa haute considération.

Sir Sidney Smith.

A bord *du Tigre*, le 23 germinal an 7 (12 avril 1799).

A M. le chevalier Sidney Smith, commandant l'escadre anglaise dans les mers du Levant.

Je vous remercie, monsieur le chevalier, de l'assurance que vous m'avez fait donner que je ne suis pas prisonnier de guerre et que j'ai la liberté de me rendre où je voudrai.

Comme mes blessures me mettent hors d'état de pouvoir retourner à l'armée, où je ne pourrais être d'aucune utilité, et désirant revoir ma patrie, je vous prie de vouloir bien m'y renvoyer avec les prisonniers de ma nation, en m'accordant le passeport nécessaire. Ce sera mettre le comble à vos bontés pour un soldat français qui vous doit le peu de vie qui lui reste, puisque vous l'avez arraché des mains des barbares.

DESBORDES.

Copie de la lettre répondue à M. le général Sidney Smith, commandant les forces navales de Sa Majesté britannique dans les mers du Levant, à bord du vaisseau le Tigre.

Monsieur le général,

L'intérêt que vous prenez au sort des prisonniers qui sont tombés hier en notre pouvoir, est assurément bien louable et bien mérité tant par leur conduite que par la bravoure et le courage qu'ils ont montrés.

Soyez assuré, monsieur le général, que nous avons eu pour eux tous les égards que se doivent mutuellement des peuples faits pour s'estimer et pour s'admirer.

Le général en chef Bonaparte a demandé ce matin les prisonniers à son quartier-général devant Saint-Jean d'Acre; il envoya la nuit dernière son chirurgien pour panser les huit blessés, qui ne le sont pas dangereusement : ce chirurgien les a accompagnés.

Nous sommes très-sensibles aux bons traitemens qu'éprouvent nos camarades lorsqu'ils tombent entre vos mains. Je ne doute pas un instant que le général en chef Bonaparte ne réponde à vos désirs en vous renvoyant les prisonniers que vous demandez.

Je suis, etc. LAMBERT.

A Jaffa, le 8 prairial an 7 (27 mai 1799).

Au Directoire exécutif.

Je vous ai fait connaître par le courrier que je vous ai expédié le 21 floréal, les événemens glorieux pour la république qui se sont passés depuis trois mois en Syrie, et la résolution où j'étais de repasser promptement le désert pour me retrouver en Egypte avant le mois de juin.

Les batteries de mortiers de 24 furent établies comme je vous l'ai annoncé dans la journée du 23 floréal, pour raser le palais de Djezzar et détruire les principaux monumens d'Acre : elles jouèrent pendant soixante-douze heures, et remplirent l'effet que je m'étais proposé : le feu fut constamment dans la ville.

La garnison désespérée fit une sortie le 27 floréal : le général de brigade Verdier était de tranchée; le combat dura trois heures. Le reste des troupes arrivées le 19 de Constantiuople, et exercées à l'européenne, débouchèrent sur nos tranchées en colonnes serrées ; nous repliâmes les postes que nous occupions sur les remparts : par là les batteries de pièces de campagne purent tirer à mitraille à quatre-vingts toises sur les ennemis. Près de la moitié resta sur le champ de bataille : alors nos troupes battirent la charge dans les tranchées ; on poursuivit l'ennemi jusque dans la ville la baionnette dans les reins ; on leur prit dix-huit drapeaux.

L'occasion paraissait favorable pour emporter la ville ; mais nos espions, les déserteurs et les prisonniers, s'accordaient tous dans le rapport que la peste faisait d'horribles ravages dans la ville d'Acre ; que tous les jours, plus de soixante personnes en mouraient; que les symptômes en étaient terribles; qu'en trente-six heures on était emporté au milieu de convulsions pareilles à celles de la rage.

Répandu dans la ville, il eût été impossible d'empêcher le soldat de la piller; il aurait rapporté le soir dans le camp les germes de ce terrible fléau, plus à redouter que toutes les armées du monde.

L'armée partit d'Acre le premier prairial.

BONAPARTE.

Au camp devant Saint-Jean d'Acre, le 27 floréal an 7 (15 juin 1799).

Au général Dugua.

Vous devez avoir reçu, citoyen général, le bataillon de la quatrième légère, que j'ai fait partir, il y a quinze jours, et qui, à cette heure, doit être arrivé au Caire.

Sous trois jours je partirai avec toute l'armée pour me rendre au Caire : ce qui me retarde, c'est l'évacuation des blessés, j'en ai 6 à 700.

Je me suis emparé des principaux points de l'enceinte d'Acre : nous n'avons pas jugé à propos de nous obstiner à assiéger la deuxième enceinte, il eût fallu perdre trop de temps et trop de monde.

Djezzar a reçu, il y a deux jours, une flotte de trente gros bâtimens grecs et 5 à 6,000 hommes de renfort : cette expédition était destinée pour Alexandrie.

Perrée a pris deux de ces bâtimens, dans lesquels étaient les canonniers, les bombardiers et mineurs, ainsi que plusieurs pièces de canon.

Prenez des mesures pour que la navigation de Damiette au Caire soit sûre et que les blessés puissent filer rapidement dans les hôpitaux du Caire.

Si le citoyen Cretin est au Caire, et que vous ayez une escorte suffisante à lui donner, faites-lui connaître que je désire qu'il vienne à ma rencontre à El-Arich, afin que nous puissions arrêter ensemble les travaux à faire au fort, à Catieh et à Salahieh.

Consultez-vous avec Rouvière pour faire filer deux

pièces de 12 et de 18, pour réarmer *l'Étoile* et *le Sans-Quartier*, dont les pièces ont été envoyées au siége et sont cassées. Vous sentez combien il est essentiel que la bouche de Damiette soit bien gardée.

Dans les quinze premiers jours du mois prochain, je compte être bien près du Caire.

Bon est blessé, Lannes ne l'est que légèrement : mon aide-de-camp Duroc, qui avait été blessé, est guéri.

Venture est mort de maladie.

Je vous amenerai beaucoup de prisonniers et de drapeaux. BONAPARTE.

Au camp devant Acre, le 27 floréal an 7 (15 juin 1799).

Au divan du Caire.

Enfin, j'ai à vous annoncer mon départ de la Syrie pour le Caire, où il me tarde d'arriver promptement. Je partirai dans trois jours et j'arriverai dans quinze, j'amenerai avec moi beaucoup de prisonniers et de drapeaux.

J'ai rasé le palais de Djezzar, les remparts d'Acre et bombardé la ville, de manière qu'il ne reste pas pierre sur pierre. Tous les habitans ont évacué la ville par mer. Djezzar est blessé et retiré avec ses gens dans un des forts du côté de la mer ; il est grièvement blessé.

De trente bâtimens chargés de troupes, qui sont venus à son secours, trois ont été pris avec l'artillerie qu'ils portaient, par mes frégates; le reste est dans le plus mauvais état, et entièrement détruit. Je suis d'autant

plus impatient de vous voir et d'arriver au Caire, que je sais que, malgré votre zèle, un grand nombre de méchans cherchent à troubler la tranquillité publique. Tout cela disparaîtra à mon arrivée, comme les nuages aux premiers rayons du soleil.

Venture est mort de maladie : sa perte m'a été très-sensible. BONAPARTE.

Au camp devant Acre, le 27 floréal an 7 (15 juin 1799).

A l'adjudant-général Almeyras.

On va évacuer le plus de blessés possible sur Damiette; si les communications sont libres, faites-les filer sur-le-champ au Caire, où ils trouveront plus de commodités. Il y en aura 4 à 500.

Ecrivez à Alexandrie pour qu'on vous remplace les pièces et la poudre que vous avez envoyées à Acre. Vous sentez combien il est nécessaire que Lesbeh soit dans un état de défense respectable. Demandez tout ce qui est nécessaire pour approvisionner vos pièces à cent coups.

Demandez aussi deux pièces de 12 et de 13 pour réarmer *l'Etoile* et *le Sans-Quartier*. Il est nécessaire d'avoir le plus de bâtimens possible à l'embouchure du Nil.

Nous nous sommes emparés de la première enceinte d'Acre; nous avons rasé le palais de Djezzar et écrasé la ville avec des bombes. Les habitans se sont tous sauvés, Djezzar lui-même a été blessé.

L'armement de Chypre, dont vous me parlez, est effectivement arrivé ici ; il avait 5,000 hommes de débarquement : presque tous ont été tués ou blessés dans les différentes affaires du siége.

Ne négligez aucun moyen pour terminer les fortifications et vous approvisionner de Lesbeh, et pour réorganiser votre flottille, tant sur le lac Menzaleh que sur le Nil.

Dans trois ou quatre jours, je partirai pour le Caire ; il sera possible qu'arrivé à Catieh, je passe par Damiette.

Il sera nécessaire d'avoir à Omm-Foredge une certaine quantité de barques prêtes pour les malades ou blessés que nous pourrions avoir avec nous.

BONAPARTE.

Au camp devant Acre, le 27 floréal an 7 (15 juin 1799).

A l'adjudant-général Leturc.

Faites filer, citoyen, demain matin, 400 blessés sur Tentoura. L'adjudant-général Boyer me mande qu'il en a fait partir aujourd'hui 400 par terre et 150 par mer. Vous me mandez que vous n'en avez fait partir aujourd'hui que 100. Ainsi, il serait possible que les frégates se présentassent et qu'il n'y eût pas de blessés, ce qui serait un contre-temps fâcheux : ne perdez donc pas un moment.

Faites en sorte que, demain à midi, j'aie un état des blessés à Caïffa et au mont Carmel. Les malades devront être aussi évacués, mais séparément.

Il est nécessaire que, le 29 au soir, il ne reste pas un seul malade ni blessé à Caïffa ou au mont Carmel.

BONAPARTE.

Au camp devant Acre, le 27 floréal an 7 (15 juin 1799).

A l'ajudant-général Boyer.

Faites filer les blessés sur Jaffa ou sur les frégates. L'adjudant-général Leturc, qui est à Caïffa, vous en enverra demain un grand convoi.

Faites en sorte que le 30 au matin, il n'y ait à Tentoura ni malades ni blessés. Deux cents malades vont être évacués demain à Tentoura, venant de mont Carmel, faites-les évacuer de suite sur Jaffa.

Faites embarquer, autant qu'il vous sera possible, l'artillerie qui vous a été envoyée à Jaffa, sans cependant faire tort aux malades.

Faites en sorte que, demain au soir, j'aie un état exact des blessés évacués et de ce qui reste.

Faites connaître aux blessés que l'ennemi a voulu faire une sortie, qu'il a perdu 400 hommes, et qu'on a pris neuf drapeaux. BONAPARTE.

Au camp devant Acre, le 30 floréal an 7 (18 juin 1799).

Au citoyen Poussielgue.

J'ai reçu vos différentes lettres.

Vous aurez appris par Damiette le succès des combats

de Nazareth, Saffet, Cana et du mont Thabor : le nombre des ennemis était immense.

Nous avons déjà ici, au camp d'Acre, assez d'artillerie pour prendre cette place; nous attendons encore les cinq pièces de 24 et les pièces de 18 et de 12 que le contre-amiral Perrée a débarquées à Jaffa, et qui seront ici dans trois jours, Vous pouvez calculer que le 5 ou le 6 floréal Acre sera pris : je partirai immédiatement pour me rendre au Caire.

Je vous prie de faire meubler mes nouvelles salles.

Comme je serai au Caire dix ou quinze jours après la réception de mes lettres, je crois inutile de répondre en détail aux différens articles de vos dépêches.

BONAPARTE.

Au camp devant Acre, le 30 floréal an 7 (18 juin 1799).

Au général Dugua.

J'ai reçu, citoyen général, vos différentes lettres jusqu'au 8 germinal.

Acre sera pris le 6 floréal, et je partirai sur le-champ pour me rendre au Caire.

La conduite de l'émir Hadji est bien extravagante ; mais l'idée que vous avez qu'il pourrait tramer quelque chose de redoutable, est, je vous assure, bien mal fondée; croyez, je vous prie, qu'avant de lui faire jouer un certain rôle, je me suis assuré qu'il était peu dangereux : aucune habitude guerrière, point de relations, encore moins d'audace, c'est un ennemi très-peu redoutable.

Je ne réponds pas en détail à vos lettres, parce que je serai bientôt de retour.

Vous pouvez incorporer dans les différens corps qui sont dans la Basse-Egypte les mameloucks qui n'auraient pas plus de vingt ans.

Je suis extrêmement mécontent de la scène scandaleuse du commandant de la place : je lui envoie l'ordre de l'état-major de se rendre dans la Haute-Egypte sous les ordres du général Desaix ; vous vous chargerez en attendant de ce commandement : l'état-major vous adressera l'ordre, afin que, si vous jugiez que son exécution eût plus d'inconvéniens que d'avantages, vous la différassiez jusqu'à mon arrivée. BONAPARTE.

Au camp devant Acre, le 30 germinal an 7 (18 juin 1799).

Au citoyen Fourier, commissaire près le divan.

J'ai reçu, citoyen, vos différentes lettres.

Je vous autorise à correspondre avec l'Institut national, pour lui témoigner au nom de l'Institut d'Egypte le désir qu'il a de recevoir promptement les différentes commissions à faire, et l'empressement que l'Institut d'Egypte mettra à y répondre.

Faites connaître au divan du Caire les succès que nous avons eus contre nos ennemis, la protection que j'ai accordée à tous ceux qui se sont bien comportés, et les exemples sévères que je fais des villes et des villages qui se sont mal conduits, entre autres celui de Djerime, habité par Gherrar, scheick de Naplouse.

Annoncez au divan que lorsqu'il recevra cette lettre, Acre sera pris, et que je serai en route pour me rendre au Caire, où j'ai autant d'impatience d'arriver que l'on en a de m'y voir.

Un de mes premiers soins sera de rassembler l'Institut, et de voir si nous pouvons parvenir à avancer d'un pas les connaissances humaines. BONAPARTE.

Devant Acre, le 30 germinal an 7 (19 avril 1799).

Au général Desaix.

Je reçois, citoyen général, à l'instant vos lettres depuis le 8 pluviose au 27 ventose.

Je les ai lues avec tout l'intérêt qu'elles inspirent. Je vois surtout avec plaisir que vous vous disposez à vous emparer de Cosseir; sans ce point-là, vous ne serez jamais tranquille. La marine a encore dans ce point déçu mes espérances.

Je serai de retour en Egypte vers le courant du mois. Je compte être maître d'Acre dans six jours.

Le général Dugua me mande qu'il vous a envoyé tous les objets que vous avez demandés, je le lui recommande avec toutes les instances possibles.

Nous avons eu affaire, à la bataille du Mont-Thabor, à près de trente mille hommes : c'est à peu près un contre dix. Les janissaires de Damas se battaient au moins aussi bien que les mameloucks; et les Arnautes, Maugrabins, Naplousins sont sans contredit les meil-

leures troupes de l'Europe. Au reste, par vos lettres je vois que nous n'avons rien à vous conter, que vous n'ayez à nous répondre.

Assurez tous les braves qui sont sous vos ordres de l'empressement que je mettrai à récompenser leurs services et à les faire connaître à la France entière.

Le contre-amiral Perrée, avec *la Junon*, *l'Alceste* et *la Courageuse*, nous a amené à Jaffa des pièces de siége, et est en ce moment derrière la flotte anglaise, lui enlevant ses avisos, bâtimens de transport, etc. Il fera des prises immenses, et nous enverra à Tyr, Jaffa et Acre, lorsque nous en serons maîtres, de fréquentes nouvelles de l'Europe.

Vous avez appris, par le Caire, les dernières nouvelles de France et d'Europe. Rien ne prouvait encore qu'il y eût la guerre BONAPARTE.

Au Caire, le 30 floréal an 7 (19 mai 1799).

Au général Bonaparte.

Je viens de recevoir du schérif de la Mecque, une réponse aux premières lettres que je lui ai écrites, la dernière desquelles était du 3 ventose. Je vous en ai envoyé copie. Elle a produit son effet.

Je vous fais passer copie de la lettre que le schérif m'envoie pour vous; je garde l'original, dans la crainte qu'elle ne s'égare; j'y joins la traduction de celle qui était pour moi, et copie de la lettre que j'ai écrite au divan du Caire, en la lui envoyant. Le scheick El-Mahdi

m'a promis de lui donner une grande publicité. Elle produira d'excellens effets en Egypte contre les fanatiques.

J'en ai envoyé copie au général Desaix, en l'invitant à écrire lui-même au schérif, et à entretenir ses bonnes dispositions. Le général Desaix est très-connu dans l'Yémen, par ses victoires multipliées dans la haute Egypte.

On dit que le schérif de la Mecque a fait mettre en prison plusieurs des Mecquains, qui, après être venus se battre contre nous, s'en sont retournés blessés ou estropiés dans leur pays.

La prise d'Acre est bien importante pour rétablir la confiance dans l'Yémen. On m'écrit de Suez que plusieurs bâtimens de café, après avoir échappé aux Anglais, allaient aborder à Suez, quand les Arabes les en ont détournés, en leur disant que nous étions très-mal en Syrie; que vous aviez été repoussé devant Acre; que vous ne prendriez pas cette ville, et que bientôt nous serions tous chassés.

Le café se débarque à quelques lieues de Suez; on le charge sur des chameaux, et il vient ainsi directement au Caire, ou dans les villages environnans, après avoir éludé le passage de Suez. Mais j'ai des avis, et de temps en temps je les transmets au cadi du Dehar, qui en reçoit de son côté, et se donne tous les soins possibles pour découvrir cette espèce de contrebande; et je ne crois pas qu'il nous en soit beaucoup échappé.

La lettre de Suez du 27 annonce que le vaisseau et le cutter anglais ont levé l'ancre de Tor, où ils avaient été mouiller, et ont mis à la voile pour Cosséir, où l'on

croit qu'ils sont. Ils manquent de vivres, et ont beaucoup de peine à s'en procurer. Il y a deux autres bâtimens de guerre et onze vaisseaux marchands de la même nation dans la mer Rouge. Le schérif en a reçu plusieurs dans le port d'Iedda; mais il n'a pas permis aux Anglais de descendre à terre : on n'a communiqué avec eux que par le moyen d'un interprète.

L'Yémen a de grands besoins de riz et de grains; le schérif charge Marucchi de lui en envoyer une petite quantité.

Marucchi m'avait toujours soutenu, malgré les armemens des Mecquains, que le schérif ne se brouillerait pas avec nous : quand il a vu arriver des lettres, il est venu triomphant me rappeler tout ce qu'il m'avait dit.

Le véritable motif de l'amitié du schérif, c'est son intérêt personnel, qu'il a assez d'esprit de ne pas sacrifier à une cause étrangère. Il veut vendre son café, il veut avoir des grains, et surtout il désire qu'on lui envoie le sourra dont je vous ai parlé. La totalité du sourra est une dépense de 550,000 francs, dont 100,000 francs au schérif. J'espère que vous serez ici avant que nous soyons obligés de prendre un parti; car nous sentons, le général Dugua et moi, que, sous tous les rapports, la politique exige que ce sourra soit envoyé. Il maintiendra la tranquillité ici, et rétablira la confiance et les relations avec l'Yémen; mais c'est une somme bien lourde pour une malheureuse administration qui n'a pas le sou, et qui a beaucoup d'arriéré. POUSSIELGUE.

A la Mecque, le 12 de l'hégire 1213, correspondant au 4 floréal an 7 (3 avril 1799).

Le schérif Galeb, fils de Masabelh, schérif de la Mecque, ville honorée,

A celui dont les qualités sont admirées, qui est le soutien de ses concitoyens, le ministre éclairé Poussielgue, administrateur des affaires de la nation française, dont la sagesse mûre aplanit les difficultés politiques de l'état, et fait triompher les causes justes.

Ensuite, nous avons reçu ta lettre du 3 ventose; nous avons compris tout ce que renfermait ton discours, en même temps que tu nous annonçais l'arrivée de mon kange, et que tu nous annonçais que tu avais envoyé un dromadaire, avec défense d'exiger aucun droit, et ordre d'user de la plus grande diligence pour accélérer et faciliter la vente de notre café. Telle était notre confiance dans tes louables dispositions, si tu voulais satisfaire aux principes de l'amitié, et cependant nous en avons été très-contens et notre joie a été très-grande.

Nous avons bien médité ta lettre et nous avons trouvé, dans les vérités qu'elle renferme, les motifs de demeurer fermement attachés à la résolution que nous nous étions fait un devoir de prendre, de dissimuler, et de ne pas écouter les inspirations douteuses de suspicion dans aucun cas. Nous trouvâmes convenable de fonder les motifs de notre amitié réciproque sur ceux qui constituent le bon ordre, et aplanissent les voies

de rapprochement entre nous et vous, rejetant au loin toute crainte, toute pensée funeste : en conséquence, nous nous sommes empressés de vous préparer l'envoi de cinq bâtimens chargés de café dans notre propre pays de Djedda, *la consacrée,* pour les faire partir dans cette occasion ; mais nous n'avons pu y réussir qu'après avoir lutté long-temps contre les préventions pour rétablir la tranquillité dans l'âme des marchands, que de nombreux mensonges avaient remplie de suspicions et de défiances. Et vous savez qu'entre vous et nous existent les Arabes, toujours opposés aux sentimens de l'humanité.

Nous avons reçu précédemment, de ta part, des lettres qui nous avaient confirmé qu'il existait une grande diversité d'opinions, et qu'on répandait beaucoup de fausseté. En conséquence, nous désirons établir la confiance dans nos âmes relativement à vous, puisqu'à présent nous sommes bien certains de tout ce que vos lettres nous ont confirmé.

En attendant, nous désirons de toi qu'aussitôt que tu auras reçu nos lettres, tu envoies des soldats de ta part à la ville de Suez pour y escorter les marchandises et y garder le café du Caire, et, après que les marchands auront vendu leurs marchandises, fais en sorte qu'ils retournent le plus tôt possible : ce serait un moyen efficace pour la continuation du commerce avec vous. Quand ensuite les marchands, ayant vendu leurs marchandises, voudront retourner du Caire à Suez, fais-les également escorter par des soldats de ta part, pour qu'ils soient défendus dans la route. Tu dois savoir, au surplus, que

l'envoi de café qui vous est fait, n'est, pour cette fois, qu'une épreuve des marchands d'ici, et que, voyant que leurs propriétés ont été respectées et qu'ils ont été bien accueillis, ils profiteront de toutes les occasions pour faire des envois au Caire. Nous espérons en Dieu qu'au moyen des soins que nous prendrons, les voies seront bientôt aplanies, et que tout prospérera beaucoup mieux et avec plus de sûreté que par le passé; enfin, qu'avec l'aide de Dieu, les marchandises et les transports de l'Yémen iront toujours en se multipliant.

Nous avons du café sur les bâtimens qui nous arrivent : nous désirons de toi que tu nous accordes ta bienveillance pour nos gens et ceux qui se présenteront de notre part : vous êtes sûrs de trouver en nous également le pareil dévouement, quels que soient vos désirs.

Tu sauras que, depuis quelques jours, il nous est arrivé des lettres du prince de l'armée française, notre ami Bonaparte; nous avons lu et considéré celle qui était pour nous, et nous t'envoyons la réponse que nous te prions de lui faire passer. Quant aux lettres qu'il nous demandait de faire parvenir dans l'Inde à Iben-Edar, à Juan-Maschih, et à leur agent qui se trouve à Moka, nous les leur avons expédiées sur-le-champ de votre part et par un homme de confiance. Dans peu, s'il plaît à Dieu, vous en aurez les réponses.

Vous n'ignorez pas non plus qu'indépendamment des cinq cents fardes de café privilégiés, nous avons encore à recevoir du Caire d'autres droits et pensions qui se trouvent inscrits sur les registres royaux, et qu'on nous envoie chaque année en deniers comptans. La décla-

ration de ces droits se trouve dans les registres du grand divan du Caire; ils nous sont toujours envoyés avec la caravane par le secrétaire du sourra et le Seraf.

Pour copie traduite, POUSSIELGUE.

Au Caire, le 28 floréal an 7 (17 mai 1799).

Au divan du Caire.

Les armemens de Jambo et de Mecquains débarqués à Cosseir et qui s'étaient réunis aux mamelouckes contre l'armée française, ont trompé beaucoup de peuples d'Egypte : ils ont cru que le schérif nous faisait la guerre; ils ont conclu que leur religion était attaquée, et qu'ainsi ils étaient aussi leurs ennemis.

J'ai écrit au schérif de la Mecque pour détruire dans son esprit l'effet que pouvaient produire les mensonges des mamelouckes et de Djezzar-Pacha; mais le schérif, trop bien éclairé pour se laisser tromper, n'avait pas attendu ma lettre pour rejeter toutes les tentatives qui tendaient à le brouiller avec nous : il vient de m'en donner l'assurance positive par une lettre, dont j'envoie copie au divan. Il en écrit également une au général Bonaparte, à qui je vais la faire passer, et pour preuve de la bonne intelligence que ce schérif veut entretenir avec nous, il a donné l'exemple d'expédier à Suez un chargement de café pour son compte.

Ces nouvelles, publiées dans tous les coins de l'Egypte, y calmeront les esprits, y rétabliront la confiance, et détruiront le crédit funeste accordé trop long-temps à

ces fanatiques qui ne nous représentant aux habitans crédules des campagnes que comme des ennemis de leur religion, les soulèvent contre nous et font verser des flots de sang là où nous ne voudrions que répandre le bonheur.

Je prie le divan d'écrire en conséquence aux autres divans des autres provinces, et de faire imprimer la lettre, pour qu'elle soit connue partout, et qu'elle produise un si grand bien, que tous les habitans de l'Egypte soient forcés de dire, comme au Caire : « C'est à la sagesse du divan du Caire que nous devons notre retour à la paix et la confiance que méritent les Français. »

POUSSIELGUE.

Jaffa, le 8 prairial an 7 (27 avril 1799).

Au Directoire exécutif.

L'armée partit d'Acre le 1er prairial, et arriva le soir à Tentoura.

Elle campa le 3 sur les ruines de Césarée, au milieu des débris des colonnes de marbre et de granit, qui annoncent ce que devait être autrefois cette ville.

Nous sommes arrivés à Jaffa le 5.

Depuis deux jours, des détachemens filent pour l'Egypte.

Je resterai encore quelques jours à Jaffa, pour en faire sauter les fortifications ; j'irai punir ensuite quelques cantons qui se sont mal conduits, et dans quelques jours je passerai le désert, en laissant une forte garnison à El-Arich.

Ma première dépêche sera datée du Caire.

BONAPARTE.

Au Caire, le 1er messidor an 7 (19 juin 1799).

Extrait d'une lettre du général en chef Bonaparte au Directoire.

Le 15 prairial j'arrivai à El-Arich, de retour de la Syrie. La chaleur du sable du désert a fait monter le thermomètre à 44°: l'atmosphère était à 34°. Il fallait faire onze lieues par jour, pour arriver aux puits, où se trouve un peu d'eau salée, sulfureuse et chaude, que l'on boit avec plus d'avidité, que chez nos restaurateurs une bonne bouteille de vin de Champagne.

BONAPARTE.

A Salahieh, le 21 prairial an 7 (9 juin 1799).

Au général Marmont.

Nous voici, citoyen général, arrivés à Salahieh. J'ai laissé au fort d'El-Arich dix pièces de canon et cinq à six cents hommes de garnison, autant à Catieh.

Kléber doit être arrivé à Damiette.

L'armée qui devait se présenter devant Alexandrie, et qui était partie de Constantinople le 1er rhamadan, a été détruite sous Acre. Si cependant cet extravagant de commandant anglais en faisait embarquer les restes pour se présenter à Aboukir, je ne compte pas que cela puisse faire plus de 2,000 hommes. Dans ce cas, faites en sorte de leur donner une bonne leçon.

Le commandant anglais prendra toute espèce de

moyens pour se mettre en communication avec la garnison. Prenez les mesures les plus sévères pour l'en empêcher. Ne recevez que très-peu de parlementaires et très au large. Ils ne font que répandre des nouvelles ridicules pour les gens sensés, et qu'il vaut tout autant qu'on ne donne pas. Surtout, quelque chose qui arrive, ne répondez pas par écrit. Vous aurez vu par mon ordre du jour que l'on ne doit à ce capitaine de brûlots que du mépris.

Quand vous aurez reçu cette lettre, je serai au Caire.

Le général Bon et Croizier sont morts de leurs blessures. Lannes et Duroc se portent bien.

Armez donc le fort de Rosette de manière qu'il y ait huit ou dix mille coups de canon à tirer.

BONAPARTE.

A Salahieh, le 21 prairial an 7 (9 juin 1799).

Au général Dugua.

L'état-major nous a écrit hier, citoyen général, par un homme du pays, pour nous faire connaître l'arrivée de toute l'armée à Salahieh. Nous avons assez bien traversé le désert.

Le château d'El-Arich, qui est bien armé et en bon état de défense, a cinq ou six cents hommes de garnison. j'en ai laissé autant à Catieh.

Le commandant anglais qui a sommé Damiette, est un extravagant. Comme il a été toute sa vie capitaine de brûlots, il ne connaît ni les égards, ni le style que

l'on doit prendre quand on est à la tête de quelques forces. L'armée combinée dont il parle a été détruite devant Acre, où elle est arrivée quinze jours avant notre départ, comme je vous en ai instruit par ma lettre du 27 floréal.

Je partirai d'ici demain, et je serai probablement le 26 ou le 27 à Matarieh, où je désire que vous veniez à la rencontre de l'armée avec toutes les troupes qui se trouvent au Caire, hormis ce qui est nécessaire pour garder les forts. Vous menerez avec vous le divan et tous les principaux du Caire, et vous ferez porter les drapeaux que je vous ai envoyés en différentes occasions par autant de Turcs à cheval; il faut que ce soit des odjaklis : après quoi nous rentrerons ensemble dans la ville. Quand vous serez à cent toises devant nous, vous vous mettrez en bataille, la cavalerie au centre, et l'infanterie sur les ailes; nous en ferons autant.

Le général Kléber doit, à l'heure qu'il est, être arrivé à Damiette avec sa division.

Gardez le bataillon de la vingt-unième avec vous jusqu'à mon arrivée.

Il me tarde beaucoup d'être au Caire, pour pouvoir de vive voix vous témoigner ma satisfaction des services que vous avez rendus pendant mon absence.

Vous trouverez ci-joint la relation que je vous ai envoyée par mon courrier Royer. Comme il y a fort longtemps qu'il est parti par mer, je ne sais pas s'il est arrivé. Faites-la imprimer le plus tôt possible, ainsi que celle que je vous ai envoyée de Jaffa, et dont copie est ci-jointe.

BONAPARTE.

LIVRE SIXIÈME.

(4 prairial an 7).

Lettre du schérif de la Mecque, en date du 18 zilhidje, l'an de l'hégire 1213, au général en chef Bonaparte.

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez adressée, et en avons compris le contenu. Nous avons pris connaissance des droits qui seront perçus, en Egypte, sur les marchandises venant par la mer Rouge, ainsi que de l'article par lequel vous avez la bonté de nous accorder la libre entrée des cinq cents fardes, et cette exception honorable en notre faveur est une nouvelle preuve de votre confiance en nous, que nous mériterons de plus en plus par notre fidélité.

Nous avons, d'après vos intentions, envoyé par des occasions sûres les trois lettres que vous nous avez adressées, et nous espérons que vous en recevrez bientôt les réponses.

Notre intention est de faire tout ce qui dépendra de nous pour inspirer aux commerçans la confiance et la foi dues à vos paroles, et à la paix qui existe entre vous et nous, et qui, s'il plaît à Dieu, ne sera jamais troublée.

[1] Cette lettre a été transmise par le général Dugua au général en chef en Syrie.

Le retour de notre envoyé a dissipé tous les doutes qu'avaient fait naître de faux bruits répandus parmi les marchands de ce pays, sur la sûreté des spéculations en Egypte. La lettre, surtout, de votre visir, les attentions qu'il a eues pour nos compatriotes, et les soins qu'il a pris pour la sûreté de leurs marchandises, ont produit un si grand effet sur l'esprit des négocians, qu'ils ont expédié sur-le-champ cinq bâtimens chargés en partie pour notre compte, ainsi que vous pouvez le voir par les états.

Nous vous prions de prendre ces marchandises sous votre protection spéciale, de les faire escorter de Suez au Caire, et de donner des ordres pour qu'on veille au prix du transport par les Arabes, afin que la sécurité et les avantages qui en résulteront, contribuent à multiplier nos relations commerciales.

Vous pouvez compter sur une réciprocité complette de notre part pour toutes les demandes que vous pourrez nous faire. GHALEB.

Au camp d'El-Arich, le 14 prairial an 7 (2 juin 1799).

Au général en chef.

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux les mouvemens d'hôpitaux qui me sont parvenus la nuit dernière.

D'après les observations qui les accompagnent et une lettre postérieure, le résultat général est qu'il ne règne au Caire aucune maladie alarmante, et que la mortalité est très-modérée; qu'à Alexandrie la mortalité est

très-considérable; qu'à Rosette elle l'est aussi, et qu'à Damiette elle l'est moins.

La frayeur qu'inspire la menace des maladies contagieuses est à son comble au Caire : heureusement que tout le monde déposera ses exagérations à la crue du Nil. DESGENETTES.

N. Ce rapport contient le nombre des malades et des morts dans différens hôpitaux pendant les mois de ventose et de germinal.

Au Caire, le 26 prairial an 7 (14 juin 1799).

Au général Davoust.

J'ai lu, citoyen général, avec intérêt la relation que vous m'avez envoyée des événemens qui se sont passés dans la Haute-Egypte, et j'approuve le parti que vous avez pris de vous rendre au Caire. Ce point était d'une telle importance dans l'éloignement où se trouvait l'armée, qu'il devait principalement fixer toutes les sollicitudes. BONAPARTE.

Au Caire, le 26 prairial an 7 (14 juin 1799).

Au général Dommartin.

Il est indispensable, citoyen général, que vous partiez au plus tard, le 1er du mois prochain, pour vous rendre à Rosette et Alexandrie, pour visiter par vous-même les approvisionnemens de ces places, réformer

les équipages de campagne et pourvoir à l'approvisionnement des autres places de l'Egypte. Faites partir demain au soir pour Alexandrie le citoyen Danthouard. Mon intention est qu'il y reste tout l'été pour y commander l'artillerie, sous les ordres du citoyen Faultrier : il pourra être porteur de vos dispositions. Vous connaissez mes intentions par rapport à Rosette, Rahmanieh, Salahieh, etc., et à la formation de l'équipage de campagne.

Mon intention est d'établir à Bourlac un fort, et provisoirement une batterie capable de défendre la passe de ce lac. Il faut donc que vous preniez des mesures pour y faire parvenir les pièces d'artillerie nécessaires.

BONAPARTE.

Au Caire, le 27 prairial an 7 (15 juin 1799).

Au général Desaix.

Je suis arrivé hier ici, citoyen général, avec une partie de l'armée.

J'ai laissé une bonne garnison dans le fort d'El-Arich, qui est déjà dans une situation respectable.

Le général Kléber est à Damiette.

Vous trouverez dans les relations imprimées le véritable récit des événemens qui se sont passés.

Il est nécessaire que vous me fassiez une relation de tout ce qui s'est passé dans la Haute-Egypte depuis votre départ du Caire, afin que je puisse le faire connaître.

Je crois qu'il me manque de vos lettres, de sorte qu'il y a des lacunes. D'ailleurs, c'est un travail que personne ne peut bien faire que vous-même.

J'attends, d'ici à deux ou trois jours, la nouvelle que vous occupez Cosseir, ce qui me fera un très-grand plaisir.

Nous voici arrivés à la saison où les débarquemens deviennent possibles, je ne vais pas perdre une heure pour me mettre en mesure; les probabilités sont cependant que cette année, il n'y en aura point.

Je vous écrirai plus au long dans trois jours, en vous envoyant un officier de l'état-major. BONAPARTE.

Au Caire, le 30 prairial an 7 (18 juin 1799).

Au général Desaix.

Le général Dugua me fait part, citoyen général, de vos dernières lettres des 15 et 22 prairial. J'ai appris avec plaisir votre occupation de Cosseir.

Je donne ordre qu'on vous envoie plusieurs officiers du génie, afin de diriger les travaux dans la Haute-Egypte, et spécialement les ouvrages de Cosseir et du fort de Keneh.

Nous sommes toujours sans nouvelles de France.

Tout est parfaitement tranquille en Egypte. Il paraît que les mamelouks refluent dans la Scharkieh et le Bahhireh : on va y mettre ordre.

Vous êtes fort riche. Soyez assez généreux pour nous

envoyer 150,000 fr. Nous dépensons de 2 à 300,000 fr. par mois pour les travaux d'El-Arich, Catieh, Salahieh, Damiette, Rosette, Alexandrie, etc.

Faites, je vous prie, mon compliment au général Friant, au genéral Belliard et à votre adjudant-général, sur l'occupation de Cosseir.

J'attends toujours une relation générale de toute votre campagne de la Haute-Egypte, avec une note de tous les officiers et soldats auxquels vous voulez donner de l'avancement.

Croyez, je vous prie, que rien n'égale l'estime que j'ai pour vous, si ce n'est l'amitié que je vous porte.

BONAPARTE.

Au Caire, le 27 prairial an 7 (15 juin 1799).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

Les fermiers des villages de l'Egypte solderont le prix de leur bail d'ici au 10 messidor.

Ceux qui, au 30 germinal dernier, n'avaient pas soldé les deux tiers du prix de leur bail, paieront cinq pour cent des sommes qu'ils étaient en retard de payer, et en outre du prix du bail.

Ceux qui n'auront pas soldé la totalité au 10 messidor paieront, en outre du prix du bail, dix pour cent des sommes dont ils seront débiteurs à cette époque; passé le 10 messidor, il sera ajouté un pour cent pour chaque jour de retard sur les sommes qui resteront à payer.

L'administrateur général des finances remettra au

payeur général, d'ici au 1er du mois, l'état de ce que chaque fermier doit, et de l'amende à laquelle il aura été condamné en conséquence des articles précédens.

Les revenus des villages affermés, dont le prix du bail n'aura pas été soldé au 30 messidor, seront séquestrés et perçus au profit de la république comme ceux des autres villages.

Tout fermier qui, n'ayant pas payé les termes de son bail, sera cependant convaincu d'avoir perçu les villages qui lui étaient affermés, sera et demeurera arrêté, et ses biens seront séquestrés jusqu'à ce qu'il se soit entièrement acquitté.

L'administration des domaines enverra, le 1er thermidor, aux directeurs dans les provinces l'état des fermiers qui auront encouru la peine portée par l'article 5 ci-dessus.

Le présent arrêté sera imprimé en français et en arabe.

L'administrateur général des finances tiendra la main à son exécution. BONAPARTE.

Au Caire, le 27 prairial an 7 (15 juin 1799).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

Un mois après la publication du présent arrêté dans les provinces de l'Egypte, toutes propriétés dont les titres n'auront pas été présentés à l'enregistrement, demeureront irrévocablement acquises à la république, et il ne sera plus admis aucun titre de propriété à l'enregistrement.

Tout propriétaire qui, au 30 messidor prochain, n'aura pas entièrement acquitté le miri de ses propriétés pour l'an 1213, sera déchu, et ses propriétés seront confisquées au profit de la république.

Le présent sera imprimé en français et en arabe.

BONAPARTE.

Au Caire, le 27 prairial an 7 (15 juin 1799).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

Les juifs du Caire n'ayant pas satisfait à la contribution extraordinaire, paieront, à titre de contribution extraordinaire, une somme de 50,000 francs, qui sera versée dans la caisse du payeur général d'ici au 10 messidor. Il sera ajouté cinq pour cent, pour chaque jour de retard, aux sommes qui n'auront pas été payées à cette époque. BONAPARTE.

Au Caire, le 27 prairial an 7 (15 juin 1799).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

Les femmes de Hassan-Bey-El-Geddaoni et de sa suite paieront une contribution de 10,000 talaris, à titre de rachat de leurs maisons et de leur mobilier. Ladite somme devra être versée dans la caisse de l'administrateur des domaines d'ici au 10 messidor prochain, sous peine d'arrestation desdites femmes, et de confiscation de leurs maisons et meubles. BONAPARTE.

Au Caire, le 29 prairial an 7 (17 juin 1799).

Au général Dommartin.

Le bateau *le Nil* que j'avais destiné pour moi en cas que les événemens m'eussent forcé de me rendre à Damiette, Rosette, ou dans la Haute-Egypte, est prêt pour vous conduire à Rosette.

Arrivé à Rosette, vous le renverrez sur-le-champ avec le rapport que vous me ferez sur la situation de Rahmanieh, et de la défense de l'embouchure du Nil.

Je vous prie de déterminer près d'Alkan, dans une position très-favorable et près d'un endroit où les bateaux échouent ordinairement, l'emplacement d'une redoute, que 30 ou 40 hommes devraient pouvoir défendre, mais qui en pourrait contenir un plus grand nombre : son but principal serait d'empêcher les bâtimens qui viendraient de Rosette de remonter le Nil, et de bien prendre sous sa protection les bâtimens français qui seraient poursuivis par les Arabes.

Je me charge spécialement de faire descendre ces différens bâteaux à Rosette. BONAPARTE.

Au Caire, le 29 prairial an 7 (17 juin 1799).

Au général Destaing.

Arrivé au premier village de la province de Bahireh, vous commencerez, citoyen général, par vous

faire rendre compte de la levée des impositions, et de forcer les villages à payer : par ce moyen nous utiliserons votre passage.

Arrivé à Rahmanieh, vous me ferez passer, le plus tôt possible, au Caire, la légion nautique.

Vous ferez remettre à l'ingénieur des ponts et chaussées, qui est à Rahmanieh, les sommes qui lui ont été prises pour les travaux du génie militaire, afin de le mettre à même de commencer le travail du canal de Rahmanieh.

Le général Marmont vous fera passer des ordres ultérieurs. Vous ferez passer à Alexandrie le résultat des impositions de la province ; vous y ferez également passer tous les grains, bestiaux. Dans tous les événemens qui pourraient survenir, vous suivrez les ordres du général Marmont qui commande les trois provinces.

BONAPARTE.

Au Caire, le 29 prairial an 7 (17 juin 1799).

Au général Marmont.

Je donne ordre, citoyen général, au général Destaing de faire remettre à l'ingénieur des ponts et chaussées à Rahmanieh l'argent qui lui a été pris pour le génie militaire.

Voyez, je vous prie, de donner les ordres pour qu'on fasse à ce canal les travaux les plus urgens, afin qu'il soit navigable. BONAPARTE.

Au Caire, le 27 prairial an 7 (19 juin 1799).

Au général Marmont.

Le général Destaing se rend, citoyen général, dans le Bahireh avec un bataillon de la soixante-unième, un bataillon de la quatrième s'y étant précédemment rendu de Menouf. Mon intention est que la légion nautique et la dix-neuvième, qui se trouvent à Rosette, en partent sur-le-champ pour se rendre au Caire, et que le détachement de la vingt-cinquième, qui est à Rosette, se rende à Damiette.

Le général Dommartin part pour Alexandrie; mon intention est que tout l'équipage de campagne sans distinction, et la partie de l'équipage de siége qu'il jugera nécessaire, se rendent sur-le-champ au Caire. Il est autorisé à laisser à Alexandrie quatre pièces de campagne.

Vous aurez reçu plusieurs lettres que je vous ai écrites de Jaffa et de Catieh. Tous les projets de l'ennemi ont été tellement déconcertés par la campagne imprévue et prématurée de Syrie, que, s'ils tentent quelque chose, cela sera découvert et facile à repousser. La province de Bahireh vous fournira de l'argent, nous sommes ici fort pauvres.

Je ne conçois pas comment un brick anglais, restant à croiser devant Alexandrie, se trouve maître de la mer : pourquoi une frégate ou des bricks ne sortent-ils pas? Le citoyen Dumanoir a été autorisé à le faire.

Je vous prie de m'envoyer au Caire l'agent divisionnaire qui a été surpris vendant cent ardeps de blé, et le

Français qui les achetait. Faites venir au Caire tout l'argent provenant de la vente des effets de ces deux individus.

Une grande quantité d'employes, d'officiers de santé se sont embarqués pour France sans permission. Il me semble que cette police était aisée à faire.

Vous avez eu tort dans toutes les discussions d'autorité que vous avez eues. Le commissaire Michaud se trouvant sous les ordres de l'ordonnateur Laigle, et eût-il été indépendant, la politique eût dû vous engager à avoir des procédés différens, puisque tous les magasins de l'Egypte se trouvant à la disposition de l'ordonnateur Laigle, c'est peu connaître les hommes, que de ne pas voir que c'était vous priver des approvisionnemens que je désirais avoir dans une place comme Alexandrie.

Sans cette discussion malentendue, vous auriez eu à Alexandrie quatre cent mille rations de biscuit de plus.

L'ennemi se présentant devant Alexandrie ne descendra pas au milieu de la place : ainsi, vous auriez le temps de rappeler les détachemens que vous enverriez pour soutenir le général Destaing et lever les impositions. Vous n'avez rien à espérer que de nos provinces de Rosette et de Bahireh. BONAPARTE.

Au Caire, le 29 prairial an 7 (17 juin 1799).

Au citoyen Cretin.

Lorsque je vous ai confié, citoyen commandant, l'arme du génie, je n'ai pas eu pour seule considération

votre ancienneté. Veuillez donc partir le plus tôt possible pour Rosette. Vous pourrez profiter, pour venir au Caire, du bateau *le Nil* qui part après demain avec le général Dommartin ; votre prompte arrivée au Caire est nécessaire. En passant à Rahmanieh, visitez dans le plus grand détail les établissemens.

Ordonnez également une redoute sur la rive de l'embouchure du lac Madieh, du côté de Rosette. Mon but serait que l'ennemi ne pût raisonnablement opérer un débarquement entre le lac et le bogaz pour marcher sur Rosette, sans s'être, au préalable, emparé de cette redoute, tout comme il ne pourrait débarquer entre le lac et Alexandrie sans s'être emparé du fort d'Aboukir.

BONAPARTE.

Au Caire, le 29 prairial an 7 (17 juin 1799).

A l'ordonnateur Leroy.

J'ai reçu, citoyen ordonnateur, les différentes lettres que vous m'avez écrites. Nous allons faire tout ce qui sera possible pour vous mettre à même d'améliorer le sort des marins, et activer les travaux que j'ai ordonnés.

BONAPARTE.

Au Caire, le 30 prairial an 7 (18 juin 1799).

Au général Dommartin.

J'approuve, citoyen général, toutes les mesures que que vous proposez pour l'organisation de l'artillerie de campagne de l'armée.

Faites-moi un projet de réglement par articles, pour l'artillerie des bataillons ; vous y mettrez les masses telles que vous pensez que l'on doit les accorder aux corps.

Les brigades de cavalerie étant faibles, une artillerie trop nombreuse ne fait que les embarrasser. Ainsi, je pense que deux pièces de 3, attachées à chaque brigade de cavalerie, seront suffisantes : la cavalerie est divisée en deux brigades.

Je désirerais que vous organisassiez de suite l'artillerie des guides et des deux brigades de cavalerie, en donnant aux guides la pièce de 5 du général Reynier et la pièce de 5 de la cavalerie, et en donnant à la cavalerie la pièce de 3 qu'a le général Lannes, la pièce de 3 des guides, la pièce de 3 qu'a le général Lanusse, et en laissant provisoirement une pièce de 5, jusqu'à ce que vous la puissiez remplacer par une pièce de trois autrichienne.

Il est nécessaire que vous complettiez l'approvisionnement de toutes ces pièces à 300 coups.

Il est également nécessaire de commencer à donner à chaque division deux grosses pièces. Il faudrait approvisionner les pièces de 8 qu'ont les généraux Lannes et Reynier, la pièce de 8 et l'obusier qu'a aujourd'hui le général Davoust ; envoyer le plus tôt possible à Kléber deux affûts de rechange, afin qu'il puisse se monter les deux pièces de 8 ; faire remplacer les pièces de 8 des généraux Lanusse et Fugières par des pièces de 3 vénitiennes, et les attacher aux divisions Lannes et Rampon.

Il est nécessaire de distribuer les pièces de 3 ou de 4, de manière que chaque division se trouve en avoir deux

ou trois ; et lorsqu'on donnera aux bataillons leurs pièces, on se trouvera en avoir dans chaque division pour les premiers bataillons des demi-brigades.

Le général Kléber se trouve déjà avoir trois petites pièces.

La pièce qui est à Belbeis peut être attachée à la division Reynier. Il sera nécessaire d'en procurer le plus tôt possible aux divisions Lannes et Rampon. L'armée pourra attendre dans cette situation que vous ayez eu le temps de faire venir l'artillerie de Rosette, et de pouvoir donner à chaque division l'artillerie, comme vous le projettez.

Donnez l'ordre que l'on ne distribue des fusils que par mon ordre : mon intention est de ne commencer à les distribuer que dans cinq ou six jours, et lorsque les corps seront réorganisés. BONAPARTE.

Au Caire, le 30 prairial an 7 (18 juin 1799).

Au citoyen Poussielgue.

Je vous prie de faire connaître, citoyen administrateur, aux quatre principaux négocians damasquains, que je désire qu'ils me prêtent chacun 30,000 liv. Vous leur donnerez à chacun une lettre de change de 30,000 livres, payable à la caisse du payeur de l'armée, le 15 thermidor : ces lettres de change seront acceptées par le payeur. Je désire que cet argent soit versé dans la journée de demain.

Lorsque les Cophtes auront versé les 120,000. liv., vous leur ferez connaître que mon intention n'est point qu'ils se payent de ces 120,000 livres sur les adjudications des villages, car alors ce serait comme s'ils ne nous avaient rien prêté. Vous arrangerez avec eux la manière dont ils devront être payés, de sorte qu'ils le soient dans le courant de thermidor. BONAPARTE.

Au Caire, le 1er messidor an 7 (19 juin 1799).

Au général Dugua.

Faites fusiller, citoyen général, tous les Maugrabins, Mecquains, etc., venus de la Haute-Egypte, et qui ont porté les armes contre nous.

Faites fusiller les deux Maugrabins, Abd-Allah et Achmet qui ont invité les Turcs à l'insurrection.

L'homme qui se vante d'avoir servi quinze pachas et qui vient de la Haute-Egypte, restera au fort pour travailler aux galères.

Faites-vous donner par le capitaine Omar des notes sur tous les Maugrabins de sa compagnie qui sont arrêtés, et faites fusiller tous ceux qui se seraient mal conduits.

Faites venir le scheick Soliman des Terrabins, et qu'il vous dise quels sont les Arabes qui viennent à El-Barratin. Il est chargé de la police de ce canton, et on s'en prendra à lui si les Arabes viennent faire des courses.

BONAPARTE.

Au Caire, le 1er messidor an 7 (19 juin 1799).

A l'ordonnateur en chef.

Le nombre des employés, citoyen ordonnateur, est trop considérable, veuillez me présenter un état de réduction.

Un grand nombre d'officiers et sous-officiers blessés de manière à ne pas pouvoir servir pourraient être employés dans les administrations, et un grand nombre de jeunes gens qui peuvent porter le mousquet et qui sont dans les administrations, pourraient entrer dans les corps.

Voyez à me présenter un projet sur chacun de ces objets. BONAPARTE.

Au Caire, le 1er messidor an 7 (19 juin 1799).

Au chef de brigade du génie Sanson.

Je vous prie, citoyen commandant, de me remettre le devis de ce qu'a coûté le fort Camin, et de ce qu'il en aurait coûté si, au lieu de placer le moulin au-dessus du fort, on l'eût placé à côté.

Je désirerais que vous pussiez faire construire sur la hauteur, derrière le quartier-général, une petite tour qui défendrait la place Esbekieh. Il faudrait qu'elle fût la plus simple et la moins coûteuse possible, de manière à y placer une pièce de canon et quelques hommes de garde. Je vous prie de me présenter le projet. BONAPARTE.

Au Caire, le 1er messidor an 7 (19 juin 1799).

Au directoire exécutif.

Mon entrée au Caire s'est faite le 26 prairial, environné d'un peuple immense qui garnissait les rues, de tous les muphtis montés sur des mulets, *parce que le prophète montait de préférence ces animaux*, de tous les corps de janissaires, des odjaqs, des agas de la police de jour et de nuit, des descendans d'Abou-Beckr, de Fatyme, et des fils de plusieurs saints révérés par les vrais croyans. Les chefs des marchands marchaient devant, ainsi que le patriarche cophte. La marche était fermée pour les troupes auxiliaires grecques.

Je dois témoigner ma satisfaction au général Dugua, au général Lanusse et au chef de bataillon Duranteau.

Les checks El-Beckri, El-Cherkaouy, El-Sadat, El-Mahdy, Sfaouy se sont comportés aussi bien que je pouvais le désirer. Ils prêchent tous les jours pour nous dans les mosquées; leurs sermons font la plus grande impression dans les provinces. Ils descendent, pour la plupart, des premiers califes et sont dans une singulière vénération parmi le peuple. BONAPARTE.

Au Caire, le 1er messidor an 7 (19 juin 1799).

Au Directoire exécutif.

Au commencement de floréal, une scène, la première de ce genre que nous ayons vue, mit en révolte la pro-

vince de Bahhireh. Un homme, venu du fond de l'Afrique, débarqué à Derne, arrive, réunit des Arabes, et se dit l'ange El-Mohdi, annoncé dans le Koran par le prophète. Deux cents Maugrabins arrivent quelques jours après, comme par hasard, et viennent se ranger sous ses ordres. L'ange El-Mohdi doit descendre du ciel; cet imposteur dit être descendu du ciel au milieu du désert: lui qui est nu, prodigue l'or qu'il a l'art de tenir caché; tous les jours il trempe ses doigts dans une jatte de lait, se les passe sur les lèvres; c'est la seule nourriture qu'il prend. Il se porte sur Damanhour, surprend 60 hommes de la légion nautique, que l'on avait eu l'imprudence d'y laisser, au lieu de les placer dans la redoute de Rahmanieh, et les égorge. Encouragé par ce succès, il exalte l'imagination de ses disciples. Il doit, en jetant un peu de poussière contre nos canons, empêcher la poudre de prendre, et faire tomber devant les vrais croyans les balles de nos fusils; un grand nombre d'hommes attestent cent miracles de cette manière qu'il fait tous les jours.

Le chef de brigade Lefebvre partit de Rahmanieh avec 400 hommes, pour marcher contre l'ange; mais voyant à chaque instant le nombre des ennemis s'accroître, il sent l'impossibilité de pouvoir mettre à la raison une si grande quantité d'hommes fanatisés. Il se range en bataillon carré, et tire toute la journée sur ces insensés, qui se précipitent sur nos canons, ne pouvant revenir de leur prestige. Ce n'est que la nuit que ces fanatiques, comptant leurs morts (il y en avait plus de mille) et leurs blessés, comprirent que Dieu ne fait plus de miracles.

Le 19 floréal, le général Lanusse, qui s'est porté avec la plus grande activité partout où il y a eu des ennemis à combattte, arrive à Damanhour, passe 1,500 hommes au fil de l'épée : un monceau de cendres indique la place où fut Damanhour. L'ange El-Mohdi, blessé de plusieurs coups, sent lui-même son zèle se refroidir; il se cache dans le fond des déserts, environné encore de partisans : car dans des têtes fanatisées, il n'y a pas d'organe par où la raison puisse pénétrer.

Cependant la nature de cette révolte contribua à accélérer mon retour en Egypte.

Cette scène bizarre était concertée, et devait avoir lieu au même instant où la flotte turque qui a débarqué l'armée que j'ai détruite sous Acre, devait arriver sous Alexandrie.

L'armement de cette flotte, dont les mameloucks de la Haute-Egypte avaient été instruits par des dromadaires, leur fit faire un mouvement sur la Basse-Egypte; mais, battus plusieurs fois par le chef de brigade Destrées, officier d'une bravoure distinguée, ils descendirent dans la Scharkieh. Le général Dugua ordonna au général Davoust de s'y porter. Le 19 floréal, il attaqua Elfy-Bey et les Billis. Quelques coups de canon ayant tué trois principaux cachefs d'Elfy, il fuit épouvanté dans les déserts.

Canonnade de Suez.

Un vaisseau et une frégate anglaise sont arrivés à Suez le 15 floréal. Une canonnade s'est engagée; mais les Anglais ont cessé, dès l'instant qu'ils ont reconnu

Suez muni d'une artillerie nombreuse, en état de les recevoir : les deux bâtimens ont disparu.

BONAPARTE.

Au Caire, le 10 messidor an 7 (28 juin 1799).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint plusieurs imprimés qui vous mettront au fait des événemens qui se sont succédés depuis plusieurs mois.

La peste a commencé à Alexandrie, il y a six mois, avec des symptômes très-prononcés.

A Damiette elle a été plus bénigne.

A Gaza et à Jaffa elle a fait plus de ravages.

Elle n'a été ni au Caire, ni à Suez, ni dans la Haute-Egypte.

(*Il résulte de l'état joint à cette lettre que l'armée française, depuis son arrivée en Egypte jusqu'au* 10 *messidor an* 7, *avait perdu* 5344 *hommes.*)

Vous voyez qu'il nous faudrait 500 hommes pour la cavalerie, 5,000 pour l'infanterie, 500 pour l'artillerie, pour mettre l'armée dans l'état où elle était lors du débarquement.

La campagne de Syrie a eu un grand résultat : nous sommes maîtres de tout le désert, et nous avons déconcerté pour cette année les projets de nos ennemis. Nous avons perdu des hommes distingués. Le général Bon est mort de ses blessures ; Caffarelli est mort ; mon aide-de-camp Croisier est mort ; beaucoup de monde a été blessé.

Notre situation est très-rassurante. Alexandrie, Rosette, Damiette, El-Arich, Catieh, Salahieh, se fortifient à force; mais si vous voulez que nous nous soutenions, il nous faut, d'ici en pluviose, six mille hommes de renfort. Si vous nous en faites passer en outre 15,000, nous pourrons aller partout, même à Constantinople.

Il nous faudrait alors 2000 hommes de cavalerie pour incorporer dans nos régimens, avec des carabines, selles à la hussarde et sabres; 600 hussards ou chasseurs; 6,000 hommes de troupes pour incorporer dans nos corps et les recruter; 500 canonniers de ligne; 500 ouvriers, maçons, armuriers, charpentiers, mineurs, sapeurs; cinq demi-brigades à 2,000 hommes chacune; vingt mille fusils; quarante mille baïonnettes; trois mille sabres; six mille paires de pistolets; dix mille outils de pionniers.

S'il vous était impossible de nous faire passer tous ces secours, il faudrait faire la paix, car il faut calculer que, d'ici au mois de messidor, nous perdrons encore 6,000 hommes. Nous serons à la saison prochaine réduits à 15,000 hommes effectifs, desquels, ôtant 2,000 hommes aux hôpitaux, 500 vétérans, 500 ouvriers qui ne se battent pas, il nous restera 12,000 hommes, compris cavalerie, artillerie, sapeurs, officiers d'état-major, et nous ne pourrons pas résister à un débarquement combiné avec une attaque par le désert.

Si vous nous faisiez passer 4 ou 5,000 Napolitains, cela serait bon pour recruter nos troupes.

Il nous faudrait 18 à 20 médecins, et 60 ou 80 chi-

rurgiens; il en est mort beaucoup. Toutes les maladies de ce pays-ci ont des caractères qui demandent à être étudiés. Par là, on peut les regarder toutes comme inconnues; mais toutes les années elles seront plus connues et moins dangereuses.

Je n'ai point reçu de lettres de France depuis l'arrivée de Moureau, qui m'a apporté des nouvelles du 5 nivose, et de Belleville du 20 pluviose. J'espère que nous ne tarderons pas en avoir.

Nos sollicitudes sont toutes en France. Si les rois l'attaquaient, vous trouveriez dans nos bonnes frontières, dans le génie guerrier de la nation et dans vos généraux, des moyens pour leur rendre funeste leur audace. Le plus beau jour pour nous sera celui où nous apprendrons la formation de la première république en Allemagne.

Je vous enverrai incessamment le nivellement du canal de Suez, les cartes de toute l'Egypte, de ses canaux, et de la Syrie.

Nous avons de fréquentes relations avec la Mecque et Mokka. J'ai écrit plusieurs fois aux Indes, à l'Ile de France; j'en attends les réponses sous peu de jours. C'est le schérif de la Mecque qui est l'entremetteur de notre correspondance.

Le contre-amiral Perrée est sorti d'Alexandrie le 19 germinal avec trois frégates et deux bricks; il est arrivé devant Jaffa le 24, s'est mis en croisière, a pris deux bâtimens du convoi turc, chargés de 300 hommes, cent mineurs et bombardiers, est revenu devant Tentoura pour prendre nos blessés; mais il a été chassé par

la croisière anglaise, et a disparu ; il sera arrivé en Europe.

Je lui avais remis des instructions pour son retour : personne n'est plus à même que cet officier de nous faire passer des nouvelles et des secours ; depuis la bouche d'Omm-Faredge, Damiette, Bourlos, Rosette, Alexandrie, il peut choisir dans ce moment-ci, et depuis le 15 ventose il n'y a point de croisière devant Alexandrie ni Damiette : cela nous a été utile pour l'approvisionnement d'Alexandrie.

J'ai été très-satisfait de la conduite du contre-amiral Perrée dans toute cette croisière, je vous prie de le lui faire connaître. BONAPARTE.

An Caire, le 24 messidor an 7 (12 juillet 1799).

Au Directoire exécutif.

Le citoyen Venture, secrétaire interprète pour les langues orientales, est mort en Syrie : c'était un homme de mérite. Il a laissé une famille qui a des titres à la protection du gouvernement.

Le payeur général envoie à sa famille un bon de 12,000 francs sur la trésorerie nationale pour une année d'appointemens. BONAPARTE.

Au Caire, le 3 messidor an 7 (21 juin 1799).

Au commandant du génie.

J'ai visité hier, citoyen commandant, la citadelle du Caire : je me suis convaincu par moi-même que le citoyen Farnée, duquel j'avais eu lieu d'être satisfait, prend, avec le commandant, un ton qui n'est pas convenable.

Le chef de brigade Dupas, uniquement occupé de sa place, commence à connaître à fond les détails de la citadelle, ce qui lui a fait venir un grand nombre d'idées que j'ai trouvées raisonnables.

Je vous prie de conférer avec lui sur ces différens travaux, et de me faire connaître le parti que vous croirez devoir prendre sur plusieurs objets essentiels, tels que le fossé qu'il propose pour isoler entièrement la citadelle du côté de la ville, qu'il faudrait faire calculer avec l'occupation de la tour des janissaires; un chemin qui conduirait tout de suite de la première place sur le rempart de droite en entrant; un chemin qui conduirait droit de la première place à celle du pacha; enfin plusieurs idées de détails sur la facilité des communications autour de la forteresse.

Le citoyen Dupas a un grand nombre de prisonniers. En fournissant quelques outils, vous pourrez activer les travaux de manière à faire promptement beaucoup de besogne.

Quant aux logemens intérieurs, la chose dont il faut

principalement s'occuper, c'est de nettoyer les souterrains, où on pourrait placer la garnison en cas de siége; placer les poudres et la salle d'artifices dans un endroit à l'abri de la bombe; avoir un hôpital à l'abri de la bombe.

Sans cela, trois ou quatre mortiers ruinent tout, et rendent une place intenable. BONAPARTE.

Au Caire, le 3 messidor an 7 (21 juin 1799).

Au général Dugua.

Le nommé Caraoui, prévenu d'être l'un des assassins du général Dupuy, sera fusillé.

Seid-Abd-Salem, prévenu d'avoir tenu des propos contre les Français, sera fusillé.

Emir-Ali, mamelouck d'Omar-Cachef, rentré au Caire sans passeport, sera fusillé.

Muhammed, mamelouck de Muhammed-Cachef, rentré au Caire sans passeport, sera fusillé.

Kemeas-Achick, scheick-beled du village de Kobibal, sera retenu en prison jusqu'à ce qu'il ait versé 2000 talaris dans la caisse du payeur général de l'armée, indépendamment de ce qu'il pourrait devoir pour son village.

Tous les déserteurs de la compagnie Omar seront interrogés, et vous m'enverrez les notes que donnera sur eux le capitaine Omar.

Vous me ferez passer l'interrogatoire de Dollah-Mahmed, derviche indien.

Mahmed-El-Tar, prévenu d'avoir tenu de mauvais propos contre les Français, sera fusillé.

Vous me ferez un rapport sur la fortune et les renseignemens que donne l'aga de Hassan, chez qui l'on a trouvé de la poudre.

Hussan, mamelouck d'Achmet-Bey, sera fusillé.

Vous me ferez un rapport sur la fortune et ce que disent avoir été faire dans la Haute-Egypte les dix personnes qui sont détenues pour être revenues sans passeports. BONAPARTE.

An Caire, le 3 messidor an 7 (21 juin 1799).

Au général Dugua.

Tous les officiers turcs prisonniers, citoyen général, seront interrogés pour savoir quelle rançon ils veulent payer pour avoir leur liberté. BONAPARTE.

A Jaffa, le 3 messidor an 7 (21 juin 1799).

Au général Fugières.

Je reçois, citoyen général, votre lettre du 29 prairial.

Votre payeur doit verser tous les fonds qu'il reçoit dans la caisse du Caire. Tâchez de nous envoyer, le plus tôt possible, 100,000 francs dont nous avons grand besoin; j'aurai aussi besoin de quarante beaux chevaux pour la remonte de mes guides. La province de Garbieh en a de très-bons, tâchez de nous les envoyer.

BONAPARTE.

Au Caire, le 3 messidor an 7 (21 juin 1799).

Au contre-amiral Ganteaume.

Vous vous rendrez, citoyen général, à Rosette et à Alexandrie.

Vous passerez la revue des bâtimens qui se trouvent pour la défense de l'embouchure de Rosette; vous y ferez envoyer d'Alexandrie tout ce qui pourrait y manquer. Mon intention est que les bâtimens qui n'ont qu'une pièce soient approvisionnés à trois cents coups, et ceux qui en ont deux à deux cents.

Vous ferez partir d'Alexandrie tous les bâtimens propres à la navigation du Nil, et spécialement tous les avisos armés en guerre qui peuvent entrer dans le Nil ou à Bourlos.

Vous prendrez à bord de tous les bâtimens, soit de guerre, soit de convoi, tous les canons, toutes les armes, et autres objets de quelque espèce que ce soit, qui peuvent être utiles à la défense du Nil.

Vous trouverez à Alexandrie le général Dommartin, et vous l'aiderez dans le transport de toutes les poudres, canons, munitions de guerre, etc., qu'il doit envoyer à Rosette, Bourlos et Damiette.

Je désirerais que l'on pût embosser à l'embouchure du lac Bourlos un gros bâtiment armé de grosses pièces, de manière à ce que ce bâtiment pût défendre la passe, et tenir lieu d'un fort que l'on va commencer à construire, mais pour lequel il faudra du temps.

Vous désarmerez à Alexandrie tous les bâtimens,

hormis *la Muiron* et *la Carrère* et une demi-douzaine d'avisos ou bâtimens marchands bons marcheurs, qu'il faut tenir prêts à partir pour France.

Vous me ferez faire un rapport sur la meilleure des frégates qui restent, et vous ordonnerez toutes les dispositions pour l'armer, au premier ordre, en matériel.

Vous aurez soin de vous assurer que les futailles des deux frégates *la Muiron* et *la Carrère* soient en meilleur état que celles de l'escadre du contre-amiral Barée.

Vous aurez soin, hormis ce qui vous est nécessaire, de laisser dans chaque bâtiment de guerre de quoi les armer en flûte le plus promptement possible.

Vous trouverez ci-joint l'ordre pour que l'ordonnateur de la marine et le commandant des armes ne portent aucun obstacle à vos opérations, et vous secondent de tout leur pouvoir.

Vous ferez mettre en construction deux à trois petits chebecks semblables à *la Fortune*, et qui puissent entrer dans le Nil et à Omm Faredge. BONAPARTE.

Au Caire, le 4 messidor an 7 (22 juin 1799).

Au commandant du génie.

Mon intention, citoyen commandant, est d'établir une redoute à Mit-Kamar et une à Mansoura, remplissant les buts suivans :

Défendre la navigation du Nil, protéger les barques françaises, construire des magasins capables de nourrir

un corps de 10,000 hommes pour un mois, contenir une ambulance d'une cinquantaine de lits, et enfin maintenir les villes de Mansoura et Mit-Kamar.

Je vous prie de me présenter un projet pour ces deux redoutes, auxquelles je désire qu'on travaille de suite, de manière qu'entre Rosette et le Caire il y aura les deux redoutes de Rahmanieh et d'Alkan, et entre Damiette et le Caire celles de Mansoura et de Mit-Kamar.

Je vous prie aussi de me faire un rapport sur la redoute de Rahmanieh. Voilà long-temps que l'on y travaille, et je vois qu'on ne finit jamais.

BONAPARTE.

Au Caire, le 3 messidor an 7 (21 juin 1799).

Au général Desaix.

Les trois officiers du génie, une compagnie de canonniers, et une centaine d'hommes de cavalerie à pied, ont ordre, citoyen général, de se rendre dans la Haute-Egypte. Les commandans de l'artillerie et du génie font partir des outils et des cartouches.

Si vous écrivez au schérif de la Mecque, faites-lui connaître que l'on m'a présenté hier les différens reïs de ses bâtimens, et que l'on fait passer à force du blé et du riz à Suez pour les lui envoyer.

BONAPARTE.

Au Caire, le 4 messidor an 7 (22 juin 1799).

Au général Desaix.

Je désirerais, citoyen général, acheter 2 ou 3,000 nègres ayant plus de seize ans, pour pouvoir en mettre une centaine par bataillon. Voyez s'il n'y aurait pas moyen de commencer le recrutement en commençant les achats. Je n'ai pas besoin de vous faire sentir l'importance de cette mesure. BONAPARTE.

Au Caire, le 4 messidor an 7 (22 juin 1799).

Au commandant du génie.

Je désirerais, citoyen commandant, que l'on pût placer le plus tôt possible le moulin à vent dont la charpente est faite à la citadelle; il était destiné pour le fort Camin; on placera à ce fort le premier que l'on fera. Voyez donc, je vous prie, à faire choisir un emplacement pour ce moulin, et faites-moi un rapport sur cet objet.

Je désirerais également que le nouveau chemin de Boulac à la place Esbekieh fût fini le plus tôt possible.

BONAPARTE.

Au Caire, le 4 messidor an 7 (22 juin 1799).

Au citoyen Lepere, ingénieur des ponts et chaussées.

Je désirerais, citoyen, que le nouveau chemin du Caire à Boulac fût fini le plus promptement possible.

Je désirerais connaître s'il ne serait pas possible de profiter du fossé que vous faites d'un des côtés du chemin, pour s'en servir de canal de communication du Caire à Boulac, au moins pendant sept à huit mois de l'année, et si l'année prochaine on ne pourrait pas s'en servir constamment.

Il est nécessaire également de préparer un rapport sur la conduite des eaux du Nil dans le Kalidj, sur l'inondation des places du Caire et terres adjacentes.

BONAPARTE.

Au Caire, le 4 messidor an 7 (22 juin 1799).

Au contre-amiral Ganteaume.

Les demi-galères *la Coquette*, *l'Amoureuse* et la canonnière *la Victoire*, seront armées aussi bien qu'il est possible.

La djerme *la Boulonnaise* sera mise, ainsi que les felouques *le Nil* et *l'Eléphantine*, dans le même état qu'était *l'Italie*, pour servir au même usage.

Vous me ferez faire un rapport sur les djermes *la Syrie* et *la Carinthie*, et sur l'artillerie et autres objets.

nécessaires pour armer les quatre bâtimens dont il est ci-dessus parlé.

La compagnie des canonniers de la marine qui est au Caire sera distribuée entre ces quatre bâtimens, *l'Etoile* et *le Sans-Quartier*.

Vous me remettrez demain un état général des bâtimens armés dans le Nil, avec le nombre de canons, d'approvisionnemens, et le nombre d'équipages.

BONAPARTE.

Au Caire, le 4 messidor an 7 (22 juin 1799).

Au citoyen Baille, capitaine des grenadiers de la soixante-neuvième demi-brigade.

J'ai reçu, citoyen, les notes que vous m'avez remises, qui prouvent que votre compagnie n'était pas avec les deux autres compagnies au moment où je fus mécontent d'elles, ce qui m'a porté à leur défendre de porter des palmes à leur entrée au Caire, et qu'elle venait au contraire d'être envoyée par le général Rampon à l'attaque d'un poste où elle a montré le courage, l'impétuosité et la bravoure qui doivent distinguer les grenadiers.

BONAPARTE.

Au Caire, le 5 messidor an 7 (23 juin 1799).

Au général Kléber.

Je reçois, citoyen général, vos lettres des 26, 28 et 29 prairial.

L'année passée, nous avions permis le commerce avec la Syrie, et Djezzar-Pacha s'y était opposé. Quelque inconvénient qu'il puisse y avoir, le premier besoin pour nous étant de ne pas laisser tomber l'agriculture, je ne vois pas d'inconvénient à ce que, d'ici à thermidor, vous permettiez le commerce avec la Syrie; mais je crois qu'il est bon de laisser passer tout messidor.

Le bataillon de la vingt-cinquième se rend en droite ligne à Catieh avec le général Leclerc. J'ai envoyé le général Destaing à Rahmanieh.

Le général Dommartin doit être rendu à Alexandrie. Si Lesbeh n'est pas en état aujourd'hui, il est au moins nécessaire que vous donniez les ordres qu'on y travaille avec une telle activité, que tous les mois il acquière un nouveau degré de force, et que, l'année prochaine, il puisse remplir le but qu'on s'était proposé.

Hassan-Thoubar est au Caire, je dois le voir dans une heure. Je ne sais pas trop le parti que je prendrai avec cet homme. Si je lui rends ce qu'il me demande, le préalable sera qu'il me remette ses enfans en otage.

Nous sommes toujours ici sans nouvelles du continent. On m'assure aujourd'hui que des vaisseaux anglais ont paru devant Alexandrie; qu'ils ont expédié à Mourad trois exprès sur des dromadaires. Ils auront de la peine à le trouver, car le général Friant est dans ce moment dans les oasis.

Le général Desaix est en pleine jouissance de la Haute-Egypte et de Cosseir. Les impositions se payent régulièrement, et sa division est au courant de sa solde.

Avec les impositions des provinces de Damiette et de Mansoura, vous viendrez facilement à bout de payer votre division.

Mettez-vous en correspondance avec Rosette, afin que l'on vous prévienne promptement de tout ce qui pourrait se passer sur la côte. Dès l'instant qu'il y aura un peu d'eau, je vous enverrai les deux demi-galères et la chaloupe canonnière *la Victoire*, qui sont fort bien armées. Dans ce moment-ci les eaux sont trop basses.

Je crois qu'il serait toujours utile de tenir à Omm-Faredge le bateau *le Menzaleh*, et de remplir sa cale de jarres pleines d'eau, car d'ici à un ou deux mois le lac Menzaleh sera un moyen efficace de communication avec Catieh et El-Arich.

Le général Menou n'est pas encore de retour de son inspection d'El-Arich.

Quatre ou cinq négocians de Damiette, chrétiens ou turcs, peuvent vous prêter les 60,000 livres que vous demandez ; je crois que cela vaut mieux que de s'adresser à un trop grand nombre.

Choisissez six négocians turcs et deux ou trois chrétiens, et imposez chacun à tant.

Je ne connais pas les membres du divan de Damiette. Cette province a toujours été faiblement administrée, et je ne la calculerai de niveau avec celles de Rosette, du Caire et d'Alexandrie que trois ou quatre décades après votre arrivée. Faites tout ce que la prudence vous fera juger nécessaire. BONAPARTE.

Au Caire, le 5 messidor an 7 (23 juin 1799).

Au chef de la soixante-neuvième demi-brigade.

J'ai reçu, citoyen, votre mémoire historique sur vos compagnies de grenadiers. Votre tort est de ne pas vous être donné les sollicitudes nécessaires pour purger ces compagnies de quinze à vingt mauvais sujets qui s'y trouvaient. Aujourd'hui, il ne faut penser qu'à organiser ce corps, et le mettre à même de soutenir, aux premiers événemens, la réputation qu'il s'était acquise en Italie.

BONAPARTE.

Au Caire, le 5 messidor an 7 (23 juin 1799).

Au commandant du génie.

Je vous prie, citoyen, de profiter du départ du bataillon de la soixante-neuvième qui se rend demain à Mit-Kamar, pour y envoyer les officiers du génie qui doivent tracer la redoute que j'y ai ordonnée.

BONAPARTE.

Au Caire, le 5 messidor an 7 (23 juin 1799).

Au citoyen Poussielgue.

Je vous prie, citoyen, de me proposer une mesure afin qu'il ne sorte de Suez qu'une quantité de riz, blé et sucre, proportionnée à celle du café qui nous arrive.

Il ne faudrait pas que le schérif de la Mecque nous enlevât, pour quelques fardes de café, la plus grande partie de nos subsistances. BONAPARTE.

Au Caire, le 5 messidor an 7 (23 juin 1799).

Au général Kléber.

Hassan-Toubar, citoyen général, sort de chez moi. Il remet ici, ce soir, son fils en otage : c'est un homme âgé de trente ans. Hassan-Toubar part sous peu de jours pour Damiette; il paraît un peu instruit par le malheur : d'ailleurs, son fils nous assure de lui. Je crois qu'il vous sera très-utile pour l'organisation du lac Menzaleh, la province de Damiette, les communications avec El-Arich, et votre espionnage en Syrie.

Je suis en guerre avec presque tous les Arabes. J'ai rompu, à ce sujet, tous les traités possibles, parce que aujourd'hui qu'ils nous connaissent, et qu'il n'y a presqu'aucune tribu qui n'ait eu des relations avec nous, je veux avoir des otages. BONAPARTE.

Au Caire, le 5 messidor an 7 (23 juin 1799).

Au commandant du génie.

Je vous prie, citoyen commandant, de faire déblayer au plus tôt les murailles qui sont contre les créneaux de la porte du Delta.

Vous trouverez ci-joint une lettre de l'administrateur-général des finances, je vous prie de la prendre en considération, et de vous concerter avec les autorités, les ingénieurs des ponts et chaussées et l'administrateur des finances, et de me présenter un projet,

1°. Des maisons nationales à démolir;

2°. Des maisons particulières à acquérir et à démolir, pour avoir une communication large et commode d'ici au quartier de l'Institut, avec une place au milieu de ladite communication;

3°. Pour avoir une communication de la place Esbekieh à la place Birket-el-Fil, avec une place au milieu. Les maisons que l'on a démolies à droite et à gauche défigurent la ville et ruinent les habitations, que nous serons obligés un jour de rétablir. BONAPARTE.

An Caire, le 5 messidor an 7 (23 juin 1799).

Au général Kléber.

La province de Mansoura, citoyen général, nous a fourni quelques bons chevaux, elle en doit fournir encore une centaine. Je vous prie de donner l'ordre que l'on procède sans délai à les lever; cela nous est extrêmement essentiel : surtout, ordonnez qu'on ne prenne pas de chevaux au-dessous de cinq ans. BONAPARTE.

Au Caire, le 5 messidor an 7 (23 juin 1799).

Au général Desaix.

Je vous envoie, citoyen général, trois officiers du génie, des cartouches, des outils et des hommes à pied à monter. Vous garderez les hommes du vingt-deuxième de chasseurs et du vingtième de dragons, et vous me renverrez tout le reste au Caire. Nous avons besoin d'un corps de cavalerie considérable, pour veiller à la défense de la côte.

Nous sommes toujours très-tranquilles. J'attends toujours de vos nouvelles. BONAPARTE.

Au Caire, le 7 messidor an 7 (25 juin 1799).

Au général Desaix.

Quoique la caravane de Darfour se soit très-mal conduite, citoyen général, mon intention est que vous fassiez rendre à Krabino, un des chefs de la caravane, sa propre fille, qui a été enlevée, et qui est demeurée à un des chirurgiens de votre division. BONAPARTE.

Au Caire, le 7 messidor an 7 (25 juin 1799).

Aux citoyens Hamelin et Liveron.

J'ai reçu, citoyens, votre lettre du 28 prairial. Le citoyen Poussielgue, qui a mis en vous toute sa con-

fiance pour un objet aussi essentiel, garantit votre activité et les moyens que vous aurez pour réussir. J'écris au général Desaix pour qu'il vous donne toute la protection que vous pourrez désirer. Autant qu'il sera possible, on levera toutes les difficultés qui pourraient s'opposer à la marche de votre opération. La réussite pourra faire apprécier les motifs qui vous ont fait mettre en avant, comme seule elle sera la mesure du service que vous vous trouverez avoir rendu. Vous n'aurez réussi que lorsque vous aurez fait verser, à Boulac, 600,000 ardeps de blé. BONAPARTE.

Au Caire, le 7 messidor an 7 (25 juin 1799).

Au payeur général.

Ayant autorisé le général Kléber à percevoir, dans les provinces de Mansoura et de Damiette, toutes les sommes nécessaires pour sa division, je vous prie de donner l'ordre à vos préposés de faire recette de tous les fonds que fera rentrer le général Kléber, et de suivre tous les ordres qu'il leur donnera pour le paiement, sauf à vous rendre compte. BONAPARTE.

Au Caire, le 13 messidor an 7 (25 juin 1799).

A l'ordonnateur en chef.

J'ai donné, citoyen ordonnateur, au général Kléber l'autorité nécessaire pour administrer les provinces de

Damiette et de Mansoura, de manière à pouvoir solder tout ce dont a besoin sa division.

La même autorité a été donnée au général Marmont pour les provinces d'Alexandrie, Rosette et Bahhireh.

Même autorité au général Desaix pour les trois provinces de la Haute-Egypte.

Je vous prie donc, dans les besoins de l'administration, de distinguer les besoins de la division Desaix, ceux de la division Kléber, l'arrondissement d'Alexandrie, et enfin le Caire et les troupes qui sont dans les autres provinces.

Si vous accordiez pour les divisions Kléber, Desaix et l'arrondissement d'Alexandrie plus qu'il ne faut, les généraux ne feraient pas solder les crédits que je vous ai donnés. BONAPARTE.

Au Caire, le 7 messidor an 7 (25 juin 1799).

Au chef de brigade d'artillerie Grobert.

Je vous prie, citoyen, de me remettre demain l'état général des pièces et munitions qui se trouvent, soit en batterie à Gizeh, soit au parc général de l'armée, soit au magasin général de la direction.

Je vous prie de tenir à la disposition du commandant de la marine toutes les pièces d'un calibre inférieur à 3, et qui dès-lors ne sont pas propres au service de terre.

Je vous prie de faire remettre au commandant de la marine deux pièces de 6 pour armer la demi-galère embossée à Gizeh. BONAPARTE.

Au Caire, le 7 messidor an 7 (25 juin 1799).

A l'ordonnateur en chef.

Je viens de faire la visite de l'hôpital de la maison d'Ibrahim-Bey. J'ai vu, avec mécontentement, qu'il y manque plusieurs médicamens essentiels, et surtout la pierre infernale.

Donnez les ordres pour qu'avant le 10 du mois, tous ces objets soient à l'hôpital.

J'ai trouvé que les pharmaciens n'étaient pas à leur poste. Il y avait quelques plaintes sur les chirurgiens.

Il manquait beaucoup de draps, et les chemises étaient plus sales qu'elles ne l'auraient été à l'ambulance devant Acre.

Fixez, je vous prie, vos yeux sur cet objet essentiel. Faites-vous remettre l'état du linge, des chemises qui ont été donnés au directeur de l'hôpital, et faites de manière à ce que, d'ici au 10, il y ait cinq ou six cents chemises à cet hôpital. BONAPARTE.

Au Caire, le 8 messidor an 7 (26 juin 1799).

Au général Marmont.

Je n'ai point reçu, citoyen général, la lettre que vous m'annoncez m'avoir écrite le 1er messidor, je viens de recevoir celle du 3.

Le général Destaing est arrivé à Rahmanieh; il a

mené avec lui un bataillon de la soixante-unième, le général Lanusse y avait envoyé un bataillon de la quatrième. Le chef de la quatrième est parti avant-hier avec un autre bataillon. Ainsi, il ne manque pas de forces pour faire payer les contributions et dissiper les rassemblemens. Vous-même, vous pouvez avec une partie de vos forces, vous porter sur Mariout, et détruire ces maudits Arabes.

Le contre-amiral Ganteaume doit être arrivé à Alexandrie. Secondez, je vous prie, toutes ses opérations.

Smith est un jeune fou qui veut faire sa fortune, et cherche à se mettre souvent en évidence. La meilleur manière de le punir, est de ne jamais lui répondre. Il faut le traiter comme un capitaine de brûlot. C'est au reste un homme capable de toutes les folies, et auquel il ne faut jamais prêter un projet profond et raisonné : ainsi, par exemple, il serait capable de faire faire une descente à 800 hommes. Il se vante d'être entré déguisé à Alexandrie. Je ne sais si ce fait est vrai, mais il est très-possible qu'il profite d'un parlementaire pour entrer dans la ville, déguisé en matelot.

La province de Rosette doit beaucoup d'argent, prenez des mesures pour faire tout solder.

Le Nil n'augmente pas encore, mais du moment qu'il sera un peu haut, je vous enverrai six cent mille rations de biscuit et une grande quantité de blé.

BONAPARTE.

Au Caire, le 8 messidor an 7 (26 juin 1799).

Au général Kléber.

Je vous prie, citoyen général, d'envoyer au Caire l'osmanli que vous avez déjà renvoyé d'Alexandrie, et qui, par sa mauvaise étoile, n'est pas encore parti. Je le garderai prisonnier à la citadelle; il servira d'ôtage pour les Français prisonniers à Constantinople.

BONAPARTE.

Au Caire, le 8 messidor an 7 (26 juin 1799).

Au divan du Caire.

J'ai fait arrêter le cadi, parce que j'ai lieu de m'en méfier, et que son père, que j'avais comblé de bienfaits, m'a payé de la plus noire ingratitude. Je vous prie de me présenter quelqu'un pour remplir cette place. Il faut que ce soit un homme né en Egypte.

BONAPARTE.

Au Caire, le 9 messidor an 7 (27 juin 1799).

Au général Dugua.

Je vous prie de réunir demain matin, chez vous, citoyen général, les membres du divan, et de leur faire connaître la lettre ci-jointe, en réponse à celle qu'il m'a écrite ce matin.

Je désire que vous envoyiez de suite quelqu'un rassu-

rer les femmes du cadi, et que vous donniez l'ordre à la citadelle qu'il soit traité avec les plus grands égards.

Je désire également que vous lui fassiez demander le lieu où il désire se rendre, soit qu'il veuille aller en Syrie, soit à Constantinople ; je l'y ferai conduire.

BONAPARTE.

Au Caire, le 9 messidor an 7 (27 juin 1799).

Au divan du Caire.

J'ai reçu votre lettre ce matin. Ce n'est pas moi qui ai destitué le cadi, c'est le cadi lui-même qui, comblé de mes bienfaits, a poussé l'oubli de ses devoirs jusqu'à quitter son peuple et abandonner l'Egypte, pour se retirer en Syrie.

J'avais consenti que, provisoirement, pendant la mission qu'il devait avoir en Syrie, il laissât son fils pour gérer sa place pendant son absence ; mais je n'aurais jamais cru que ce fils, jeune, faible, dût remplir définitivement la place de cadi.

La place de cadi s'est donc trouvée vacante. Qu'ai-je donc fait pour suivre le véritable esprit du Coran? C'est de faire nommer le cadi par l'assemblée des scheicks ; c'est ce que j'ai fait. Mon intention est donc que le scheick El-Arichi, qui a obtenu vos suffrages, soit reconnu et remplisse les fonctions de cadi. Les premiers califes, en suivant le véritable esprit du Coran, n'ont-ils pas eux-mêmes été nommés par l'assemblée des fidèles?

Il est vrai que j'ai reçu avec bienveillance le fils du cadi lorsqu'il est venu me trouver, aussi mon intention est-elle de ne lui faire aucun mal ; et si je l'ai fait conduire à la citadelle, où il est traité avec autant d'égards qu'il le serait chez lui, c'est que j'ai pensé devoir le faire par mesure de sûreté ; mais dès que le nouveau cadi sera publiquement revêtu et exercera ses fonctions, mon intention est de rendre la liberté au fils du cadi, de lui restituer ses biens, et de le faire conduire avec sa famille dans le pays qu'il désirera. Je prends ce jeune homme sous ma spéciale protection ; aussi bien je suis persuadé que son père même, dont je connaissais les vertus, n'a été qu'égaré.

C'est à vous à éclairer les bien intentionnés, et faites ressouvenir enfin aux peuples d'Egypte qu'il est temps que le règne des osmanlis finisse : leur gouvernement est plus dur cent fois que celui des mameloucks, et y a-t-il quelqu'un qui puisse penser qu'un scheick, natif d'Egypte, n'ait pas le talent et la probité nécessaires pour remplir la place importante de cadi ?

Quant aux malintentionnés et à ceux qui seraient rebelles à ma volonté, faites-les moi connaître : Dieu m'a donné la force pour les punir ; ils doivent savoir que mon bras n'est pas faible.

Le divan et le peuple d'Egypte doivent donc voir dans cette conduite une preuve toute particulière de ces sentimens que je nourris dans mon cœur pour leur bonheur et leur prospérité ; et si le Nil est le premier des fleuves de l'Orient, le peuple d'Egypte, sous mon gouvernement, doit être le premier des peuples.

BONAPARTE.

Au Caire, le 10 messidor an 7 (28 juin 1799).

Au citoyen Poussielgue.

Je vous prie, citoyen, de faire au général Kléber un acte de donation de sa maison. BONAPARTE.

Au Caire, le 10 messidor an 7 (28 juin 1799).

Au général Dugua.

Vous ferez fusiller, citoyen général, le nommé Joseph, natif de Cherkem, près la mer Noire;

Le nommé Sélim, natif de Constantinople, tous deux détenus à la citadelle.

Quant au nommé Ibrahim-Kerponteli, on fera interroger celui qu'il cite pour être son père, afin de savoir s'il l'avoue, et vous me ferez donner des notes sur la manière dont son père s'est conduit.

Je vous renvoie les interrogatoires de ces hommes, afin que vous les puissiez mieux reconnaître.

BONAPARTE.

Au citoyen Dupas, commandant la citadelle.

An Caire, le 10 messidor an 7 (28 juin 1799).

Le citoyen James, canonnier au quatrième régiment d'artillerie, citoyen commandant, est détenu depuis six

mois à la citadelle. Si vous ignorez les motifs de son arrestation, je vous prie de le faire mettre sur-le-champ en liberté.

Vous ferez mettre en liberté les citoyens Jersay, sapeur à la deuxième compagnie; Billou, canonnier à la septième compagnie d'artillerie; Michel Gazette, sapeur; Robin, mineur.

Vous ferez consigner le citoyen Philippe Bouette au chef de brigade de la vingt-deuxième, pour le mettre dans son corps.

Vous ferez mettre en liberté, le 15 du mois, le citoyen Bataille, soldat à la légion maltaise.

Vous ferez mettre en liberté les citoyens Merel, dromadaire; Dubourg, volontaire au deuxième bataillon de la soixante-neuvième.

Vous ferez mettre en liberté, ou traduire à un conseil militaire, s'il y a lieu, le citoyen Signal, caporal du deuxième bataillon de la trente-deuxième.

Vous ferez mettre en liberté le citoyen Roanet, volontaire au deuxième bataillon de la trente-deuxième.

BONAPARTE.

An Caire, le 10 messidor an 7 (28 juin 1799).

Au citoyen Fourier, commissaire, près le divan.

Je vous prie, citoyen, de me faire un rapport sur les membres qui composent le grand et le petit divan du Caire, pour me faire connaître s'il y a des places vacantes dans l'un ou l'autre.

Je désire également que vous me fassiez connaître si, parmi les membres du grand divan, il s'en trouverait qui ne mériteraient pas la place qu'ils ont, soit par leur peu de considération, soit par une raison quelconque; que vous me présentiez un certain nombre d'individus pour remplir les places vacantes. Mon intention est de composer ce divan de manière à former un corps intermédiaire entre le gouvernement et l'immense population du Caire, de manière qu'en parlant à ce grand divan, on soit sûr de parler à la masse de l'opinion.

BONAPARTE.

Au Caire, le 10 messidor an 7 (28 juin 1799).

Au général Destaing.

Je reçois presque en même temps vos lettres des 5 et 7 messidor.

Le premier bataillon de la quatrième est parti le 6 à quatre heures après midi du Caire, pour se rendre à Rahmanieh. Si vous êtes parti le 9, comme c'était votre projet, pour remonter votre province, vous vous serez probablement joint à portée de tomber sur le rassemblement de l'ennemi. Le quinzième de dragons et tous les dromadaires disponibles partent cette nuit pour se rendre à Menouf; je donne l'ordre au général Lanusse de se porter au village de . . . . , et de le brûler, ainsi que le village de Zaïra, après quoi il vous fera passer le quinzième et les dromadaires. Ces secours et les trois bataillons que vous avez, vous mettent à même de soumettre la province de Babireh.

Dès l'instant que vous aurez frappé quelques coups dans votre province, faites-moi passer la légion nautique, dont j'ai le plus grand besoin pour l'organisation de l'armée. BONAPARTE.

Au Caire, le 12 messidor an 7 (30 juin 1799).

Au sultan de Darfour.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux : il n'y a d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète.

Au sultan de Darfour Abd-el-Rahman, serviteur des deux côtés saintes, calife du glorieux prophète de Dieu et maître des mondes.

J'ai reçu votre lettre, j'en ai compris le contenu.

Lorsque votre caravane est arrivée, j'étais absent, ayant été en Syrie pour punir et pour détruire nos ennemis. Je vous prie de m'envoyer par la première caravane deux mille esclaves noirs ayant plus de seize ans, forts et vigoureux : je les achèterai tous pour mon compte.

Ordonnez à votre caravane de venir de suite, et de ne pas s'arrêter en route. Je donne des ordres pour qu'elle soit protégée partout. BONAPARTE.

Au Caire, le 12 messidor an 7 (30 juin 1799).

Au schérif de la mecque.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux : il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète.

J'ai reçu votre lettre, et j'en ai compris le contenu.

J'ai donné les ordres pour que tout ce qui peut vous persuader de l'estime et de l'amitié que j'ai pour vous soit fait.

J'espère qu'à la saison prochaine vous ferez partir une grande quantité de bâtimens chargés de café et de marchandises des Indes : ils seront toujours protégés.

Je vous remercie de ce que vous avez fait passer mes letttres aux Indes et à l'Ile de France : faites-y passer celles-ci, et envoyez-moi la réponse.

Croyez à l'estime que j'ai pour vous et au cas que je fais de votre amitié. BONAPARTE.

Au Caire, le 12 messidor an 7 (30 juin 1799).

Au commandant de l'Ile de France.

Je vous prie, citoyen commandant, de faire payer au schérif de la Mecque la somme de 94,000 fr., que le payeur de l'armée tire en trois lettres de change sur le payeur de l'Ile de France, et dont la trésorerie nationale tiendra compte.

J'ai pensé devoir me servir de ce moyen pour avoir un canal sûr pour correspondre avec vous, malgré les croiseurs qui infestent la mer Rouge.

Je vous salue. BONAPARTE.

Au Caire, le 12 messidor an 7 (30 juin 1799).

Au commandant des Iles de France et de la Réunion.

Vous aurez sans doute appris, citoyen commandant, que depuis un an la république est maîtresse de l'Egypte. Je vous ai fait passer plusieurs lettres par la voie de Mokka, et j'espère que vous les aurez reçues.

Les ports de Suez et de Cosseir sont occupés par des garnisons françaises et armés, les avisos que vous pourrez m'envoyer pour correspondre avec moi, seront donc sûrs d'y être protégés.

Je désirerais que vous me fissiez passer le plus tôt possible quelques avisos pour pouvoir correspondre avec les Indes, et que vous profitassiez de ces bâtimens pour nous envoyer trois mille fusils de calibre, quinze cents paires de pistolets, mille sabres.

La grande quantité de vaisseaux anglais qui inondent la Méditerranée, rend difficile l'arrivée des bâtimens de Toulon. Mes dernières nouvelles de France sont du mois de ventose : nous nous étions emparés du royaume de Naples, qui s'était déclaré pour les Anglais, et la république était dans l'état le plus florissant.

Faites-moi passer par vos avisos toutes les nouvelles que vous pourriez avoir des Indes.

L'établissement solide que la république vient de faire en Egypte sera une source de prospérité pour l'Ile de France.

L'état-major vous fait passer différens imprimés qui

vous feront connaître les événemens qui se sont passés dans ce pays ci.

Croyez, je vous prie, au désir que j'ai de faire quelque chose qui vous soit agréable. BONAPARTE

Au Caire, le 13 messidor an 7 (1er juillet 1799)

Au général Marmont.

J'ordonne au payeur, citoyen général, de faire passer 50,000 fr. à Alexandrie pour pourvoir à un mois de solde et aux différens crédits que le payeur ouvrira au génie, à l'artillerie et aux administrations.

Les Ouadis sont venus me trouver : quoique ces scélérats eussent bien mérité que je profitasse du moment pour les faire fusiller, j'ai pensé qu'il était bon de s'en servir contre la nouvelle tribu, qui paraît décidément être leur ennemie. Ils ont prétendu n'être entrés pour rien dans tous les mouvemens du Bahireh : ils sont partis 300 des leurs avec le général Murat, qui a 300 hommes de cavalerie, trois compagnies de grenadiers de la soixante-neuvième, et deux pièces d'artillerie. Je lui ai donné ordre de rester huit ou dix jours dans le Bahireh pour détruire les Arabes et aider le général Destaing à soumettre entièrement cette province : mon intention est que tous ces Arabes soient chassés au-delà de Marcouf. Le général Destaing avait reçu auparavant un bataillon de la quatrième, le quinzième de dragons et une compagnie du régiment des dromadaires.

J'espère que des sommes considérables entreront promptement dans la caisse du payeur d'Alexandrie. Du moment où le Nil sera navigable, on vous enverra deux cent mille rations de biscuit, qui sont ici toutes prêtes. BONAPARTE.

Au Caire, le 13 messidor an 7 (1er juillet 1799).

Au général Kléber.

Hassan Thoubar, citoyen général, se rend à Damiette. Il a laissé ici son fils en ôtage. Il compte habiter Damiette ou du moins y laisser sa femme et sa famille pour assurer davantage de sa fidélité. Je lui ai restitué ses biens patrimoniaux. Quant aux femmes qu'il réclame, je n'ai rien statué, parce que j'ai pensé qu'elles étaient données à d'autres, et que d'ailleurs il serait ridicule qu'un homme dont nous avons eu tant à nous plaindre, reprît tout à coup une si grande autorité dans le pays Par la suite, vous verrez le parti que vous pourrez tirer de cet homme. BONAPARTE.

Au Caire, le 14 messidor an 7 (2 juillet 1799).

Au général Dugua.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, les noms de cinq mamelucks, qui, je crois, sont ici sans passeport, puisqu'ils ne sont pas sur votre état. Prenez des

renseignemens sur ces homme, et, s'ils sont les mêmes que ceux que l'on m'a adressés comme mauvais sujets, faites-les arrêter de suite et conduire à la citadelle : Hussein, de la suite d'Oshman ; Bey-Cherchaoui ; l'émir Ahmed-Aboukul, de la maison Hussein-Bey ; l'émir Hassan, mamelouck d'Ayoub-Bey ; Aly-Effendi, de chez Sélim-Bey.

Faites rechercher, je vous prie, s'il y aurait dans la ville d'autres mameloucks également sans passeport.

BONAPARTE.

Au Caire, le 14 messidor an 7 (2 juillet 1799).

Au général Desaix.

Je reçois, citoyen général, votre lettre du 3 messidor. J'ai reçu en même temps une lettre du général Friant de Bénéçouef, du 12 messidor; il m'annonce que Mourad-Bey fuit dans le Bahhireh. Il est indispensable que vous fassiez partir tout de suite pour le Caire tous les escadrons ou hommes montés des neuvième de hussards, troisième, quatorzième et quinzième de dragons. Gardez avec vous tous les hommes du vingt-deuxième de chasseurs et du vingtième de dragons. Il me paraît qu'il se trame quelque chose dans le Bahhireh, plusieurs tribus d'Arabes et quelques centaines de Maugrabins s'y sont rendus de l'intérieur de l'Afrique ; Mourad-Bey s'y rend. Si ce rassemblement prenait de la consistance, il pourrait se faire que les Anglais et les Turcs y joignissent plusieurs milliers d'hommes.

Nous n'avons encore, ni devant Damiette, ni devant Alexandrie, aucune espèce de croisière ennemie.

On travaille tous les jours avec la plus grande activité aux fortifications d'El-Arich et de Catieh.

On vous envoie tout ce qui reste du vingt-deuxième de chasseurs et du vingtième de dragons.

Il part également une centaine d'hommes de votre division qui vont vous rejoindre. Si vous pouvez vous passer du bataillon de la soixante-unième, envoyez-le ici.

Le général Davoust est tombé malade et n'a pu remplir la mission que je voulais lui confier.

L'état-major n'a pas l'état des officiers auxquels vous avez accordé de l'avancement, envoyez-le moi, ainsi que celui des soldats auxquels vous désirez qu'il soit accordé des récompenses.

J'attends des nouvelles d'Europe. Le vent commence à devenir bon et nos ports sont ouverts. Au reste, Perrée, avec ses trois frégates, doit y être arrivé : il était chargé de nos instructions particulières.

J'attache une importance majeure à la prompte exécution du mouvement de cavalerie dont je vous ai parlé plus haut.

Le général Dommartin se rendant à Alexandrie sur un bâtiment armé, a été attaqué par les Arabes. Il est parvenu, quoique échoué, à les repousser avec la mitraille ; mais il a deux blessures qui ne sont pas dangereuses. On dit que vous avez quelques gros bâtimens provenant des mamelouckes, et quelques djermes désarmées : faites passer tout cela au Caire, nous tâcherons d'en tirer parti.

BONAPARTE.

Au Caire, le 15 messidor an 7 (3 juillet 1799).

Au scheick El-Békri,
le premier des schérifs et notre ami.

Je vous écris la présente pour vous faire passer la demande que vous m'avez faite pour votre femme, pour dix karats de village, uniquement pour vous donner une preuve de l'estime que je fais de vous, et du désir que j'ai de voir tous vos vœux et tout ce qui peut vous rendre heureux s'accomplir. BONAPARTE.

Au Caire, le 15 messidor an 7 (3 juillet 1799).

Au général Reynier.

J'ai reçu, citoyen général, votre lettre de Seneta, du 10 messidor. Toute la cavalerie de l'armée est dans ce moment-ci dans le Bahhireh; il sera possible, cependant, de réunir une centaine de chevaux d'ici au 20, en y mettant une partie de mes guides. Faites en sorte que, ce jour-là, les 100 hommes de cavalerie que vous avez soient à Belbeis, afin que ces 200 hommes réunis, avec une pièce de canon, et 200 hommes d'infanterie puissent nettoyer l'oasis. Je confierai cette opération au général Lagrange.

Le seul moyen qui vient de réussir parfaitement au général Rampon, et qui lui a fait lever en très-peu de temps 100 chevaux et tout le miri du Kelioubeh, c'est d'arrêter les scheicks qui ne payent pas, et de les tenir

en ôtages jusqu'à ce qu'ils aient donné de bons chevaux et payé le miri. Avec votre infanterie et votre pièce de canon, vous en avez autant qu'il vous en faut pour ne pas vous détourner un instant de l'importante affaire de la levée du miri.

Pour surprendre Elfy-Bey dans l'Ouadi, il faut que les troupes partent le soir de Belbeis, marchent toute la nuit dans le désert, de manière à arriver, à la petite pointe du jour, au santon. BONAPARTE.

Au Caire, le 15 messidor an 7 (3 juillet 1799).

Au général Friant.

J'ai reçu, citoyen général, la lettre que vous m'avez écrite du Fayoum. La rapidité et la précision de votre marche vous ont mérité la gloire de détruire Mourad-Bey.

Le général Murat, qui est depuis cinq à six jours dans le Bahhireh, et que j'ai prévenu de l'intention où était Mourad-Bey de s'y rendre, vous le renverra probablement.

L'état-major vous écrit pour que vous fassiez une course dans la province d'Alfiéli, afin de détruire les mamelouks qui pourraient s'y être établis.

BONAPARTE.

Au Caire, le 17 messidor an 7 (5 juillet 1799).

Au général Lanusse.

Je reçois, citoyen général, votre lettre du 17 messidor : je suis fort aise que le village de Tatan soit innocent.

Le général Friant m'instruit, par une lettre du 14, que Mourad-Bey est toujours à la fontaine de Rayenne. Il paraît qu'il y est malade de sa personne. Le général Friant va se mettre en route pour le déloger. Faites passer cette lettre au général Murat, et donnez-moi exactement toutes les nouvelles que vous pourrez avoir de ce qui se passe dans le Bahhireh.

Je vous ai envoyé plusieurs procès-verbaux sur les assassinats commis sur nos courriers dans les villages de votre province; faites punir les scheicks belefs de ces villages. Faites qu'avant l'inondation le miri soit levé. Envoyez-moi la note des villages qui selon vous ne sont pas assez taxés, afin de leur demander un supplément. J'attends les trente chevaux que je vous ai demandés.

Je vais sous peu de jours me rendre à Menouf, pour de là reconnaître l'emplacement d'un fort au ventre de la Vache. Faites-moi connaître le nombre d'ouvriers que vous pourrez rassembler dans votre province, afin de pouvoir pousser vivement ce travail.

Je désire fort que vous ayez la gloire de joindre Mourad-Bey. Elle serait due à l'activité et aux services que vous avez rendus pendant notre absence.

Je n'ai point reçu le rapport du général Destaing, qui

aura problablement été pris sur un des courriers égorgés. Faites-moi part des renseignemens qu'il vous aurait donnés. BONAPARTE.

Au Caire, le 19 messidor an 7 (7 juillet 1799).

Au général Fugières.

Le nommé-Achmet Abouzahra, scheick arabe, doit se rendre dans son village, où je désire que vous le rétablissiez dans ses terres et dans ses maisons. Il paiera trois mille talaris dans la caisse du payeur. Cela est soumis cependant aux renseignemens que vous aurez sur les lieux. Il est fort recommandé par des gens de considération. BONAPARTE.

Au Caire, le 19 messidor an 7 (7 juillet 1799).

Au général Murat.

Je reçois, citoyen général, votre lettre sans date, par laquelle vous m'annoncez que vous avez pris plusieurs mamelouckes dans un santon, et que vous vous mettez en marche pour tomber à la pointe du jour sur le rassemblement. On m'assure que Sélim-Cachef, qui est votre prisonnier, est un grand coquin; méfiez-vous-en et envoyez-le moi sous bonne garde.

Ne leur donnez pas un moment de relâche. Si Mourad-Bey descend dans le Bahhireh, ce qui ne paraît pas probable actuellement, il n'a pas avec lui plus de deux

ou trois cents hommes mal armés et écloppés. D'ailleurs je le ferai suivre par une bonne colonne.

Si vous n'avez pas encore marché sur Mariouf, je désire que vous y alliez, et, dans ce cas, que vous ordonniez au général Marmont d'y envoyer de son côté une forte colonne d'Alexandrie.

Tâchez de nous envoyer une cinquantaine de dromadaires, pour monter les hommes qui sont au dépôt.

BONAPARTE.

Au Caire, le 19 messidor an 7 (7 juillet 1799).

Au général Lanusse.

Je reçois votre lettre du 19, citoyen général; je crois faux les renseignemens que vous avez. Mourad-Bey n'a pas bougé de la fontaine de Rayenne, située à douze lieues de Fayoum et à quatre journées du lac Natron.

Le général Friant est parti le 18, et a dû arriver le 19 à la fontaine de Rayenne. Si Mourad-Bey avait pris le parti de se rendre au lac de Natron, il arriverait le 22. Ainsi, sous ce point de vue, votre séjour à Terranch peut être utile pour remplir le but que vous vous proposez. Je ne crois pas qu'il se rende au lac Natron.

Je donne ordre au commandant de la province de Gizeh de partir avec seize hommes et une pièce de canon pour lever le miri dans sa province. Il combinera sa marche de manière à être le 22 à Wardam.

Si donc vous faisiez une course au lac de Natron,

vous lui donneriez l'ordre de vous y suivre. C'est le chef de bataillon Faure qui commande cette province.

BONAPARTE.

Au Caire, le 20 messidor an 7 (8 juillet 1799).

A l'ordonnateur en chef.

Le médecin en chef désire retourner en France, citoyen ordonnateur; sa demande me paraît fondée sur un besoin réel de famille. Veuillez lui faire connaître que j'ai demandé au gouvernement son remplacement, je ne doute pas qu'il ne l'accorde; mais, dans tous les cas, je ne consentirai à son départ que lorsqu'il sera remplacé.

BONAPARTE.

Au Caire, le 20 messidor an 7 (8 juillet 1799).

Au général Dugua.

Vous ferez, citoyen général, trancher la tête à Abdalla-Aga, ancien gouverneur de Jaffa, détenu à la citadelle. D'après ce que m'ont dit les habitans de Syrie, c'est un monstre dont il faut délivrer la terre.

BONAPARTE.

Au Caire, le 21 messidor an 7 (9 juillet 1799).

Au général Lagrange.

Vous ferez partir ce soir, citoyen général, les 200 hommes d'infanterie et les deux pièces de canon, qui

iront coucher à Birket-el-Hadji. Ils en partiront demain pour se rendre à El-Menayer. Vous partirez avec la cavalerie demain au jour pour vous rendre à Birket-el-Hadji; vous y resterez toute la journée de demain, et vous en partirez à la nuit, pour arriver au jour au petit village à une lieue en-deçà de Belbeis. En passant à El-Menayer, vous prendrez notre infanterie. Vous partirez le 20, à la nuit, de ce village, pour vous rendre par le désert dans l'Ouadi, à la suite d'Elfy-Bey. Le général Reynier doit avoir envoyé 100 hommes de cavalerie à Belbeis pour tromper les espions; vous lui enverrez l'ordre de venir vous joindre à la nuit dans l'endroit où vous serez : ce mouvement rétrograde pourra faire croire que cette cavalerie va au Caire. Si cette cavalerie n'était pas encore arrivée, vous donneriez l'ordre qu'elle vienne vous rejoindre.

Vous ferez prendre à vos troupes pour cinq jours de vivres au Caire. Je donne ordre à l'ordonnateur de vous fournir huit chameaux, sur lesquels vous mettrez pour cinq jours de vivres. Vous aurez soin que chacun de vos hommes ait un bidon, et vous ferez mener un chameau avec des outres par 100 hommes; vous prendrez pour ce les chameaux du corps.

Le but de votre expédition est d'obliger Elfi-Bey de dépasser El-Arich, si vous ne pouvez pas le surprendre et le détruire; de reconnaître la route qui va à Suez sans passer par Salahiar. Il doit y avoir des puits dans cette direction.

Votre colonne doit être composée de 200 hommes d'infanterie, de 150 de cavalerie, de 100 hommes de

cavalerie que vous devez trouver à Belbeis, de 100 Grecs à pied, commandés par le capitaine Nicolet, de 30 à 40 hommes à cheval, commandés par le chef de bataillon Barthélemy. Vous aurez avec vous deux pièces d'artillerie et un ingénieur des ponts et chaussées. Vous ferez passer les ordres au chef de bataillon Barthélemy et au capitaine Nicolet de partir ce soir avec votre infanterie. BONAPARTE.

Au Caire, le 24 messidor an 7 (12 juillet 1799).

Au sultan de Darfour.

Au nom de Dieu, clément et miséricordieux.

Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète.

Au sultan de Darfour, Abd-El-Rahmons, serviteur des deux cités saintes, et calife du glorieux prophète de Dieu, maître des mondes.

Je vous écris la présente pour vous recommander Aga-Cachef, qui est auprès de vous, et son médecin Soliman, qui se rend à Darfour, et vous remettra ma lettre.

Je désire que vous me fassiez passer 2000 esclaves mâles, ayant plus de seize ans.

Croyez, je vous prie, au désir que j'ai de faire quelque chose qui vous soit agréable. BONAPARTE.

Au Caire, le 24 messidor an 7 (12 juillet 1799).

Au général Dugua.

Vous ferez fusiller, citoyen général, les nommés Hassan, Jousset, Ibrahim, Saleh, Mahamet, Bekir, Hadj-Saleh, Mustapha, Mahamet, tous mameloucks.

Quant aux nommés Osman, Osman, Ismael, Hussein, autres mamelloucks, vous les ferez tenir en prison à la citadelle jusqu'à nouvel ordre. BONAPARTE.

Au Caire, le 24 messidor an 7 (12 juillet 1799).

Au général Lanusse.

Mourad-Bey, après avoir fait semblant de se rendre dans la Haute-Egypte, citoyen général, a fait contre-marche dans la nuit, et a couché le 22 à Zaoé. Il est passé hier, à quatre heures après midi, à Aboukir, à trois lieues de Girgeh. On pense qu'il a été au lac de Natron. Faites passer cet avis en toute diligence au général Destaing et au général Murat : j'attends dans une heure des détails ultérieurs. Il a avec lui 200 hommes, compris les domestiques; il n'a que 40 chevaux; il est dans un grand état de délabrement; il est vivement poursuivi par le général Friant. BONAPARTE.

Au Caire, le 24 messidor an 7 (12 juillet 1799).

Au général Murat.

Je reçois, citoyen général, votre lettre du 23 messidor, aujourd'hui à cinq heures du soir. Vous m'apprenez votre voyage au lac Natron et votre départ, à cinq heures du soir pour Terraneh, où je suppose que vous êtes arrivé le 24 au matin.

Vous verrez, par la copie de la lettre du général Friant, qu'il a pris quelques chameaux à Mourad-Bey, qui, après avoir fait une marche dans la Haute-Egypte, est rapidement retourné sur ses pas, a marché trois jours et trois nuits, et est arrivé hier 23 à quatre heures du soir au village de Dachour, près les pyramides de Sahara; il en est parti à cinq heures du soir pour prendre la route du désert : on croit qu'il s'est rendu au lac Natron.

Le général Junot est aux pyramides : j'ai envoyé de tous côtés des hommes pour m'instruire de la marche de Mourad-Bey.

Mourad-Bey a avec lui 200 mameloucks, moitié à cheval, moitié sur des chameaux, en très-mauvais état, et cinquante à soixante Arabes : si le bonheur eût voulu que vous fussiez resté vingt-quatre heures de plus au lac de Natron, il est très-probable que vous nous apportiez sa tête.

Vous vous conduirez selon les nouvelles que vous recevrez; vous vous rendrez au lac de Natron ou sur tout autre point du Bahireh où vous penserez devoir

vous porter pour nous débarrasser de cet ennemi si redoutable et aujourd'hui en si mauvais état.

Le général qui aura le bonheur de détruire Mourad-Bey aura mis le sceau à la conquête de l'Egypte : je désire bien que le sort vous ait réservé cette gloire.

BONAPARTE.

Au Caire, le 25 messidor an 7 (13 juillet 1799).

Au général Dugua.

Vous ferez fusiller, citoyen général, les nommés Lachin et Emir-Mahamet, mameloucks.

Vous ferez tenir en prison, jusqu'à nouvel ordre, les nommés Chain, Daoud, Selim, Ali, Sélim, Saleh, autres mameloucks.

Quant à ce dernier, on attendra, pour prononcer sur son sort, l'arrivée du chef de bataillon Destrées, afin de vérifier les faits qu'il a avancés. BONAPARTE.

Au Caire, le 27 messidor an 7 (17 juillet 1799).

Au général Desaix.

Mourad-Bey a été au lac Natron, citoyen général; il n'a pas trouvé le rassemblement des bayouchi et des mameloucks : il est retourné. Il a couché la nuit du 25 au 26 aux pyramides. Bertram, chef des Arabes, lui a fourni ce dont il avait besoin : il a disparu. Il est, à

ce que me mande le général Murat, au village de Dachour, à six ou sept heures d'ici : cela me contrarie beaucoup.

Le 24, une flotte turque, composée de cinq vaisseaux de ligne, trois frégates, cinquante à soixante bâtimens légers ou de transport, a mouillé dans la rade d'Aboukir. Je n'ai des nouvelles de Damiette que du 23.

Ibrahim-Bey est à Gaza, où il menace. Le général Lagrange a nettoyé les onadis, près le camp des mameloucks, descendus de la Haute-Egypte, tué Osman-Bey-Cherkaoui, et chassé le reste dans le désert ; mais il occupe le reste de ma cavalerie : ainsi il faut, dans ce moment, contenir Mourad-Bey, qui est sur la lisière de la province de Gizeh, Osman-Bey, etc., et pourvoir au débarquement. Vous voyez qu'il est nécessaire de prendre des mesures promptes et essentielles.

Je suis fâché que le général Friant n'ait pas suivi Mourad-Bey, ou du moins il ne devait pas, étant à portée du Caire, s'en éloigner sans savoir ce que j'en pensais.

Il faut vous approcher de Bénéçouef, réunir toutes vos troupes en échelons, de manière à pouvoir, en peu de jours, être au Caire, avec la première colonne et les suivantes, à trente-six heures d'intervalle les unes des autres ; tenir à Cosseir 100 hommes, autant dans le fort de Kench. Si le débarquement est une chose sérieuse, il faudra évacuer la Haute-Egypte, laissant vos dépôts en garnison dans vos forts ; s'il n'est composé que de 5 ou 6,000 hommes, alors il faut que vous envoyiez une colonne pour contenir Mourad-Bey, le suivre partout

où il descendra, dans le Bahhireh, le Delta, la Scharkieh ou dans la province de Gizeh. Pour ce moment, mon intention est que vous vous prépariez à un grand mouvement, et que vous vous contentiez de faire partir de suite une colonne pour poursuivre Mourad-Bey. Vous la dirigerez sur Gizeh.

Je pense que vous aurez fait partir tous les hommes des septième de hussards, quatorzième, troisième et quinzième de dragons : nous en avons bien besoin. Je vais me porter dans le Bahhireh avec 100 hommes de mes guides, pour toute cavalerie. Je suis fâché que Destrées ne soit pas parti avec son régiment.

BONAPARTE.

LIVRE SEPTIÈME

Gizeh, le 27 messidor an 7 (15 juillet 1799).

Au général Kléber.

L'adjudant-général Jullien vous aura sans doute appris, citoyen général, la nouvelle de l'arrivée d'une flotte turque dans la rade d'Aboukir, le 24 messidor; et, si la présence de l'ennemi ne vous en a pas empêché, vous aurez opéré votre mouvement sur Rosette, en vous portant avec la majeure partie de vos forces sur l'extrémité de votre province, afin de pouvoir, dans le moins de temps possible, combiner vos mouvemens avec le reste.

Je pars dans la nuit pour Terraneh, d'où je me rendrai probablement à Rahmanieh.

Il faut livrer El-Arich et Catieh à leurs propres forces; et si aucune force imposante n'a encore paru devant Damiette, vous vous porterez dans une position quelconque, le plus près possible de Rosette.

J'ai toute la journée couru les déserts, au-delà des pyramides, pour donner la chasse à Mourad-Bey.

BONAPARTE.

Gizeh, le 27 messidor an 7 (15 juillet 1799).

Au général Dugua.

Je vais, citoyen général, partir pour quelques jours. Je retournerai au Caire, aussitôt que la nature des bâtimens qui ont paru et les forces qu'ils pourront porter me seront connues.

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que j'écris au général Desaix : si jamais mes exprès étaient interceptés, et que vous appreniez qu'il se passe des événemens majeurs, vous êtes autorisé à le faire venir.

Faites-moi passer tous les dromadaires et toute la cavalerie qui viendra de la Haute-Egypte ou du général Lagrange. Vous sentez combien il est nécessaire que j'aie quelques centaines d'hommes de cavalerie.

Je donne ordre au payeur de vous faire solder tout ce qui vous est dû pour frais de table et bureaux de la place.

Quant aux généraux Reynier et Lagrange, vous verrez que je ne décide encore rien sur leur destination : je les préviens seulement de se tenir prêts à faire un mouvement sur moi. Comme mes ordres pourraient être interceptés, ce sera à vous, si les circonstances l'exigent, à les en prévenir.

J'ai donné ordre au capitaine Nicolle de rentrer au Caire avec ses Grecs. Envoyez plusieurs exprès pour le lui réitérer.

Je vous prie de faire partir demain, par terre, une copie de ma lettre au général Desaix. BONAPARTE.

Au Caire, le 27 messidor an 7 (15 juillet 1799).

Au citoyen Poussielgue.

Je m'éloigne pour quelques jours, citoyen administrateur; je vous prie de me donner très-souvent des nouvelles de ce qui se passera au Caire. Je ne doute pas que vous ne contribuiez, par votre activité et votre esprit conciliateur, à y maintenir la tranquillité, comme vous l'avez fait précédemment pendant mon incursion en Syrie.

BONAPARTE.

Terraneh, le 29 messidor an 7 (17 juillet 1799).

Au général Kléber.

Le quartier-général est aujourd'hui, citoyen général, à Terraneh. Le général Lanusse va se réunir avec le général Fugières et le général Robin pour former, dans le Delta, une colonne mobile, qui pourra se porter rapidement, soit sur un des points de la côte, soit sur les communications qui seraient sérieusement menacées.

Je compte être le 1er thermidor à Rahmanieh.

BONAPARTE.

P. S. J'ai reçu des lettres, du 26, d'Alexandrie, par lesquelles on m'informe qu'il avait été aperçu, depuis le 24, une flotte ennemie, composée, tant gros que petits bâtimens, d'une soixantaine de voiles, dont seulement cinq de guerre.

Terranch, le 29 messidor an 7 (17 juillet 1799).

Au général Marmont.

J'ai reçu, citoyen général, votre lettre du 24, à la pointe du jour, de Rosette. Je n'ai eu aucune sollicitude pour Alexandrie. Soutenez Rosette. Je pense que vous serez posté à Aboukir, comme vous me l'annonciez, pour tomber sur les flancs de l'ennemi, s'il osait débarquer entre Aboukir et Rosette pour tenter un coup de main.

Des troupes arrivent ce soir à Rahmanieh. Je couche ici ce soir avec l'armée. Je serai, le 1er thermidor, au soir, à Rahmanieh.

J'ai fait mettre garnison et des canons dans les couvens du lac Natron.

Mourad-Bey, chassé, poursuivi de tous côtés, s'est retiré dans le Fayoum; il a avec lui une centaine de mameloucks, 50 arabes et 40 hommes, tous exténués de fatigues et dans le dernier délabrement.

Vous avez sans doute appris que, le 24 du mois, le général Lagrange est arrivé à la pointe du jour dans les oasis situés dans le désert, entre Suez, la Syrie et Belbeis, a surpris 200 mamelocks, tué Osman-Bey-Cherkaoui, un des coryphées du pays, et pris sept cents chameaux.

BONAPARTE.

Terraneh, le 29 messidor an 7 (17 juillet 1799).

A Moussa, chef de la tribu des Anadis.

Nous vous faisons savoir par cette lettre que nous sommes arrivés aujourd'hui à Terraneh pour nous porter dans le Bahhireh, afin de pouvoir anéantir d'un seul coup nos ennemis et confondre tous les projets qu'ils pourraient avoir conçus.

Nous désirons que vous envoyiez, pour le 1er thermidor au soir, à Rahmanieh quelqu'un de votre part pour nous donner des nouvelles de tout ce qui se passe à . . . . . et dans le désert, ainsi que de tout ce qui serait venu à votre connaissance.

Nous désirons aussi . . . . . avec bon nombre de gens pour éclairer notre armée.

Recommandez à tous vos Arabes de se bien comporter, afin qu'ils méritent toujours notre protection.

J'ai fait occuper par nos troupes les couvens du lac Natron : j'y ai fait mettre du canon. Il sera donc nécessaire, quand quelqu'un de votre tribu ira, qu'il se fasse reconnaître, car j'ai ordonné qu'ils soient traités en amis.

Faites connaître le contenu de cette lettre à tous les scheicks, à qui soit le salut. BONAPARTE.

Terraneh, le 29 messidor an 7 (17 juillet 1799).

Proclamation.

Il n'y a d'autre dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète.

Aux scheicks, ulémas, schérifs, imans et fellahs de la province de Bahhireh.

Tous les habitans de la province de Bahhireh mériteraient d'être châtiés ; car les gens éclairés et sages sont coupables lorsqu'ils ne contiennent pas les ignorans et les méchans. Mais Dieu est clément et miséricordieux, le prophète a ordonné, dans presque tous les chapitres du Koran, aux hommes sages et bons d'être clémens et miséricordieux : je le suis envers vous. J'accorde par le présent firman un pardon général à tous les habitans de la province de Bahhireh qui se seront mal comportés, et je donne des ordres pour qu'il ne soit formé contre eux aucune recherche. J'espère que désormais le peuple de la province de Bahhireh me fera sentir par sa conduite qu'il est digne de pardon. BONAPARTE.

Terraneh, le 29 messidor an 7 (17 juillet 1799).

Au général Dugua.

Le nombre des vaisseaux ennemis, citoyen général, s'est augmenté d'une quinzaine de bâtimens légers. Vous sentez combien il serait nécessaire de presser le départ

de tous les hommes dispersés. J'espère que le général Lagrange sera parti du Caire pour l'armée quand vous recevrez ceci. Il y a beaucoup de chefs de bataillon qui ne sont pas à leurs corps, parce qu'ils sont un peu incommodés, et qui ont pensé que ce n'était seulement qu'une course contre les Arabes. Faites que tous ces hommes nous rejoignent; il est essentiel que tout cela marche en corps : j'estime que les détachemens doivent être au moins de 200 hommes.

Ecrivez au général Desaix les nouvelles que je reçois, et que j'imagine que la colonne mobile contre Mourad-Bey est partie, et qu'il presse le départ de la cavalerie que je lui ai demandée. Dès que le bataillon de la 22e, ainsi que le général Rampon et sa colonne, seront arrivés au Caire, qu'il file en toute diligence sur Rahmanieh.

Instruisez le général Reynier qu'il est nécessaire qu'il réunisse la garnison de Salahieh, en y laissant en tout, compris sapeurs et canonniers, 120 hommes, et qu'il soit prêt, à tout événement, à se porter de Belbeis par le Delta sur Rahmanieh : vous lui enverrez pour cet objet tous les grenadiers et l'artillerie de sa division. Il pourra aussi m'amener un millier d'hommes, qui pourront m'être d'un grand secours. Si dans 36 heures vous ne recevez pas de lettre de moi, vous ordonnerez ce mouvement.

Envoyez un des généraux qui sont au Caire en convalescence pour commander à Gizeh.

Faites partir les deux demi-galères et la chaloupe canonnière *la Victoire* pour Rahmanieh. Faites-y em-

barquer deux mille paires de souliers. Envoyez-nous sous leur escorte à Rahmanieh encore deux ou trois cent mille rations de biscuit et de la farine : l'ordonnateur en chef donne des ordres pour cet objet.

Le convoi escorté par les trois djermes *la Vénitienne*, etc., n'est pas encore arrivé.

Je serai le 1er thermidor au soir à Rahmanieh.

Je vous expédierai constamment deux courriers par jour.

Si les Anadis continuent à nous rester fidèles, vous ne manquerez pas de nouvelles. Le citoyen Rosetti peut vous servir beaucoup en cela : ayez cependant l'œil sur les démarches de cet homme.

Sélim-Cachef, le dernier qui est venu du Bahhireh, m'est représenté comme un homme extrêmement dangereux ; faites-le appeler, dites-lui que comme je vais dans le Bahhireh, je désire l'avoir avec moi, à cause de ses connaissances locales, et sur ce faites-le embarquer sur une des demi-galères, en le consignant au commandant et lui recommandant d'avoir pour lui quelques égards ; que cependant il en répond comme d'une chose capitale.

Faites fusiller les prisonniers qui se permettront le moindre mouvement.

Fixez les yeux sur les approvisionnemens de la citadelle de Gizeh, Ibrahim-Bey, et des petits forts.

Faites connaître au divan que, vu les troubles survenus dans le Bahhireh et le grand nombre de mécontens qui s'y trouvent, j'ai jugé à propos de m'y rendre moi-même. Quant aux bâtimens qu'ils pourraient savoir

être sur la côte, dites que nous croyons que ce sont des Anglais, et que l'on dit que la paix est faite entre les deux puissances.

Dites que vous savez que je leur ai écrit, et sur ce demandez-leur s'ils ont reçu ma lettre : montrez-leur ma proclamation aux habitans du Bahhireh; amusez-les avec l'expédition du général Menou au lac Natron et du général Destaing à Mariouf. BONAPARTE.

Rahmanieh, le 2 thermidor an 7 (21 juillet 1799).

Au général Kléber

Nous arrivons à Rhamanieh, citoyen général; l'adjudant-général Jullien m'apprend que l'avant-garde de votre division arrive à Rosette, et que vous-même n'en êtes pas éloigné avec le reste de votre division.

Il paraît que l'ennemi a décidément débarqué à Aboukir, et est dans ce moment maître de la redoute.

Ma ligne d'opération sera Alexandrie, Birket et Rosette. Je me tiendrai avec la masse de l'armée à Birket. Le général Marmont est à Alexandrie, et vous vous trouverez à Rosette l'un et l'autre ayant à peu près autant de monde, de sorte que vous vous trouvez former la droite, le général Marmont la gauche, et je suis au centre. Si l'ennemi est en force, je me battrai dans un bon champ de bataille, ayant avec moi ou ma droite ou ma gauche : celle des deux qui ne pourra pas être avec moi, je tâcherai qu'elle puisse arriver pour servir de réserve.

Birket est à une lieue de la hauteur d'Elouah et à une lieue du village de Bécentor, village assez considérable. Prenez tous les renseignemens nécessaires sur la situation d'Eſkout, village sur la route de Rosette à Aboukir par rapport à Birket, et tâchez de vous organiser de manière à pouvoir au premier ordre vous porter le plus promptement possible à Eſkout ou à Birket, et comme il serait possible que nos communications fussent interceptées, tâchez d'avoir beaucoup de monde en campagne pour savoir ce que je fais et où je suis, afin que s'il arrivait des cas où il n'y eût pas d'inconvénient à un mouvement et où des avis vous feraient penser que j'ai dû vous ordonner de le faire, vous le fassiez.

Vous trouverez à Rosette quelques pièces de campagne dont vous pourrez vous servir.

Je vous envoie quatre copies de cette lettre, afin qu'elle vous parvienne.

Quelque chose qui arrive, je compte entièrement sur la bravoure de seize à dix-huit mille hommes que vous avez avec vous : je ne pense pas que l'ennemi en aurait autant, quand même ses cent bâtimens seraient chargés de troupes. BONAPARTE.

Rahmanieh, le 2 thermidor an 7 (21 juillet 1799).

Au divan de Rosette.

Je vous écris cette lettre pour vous faire connaître que je suis arrivé à Rahmanieh, et que je me dispose à

me porter contre ceux qui voudraient troubler la tranquillité de l'Egypte.

Depuis assez long-temps l'Egypte a été sous le pouvoir des mameloucks et des osmanlis, qui ont tout détruit et tout pillé. Dieu l'a mise en mon pouvoir, afin que je lui fasse reprendre son ancienne splendeur. Pour accomplir ses volontés, il m'a donné la force nécessaire pour anéantir tous nos ennemis. Je désire que vous teniez note de tous les hommes qui dans cette circonstance se conduiront mal, afin de pouvoir les châtier exemplairement. Je désire également que vous me fassiez passer deux fois par jour des exprès, pour me faire savoir ce qui se passe, et que vous envoyiez à Aboukir des gens intelligens pour en être instruits.

Le général Abdallah Menou va se rendre à Rosette.

BONAPARTE.

Rahman'eh, le 2 thermidor an 7 (21 juillet 1799).

Au général Marmont.

Les divisions Rampon et Lannes, citoyen général, achèvent d'arriver aujourd'hui. Le général Murat, avec la soixante-neuvième, la cavalerie, un escadron de dromadaires et de l'artillerie, sera cette nuit sur la hauteur d'Ellouah.

Si l'ennemi a pris Aboukir, envoyez la cavalerie et les dromadaires à Birket avec deux pièces de 8 bien approvisionnées, mon intention étant au préalable de réunir toute la cavalerie de l'armée.

Si l'ennemi n'a pas pris Aboukir, mais qu'il y ait une nécessité imminente de le secourir, partez; le général Murat a ordre de vous seconder.

Si Aboukir peut attendre encore que je prenne un parti moi-même, faites en sorte que j'aie demain au soir des nouvelles positives de l'état des choses. Je n'attends que ce rapport et la journée de demain pour le repos des troupes, pour marcher. Dans ces deux cas, préparez votre artillerie de campagne et vos obusiers.

Dans tous les cas, vous recevrez un renfort de canonniers.

Les rassemblemens du Bahhireh ayant été absolument détruits, Mourad poursuivi, réduit à une poignée de monde, ne sachant où se réfugier, je regarde l'opération des ennemis comme entièrement manquée.

BONAPARTE.

Rahmanieh, le 3 thermidor an 7 (22 juillet 1799).

A l'adjudant-général Jullien.

J'ai reçu, citoyen commandant, des nouvelles d'Alexandrie; l'ennemi n'a encore fait aucun mouvement, on croit que le fort d'Aboukir tient toujours. J'attends ce soir le général Menou avec une colonne.

Envoyez tous les jours des reconnaissances, afin que je puisse être prévenu à temps si l'ennemi faisait un mouvement sur vous. J'attends ce soir 400 hommes de cavalerie, et dans quelques jours autant : alors il y aura des postes en échelons jusqu'au débouché du lac

Madieh, qui vous couvriront; mais jusqu'alors envoyez tous les matins de fortes reconnaissances pour me prévenir à temps, et, pour vous, rentrez dans votre fort. BONAPARTE.

Rahmanieh, le 3 thermidor an 7 (22 juillet 1799).

Au général Murat.

J'attends ce soir, citoyen général, le chef de brigade Duvivier avec les 160 hommes qu'avait le général Lagrange, et 200 hommes des septième hussards, quatorzième et quinzième de dragons, venant de la Haute-Egypte, et qui étaient arrivés le 29 à Boulac. Le chef de brigade Destrées arrivera trois jours après avec 200 hommes.

J'ai eu des nouvelles de Rosette en date d'hier au matin; il n'y avait rien de nouveau.

Je fais partir ce soir 100 canonniers, et j'envoie 100 hommes de troupes de la garnison d'Alexandrie pour s'y rendre; je vous les adresse pour que vous régliez la marche pour le passage. BONAPARTE.

Rahmanieh, le 3 thermidor an 7 (22 juillet 1799).

Au général Dugua.

Je reçois, citoyen général, votre lettre du 30. J'attends avec la plus grande impatience la cavalerie que

vous m'annoncez. Le général Reynier a dû vous envoyer tous les hommes du quatorzième qu'il a. Bessières m'assure qu'une trentaine de mes guides seraient disponibles en leur donnant des chevaux.

Ecrivez à Destrées d'activer sa marche avec le plus de monde qu'il pourra.

La trente-deuxième et la dix-huitième ont laissé, à elles deux, plus de 600 hommes au Caire. Si vous ne faites pas partir tous ces hommes de suite, je me trouverai avec fort peu de monde. Faites une revue scrupuleuse, et que tout ce qui appartient à la vingt-deuxième, même le bataillon qui doit être arrivé de Bénéçouef, à la dix-huitième, à la trente-deuxième, à la treizième, à la soixante-neuvième, parte sans le moindre délai.

Le général Rampon aura sans doute à l'heure qu'il est dépassé le Caire. Il avait avec lui 60 hommes d'artillerie à cheval qu'il faut m'envoyer.

Faites partir le chef de bataillon Faure avec 100 canonniers qui sont nécessaires pour jeter dans Alexandrie.

L'ennemi débarque toujours à Aboukir.

J'ai trouvé ici et à Rosette des pièces de campagne. Je m'organise. J'ai été joint par les généraux Lanusse, Robin et Fugières. On a cependant laissé à Menouf une centaine d'hommes.

J'attends aujourd'hui à midi le général Menou qui est de retour du lac Natron.

Vous trouverez ci-joint une lettre que vous remettrez au divan du Caire.

Que tous les envois que vous me faites soient toujours de 250 à 300 hommes, afin d'éviter toute espèce d'accidens.

Je demande au payeur de nous envoyer 100,000 fr.; il sera bon alors pour l'escorte de profiter d'un moment où vous aurez 400 hommes à nous envoyer.

Je vous recommande de nous envoyer jour par jour, et même deux fois par jour, les hommes qui doivent nous rejoindre : vous en sentez l'importance. Toutes les heures il peut y avoir une affaire décisive, et dans le petit nombre de troupes que j'ai 300 hommes ne sont pas une faible chance. BONAPARTE.

Rahmanieh, le 3 thermidor an 7 (22 juillet 1799).

Au divan du Caire.

Choisis parmi les gens les plus sages, les plus instruits et les plus éclairés, que le salut du prophète soit sur eux!

Je vous écris cette lettre pour vous faire connaître qu'après avoir fait occuper le lac Natron, et presque le Bahhireh, pour rendre la tranquillité à ce malheureux pays et punir nos ennemis, nous nous sommes rendus à Rahmanieh. Nous avons accordé un pardon général à la province, qui est aujourd'hui parfaitement tranquille.

Quatre-vingts bâtimens, petits et gros, se sont présentés pour attaquer Alexandrie; mais, ayant été ac-

cueillis par des bombes et des boulets, ils ont été mouiller à Aboukir, où ils commencent à débarquer. Je les laisse faire, parce que mon intention est, lorsqu'il seront tous débarqués, de les atteindre, de tuer tout ce qui ne voudra pas se rendre, et de laisser la vie aux autres pour les mener prisonniers, ce qui fera un beau spectacle pour la ville du Caire. Ce qui avait conduit cette flotte ici, était l'espoir de se réunir aux mamelouckes et aux Arabes pour piller et dévaster l'Egypte. Il y a sur cette flotte des Russes qui ont en horreur ceux qui croient à l'unité de Dieu, parce que, selon leurs mensonges, ils croient qu'il y en a trois. Mais ils ne tarderont pas à voir que ce n'est pas le nombre des dieux qui fait la force, et qu'il n'y en a qu'un seul, père de la victoire, clément et miséricordieux, combattant toujours pour les bons, confondant les projets des méchans, et qui, dans sa sagesse, a décidé que je viendrais en Egypte pour en changer la face, et substituer à un régime dévastateur un régime d'ordre et de paix. Il donne par là une marque de sa haute puissance: car ce que n'ont jamais pu faire ceux qui croient à trois, nous l'avont fait, nous qui croyons qu'un seul gouverne la nature et l'univers.

Et, quant aux musulmans qui pourraient se trouver avec eux, ils seront réprouvés, puisqu'ils se sont alliés, contre l'ordre du prophète, à des puissances infidèles et à des idôlatres. Ils ont donc perdu la protection qui leur aurait été accordée; ils périront misérablement. Le musulman qui est embarqué sur un bâtiment où est arboré la croix, celui qui tous les jours entend blasphé-

mer contre le seul dieu, est pire qu'un infidèle même. Je désire que vous fassiez connaître ces choses aux différens divans de l'Egypte, afin que les malintentionnés ne troublent pas la tranquillité des différentes villes: car ils périront comme Dahmanour et tant d'autres, qui, par leur mauvaise conduite, ont mérité ma vengeance.

Que le salut de paix soit sur les membres du divan!

BONAPARTE.

Rahmanieh, le 3 thermidor an 7 (22 juillet 1799).

Au général Dugua.

Tous les drogmans, citoyen général, nous ont manqué: ces messieurs ont probablement assez volé. Je vous prie de faire arrêter le citoyen Bracevich, et en général tous les drogmans des généraux qui sont ici, de les embarquer sur une djerme armée, et de les envoyer à Rahmanieh.

Le citoyen Poussielgue a deux jeunes gens de ceux que j'avais amenés de France, je vous prie de m'envoyer le plus intelligent. BONAPARTE.

Rahmanieh, le 3 thermidor an 7 (22 juillet 1799).

Au général Marmont.

Un renfort de canons, citoyen général, quelques hommes épars de votre garnison, et, ce qui est plus

précieux encore, le citoyen Faultrier, partent pour vous rejoindre.

Le général Murat, qui est parti hier pour reconnaître l'ennemi à Aboukir et prendre position à Birket, aura déjà communiqué avec vous, et vous aura fait passer mes dépêches.

Le général Menou part dans l'instant même pour prendre le commandement de Rosette et de la province.

Gardez-vous avec la plus grande vigilance; ne dormez que de jour; baraquez vos corps très à portée; faites battre la diane bien avant le jour; exigez qu'aucun officier, surtout officier supérieur, ne se déshabille la nuit; faites battre souvent de nuit l'assemblée ou toute autre sonnerie convenue, pour voir si tout le monde connaît bien le poste qui lui a été désigné, et réservez la générale pour les alertes réelles. Il doit y avoir à Alexandrie une grande quantité de chiens dont vous pouvez aisément vous servir en en liant un grand nombre à une petite distance de vos murailles. Relisez avec soin le réglement sur le service des places assiégées : c'est le fruit de l'expérience, il est rempli de bonnes choses.

L'état-major vous envoie les signaux convenus pour pouvoir communiquer pendant le siége ou le blocus, si le cas arrivait.

Si d'Aboukir ils vous écrivent pour vous sommer de vous rendre, faites beaucoup d'honnêtetés au parlementaire; faites-leur sentir que l'usage n'est pas de rendre une place avant qu'elle soit investie, que s'ils l'investissent, alors vous pourrez devenir plus traitable,

poussez cette négociation aussi loin que vous pourrez, car je regarderais comme un grand bonheur, si la facilité avec laquelle ils ont pris Aboukir pouvait les porter à vous bloquer : ils seraient alors perdus. Sous peu de jours, j'aurai ici un millier d'hommes de cavalerie.

S'ils ne vous font pas de proposition, et que vous ayez une ouverture naturelle de traiter avec eux, vous pourriez les tâter. La transition alors pourrait être de connaître la capitulation d'Aboukir, les sûretés qu'on a données à la garnison de passer en France, et si on tiendra cette promesse : ce qui, naturellement, vous mène à pouvoir faire sentir que vous les trouvez très-heureux.

BONAPARTE.

Rahmanieh, le 3 thermidor an 7 (22 juillet 1799).

Au général Menou.

Arrivé à Rosette, citoyen général, votre première sollicitude sera de débarrasser le fort de tout ce qui l'encombre, vivres, artillerie, malades, d'envoyer tout à Rahmanieh.

Le général Kléber doit avoir opéré son mouvement sur Rosette. Ma ligne d'opérations est Alexandrie, Birket et Rosette. Il faut que vous désigniez d'abord une garnison raisonnable pour le fort, qu'avec le reste vous vous teniez toujours organisé pour pouvoir vous porter sur Birket, qui est le point de toutes mes opérations.

Faites partir demain soir de Rosette trente chameaux

chargés de riz pour Birket, et dix chargés de biscuit : ce sera un grand service que vous me rendrez. Les chameaux retourneront et pour faire un second voyage. Si vous pouvez aussi nous y faire passer vingt mille cartouches, cela nous rendra un service essentiel. Les 100 hommes que vous chargerez de cette escorte, formeront une première patrouille de Rosette à Birket.

Entretenez une correspondance très-active avec le général Kléber, et faites écrire par le divan de Rosette aux divans de Garbieh, Menouf et Damiette, pour leur donner les nouvelles telles qu'elles sont, et détruire les faux bruits qui pourraient circuler.

Si l'ennemi faisait un mouvement en force sur Rosette, et que vous ne vous jugiez pas suffisant pour pouvoir le culbuter, vous vous renfermeriez dans le fort, et vous attendriez qu'une colonne partie de Birket se portât sur Ef-Kout pour prendre l'ennemi en flanc et par ses derrières; il en échapperait fort peu. Si le bataillon de Rosette vous avait rejoint, vous laisseriez l'adjudant-général Jullien dans le fort, et vous opéreriez votre retour sur Birket ou Rahmanieh.

Dès l'instant que la cavalerie que j'attends sera arrivée, il y aura de très-fréquentes patrouilles de Birket à Ef-Kout et à Rosette.

Au reste, dans toutes les circonstances qui peuvent arriver, le principal but, si vous êtes attaqué sérieusement, c'est de défendre le fort de Rosette, afin que l'ennemi n'ait pas l'embouchure du Nil; le second but est d'empêcher l'ennemi d'arriver à Rosette. Vous vous trouverez, avec une pièce de canon et votre garnison, à

même de vous opposer à un détachement de 4 à 500 hommes qui voudraient passer Rosette.

Enfin de vous trouver prêt avec la colonne dont vous pouvez disposer à me rejoindre sur le point de Birket.

BONAPARTE.

Rahmanieh, le 3 thermidor an 7 (22 juillet 1799).

Au divan de Rosette.

Dieu est grand et miséricordieux.

Au divan de Rosette, choisi parmi les plus sages et les plus justes.

J'ai reçu vos lettres et j'en ai compris le contenu.

J'ai appris avec plaisir que vous avez les yeux ouverts pour maintenir tout le monde de la ville de Rosette dans le bon ordre. Le général Menou partira ce soir avec un bon corps de troupes; je porterai moi-même mon quartier-général à Birket, où je vous prie de m'envoyer les renseignemens que vous pourrez avoir. Faites une circulaire pour faire connaître à tous les villages de la province, que heureux ceux qui se comporteront bien et contre qui je n'ai pas de plainte à faire : car ceux qui sont mes ennemis périront indubitablement.

Que le salut du prophète soit sur vous

BONAPARTE.

Rahmanieh, le 4 thermidor an 7 (23 juillet 1799).

Au général Desaix.

L'ennemi, citoyen général, a été renforcé de trente bâtimens, ce qui fait cent vingt ou cent trente bâtimens existans dans la rade d'Aboukir, et il est maître de la redoute et du fort d'Aboukir depuis le 23 messidor.

Je pars aujourd'hui pour aller reconnaître sa position et voir s'il est possible de l'attaquer et culbuter dans la mer: car il paraît qu'il ne veut pas se hasarder à attaquer Alexandrie, et qu'il se contente, en attendant qu'il connaisse les mouvemens de Mourad-Bey et d'Ibrahim-Bey, de se fortifier dans la presqu'île d'Aboukir.

Je désirerais bien avoir la cavalerie que je vous ai demandée, si je reste en position devant lui, parce que sa position serait telle qu'il serait impossible de l'attaquer.

Le général Friant sera sans doute à la suite de Mourad-Bey : vous serez réunis de manière à pouvoir vous porter promptement au Caire. Je désire que vous vous y portiez de votre personne avec votre première colonne : vous vous ferez remplacer à Bénéçouef par votre seconde colonne.

Arrivé au Caire, vous réunirez ce qui s'y trouve de la division Reynier, pour vous trouver à même de marcher à Ibrahim-Bey s'il passait le désert sans toucher à El-Arich ni à Catieh; il devrait avoir, dans cette hypothèse, un millier de chameaux avec lui, et

dès l'instant qu'il aurait touché aux terres d'Egypte, ce qui pourrait être entre Belbeis et le Caire, il faudrait marcher à lui. La garnison du Caire trouvera dans les forts un refuge certain, qui contiendront la ville, quelque événement qu'il puisse arriver

BONAPARTE.

Au camp d'Aboukir, le 9 thermidor an 7 (27 juillet 1799).

Au général Desaix.

Vous aurez appris, par l'état-major, les succès de la bataille d'Aboukir : de 15,000 hommes qui étaient débarqués, 1000 sont restés sur le champ de bataille, 8000 se sont noyés en voulant rejoindre à la nage leur escadre, qui était si éloignée, que pas un n'a pu arriver; 3000 sont cernés dans le château, six mortiers tirent dessus; 500 hommes se sont noyés hier en voulant rejoindre leur escadre. Il y a déjà eu plusieurs parlementages pour se rendre; mais ils sont dans la plus grande anarchie.

Le pacha est prisonnier : c'est ce si célèbre Mustapha qui a battu les Russes plusieurs fois la campagne passée. Nous avons pris plus de deux cents drapeaux, et quarante canons de campagne, la plupart de 4 de modèle français. Le général Fugières et le général Murat, le chef de brigade Morangié et Cretin ont été blessés : ce dernier est mort; le chef de brigade Duvivier a été tué, ainsi que l'adjudant-général Leturc, et mon aide-de-camp Guibert. La cavalerie s'est couverte de

gloire : nous avons eu 100 hommes tués et 400 blessés. Si vous êtes au Caire, retournez le plus tôt possible dans la Haute-Egypte, pour y achever la levée des impositions et des six cents dromadaires ; je vous recommande surtout de faire filer les hommes du septième de hussards, du troisième, du quatorzième et du quinzième de dragons. BONAPARTE.

Au camp d'Aboukir, le 9 thermidor an 7 (27 juillet 1799).

Au général Reynier.

Vous avez reçu en route, citoyen commandant, l'ordre de retourner dans la Scharkich.

Ne perdez pas un instant, puisque l'inondation approche, pour lever les impositions.

L'ennemi avait débarqué 15,000 hommes à Aboukir, pas un ne s'est échappé ; plus de 8,000 hommes se sont noyés en voulant rejoindre les bâtimens : leurs cadavres ont été jetés sur la côte au même endroit où furent, l'année dernière, jetés les cadavres anglais et français.

Le pacha a été fait prisonnier.

L'on m'assure que le visir, avec 8,000 hommes, est arrivé à Damas, et qu'il avait le projet de se rendre dans la Scharkich. Aux moindres nouvelles que vous en auriez, réunissez toute votre division à Belbeis, ayez soin que Salahieh soit approvisionné ; faites-y une visite pour activer les travaux de manière que les redoutes soient à l'abri d'un coup de main.

Je donne ordre pour qu'on vous fasse passer de Rahmanieh un obusier et une pièce de 8; nous ne manquons pas de pièces de 4, car nous en avons pris trente à l'ennemi; nous avons eu 100 hommes tués et 400 blessés; Murat, Fugières, Morangié sont des seconds; Leturc, Cretin, Duvivier, et mon aide-de-camp Guibert, sont des premiers.

Le bataillon de la quatre-vingt-cinquième, qui est à Rosette, va retourner au Caire. BONAPARTE.

Au camp d'Aboukir, le 9 thermidor an 7 (27 juillet 1799).

Au général Dugua.

L'état-major vous aura instruit du résultat de la bataille d'Aboukir, c'est une des plus belles que j'aie vues : de l'armée ennemie débarquée, pas un homme ne s'est échappé.

Le bataillon de la quatre-vingt-cinquième part de Rosette pour se rendre au Caire.

Aux moindres nouvelles de Syrie, réunissez toutes les troupes de la division Reynier à Belbeis.

J'écris au général Desaix de retourner dans la Haute-Egypte.

Le général Lanusse se rend à Menouf.

Le général Kleber sera à Damiette lorsque vous recevrez cette lettre.

Je reste ici quelques jours pour débrouiller ce chaos d'Alexandrie, au moindre événement, je puis être au Caire dans trois jours.

Comme il est possible que je passe par Rosette, envoyez-m'y les dépêches importantes, que vous m'en adresseriez par duplicata.

Je pense rester à Alexandrie jusqu'au 12.

BONAPARTE.

Au camp d'Aboukir, le 9 thermidor an 7 (27 juillet 1799).

Au général Menou.

La place d'Aboukir est un poste important, je n'ai pas cru pouvoir la confier en meilleures mains que celles de l'adjudant-général Jullien.

Le bataillon de la soixante-neuvième va se rendre auprès de vous pour remplacer celui de la quatre-vingt-cinquième, qu'il est très-urgent de faire passer au Caire.

Dix-huit vaisseaux de guerre français ont passé de Brest à Toulon, où ils sont bloqués par l'escadre anglaise. L'hiver les fera arriver.

Restez à votre position jusqu'à ce que le fort soit pris. La moitié de la garnison veut se rendre, et l'autre moitié aime mieux se noyer. Ce sont des animaux avec lesquels il faut beaucoup de patience. Au reste, la reddition ne nous coûtera que des boulets.

BONAPARTE.

Alexandrie, le 10 thermidor an 7 (28 juillet 1799).

Au citoyen Faultrier.

Indépendamment, citoyen général, des quatre pièces de 24, des deux mortiers à la Gomère, de douze pouces,

et des deux mortiers de 10 pouces à grande portée, j'ordonne qu'on vous fasse encore passer deux pièces de 24. Il faut les placer de manière à raser les maisons qui sont hors du fort. Arrangez-vous de manière à tirer cent vingt bombes par mortier dans vingt-quatre heures : c'est le seul moyen d'avoir quelque bon résultat.

J'ordonne qu'on fasse partir cent cinquante marins pour servir aux travaux. Il faut décidément éloigner les chaloupes canonnières, raser les maisons du village, et de vos sept mortiers accabler le fort de bombes. J'espère que, dans la matinée ou demain, tout ce résultat sera rempli. Vous aurez par là rendu un grand service.

BONAPARTE.

Alexandrie, le 15 thermidor an 7 (3 août 1799).

Au général Dugua.

Le fort d'Aboukir, citoyen général, où l'ennemi avait sa réserve pendant la bataille, et qui avait été renforcée par quelques fuyards, vient de se rendre. Nous n'avons pas cessé de lui jeter des bombes avec sept mortiers, et nous l'avons entièrement rasé avec huit pièces de 24. Nous avons fait 2500 prisonniers, parmi lesquels se trouvent le fils du pacha et plusieurs de leurs grands; indépendamment de cela, il y a un grand nombre de blessés et une quantité infinie de cadavres. Ainsi, de 15 à 18,000 hommes qui avaient débarqué en Egypte, pas un n'a échappé; tout a été tué

dans les différentes batailles, noyé ou fait prisonnier. Je laisse un millier de ces derniers pour les travaux d'Alexandrie, le reste file sur le Caire.

Le 18, nous serons tous à Rahmanieh.

Faites mettre les Anglais au fort de Sullowski; faites préparer un logement à la citadelle pour le pacha, son fils, le grand trésorier, une trentaine de grands, et à peu près 200 officiers du grade de colonel jusqu'à celui de capitaine. S'il est nécessaire, vous pourrez mettre les prisonniers arabes dans un autre fort. Quant aux soldats, j'en enverrai du Caire à Damiette, Belbeis, Salahieh, pour les travaux.

Dix-huit vaisseaux de guerre et l'escadre de Brest sont depuis deux mois à Toulon; ils sont bloqués par l'escadre anglaise. Les marins prétendent ici qu'ils arriveront en toute sûreté au mois de novembre.

Il doit vous être arrivé des cartouches et beaucoup d'artillerie que j'ai ordonné d'envoyer de Rosette au Caire.

BONAPARTE.

Alexandrie, le 15 thermidor an 7 (3 août 1799).

Au général Menou.

Vous devez avoir reçu, citoyen général, les ordres de l'état-major relativement aux troupes qui sont actuellement sous vos ordres, et aux prisonniers. Dans la journée de demain, il ne vous restera plus qu'un bataillon de la soixante-neuvième, les trois bataillons de la quatrième légère, et différens détachemens d'artillerie;

faites sur-le-champ travailler à démolir les deux villages; faites déblayer toute l'artillerie de siége sur Alexandrie, hormis quatre pièces de 24, qui resteront à Aboukir, et deux mortiers à la Gomère. Faites embarquer à Rosette pour le Caire la pièce de 8 et l'obusier qui s'y trouvent; faites évacuer sur Rosette toutes les pièces de 4 ou de 3 qui ont été prises sur les Turcs, hormis deux qui resteront à Aboukir. Ordonnez qu'à mesure qu'elles arriveront à Rosette on les fasse partir pour le Caire, hormis deux que l'on gardera pour le service de Rosette.

Faites rétablir le ponton pour servir au passage du lac; faites armer de deux pièces de 12 ou de 16 la batterie Picot, et, comme il est nécessaire qu'elle soit à l'abri d'un coup de main, commencez par faire fermer par un bon fossé et un mur crenelé cette batterie.

Faites recueillir et mettez dans un magasin toutes les tentes; avec le temps on les évacuera sur Rosette.

Quant aux blessés, j'ai écrit par un parlementaire aux Anglais de venir les reprendre, je vous ferai connaître leur réponse. Pour ce moment, faites-les réunir ensemble sous quelques tentes dans une mosquée.

Je désire que vous restiez encore quelques jours à Aboukir pour mettre les travaux en train, et réorganiser tout dans cette partie.

Ordonnez à l'adjudant-général Jullien de se rendre à Aboukir. Vous lui laisserez le commandement lorsque vous verrez les choses dans un état satisfaisant.

BONAPARTE.

Rahmanieh, le 20 thermidor an 7 (8 août 1799).

Au général Destaing.

Vous avez mal fait, citoyen général, d'attaquer les Anadis, et vous avez encore bien plus mal calculé de penser que je vous enverrais de la cavalerie pour une attaque que j'ignorais et qui était contre mes intentions. Je ne vois pas effectivement pourquoi aller sans artillerie, presque sans cavalerie, attaquer des tribus nombreuses qui sont toujours à cheval, et qui ne nous disaient rien. Puisque vous pensiez que je ne devais pas tarder à arriver à Rahmanieh avec la cavalerie, il était était bien plus simple de l'attendre. Je n'ai reçu votre lettre que près de Rahmanieh, et j'avais alors envoyé le général Andréossi avec toute la cavalerie et deux pièces de canon à la poursuite des Ouladis. Je ne sais pas s'il les rencontrera et ce qu'il fera. Vous nous avez fait perdre une occasion que nous ne retrouverons que difficilement. Nous nous étions cependant bien expliqués à Alexandrie, de commencer à traiter avec les Anadis pour pouvoir les surprendre ensuite avec la cavalerie. J'imagine que les Arabes seront actuellement bien loin dans le désert. Au reste, je laisse l'ordre à Rahmanieh, au général Andréossi, de protéger, avec la cavalerie et les dromadaires, les opérations qui pourraient être nécessaires pour éloigner les Arabes, en supposant qu'ils ne seraient pas acculés dans le désert.

BONAPARTE.

Au Caire, le 24 thermidor an 7 (12 août 1799).

Au général Desaix.

J'ai été peu satisfait, citoyen général, de toutes vos opérations pendant le mouvement qui vient d'avoir lieu. Vous avez reçu l'ordre de vous porter au Caire, et vous n'en avez rien fait. Tous les événemens qui peuvent survenir ne doivent jamais empêcher un militaire d'obéir, et le talent, à la guerre, consite à lever les difficultés qui peuvent rendre difficile une opération et non pas à la faire manquer. Je vous dis ceci pour l'avenir. BONAPARTE.

Au Caire, le 24 thermidor an 7 (12 août 1799).

Au général Desaix.

Les provinces de Fayoum, de Minief et de Bénéçouef, citoyen général, n'ont jamais dû fournir aux besoins de votre division, puisque même l'administration ne vous en a pas été confiée. Je vous prie de ne vous mêler d'aucune manière de l'administration de ces provinces. BONAPARTE.

Au Caire, le 24 thermidor an 7 (12 août 1799).

Au général Desaix.

Vous m'avez fait connaître, citoyen général, à mon retour de Syrie, que vous alliez faire passer 150,000 fr. au payeur général; vous m'apprenez par une de vos

dernières lettres, que l'ordre du jour qui ordonne le paiement de thermidor et fructidor, vous empêchait d'exécuter ce versement. Cet ordre ne devait pas regarder votre division, puisqu'elle n'est arriérée que de ces deux mois, tandis que tout le reste de l'armée, indépendamment de ces deux mois, l'est encore de sept autres mois, et ce n'est avoir ni zèle pour la chose publique, ni considération pour moi, que de ne voir, surtout dans une opération de la nature de celle ci, que le point où on se trouve. D'ailleurs, l'organisation de la république veut que tout l'argent soit versé dans les caisses des préposés du payeur général, pour n'en sortir que par son ordre. Le payeur général n'aurait jamais donné un ordre qui favorisât un corps de troupes plutôt qu'un autre.

Il est nécessaire que le payeur de votre division envoie, dans le plus court délai, au payeur général l'état des recettes et dépenses; je vous prie de m'en envoyer un pareil. Vous sentez combien il est essentiel pour l'ordre, que l'on connaisse toute la comptabilité de l'armée. Je sais que vous vous êtes empressé d'y mettre tout l'ordre que l'on peut désirer. BONAPARTE.

Au Caire, le 24 thermidor an 7 (12 août 1799).

Au général Kléber.

J'arrive à l'instant, général, au Caire. Le maudit château d'Aboukir nous a occupés six jours. Nous avons

fini par y avoir huit mortiers et six pièces de 24. Chaque coup de canon tuait cinq à six hommes. Enfin, ils sont sortis le 15 en foule sans capitulation et jetant leurs armes. Quatre cents sont morts dans les premières vingt-quatre heures de leur sortie, il y avait six jours que ces enragés buvaient de l'eau de la mer. On a trouvé dans le fort 1,800 cadavres; nous avons en notre pouvoir à peu près autant de prisonniers, parmi lesquels le fils du pacha et les principaux officiers.

On va vous envoyer des pièces de campagne, afin que vous en ayez six à votre disposition. Procurez-vous des chevaux.

Rien de bien intéressant d'aucun côté.

Je vous enverrai demain ou après une grande quantité de gazettes anglaises, où vous verrez d'étranges choses.

BONAPARTE.

Au Caire, le 25 thermidor an 7 (13 août 1799).

Au général Desaix.

J'ai reçu, citoyen général, votre lettre du 18 thermidor, j'approuve complétement les projets que vous avez formés. Vous n'aurez effectivement achevé votre expédition de la Haute-Egypte qu'en détruisant Mourad-Bey. Il est devenu si petit, qu'avec quelques centaines d'hommes montés sur des chameaux, vous pourrez le pousser dans le désert et en venir à bout.

Je vous ai demandé le bataillon de la soixante-unième, afin de reformer cette demi-brigade et de lui

donner quelques jours de repos à Rosette. Dès l'instant que vous serez venu à bout de Mourad-Bey, je ferai relever toutes vos troupes. Je prépare, à cet effet, la treizième et une autre demi-brigade. Je serais d'ailleurs fort aise d'avoir vos troupes s'il arrivait quelque événement, ou sur la lisière de la Syrie, ou sur la côte. Les nouvelles que j'ai de Gaza ne me font pas penser que l'ennemi veuille rien entreprendre : ce n'est pas une chose aisée. Il n'y aurait de sensé pour lui que de s'emparer d'El-Arich, et, lorsqu'il l'aurait pris, il n'aurait fait qu'un pas. Quant à l'opération de traverser le désert, il faut rester cinq jours et même sept sans eau. Il serait difficile, même impossible de transporter de l'artillerie, ce qui les mettrait hors d'état de prendre même une maison.

Je donne ordre qu'on vous envoie quatre pièces de 3 vénitiennes qui sont extrêmement légères. Je vous laisse la vingt-unième, la quatre-vingt-huitième, la vingt-deuxième et la vingtième.

Dès l'instant que l'inondation aura un peu couvert l'Egypte, j'enverrai le général Davoust, comme cela avait été mon projet, avec un corps de cavalerie, d'infanterie, pour commander les provinces de Fayoum, Miniet et Bénéçouef: jusqu'alors, laissez-y des corps de troupes; arrangez-vous de manière que vous soyez maître de ne laisser qu'une centaine d'hommes à Cosseir; que Keneh puisse contenir tous vos embarras, et que vous puissiez, en cas d'invasion sérieuse, pouvoir rapidement et successivement replier toutes vos troupes sur le Caire.

Faites filer sur le Caire toutes les carcasses de barques, avisos ou bricks appartenant aux mameloucks, nous les emploierons pour la défense des bouches du Nil.

J'ai reçu des gazettes anglaises jusqu'au 10 juin. La guerre a eté déclarée le 13 mars par la France à l'empereur. Plusieurs batailles ont été livrées; Jourdan a été battu à Feldkirch, dans la forêt Noire, et a repassé le Rhin. Schérer, auquel on avait confié le commandement d'Italie, a été battu à Rivoli, et a repassé le Mincio et l'Oglio. Mantoue était bloquée. Lors de ces affaires, les Russes n'étaient point encore arrivés, le prince Charles commandait contre Jourdan, et M. Kray contre Schérer.

L'escadre française, forte de vingt-deux vaisseaux de guerre et de dix-huit frégates, est partie de Brest dans les premiers jours d'avril, est arrivée au détroit, a présenté le combat aux Anglais, qui n'étaient que dix-huit, et est entrée à Toulon. Elle a été jointe par trois vaisseaux espagnols. L'escadre espagnole est sortie de Cadix et est entrée à Carthagène : elle est forte de vingt-sept vaisseaux de guerre, dont quatre à trois ponts; une nouvelle escadre anglaise est, peu de jours après, entrée dans la Méditerranée, et s'est réunie à Jervis et à Nelson. Ces escadres réunies doivent monter à plus de quarante vaisseaux. Les Anglais bloquent Toulon et Carthagène.

Le ministre de la marine Bruix commande l'escadre française.

A la première occasion, je vous enverrai tous ces journaux.

Corfou a été pris par famine. La garnison a été conduite en France.

Malte est ravitaillée pour deux ans. BONAPARTE.

Au Caire, le 25 thermidor an 7 (13 août 1799).

Au citoyen Poussielgue.

Vous voudrez bien, citoyen administrateur, faire signifier à la femme de Hassan-Bey que, si, dans la journée de demain, elle n'a pas payé ce qui reste dû de sa contribution, elle sera arrêtée et tous ses effets confisqués.

Vous prendrez toutes les mesures pour accélérer le paiement de Hadji-Husseim.

Les juifs n'ont encore payé que 20,000 fr. : il faut que dans la journée de demain, ils en payent 30,000 autres.

Parmi les individus qui doivent, il y en a auxquels il ne fallait qu'une simple lettre pour les faire payer, entre autres Rosetti, Caffe, Calvi, et tous les individus de l'armée. Il y a la négligence la plus coupable de la part de l'administrateur des finances.

Mon intention n'est pas d'accepter pour comptant de fermage des Cophtes, les différens emprunts que je leur ai faits, que je leur solderai en temps et lieu.

Vous ferez demander 10,000 fr. à titre d'emprunt

aux six principaux négocians damasquains, qui doivent être payés dans la journée de demain, et vous leur ferez connaître que mon intention est de les solder en blé.

Faites-moi un rapport sur les affaires du tabac de Rosette; les renseignemens que j'ai eus sont que cela a dû rapporter 14 ou 15,000 fr.

Faites-moi connaître ce qu'ont produit et ce que doivent les provinces de Giseh et du Caire.

Faites-moi également connaître ce qu'ont rendu les douanes de Suez et de Cosseir depuis que nous sommes en Egypte, et ce qui serait dû par ces deux douanes.

BONAPARTE.

Au Caire, le 25 thermidor an 7 (13 août 1799).

Au général Lanusse.

Je vous prie, citoyen général, de garder mes guides et mes équipages; je n'ai pas pu me rendre à Menouf, vu le désir que j'avais de prendre connaissance des affaires du Caire, et de mettre tout en train: car, selon l'usage des Turcs, ils ne payent rien et ne croient pas à la victoire jusqu'à mon arrivée; mais je compte, dans deux jours, débarquer au ventre de la Vache et vous aller trouver à Menouf.

Je vous ferai prévenir vingt-quatre heures d'avance.

BONAPARTE.

Au Caire, le 25 thermidor an 7 (13 août 1799).

Au général Dugua.

Vous ferez, citoyen général, interroger tous les scheicks El-Belet qui sont à la citadelle, pour savoir pourquoi ils ne payent pas leurs contributions; vous leur ferez connaître que, si, d'ici au premier fructidor, ils ne les ont pas payées, ils paieront un tiers de plus, et que, si, d'ici au 10 fructidor, ils n'ont pas payé ce tiers et l'imposition, ils auront le cou coupé. BONAPARTE.

Au Caire, le 25 thermidor an 7 (13 août 1799).

Au général Marmont.

Je donne ordre, citoyen général, que les deux demi-galères et la chaloupe canonnière *la Victoire* se rendent à Rosette pour concourir à la défense du Bogaz, afin d'être en mesure, si M. Smith, ce que je ne crois pas, voulait tenter quelque chose avec ses chaloupes canonnières : cet homme est capable de toutes les folies.

Vous sentez qu'il est nécessaire qu'un aussi grand nombre de bâtimens soient commandés par un homme de tête. Si le commandant des armes à Rosette n'avait pas le courage et le talent nécessaires, tâchez de trouver à Alexandrie un officier qui ait la grande main à cette défense : la faible garnison de Rosette fait que la défense du Nil est spécialement confiée à la flottille.

BONAPARTE.

Au Caire, le 25 thermidor an 7 (13 août 1799).

Il est ordonné au citoyen Desnoyers, officier des guides, de se rendre sur-le-champ à Boulaq; il se présentera chez le commandant de la marine, qui mettra à sa disposition une demi-galère armée.

Il s'embarquera dessus, se rendra à Rahmanieh, se présentera chez le commandant de la place, montrera l'ordre ci-joint pour avoir une escorte, et arrivera en toute diligence à Alexandrie; il remettra en propres mains la lettre ci-jointe au général Ganteaume : c'est sa dépêche principale. Il ne partira d'Alexandrie que lorsque le général Ganteaume l'expédiera; il retournera à Rahmanieh, il restera dans le fort jusqu'à ce qu'il reçoive de nouveaux ordres; un officier que je dois y envoyer lui portera les ordres, probablement du 2 au 5. Il est nécessaire qu'il soit rendu à Rahmanieh le 2 à midi, au plus tard.

BONAPARTE.

Au Caire, le 26 thermidor an 7 (14 août 1799).

Au général Desaix.

Je vous envoie, citoyen général, un sabre d'un très-beau travail, sur lequel j'ai fait graver : *Conquête de la Haute-Egypte*, qui est due à vos bonnes dispositions et à votre constance dans les fatigues.

Voyez-y, je vous prie, une preuve de mon estime et de la bonne amitié que je vous ai vouée.

BONAPARTE.

Au Caire, le 26 thermidor an 7 (14 août 1799).

Au général Veaux.

Je suis très-peiné, citoyen général, d'apprendre que vos blessures vont mal : je vous engage à passer le plus tôt possible en France; je donne tous les ordres que vous désirez, pour vous en faciliter les moyens : j'écris au gouvernement conformément à vos désirs : vous avez été blessé au poste d'un brave qui veut redonner de l'élan à des troupes qu'il voit chanceler. Vous ne devez pas douter que, dans toutes les circonstances, je ne prenne le plus vif intérêt à ce qui vous regarde.

BONAPARTE.

Au Caire, le 28 thermidor an 7 (16 août 1799).

Au sultan de Maroc.

Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux !

Au sultan de Maroc, serviteur de la sainte Caabé, puissant parmi les rois, et fidèle observateur de la loi du vrai prophète.

Nous profitons du retour des pélerins de Maroc pour vous écrire cette lettre et vous faire connaître que nous leur avons donné toute l'assistance qui était en nous, parce que notre intention est de faire, dans toutes les occasions, ce qui peut vous convaincre de l'estime que

nous avons pour vous. Nous vous recommandons, en échange, de bien traiter tous les Français qui sont dans vos états ou que le commerce pourrait y appeler.

BONAPARTE.

Au Caire, le 28 thermidor an 7 (16 août 1799).

Au bey de Tripoli.

Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète.

Au nom de Dieu, clément et miséricordieux !

Au bey de Tripoli, serviteur de la sainte Caabé, le modèle des beys, fidèle observateur de la loi du vrai prophète.

Nous profitons de l'occasion qui se présente pour vous recommander de bien traiter tous les Français qui sont dans vos états, parce que notre intention est de faire dans toutes les occasions tout ce qui pourra vous être agréable et de vivre en bonne intelligence avec vous.

BONAPARTE.

Au Caire, le 28 thermidor an 7 (16 août 1799).

Au général Desaix.

J'ai reçu, citoyen général, un grand nombre de lettres de vous, qui avaient été me chercher à Alexandrie et à Aboukir, et qui sont de retour.

Vous aurez déjà reçu différentes lettres par lesquelles

je vous fais connaître que vous pouvez rentrer dans vos positions de la Haute-Egypte, et de détruire Mourad-Bey.

Je vous laisse le maître de lui accorder toutes les conditions de paix que vous croirez utiles. Je lui donnerai son ancienne ferme près de Gizeh ; mais il ne pourrait jamais avoir avec lui plus de dix hommes armés : mais si vous pouviez nous en débarrasser, cela vaudrait beaucoup mieux que tous ces arrangemens.

BONAPARTE.

Au Caire, le 28 thermidor an 7 (16 août 1799).

Au général Kléber.

Je reçois à l'instant, citoyen général, votre lettre du 26 à six heures du matin ; l'Arabe qui l'a apportée me dit être parti à neuf heures.

Je suis instruit qu'un grand nombre de bâtimens de ceux qui étaient à Aboukir en sont partis le 25, et, si ce ne sont pas ceux-là qui viennent faire de l'eau au Bogaz, ce sont des bâtimens qui étaient mouillés à Alexandrette, et que le bruit des premiers succès d'Aboukir aura fait mettre à la voile.

Le bataillon de la vingt-cinquième est parti pour vous rejoindre.

Je vous envoie la demi-galère *l'Amoureuse*.

Vous pouvez disposer du général Vial qui est dans la Garbieh avec un bataillon de la trente-deuxième ; il a avec lui une pièce de canon.

La cavalerie qui était à Alexandrie, qui arrive à l'instant, se reposera la journée de demain, et, si cela est nécessaire, je la ferai partir sur-le-champ.

Quelque chose que ce convoi puisse être, je ne doute pas que vous n'ayez eu le temps de réunir votre division et de vous mettre bien en mesure.

J'ai des nouvelles de Syrie à peu près conformes aux vôtres. Ibrahim-Bey a avec lui 250 mamelouckes à cheval et 150 à pied, 500 hommes à cheval de Djezzar, et 600 hommes à pied. Elfy-Bey n'a avec lui que quatre-vingts mamelouckes : une partie des Arabes cherche, comme à l'ordinaire, les moyens de les piller.

J'espère recevoir de vous, dans la journée de demain, des renseignemens positifs sur cette flotte : pourvu qu'ils mettent trois jours à débarquer, comme ils ont fait à Aboukir, et je ne suis plus en peine de rien.

Je fais partir le chef de bataillon Rutty pour commander votre artillerie. BONAPARTE.

An Caire, le 28 thermidor an 7 (16 août 1799).

Au général Marmont.

Je vous envoie, citoyen général, deux pelisses, une pour le commandant turc, l'autre pour le scheick El-Messiri ; je vous prie de les revêtir publiquement en grande solennité, et de leur dire que c'est pour leur donner une marque de l'estime que j'ai pour eux, et vous leur remettrez une copie de l'ordre du jour.

BONAPARTE.

Au Caire, le 27 thremidor an 7 (15 août 1799).

Au scheick El-Arichi Cadiaskier, distingué par sa sagesse et sa justice.

Nous vous faisons connaître que notre intention est que vous ne confiez la place de cadi à aucun Osmanli : vous ne confirmerez, dans les provinces, pour la place de cadi, que des Egyptiens. BONAPARTE.

Au Caire, le 27 thermidor an 7 (15 août 1799).

Au général Dugua.

Je vous prie, citoyen général, de faire arrêter tous les hommes de la caravane de Maroc qui seraient restés en arrière, et que les Maugrabins venant à Cosseir ne s'arrêtent qu'un jour, et filent pour leur pays sans passer par Alexandrie. BONAPARTE.

Au Caire, le 30 thermidor an 7 (18 août 1799).

Au général Marmont.

J'ai voulu, citoyen général, conclure un marché avec des Francs, qui devaient me fournir 24,000 aunes de drap; je comptais les avoir pour 20 fr. et payer moitié en argent, moitié en riz ou en blé. Ayant accaparé tous

les draps du pays, ils sentent qu'ils sont à même de me faire les conditions qu'ils veulent : il est cependant indispensable que j'habille l'armée-voici le parti auquel je me résous.

Vous ferez venir chez vous les négocians toscans et impériaux qui ont plus de vingt mille aunes de drap de toutes les couleurs à Alexandrie ou à Rosette. Vous leur ferez connaître que la guerre a été déclarée par la république française à l'empereur et au grand-duc de Toscane, que les lois constantes de tous les pays vous autorisent à confisquer leurs bâtimens marchands et mettre le scellé sur leurs magasins; que cependant je veux bien leur accorder une faveur particulière, et ne point les comprendre dans cette mesure générale; mais que j'ai besoin de vingt-quatre mille aunes de drap pour habiller mon armée; qu'il est nécessaire qu'ils fassent de suite la déclaration du drap qu'ils ont, qu'ils en consignent vingt-quatre mille aunes, soit à Alexandrie, soit à Rosette. Ils seront consignés au commissaire des guerres, qui les fera partir en toute diligence au Caire; le procès-verbal en sera fait, et les draps estimés et payés selon l'estimation, sans que le maximum de l'aune passe 18 fr. Un de ces négocians, chargé de pouvoirs des autres, se rendra au Caire pour conférer avec l'ordonnateur en chef, et s'arranger pour le mode de paiement.

Si, au lieu de se prêter à cette mesure de bonne grâce, ces messieurs faisaient les récalcitrans, vous ferez mettre le scellé sur leurs effets, papiers et maisons; vous les ferez mettre dans une maison de sûreté; vous

ferez abattre les armes de l'empereur et de Toscane, et vous en donnerez avis à l'ordonnateur de la marine, pour qu'il confisque tous les bâtimens appartenant aux Impériaux, Toscans et Napolitains : je préfère la première mesure à la deuxième. BONAPARTE.

Au Caire, le 30 thermidor an 7 (18 août 1799).

A l'ordonnateur en chef.

Il sera fait une assimilation pour les officiers turcs qui auraient un grade supérieur à celui de capitaine. Comme ils ont tous de l'argent, il leur sera donné tous les jours le pain et la viande, et une certaine quantité de riz tous les quinze jours.

Je vous prie d'envoyer six ardeps de riz au pacha.

BONAPARTE.

Au Caire, le 30 thermidor an 7 (18 août 1799).

Au général Zayonschek.

Vous n'êtes soumis en rien, citoyen général, au général Desaix pour l'administration de la province. Vous regarderez comme nuls tous les ordres qu'il vous donnerait à ce sujet ; vous avez eu tort de lui laisser prendre de l'argent ; vous verrez, par l'ordre du jour, que mon intention est de n'accorder aucune indemnité sur le miri. Faites-le percevoir avec la plus grande rigueur.

BONAPARTE.

Au Caire, le 30 thermidor an 7 (18 août 1799).

Au citoyen Poussielgue.

Je pars demain matin avant le jour, citoyen administrateur : je vous recommande de pousser vivement ce qui concerne la rentrée des fermages et des autres impositions; de m'envoyer à Menouf toutes les notes que vous pourrez avoir, et qui me feront connaître les villages qui sont peu chargés dans le Garbieh et le Menoufieh; enfin, de vivre en bonne intelligence avec les scheicks, de maintenir la paix dans le Caire. Je recommande au général Dugua de frapper ferme au premier événement, qu'il fasse couper six têtes par jour; mais riez toujours.

Faites dans ce qui vous concerne tout ce que vous jugerez à propos, en prenant toujours la voie qui approche le moins de la nouveauté.

Croyez à l'estime que je vous ai vouée, et au désir que j'ai de vous en donner des preuves.

Ecrivez-moi le plus souvent que vous pourrez.

BONAPARTE.

Au Caire, le 30 thermidor an 7 (18 août 1799).

Au divan du Caire.

Au nom, etc.

Je pars demain pour me rendre à Menouf, d'où je ferai différentes tournées dans le Delta, afin de voir

par moi-même les injustices qui pourraient être commises, et prendre connaissance et des hommes et du pays.

Je vous recommande de maintenir la confiance parmi le peuple. Dites-lui souvent que j'aime les musulmans, et que mon intention est de faire leur bonheur. Faites-leur connaître que j'ai pour conduire les hommes les plus grands moyens, la persuasion et la force; qu'avec l'une je cherche à me faire des amis, qu'avec l'autre je détruis mes ennemis.

Je désire que vous me donniez le plus souvent possible de vos nouvelles, et que vous m'informiez de la situation des choses. BONAPARTE.

Au Caire, le 30 thermidor an 7 (18 août 1799).

Au général Kléber.

Je renvoie, citoyen général, l'effendi pris à Aboukir à Constantinople, avec une longue lettre pour le grand-visir : c'est une ouverture de négociation que je fais. Faites-le partir sur une djerme pour Chypre, traitez-le bien; mais qu'il ait peu de communication. Faites la plus grande ostension de forces que vous pourrez.

BONAPARTE.

Au Caire, le 30 thermidor an 7 (18 août 1799).

Au général Dugua.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, une lettre cachetée pour le grand-visir, avec une pour le général Kléber.

Vous vous adresserez à Sulfukiar pour faire venir demain chez vous l'effendi fait prisonnier à Aboukir. Vous le ferez partir pour Damiette, et vous lui remettrez la lettre pour le grand-visir. Vous lui donnerez un officier de votre état-major pour le conduire, et que personne n'ait de communication avec lui; traitez-le cependant avec égards. BONAPARTE.

Au Caire, le 30 thermidor an 7 (18 août 1799).

Au grand-visir.

Grand parmi les grands éclairés et sages, seul dépositaire de la confiance du plus grand des sultans.

J'ai l'honneur d'écrire à votre excellence par l'effendi qui a été fait prisonnier à Aboukir, et que je lui renvoie pour lui faire connaître la véritable situation de l'Egypte, et entamer des négociations entre la Sublime-Porte et la république française, qui puissent mettre fin à la guerre qui se trouve exister pour le malheur de l'un et de l'autre état.

Par quelle fatalité la Porte et la France, amies de tous

les temps, et dès-lors par habitude, amics par l'éloignement de leurs frontières, la France ennemie de la Russie et de l'empereur, la Porte ennemie de la Russie et de l'empereur, sont-elles cependant en guerre?

Comment votre excellence ne sentirait-elle pas qu'il n'y a pas un Français de tué qui ne soit un appui de moins pour la Porte?

Comment votre excellence, si éclairée dans la connaissance de la politique et des intérêts des divers états, pourrait-elle ignorer que la Russie et l'empereur d'Allemagne se sont plusieurs fois entendus pour le partage de la Turquie, et que ce n'a été que l'intervention de la France qui l'a empêché?

Votre excellence n'ignore pas que le vrai ennemi de l'islamisme est la Russie. L'empereur Paul 1er s'est fait grand-maître de Malte, c'est-à-dire a fait vœu de faire la guerre aux musulmans: n'est-ce pas lui qui est chef de la religion grecque, c'est-à-dire des plus nombreux ennemis qu'ait l'Islamisme?

La France, au contraire, a détruit les chevaliers de Malte, rompu les chaînes des Turcs qui y étaient détenus en esclavage, et croit, comme l'ordonne l'Islamisme, qu'il n'y a qu'un seul Dieu.

Ainsi donc la Porte a déclaré la guerre à ses véritables amis, et s'est alliée à ses véritables ennemis.

Ainsi donc la Sublime-Porte a été l'amie de la France tant que cette puissance a été chrétienne, lui a fait la guerre dès l'instant que la France, par sa religion, s'est rapprochée de la croyance musulmane. Mais, dit-on, la France a envahi l'Egypte; comme si je n'avais pas tou-

jours déclaré que l'intention de la république française était de détruire les mameloucks, et non de faire la guerre à la Sublime-Porte; était de nuire aux Anglais, et non à son grand et fidèle ami l'empereur Selim.

La conduite que j'ai tenue envers tous les gens de la Porte qui étaient en Egypte, envers les bâtimens du grand-seigneur, envers les bâtimens de commerce portant pavillon ottoman, n'est-elle pas un sûr garant des intentions pacifiques de la république française ?

La Sublime-Porte a déclaré la guerre dans le mois de janvier à la république française avec une précipitation inouïe, sans attendre l'arrivée de l'ambassadeur Descorches, qui déjà était parti de Paris pour se rendre à Constantinople; sans me demander aucune explication, ni répondre à aucune des avances que j'ai faites.

J'ai cependant espéré, quoique sa déclaration de guerre me fût parfaitement connue, pouvoir la faire revenir, et j'ai à cet effet envoyé le citoyen Beauchamp, consul de la république, sur la caravelle. Pour toute réponse, on l'a emprisonné; pour toute réponse, on a créé des armées, on les a réunies à Gaza, et on leur a ordonné d'envahir l'Egypte. Je me suis trouvé alors obligé de passer le désert, préférant faire la guerre en Syrie, à ce que l'on la fît en Egypte.

Mon armée est forte, parfaitement disciplinée, et approvisionnée de tout ce qui peut la rendre victorieuse des armées, fussent-elles aussi nombreuses que les sables de la mer; des citadelles et des places fortes hérissées de canon se sont élevées sur les côtes et sur les

frontières du désert : je ne crains donc rien, et je suis ici invincible ; mais je dois à l'humanité, à la vraie politique, au plus ancien, comme au plus vrai des alliés, la démarche que je fais.

Ce que la Sublime-Porte n'obtiendra jamais par la force des armes, elle peut l'obtenir par une négociation. Je battrai toutes les armées lorsqu'elles projetteront l'envahissement de l'Égypte ; mais je répondrai d'une manière conciliante à toutes les ouvertures de négociations qui me seront faites. La république française, dès l'instant que la Sublime-Porte ne fera plus cause commune avec nos ennemis, la Russie et l'Empereur, fera tout ce qui sera en elle pour rétablir la bonne intelligence, et lever tout ce qui pourra être un sujet de désunion entre les deux états.

Cessez donc des armemens dispendieux et inutiles : vos ennemis ne sont pas en Égypte, ils sont sur le Bosphore, ils sont à Corfou, ils sont aujourd'hui par votre extrême imprudence au milieu de l'Archipel.

Radoubez et réarmez vos vaisseaux ; reformez vos équipages ; tenez-vous prêt à déployer bientôt l'étendard du prophète, non contre la France, mais contre les Russes et les Allemands qui rient de la guerre que nous nous faisons, et qui, lorsque vous aurez été affaibli, leveront la tête, et déclareront bien haut les prétentions qu'ils ont déjà.

Vous voulez l'Egypte, dit-on ; mais l'intention de la France n'a jamais été de vous l'ôter.

Chargez votre ministre à Paris de vos pleins pouvoirs, ou envoyez quelqu'un chargé de vos intentions ou de

vos pleins pouvoirs en Égypte. On pourra, en deux heures d'entretien tout arranger : c'est là le seul moyen de rasseoir l'empire musulman, en lui donnant la force contre ses véritables ennemis, et de déjouer leur projets perfides; ce qui, malheureusement, leur a déjà si fort réussi.

Dites un mot, nous fermons la mer Noire à la Russie, et nous cesserons d'être le jouet de cette puissance ennemie que nous avons tant de sujets de haïr, et je ferai tout ce qui pourra vous convenir.

Ce n'est pas contre les musulmans que les armées françaises aiment à déployer, et leur tactique, et leur courage; mais c'est au contraire, réunies à des musulmans, qu'elles doivent un jour, comme cela a été de tout temps, chasser leurs ennemis communs.

Je crois en avoir assez dit par cette lettre à votre excellence; elle peut faire venir auprès d'elle le citoyen Beauchamp, que l'on m'assure être détenu dans la mer Noire. Elle peut prendre tout autre moyen pour me faire connaître ses intentions.

Quant à moi, je tiendrai pour le plus beau jour de ma vie celui où je pourrai contribuer à faire terminer une guerre à la fois impolitique et sans objet.

Je prie votre excellence de croire à l'estime et à la considération distinguée que j'ai pour elle.

BONAPARTE.

Menouf, le 2 fructidor an 7 (20 août 1799).

Au général Dugua.

Désirant m'assurer par moi même des mouvemens de la côte, et être à même de combiner le rapport qu'il pourrait y avoir entre l'augmentation de voiles qui pourront paraître à Damiette avec celles qui disparaîtront d'Aboukir, je vais voir s'il m'est possible de descendre par les canaux jusqu'à Bourlos. J'enverrai prendre mes dépêches à Rosette, où vous pourrez m'adresser tout ce qu'il y aura de nouveau, et, s'il y avait quelque chose de très-urgent, envoyez-moi des duplicata à Rosette, Menouf et Damiette. BONAPARTE.

Menouf, le 2 fructidor an 7 (20 août 1799).

Au général Kléber.

Je reçois, citoyen général, votre lettre du 27. Je suis à peu près certain qu'il n'y a dans la Méditerranée aucun armement considérable dirigé contre nous. Ainsi, les vingt-quatre bâtimens mouillés devant Damiette, ou sont les mêmes qui étaient à Aboukir et ont quitté cette rade, ou c'est une arrière-garde que le pacha attendait et qui porte fort peu de monde.

La division Reynier, réorganisée avec une bonne artillerie, se portera contre ce qui pourrait venir du côté de la Syrie. Je destine pour le même objet les 1000 ou

1,200 hommes de cavalerie que j'ai au Caire prêts à marcher.

Je me rends à Rosette, où je me trouverai bien au fait de tous les mouvemens de la côte, depuis la tour des Arabes jusqu'à El-Arich. Si vous avez besoin de quelque secours, je vous ferai passer des troupes qui se trouvent dans le Bahhireh et à Alexandrie, désirant tenir intactes les divisions Reynier, Bon et Lannes pour s'opposer à ce qui pourrait venir par terre, quoique les derniers renseignemens que j'ai, me tranquillisent entièrement. J'ai le quinzième de dragons et différens détachemens de cavalerie dans le Bahhireh.

Vous recevrez cette lettre le 3 ou le 4; partez, je vous prie, sur-le-champ pour vous rendre, de votre personne, à Rosette, si vous ne voyez aucun inconvénient à vous absenter de Damiette : sans quoi, envoyez-moi un de vos aides-de-camp : je désirerais qu'il pût arriver à Rosette dans la journée du 7. J'ai à conférer avec vous sur des affaires extrêmement importantes.

Vous devez avoir reçu l'effendi ou commissaire de l'armée, fait prisonnier à Aboukir, et que j'envoie à Constantinople. BONAPARTE.

Alexandrie, le 5 fructidor an 7 (23 août 1799).

Au divan du Caire.

Ayant été instruit que mon escadre était prête et qu'une armée formidable était embarquée dessus, convaincu, comme je vous l'ai dit plusieurs fois, que, tant

que je ne frapperai pas un coup qui écrase à la fois tous mes ennemis, je ne pourrai jouir tranquillement et paisiblement de la possession de l'Egypte, la plus belle partie du monde, j'ai pris le parti d'aller me mettre moi-même à la tête de mon escadre, en laissant le commandement, pendant mon absence, au général Kléber, homme d'un mérite distingué et auquel j'ai recommandé d'avoir pour les ulémas et les scheicks la même amitié que moi. Faites ce qui vous sera possible pour que le peuple de l'Egypte ait en lui la même confiance qu'en moi, et qu'à mon retour, qui sera dans deux ou trois mois, je sois content du peuple de l'Egypte, et que je n'aie que des louanges et des récompenses à donner aux scheicks.

BONAPARTE.

Alexandrie, le 5 fructidor an 7 (23 août 1799).

A l'armée.

Les nouvelles d'Europe m'ont décidé à partir pour la France. Je laisse le commandement de l'armée au général Kléber. L'armée aura bientôt de mes nouvelles, je ne puis pas en dire davantage. Il me coûte de quitter des soldats auxquels je suis le plus attaché; mais ce ne sera que momentanément, et le général que je leur laisse a la confiance du gouvernement et la mienne.

BONAPARTE.

Alexandrie, le 5 fructidor an 7 (23 août 1799).

Au général Menou.

Vous vous rendrez de suite à Alexandrie, citoyen général ; vous prendrez le commandement d'Alexandrie, Rosette et Bahhireh.

Je pars ce soir pour France, le général Kléber doit être rendu dans deux ou trois jours à Rosette ; vous lui ferez passer le pli ci-joint, dont je vous envoie un double, que vous lui ferez passer par une occasion très-sûre.

Le général Marmont part avec moi. Je vous prie, pour empêcher les faux bruits, d'envoyer au général Kléber un bulletin de notre navigation, jusqu'à ce qu'on n'ait plus connaissance des frégates.

Vous préviendrez le général Kléber que la djerme *la Boulonnaise* est à Rahmanieh.

Je laisse ici 80 chevaux des guides à cheval sellés, que vous ferez passer au Caire pour monter le reste des guides et de la cavalerie.

Vous ne ferez partir la lettre ci-jointe, pour le général Dugua et pour le Caire, que quarante-huit heures après que les frégates auront disparu. Bonaparte.

[1] Alexandrie, le 5 fructidor an 7 (23 août 1799).

Au général Kléber.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, un ordre pour prendre le commandement en chef de l'armée. La crainte que la croisière anglaise ne reparaisse d'un moment à l'autre me fait précipiter mon voyage de deux ou trois jours.

J'emmène avec moi les généraux Berthier, Andréossi, Murat, Lannes et Marmont, et les citoyens Monge et Berthollet.

Vous trouverez ci-joint les papiers anglais et de Francfort jusqu'au 10 juin. Vous y verrez que nous avons perdu l'Italie, que Mantoue, Turin et Tortone sont bloqués. J'ai lieu d'espérer que la première tiendra jusqu'à la fin de novembre. J'ai l'espérance, si la fortune me sourit, d'arriver en Europe avant le commencement d'octobre.

Vous trouverez ci-joint un chiffre pour correspondre avec le gouvernement, et un autre chiffre pour correspondre avec moi.

Je vous prie de faire partir, dans le courant d'octobre, Junot ainsi que mes domestiques et tous les effets que j'ai laissés au Caire; cependant, je ne trouverai pas mauvais que vous engagiez à votre service ceux de mes domestiques qui vous conviendraient.

L'intention du gouvernement est que le général De-

[1] Quoique cette lettre ait déjà été imprimée, nous avons pensé qu'elle devait avoir place dans ce recueil.

saix parte pour l'Europe dans le courant de novembre, à moins d'événemens majeurs.

La commission des arts passera en France sur un parlementaire que vous demanderez à cet effet, conformément au cartel d'échange, dans le courant de novembre, immédiatement après qu'elle aura achevé sa mission. Elle est maintenant occupée à voir la Haute-Egypte; cependant ceux de ses membres que vous jugerez pouvoir vous être utiles, vous les mettrez en réquisition sans difficulté.

L'effendi fait prisonnier à Aboukir est parti pour se rendre à Damiette. Je vous ai écrit de l'envoyer en Chypre; il est porteur, pour le grand-visir, d'une lettre dont vous trouverez ci-joint la copie.

L'arrivée de notre escadre de Brest à Toulon, et de l'escadre espagnole à Carthagène, ne laisse plus de doute sur la possibilité de faire passer en Egypte les fusils, les sabres, les pistolets, fers coulés dont vous pourriez avoir besoin, et dont j'ai l'état le plus exact, avec une quantité de recrues suffisante pour réparer les pertes des deux campagnes.

Le gouvernement vous fera connaître alors lui-même ses intentions, et moi, comme homme public et comme particulier, je prendrai des mesures pour vous faire avoir fréquemment des nouvelles.

Si, par des événemens incalculables, toutes les tentatives étaient infructueuses, et qu'au mois de mai vous n'ayez reçu aucun secours ni nouvelles de France, et si, malgré toutes les précautions, la peste était en Egypte cette année et vous tuait plus de 1,500 soldats,

perte considérable, puisqu'elle serait en sus de celles que les événemens de la guerre vous occasioneront journellement : je pense que, dans ce cas, vous ne devez pas hasarder de soutenir la campagne, et que vous êtes autorisé à conclure la paix avec la Porte-Ottomane, quand même la condition principale serait l'évacuation de l'Egypte. Il faudrait seulement éloigner l'exécution de cette condition, si cela était possible, jusqu'à la paix générale.

Vous savez apprécier aussi bien que moi combien la possession de l'Egypte est importante à la France : cet empire turc qui menace ruine de tous côtés, s'écroule aujourd'hui, et l'évacuation de l'Egypte serait un malheur d'autant plus grand, que nous verrions de nos jours cette belle province passer en d'autres mains européennes.

Les nouvelles des succès ou des revers qu'aura la république, doivent aussi entrer puissamment dans vos calculs.

Si la Porte répondait, avant que vous eussiez reçu de mes nouvelles de France, aux ouvertures de paix que je lui ai faites, vous devez déclarer que vous avez tous les pouvoirs que j'avais et entamer les négociations : persistant toujours dans l'assertion que j'ai avancée, que l'intention de la France n'a jamais été d'enlever l'Egypte à la Porte ; demander que la Porte sorte de la coalition et nous accorde le commerce de la mer Noire ; qu'elle mette en liberté les Français prisonniers ; et enfin, six mois de suspension d'armes, afin que, pendant ce temps-là, l'échange des ratifications puisse avoir lieu.

Supposant que les circonstances soient telles que vous croyez devoir conclure ce traité avec la Porte, vous ferez sentir que vous ne pouvez pas le mettre à exécution, qu'il ne soit ratifié; et, selon l'usage de toutes les nations, l'intervalle entre la signature d'un traité et sa ratification, doit toujours être une suspension d'hostilité.

Vous connaissez, citoyen général, quelle est ma manière de voir sur la politique intérieure de l'Egypte: quelque chose que vous fassiez, les chrétiens seront toujours nos amis. Il faut les empêcher d'être trop insolens, afin que les Turcs n'aient pas contre nous le même fanatisme que contre les chrétiens, ce qui nous les rendrait irréconciliables. Il faut endormir le fanatisme, avant qu'on puisse le déraciner. En captivant l'opinion des grands scheicks du Caire, on a l'opinion de toute l'Egypte; et, de tous les chefs que ce peuple peut avoir, il n'y en a aucun moins dangereux que des scheicks qui sont peureux, ne savent pas se battre, et qui, comme tous les prêtres, inspirent le fanatisme sans être fanatiques.

Quant aux fortifications d'Alexandrie, El-Arich, voilà les clefs de l'Egypte. J'avais le projet de faire établir cet hiver des redoutes de palmiers, deux depuis Salahieh à Catieh, deux de Catieh à El-Arich: l'une se serait trouvée à l'endroit où le général Menou a trouvé de l'eau potable.

Le général Sanson, commandant du génie, et le général Songis, commandant l'artillerie, vous mettront chacun au fait de ce qui regarde sa partie.

Le citoyen Poussielgue a été exclusivement chargé

des finances, je l'ai reconnu travailleur et homme de mérite. Il commence à avoir quelques renseignemens sur le chaos de l'administration de l'Egypte. J'avais le projet, si aucun nouvel événement ne survenait, de tâcher d'établir cet hiver un nouveau mode d'imposition, ce qui nous aurait permis de nous passer à peu près des Cophtes; cependant, avant de l'entreprendre, je vous conseille d'y réfléchir long-temps. Il vaut mieux entreprendre cette opération un peu plus tard qu'un peu trop tôt.

Des vaisseaux de guerre français paraîtront cet hiver indubitablement à Alexandrie, Bourlos ou Damiette. Faites construire une bonne tour à Bourlos ; tâchez de réunir 5 ou 600 mameloucks, que, lorsque les vaisseaux français seront arrivés, vous ferez en un jour arrêter au Caire et dans les autres provinces, et embarquer pour la France. Au défaut de mamelloucks, des ôtages d'Arabes, des scheicks Belet qui, pour une raison quelconque, se trouveraient arrêtés, pourront y suppléer. Ces individus arrivés en France, y seront retenus un ou deux ans, verront la grandeur de la nation, prendront quelques idées de nos mœurs et de notre langue, et, de retour en Egypte, y formeront autant de partisans.

J'avais déjà demandé plusieurs fois une troupe de comédiens : je prendrai un soin particulier de vous en envoyer. Cet article est très-important pour l'armée, et pour commencer à changer les mœurs du pays.

La place importante que vous allez occuper en chef va vous mettre à même enfin de déployer les talens que la nature vous a donnés. L'intérêt de ce qui se pas-

sera ici est vif, et les résultats en seront immenses pour le commerce, pour la civilisation ; ce sera l'époque d'où dateront de grandes révolutions.

Accoutumé à voir la récompense des peines et des travaux de la vie dans l'opinion de la postérité, j'abandonne avec le plus grand regret l'Egypte. L'intérêt de la patrie, sa gloire, l'obéissance, les événemens extraordinaires qui viennent de se passer, me décident seuls à passer au milieu des escadres ennemies pour me rendre en Europe. Je serai d'esprit et de cœur avec vous. Vos succès me seront aussi chers que ceux où je me trouverais en personne, et je regarderai comme mal employés tous les jours de ma vie où je ne ferai pas quelque chose pour l'armée dont je vous laisse le commandement, et pour consolider le magnifique établissement dont les fondemens viennent d'être jetés.

L'armée que je vous confie est toute composée de mes enfans ; j'ai eu dans tous les temps, même au milieu des plus grandes peines, des marques de leur attachement. Entretenez-les dans ces sentimens, vous le devez à l'estime et à l'amitié toute particulière que j'ai pour vous et à l'attachement vrai que je leur porte.

BONAPARTE.

Alexandrie, le 1er fructidor an 7 (19 août 1799).

Au général Bonaparte.

Toute la flotte turque a enfin quitté le mouillage d'Aboukir. Hier, à quatre heures du soir, elle mit sous

voile et, par les avis que je viens de recevoir, il ne restait ce matin aucun bâtiment sur la rade : douze à quatorze étaient seulement encore en vue faisant route au N. E.

Nos vigies, en ce moment, ne découvrent rien, et *l'Indépendant* est au large pour éclairer la partie de l'Ouest.

La pénurie de fonds nous a empêchés de pourvoir à quelques objets de remplacement à bord des frégates, mais dont aucun heureusement n'est d'une grande conséquence, et elles seront prêtes à partir : que vos ordres me parviennent douze heures d'avance, et tout sera en œuvre pour leur exécution. GANTEAUME.

Alexandrie, le 3 fructidor an 7 (21 août 1799), à trois heures du soir.

Au général Bonaparte.

J'ai eu l'honneur de vous écrire, depuis le 23 du mois dernier, assez régulièrement une et deux fois par jour : si mes lettres vous sont parvenues, vous aurez vu que, depuis le 26, nous n'avons plus vu le commodore Smith ; que la flotte turque a également abandonné cette côte depuis deux jours, et qu'enfin les éclaireurs que j'envoie journellement au large, n'ont découvert, depuis plusieurs jours, aucun bâtiment de guerre. Mon opinion, citoyen général, est que jamais nous n'aurons une circonstance plus favorable pour faire partir les frégates ;

mais hâtez-vous, je vous prie, de me faire parvenir vos ordres, et soyez persuadé que rien ne pourra en retarder l'exécution, à moins que l'ennemi ne reparaisse sur la côte.

J'ai fait embarquer les drapeaux que vous m'avez envoyés sur *la Foudre*. Les préparatifs de départ des frégates ayant été trop publics, je me permets de retarder l'exécution de votre départ jusqu'à nouvel ordre. J'attends votre approbation sur cette mesure.

J'espère que vos ordres définitifs me seront parvenus demain. Je comptais faire sortir les frégates pour les mettre en appareillage en grande rade et en dehors des passes : j'ajournerai à deux jours ce mouvement.

GANTEAUME.

Au Caire, le 30 thermidor an 7 (18 août 1799).

ORDRE DU JOUR DU 30 THERMIDOR AN 7.

Etat des fusils, grenades de mérite accordés par le général Bonaparte depuis l'entrée de l'armée en Egypte.

Sabres accordés par le général en chef.

Aux citoyens Pierre Laurent, chasseur de la vingt-unième légère : bataille de Sédiman.

Au chef de brigade du génie Sanson, pour les services rendus en Italie et en Egypte.

Gorrin, grenadier de la treizième : prise d'Alexandrie.

Aux citoyens Pierre Germain, sergent-major de la quatre-vingt-cinquième : siége d'El-Arich.

Nouet, sergent-major, grenadier de la soixante-neuvième : à Jaffa.

Morière, grenadier de la vingt-cinquième : siége d'Acre.

Laplane, de la trente-deuxième, pour les services rendus en Italie et en Egypte.

Fourier, lieutenant de la trente-deuxième : siége d'Acre.

Gude, tambour-major de la trente-deuxième : à Acre.

Au chef d'escadron Lecaire, septième hussards : à Aboukir.

Combelle, capitaine de grenadiers de la dix-huitième : à Acre.

Fusils de mérite accordés par l'ordre du 14 pluviose.

Aux citoyens Covard, grenadier de la soixante-neuvième : distingué en Italie.

Laperle, sergent de la trente-deuxième : pour la bonne conduite qu'il a tenue à El-Arich.

Aubeni, fusilier de la trente-deuxième : *id.*

Hebely, fusilier de la trente-deuxième : *id.*

Paul, fourrier de la quatre-vingt-cinquième : *id.*

Meunier, fourrier de la neuvième : *id.*

Lancelin, fourrier de la neuvième : *id.*

Burette, fourrier de la neuvième : *id.*

Clavi, sapeur : à Jaffa.

Angeteau, sapeur : *id.*

Aux citoyens Choquet, sapeur : à Jaffa.

Lavaux, sapeur : *id.*

Goyard, mineur : *id.*

Floquet, mineur : *id.*

Pradel, carabinier de la vingt-deuxième : *id.*

Mayer, carabinier de la vingt-deuxième : *id.*

Falentin, carabinier de la vingt-deuxième : *id.*

Brulot, carabinier de la vingt deuxième : *id.*

Chartin, carabinier de la vingt-deuxième : *id.*

Cheillard, caporal de grenadiers de la soixante-neuvième : *id.*

Coustion, grenadier de la soixante-neuvième : *id.*

Jean Serre, grenadier de la soixante-neuvième : *id.*

Marchette, grenadier de la soixante-neuvième : *id.*

Bazané, grenadier de la treizième : *id.*

Gueon, grenadier de la treizième : *id.*

Leriche, grenadier de la treizième : *id.*

Brejon, grenadier de la treizième : *id.*

Gacon, carabinier de la vingt-deuxième : *id.*

Gay, sergent d'artillerie : *id.*

Renaud, canonnier : *id.*

Goujard, sapeur : *id.*

Labry, sapeur : *id.*

Lagrenade, sergent de mineurs : *id.*

Baudouin, sapeur : *id.*

Lachaux, sapeur : *id.*

Mathieux, sergent des ouvriers : *id.*

Bochard, sergent de mineurs : *id.*

Martin, mineur : *id.*

Richard, sapeur : *id.*

Aux citoyens Morin, ouvrier militaire de la vingt-deuxième : à Jaffa.

Vurlain. . . . . : *id.*

Kaufman, sergent d'ouvriers : *id.*

Escarnot, sergent de grenadiers de la trente-deuxième : *id.*

Battifoli, fusilier de la trente-deuxième : *id.*

Toutaure, sergent-major de grenadiers de la trente-deuxième : *id.*

Denis, sergent de la trente-deuxième : *id.*

Marsalla, fusilier de la trente-deuxième : *id.*

Lagarde, éclaireur de la trente-deuxième : *id.*

Passin, éclaireur de la trente-deuxième : *id.*

Marquette, chasseur de la vingt-deuxième légère : à Aboukir.

Beaudot, sergent de grenadiers de la soixante-neuvième : *id.*

Pierre Clauzel, carabinier : Haute-Egypte.

Bach, sergent d'éclaireurs de la dix-huitième : *id.*

Verichon, caporal de grenadiers de la dix-huitième : *id.*

Noël, grenadier de la dix-huitième : *id.*

Guillaume Maingui, grenadier de la dix-huitième : *id.*

Sourthe, grenadier de la dix-huitième : *id.*

Rat, premier bataillon, huitième compagnie de la dix-huitième : *id.*

Petit, caporal de la dix-huitième : *id.*

Etiot, grenadier de la dix-huitième : *id.*

Grenades de mérite accordées par l'ordre du jour du 14 pluviose an 7.

Aux citoyens Garrin, caporal du douzième régiment d'artillerie : à El-Arich.

Rousseau, maréchal de logis, troisième régiment d'artillerie : Haute-Egypte.

Mizière, sergent du quatrième régiment d'artillerie à pied : Jaffa.

Mauque, canonnier du premier régiment d'artillerie à pied : *id.*

Marchand, maréchal de logis d'artillerie à cheval : Acre.

Rasvisseaux, sergent d'artillerie : *id.*

Boudot, sergent d'artillerie : *id.*

Dutorre, brigadier d'artillerie légère : *id.*

Rigoblet, canonnier : *id.*

Laine, brigadier d'artillerie légère : *id.*

Perrin, canonnier des guides : *id.*

Marin, canonnier des guides : *id.*

Vignes, caporal d'artillerie : Aboukir.

Vergnes, canonnier de la marine : *id.*

Renaud, sergent de la marine : *id.*

Eslouquet, caporal de la marine : *id.*

Petit, canonnier du cinquième régiment d'artillerie légère : *id.*

Themer, canonnier du cinquième régiment d'artillerie légère : *id.*

Adam, sergent d'artillerie : *id.*

Philibus, canonnier du troisième régiment d'artillerie légère : Aboukir.

Louis Savier, caporal au premier régiment : *id.*

Baguettes de mérite accordées par l'ordre du jour du 14 pluviose an 7.

Aux citoyens Savi, tambour de la quatre-vingt-cinquième demi-brigade.

Viguier, tambour de la vingt-deuxième demi-brigade.

Poulet, tambour de la soixante-neuvième demi-brigade.

Desarenne, tambour de la treizième demi-brigade.

Baba, tambour de la trente-deuxième.

Gayette, tambour de la trente-deuxième.

Lanation, tambour de la dix-huitième.

État nominatif des officiers généraux et officiers supérieurs des différens corps, morts à l'armée d'Égypte.

Officiers généraux.

Bon, général de division, mort le 30 floréal an 7, à la suite de blessures reçues à Acre.

Dommartin, commandant l'artillerie de l'armée, général de division, blessé sur le Nil, le 22 thermidor an 7, en allant à Rosette, où il est mort de ses blessures.

Muireur, général de brigade, tué par les Arabes, le

21 messidor an 6, en allant en reconnaissance à Dahmanhour.

Dupuy, général de brigade, tué dans la révolte, par les habitans du Caire, le 1er brumaire an 7.

Rambeaud, général de brigade, tué à l'assaut d'Acre, le 19 floréal an 7.

Caffarelli Dufalga, général de brigade, commandant du génie, mort à la suite des blessures reçues à Acre, le 8 floréal an 7.

Crétin, général de brigade, commandant du génie, tué à la bataille d'Aboukir, le 7 thermidor an 7.

Camin, adjudant-général, tué par les Arabes, près d'Alexandrie.

Grezieux, adjudant-général, sous-chef de l'état-major, mort de maladie, à Jaffa, le 16 germiral an 7.

Escale, adjudant-général, tué à l'assaut d'Acre, le 8 germinal an 7.

Laugier, adjudant-général, tué à l'assaut d'Acre, le 8 germinal an 7.

Fouler, adjudant-général, tué à l'assaut d'Acre, le 21 floréal an 7.

Rabasse, adjudant-général, noyé en passant le Nil dans la Haute-Egypte.

Leturc, adjudant-général, tué à la bataille d'Aboukir, le 7 thermidor an 7.

Officiers de l'état-major.

Denanots, capitaine adjoint à l'état-major général, tué par les Arabes, en allant en mission, le 27 messidor an 6.

Gallois, capitaine adjoint à l'état-major général, tué par les Arabes le 28 messidor an 6.

Jarrin, chef d'escadron adjoint à l'état-major général, mort de maladie, au Caire, le 20 nivose an 7.

Olivier, capitaine adjoint à l état-major général, tué à l'attaque de nuit, contre les mameloucks, près d'El-Arich.

Mailli, capitaine adjoint à l'état-major général, tué à l'assaut d'Acre, le 8 germinal an 7.

Pascalis, sous-lieutenant, adjoint à l'état-major général, tué à l'attaque d'Acre, le 6 floréal an 7.

Pinaut, capitaine adjoint à l'état-major général, tué à l'assaut d'Acre, le 21 floréal an 7.

Gerbaux, capitaine adjoint aux adjudans-généraux près du général Vial, tué au siége d'Acre, le 28 floréal an 7.

Boudoux, capitaine adjoint à l'état-major général, mort de maladie, au Caire, le 4 fructidor an 7.

Aides-de-camp.

Sulkowski, chef de brigade, aide-de-camp du général en chef, tué par les Arabes en allant en reconnaissance, près du Caire, le 30 vendémiaire an 7.

Julien, capitaine, aide-de-camp du général en chef, tué par les habitans du village d'Alkam, sur le Nil, en allant à Rosette, le 15 thermidor an 7.

Croizier, chef d'escadron, aide-de-camp du général en chef, mort à la suite de blessures reçues à Acre, le 16 prairial an 7.

Guibert, lieutenant, aide-de-camp du général en chef, tué à la bataille d'Aboukir, le 7 thermidor an 7.

Millaud, lieutenant, aide-de-camp du général Rampon, tué au siége du fort d'Aboukir, le 10 thermidor an 7.

Corbin, capitaine, aide-de-camp du général Fugières, tué à la bataille d'Aboukir, le 7 thermidor an 7.

Officiers d'état major d'artillerie.

Latournerie, chef de brigade, mort de maladie dans la Haute Egypte, le 3 vendémiaire an 8.

Cœurot, capitaine de deuxième classe, blessé sur le Nil en allant à Rosette, où il est mort de ses blessures, le 6 thermidor an 7.

Dargère, capitaine d'artillerie, mort de maladie devant Acre, 3 germinal an 7.

Finiels, capitaine d'artillerie, tué à la bataille des Pyramides, le 3 thermidor an 6.

Officiers d'état-major du génie.

Detroye, chef de brigade, tué au siége d'Acre, le 10 germinal an 7.

Souhait, chef de brigade, mort à Damiette à la suite de blessures reçues à Acre, le 10 floréal an 7.

Say, chef de bataillon, mort à Damiette à la suite de blessures reçues à Acre, le 13 floréal an 7.

Ferrus, chef de brigade, mort de maladie à Caïffa, le 1er prairial an 7.

Brulé, capitaine, tué au siége d'Acre, le 6 floréal an 7.

Crépin, capitaine, tué au siége d'Acre, le 4 floréal an 7.

Pécot, capitaine, tué au siége du fort d'Aboukir, le 10 thermidor an 7.

Charbaux, lieutenant, tué au siége d'Acre, le 6 germiral an 7.

Fuseau, lieutenant, tué au siége d'Acre, le 6 floréal an 7.

Bringuier, lieutenant, mort de maladie, à Jaffa, le 21 germinal an 7.

Bormard, adjoint, mort de maladie, à Gizeh, le 14 thermidor an 6.

Pinaut, adjoint, mort de maladie à El-Arich, le 23 floréal an 7.

Pomerest, adjoint, tué au siége d'Acre, le 6 messidor an 7.

Gonet, garde de fortifications, mort de maladie à Catieh, le 7 ventose an 7.

Officiers supérieurs de l'infanterie.

Lejeune, chef de brigade de la vingt-deuxième demi-brigade légère, tué à l'assaut de Jaffa, le 7 ventose an 7.

Pouillet, chef de bataillon de la vingt-deuxième demi-brigade légère, mort à la suite de ses blessures en revenant de la Haute-Egypte.

Loroy, chef de bataillon de la treizième demi-brigade légère, tué à l'assaut d'Acre, le 19 floréal an 7.

Bruihle, chef de bataillon de la treizième demi-brigade légère, tué à l'assaut d'Acre, le 19 floréal an 7.

Boyer, chef de brigade de la dix-huitième demi-brigade légère, tué à l'assaut d'Acre, le 19 floréal an 7.

Leclerc, chef de bataillon de la dix-huitième demi-brigade légère, mort au Caire à la suite de ses blessures, le 1er vendémiaire an 8.

Quinqueton, chef de bataillon de la dix-huitième demi-brigade légère, tué à l'assaut d'Acre, le 19 floréal an 7.

Bart, chef de bataillon de la dix-huitième demi-brigade légère, mort de maladie à El-Arich, le 28 prairial an 7.

Venoux, chef de brigade de la vingt-cinquième demi-brigade légère, tué au siége d'Acre, le 21 floréal an 7.

Falcy, chef de bataillon de la vingt-cinquième demi-brigade légère, mort sur la canonnière *le Tagliamento*, à l'attaque de Cosseir, sur la mer Rouge.

Mas, chef de brigade de la trente-deuxième demi-brigade légère, tué à la prise d'Alexandrie, le 14 messidor an 6.

Reban, chef de bataillon de la trente-deuxième demi-brigade légère, tué au siége d'Acre.

Nuques, chef de bataillon de la trente-deuxième demi-brigade légère, tué au siége du fort d'Aboukir en thermidor an 7.

Barthelemi, chef de brigade de la soixante-neuvième demi-brigade légère, tué à l'affaire de Zeta, en ventose an 7.

Jannot, chef de bataillon de la soixante-neuvième demi-brigade légère, mort de maladie à Gaza.

Godart, chef de bataillon de la soixante-neuvième demi-brigade, tué à Aboukir.

Moreau, chef de bataillon de la soixante-quinzième

demi-brigade, tué à la bataille d'Aboukir, le 7 thermidor an 7.

Davroux, chef de brigade de la quatre-vingt-cinquième demi-brigade, tué au siége d'Acre.

Officiers supérieurs de cavalerie.

Duplessis, chef de brigade du septième régiment de hussards, tué dans la Haute-Egypte, en germinal an 7.

Spitzer, chef d'escadron du vingt-deuxième régiment de chasseurs, tué par les Arabes, près du Caire, en ventose an 7.

Duvivier, chef de brigade du quatorzième de dragons, tué à la bataille d'Aboukir, le 7 thermidor an 7.

Pinon, chef de brigade du quinzième régiment de dragons, tué à la bataille de Benchadi (Haute-Egypte), en floréal an 7.

Fontette, chef d'escadron du quinzième régiment de dragons, tué dans la Haute-Egypte, en ventose an 7.

Beauvatier, chef d'escadron du dix-huitième de dragons, tué dans la Haute-Egypte, en germinal an 7.

Notes sur la campagne du général Desaix dans la Haute-Egypte, écrites et transmises par le général Davoust.

Le général Desaix, ayant reçu les 1,000 hommes de cavalerie que le général en chef lui a envoyés pour faire la conquête de la Haute-Egypte, est parti de Bénéçouef le 26 frimaire an 7, pour marcher contre Mourad-Bey, qui était campé sur la rive gauche du Bahr-Joseph, à la hauteur de Feshue. A l'approche des Français, Mourad décampe : on le poursuit à marches forcées jusqu'à Girgeh ; on ne lui laisse pas le temps de faire remonter des djermes armées qui tombent en notre pouvoir à Méniet et à Syout.

La division étant arrivée à Girgeh le 9 nivose, ayant consommé les vivres qu'on avait apportés de Bénéçouef, à dos de chameaux, on fut obligé d'attendre de Girgeh l'arrivée de notre flottille, qui portait les vivres et les munitions qui étaient parties de Bénéçouef le même jour que la division. Il y aurait eu trop d'inconvéniens à s'avancer dans un pays dont tous les habitans sont armés, en laissant au soldat des prétextes de pillage ; en outre la prudence ne permettait pas de trop s'écarter de la flottille, qui, avec les vivres, portait toutes les ressources de la division en munitions de guerre.

Quelques jours après l'arrivée de la division à Girgeh, le général Desaix, instruit qu'un rassemblement de rebelles s'organisait sur nos derrières, y envoie la cavalerie.

Combat de Soheig.

La cavalerie aux environs de Soheig rencontre un rassemblement de 7 à 800 hommes à cheval et de 3,000 hommes à pied ; le rassemblement est aussitôt battu qu'attaqué ; plus de 1500 rebelles restèrent sur le champ de bataille : ce combat s'est donné le 14 nivose.

La cavalerie de retour à Girgeh, le général Desaix l'en fait repartir quelques jours après pour aller au devant de notre flottille, contre laquelle il se formait des rassemblemens très-nombreux.

Combat de Tatha, donné le 19 nivose.

La cavalerie arrivée à Tatha, rencontre 5 à 600 chevaux qui formaient l'avant-garde d'un très gros rassemblement, qui était à une lieue de là. Cette avant-garde ennemie suit notre cavalerie, qui, arrivée à l'endroit où était le rassemblement, est attaquée par plus de 2,000 chevaux et par 10 à 12,000 paysans, dont la majeure partie avait des armes à feu.

La cavalerie française s'attache aux hommes à cheval, en met hors de combat près de 200 ; le reste, ayant pris la fuite, on tombe sur cette misérable infanterie, qui se met en déroute.

Près de 3,000 de ces malheureux payent de leur vie cette révolte ; le restant a dû son salut à la nuit. Les chefs de bataillon Pisson et Boussard se sont distingués à cette journée. Dans ces deux affaires, nous avons eu vingt blessés et un homme tué.

Par ce combat, notre flottille a été dégagée; la cavalerie la rejoignit à Syout et remonta avec elle à Girgeh.

Mourad avait profité de ce moment de repos pour se reconnaître et remonter son parti. Le fameux Hassan-Bey, dont Savary nous a fait connaître des traits de courage en quelque sorte au-dessus de la vraisemblance, s'était réconcilié avec Mourad, à qui il a amené à How (deux journées plus haut que Girgeh) :

1°. Sa compagnie, forte de 400 mameloucks, y compris ceux des beys Osman et Saleh, qui, attachés à sa fortune, avaient partagé sa disgrâce.

2°. Près de 2,000 Arabes d'Yambo venus des pays de l'Yemen pour rétablir les affaires des mameloucks et exterminer les infidèles.

Le général Desaix, ayant reçu sa flottille, part de Girgeh le 2 pluviose; ce même jour, Mourad, qui avait reçu des renforts, levait le camp de How pour venir à la rencontre des Français et tenter encore le sort des combats.

Combat de Samahouf.

On se rencontre à Samahouf le 3 pluviose : les mameloucks, nous ayant environnés, tâtent alternativement les brigades d'infanterie des généraux Friant et Belliard sans aucun succès. Le général Desaix, après avoir divisé leurs forces, fait charger sa cavalerie contre Mourad, qui, depuis sa jonction avec Hassan, pouvait avoir 2,400 mameloucks : Mourad ne reçoit pas la charge et prend la fuite avec tout son monde, abandon-

nant quelques mamelouckes qui furent sabrés, et ces Arabes d'Yambo, qui, ainsi que quelques milliers de paysans qui s'étaient réunis à Mourad, croyant que la dernière heure des Français avait sonné, profitèrent, pour se sauver dans toutes les directions, de la chasse que la cavalerie donnait aux mamelouckes.

On en joignit cependant quelques centaines, et on les fusilla : notre perte dans ce combat a été presque nulle.

Le général Desaix ne laisse pas un instant de repos à Mourad, dont les magasins d'Emech et d'Assouan tombent en notre pouvoir ; Mourad, poursuivi vivement par la cavalerie française, entre avec très-peu de ressources dans les déserts de la Nubie, au-delà des premières cataractes du Nil. Les Français, dans cette vive poursuite, quoique harrassés, vont visiter les divers monumens qui attestent la grandeur des anciens Egyptiens. Oh ! combien sont barbares ceux qui ont cherché à détruire ces monumens, disaient même les derniers soldats en admirant surtout le temple de Denderah, qui est encore dans son entier ; quelques décombres, qui peuvent s'enlever à peu de frais, remplissent une partie de cette vaste construction.

Osman-Bey, Hassan passent sur la rive droite du Nil, avant d'arriver à Assouan ; Elfy-Bey y passe aussi la nuit qui a suivi le combat de Samahouf, et descend à la hauteur de Syout.

Le général Desaix laisse la brigade du général Belliard à Assouan, redescend avec la cavalerie à Esmeh, où il avait laissé le général Friant ; il se détermine à

occuper le pays depuis Girgeh jusqu'à Assouan, par des cantonnemens, pour lever le miri : le chef de brigade Conroux, avec la soixante-unième, descend par la rive droite.

Combat de Keneh.

Arrivé à Keneh, il y est attaqué la nuit du 21 pluviose par un millier d'Arabes d'Yambo, qui furent repoussés très-vivement avec perte de 300 hommes. Le général Friant arrive avec la quatre-vingt-huitième : le lendemain il y a combat.

Combat de Samatha, donné le 23 pluviose.

Le général Friant, instruit que les Arabes d'Yambo après cet échec s'étaient retirés à Samatha, les attaque et leur tue 500 hommes ; les autres échappent à notre infanterie en se sauvant dans toutes les directions dans le désert.

Dans ces deux combats de Keneh et de Samatha, nous n'avons eu que trois hommes tués et huit blessés : le général Friant continue à descendre, et établit sa brigade à Girgeh et à Farshut.

Combat de Radésie.

Le général Desaix, instruit que Osman-Bey avec 200 mameloucks cherchait à vivre dans le pays entre Esneh et Assouan, détache contre lui deux cents chevaux du vingt-deuxième de chasseurs et du quinzième

de dragons; ces deux cavaleries d'égale force se joignent à Radésie le 23 pluviose, et se livrent un combat des plus acharnés et des plus opiniâtres qu'on ait jamais vus. Ce combat dure trois quarts d'heure; de part et d'autre la moitié des combattans a été mise hors de combat. Osman, blessé, a abandonné le champ de bataille aux Français, et s'est sauvé avec les débris de sa troupe à trois journées de là dans l'intérieur des déserts. Dans ce combat, le brave chef d'escadron du quinzième a été tué; le chef d'escadron Lasalle du vingt-deuxième s'est très-bien comporté.

Par ses cantonnemens, la cavalerie a occupé le pays depuis Esneh jusqu'à Kéneh.

C'est entre ces deux villages qu'existent les ruines de Thèbes, dont la vue a dédommagé les troupes des fatigues de la campagne.

On était occupé à lever le miri lorsque le général Desaix apprend que Mourad, chassé par la faim, était sorti des déserts de la Nubie, et, ayant fait un long détour pour éviter le général Belliard, avait paru près d'Esneh le 7 ventose. Clément, aide-de-camp du général Desaix, instruit de la présence de Mourad dans les environs d'Esneh, sort de cette ville avec 200 hommes d'infanterie, et va offrir le combat à Mourad, qui avait encore six cents chevaux: Mourad fuit cette poignée de braves, gagne Arment, là, abandonne les mameloucks à leur sort, et, avec les cinq beys et très-peu de suite, gagne les oasis; quatre autres beys étaient restés dans les déserts de la Nubie.

Les mameloucks et les cachefs descendent lorsqu'ils

se voient abandonnés à eux-mêmes. Le général Desaix met la cavalerie à leurs trousses, et là, réuni à la brigade du général Friant à Farshut, il donne l'ordre au général Belliard de garder le pays depuis Keneh à Assouan, et descend à grandes journées pour ne pas donner le temps aux mamelouchs de s'organiser.

Il laisse à Girgeh une garnison sous les ordres du chef de brigade Morand, une autre à Tatha sous ceux du chef de brigade Lasalle.

A son arrivée à Syout, le général Desaix donne le pardon à une centaine de mameloucks de différens beys ; les autres, qui étaient les débris de l'armée de Mourad, vont chercher un asile auprès des diverses tribus d'Arabes.

Quelques jours après son arrivée à Syout, le général Desaix reçoit la nouvelle que le général Belliard en descendant à Keneh avait rencontré près de 3,000 Arabes d'Yambo, retranchés à Benouf avec huit pièces de canon qu'ils avaient prises sur la djerme *l'Italie*, dont quelques jours auparavant ils avaient égorgé l'équipage et la garnison.

Combat de Benouf.

Ce combat s'est donné le 20 ventose : il a été extrêmement opiniâtre et a duré deux jours. Parmi ces 3,000 Arabes d'Yambo, il y en avait 2,000 qui avaient débarqué à Cosseir depuis quelques jours, et qui ne connaissaient pas encore les Français ; à ces 2,000 s'étaient réunis les débris du premier débarquement, qui était aussi nombreux et qui avait déjà été réduit à moi-

tié. Les Français n'avaient que deux pièces de canon : enfin, à force d'opiniâtreté et de valeur, ils ont forcé Benouf, où les Yambo ont perdu les deux tiers de leur monde. Le général Belliard a eu trente-trois hommes tués et une centaine de blessés. Le général Belliard avait usé à ce combat presque toutes ses cartouches et ses munitions d'artillerie ; il était à craindre de nouveaux débarquemens des gens de l'Yemen, qui, en se faisant passer pour Mecquains, travaillaient le pays et en soulevaient les habitans contre nous. Le général Desaix laisse à Syout une garnison sous les ordres du chef de brigade Pision et avec le septième de hussards, les dix-huitième et vingtième de dragons, et deux bataillons de la brigade du général Friant, conduits par ce général, va se réunir au général Belliard, et marche sur un rassemblement à Kous, à la tête duquel était Hassan, qui, plus brave que Mourad, voulait tenter la fortune jusqu'au dernier moment. A l'approche des Français, les Arabes d'Yambo, au nombre de 5 ou 600, avec 150 mameloucks de différens beys qui venaient d'aller rejoindre Mourad aux oasis, font un crochet dans le désert, et se portent sur nos derrières ; Hassan va à la Kuita ; c'est une fontaine ainsi appelée, située dans le désert, sur le chemin de Keneh à Cosseir.. Le général Desaix manœuvre pour finir Hassan le plus redoutable de tous nos ennemis. Il fait occuper, par différens détachemens assez forts, les divers débouchés de la Kuita, et, au moment où on allait marcher pour en descendre on est instruit que Hassan en est parti pour en descendre : les troupes destinées pour la Kuita partent pour

suivre Hassan ; le septième de hussards et le dix-huitième de dragons s'enfoncent dans le désert pour reconnaître la route de l'ennemi.

Combat de Birembar, donné le 13 germinal.

Après deux heures de marche, cent quarante chevaux de ces deux corps découvrent l'ennemi vers les huit heures du matin, fort de près de 400 chevaux : notre cavalerie ne consulte pas le nombre, se précipite sur l'ennemi pour dégager quarante chevaux qui étaient avec le général Desaix, qui a couru les plus grands dangers. Le général Desaix est dégagé ; le septième de hussards, commandé par le chef de brigade Duplessis suit l'exemple de son chef, et se bat avec beaucoup de bravoure. Obligés de se replier à cause du nombre, quarante chevaux du dix-huitième, commandés par le chef d'escadron Beauvatier, se précipite sur l'ennemi, qui poursuivait le septième. Hassan, blessé au bras, et Osman à la main, abandonnent le champ de bataille aux braves dragons du dix-huitième. Hassan retourne avec ses mameloucks à la Kuita, où il ne s'arrête que quelques heures, craignant la visite des Français, et gagne les environs d'Assouan, après avoir laissé la moitié de son monde et de ses chevaux morts de faim et de soif.

Au combat de Birembar, nous avons eu vingt-quatre hommes tués et vingt blessés; au nombre des premiers est le chef de brigade Duplessis, officier d'un grand mérite, et rempli de dévouement. Le chef d'escadron

Beauvatier a été aussi tué après avoir bien payé de sa personne. L'adjudant-général Rabas s'est très-bien conduit là, ainsi que dans toute la campagne de la Haute-Egypte.

Arrivé à Keneh, le général Desaix détache un bataillon de la soixante-unième, le septième de hussards, pour suivre la partie du rassemblement de Kous, qui s'était portée sur nos derrières.

Combat de Girgeh.

Les Arabes d'Yambo et les mameloucks s'étaient portés à marches forcées sur Girgeh pour y attaquer notre garnison, qui avait à sa tête le chef de brigade Morand, officier très-actif, très-vigoureux et très-distingué; Morand, avec 250 Français, sort de Girgeh, et, à une lieue, trouve l'ennemi, à qui il livre le combat, le 16 germinal. Cet officier devait être écrasé avec si peu de monde : le combat a duré depuis deux heures après midi jusqu'à la nuit, dont Morand a profité pour se retirer dans un fort à Girgeh.

Les Yambo, les mamelouckes et 3,000 paysans des environs, que nos ennemis avaient insurgés, sont venus le lendemain attaquer les Français : le chef Morand a fait des sorties, et, en un quart d'heure, a nettoyé la ville de toute espèce d'ennemis, qui ont eu dans cette affaire plus de 150 hommes tués : les deux combats de Girgeh nous ont coûté six hommes tués et onze blessés. Le peuple de Girgeh s'est supérieurement comporté; il s'est déclaré contre les brigands, les femmes même ont

pris parti, et venaient indiquer aux Français les endroits où les Yambo s'étaient cachés pour se soustraire à la mort. Le détachement parti de Keneh est arrivé le surlendemain de ces affaires : l'ennemi avait quatre jours de marche sur lui.

Combat de Thesneh.

Le chef de bataillon Lasalle, qui commandait le cantonnement à Tatha, est instruit que des Arabes d'Yambo étaient dans les environs de Thesneh ; il part dans la nuit, arrive sur eux le 20 germinal au jour, leur tue une centaine d'hommes ; les autres se sont sauvés de tous les côtés, et il rentre dans ses cantonnemens avec perte de quelques blessés seulement.

Les débris des Yambo vont chercher à se réunir plus bas que Syout, travaillent les paysans et soulèvent une partie du pays.

Combat de Benehadi.

Le pays au-dessous de Syout se révolte ; les habitans de Benehadi, le plus grand et le plus peuplé des villages de l'Egypte, promettent à Mourad de prendre sa défense ; Mourad annonce qu'il va descendre des oasis, distant de quatre journées de Benehadi. Les Arabes d'Yambo, 400 mamelouks, étaient réunis à deux lieues plus bas que Benehadi, prêts à recevoir Mourad : tous les Arabes à cheval du pays, au nombre de près de 1500, étaient du rassemblement ; 500 hommes d'infanterie de la soixante-unième et de la quatre-vingt-hui-

tième, avec 250 chevaux du septième de hussards, des quatorzième et quinzième de dragons, partent de Syout avec trois pièces de canon, le 29 germinal, pour aller combattre tous nos ennemis.

Arrivés près de Benehadi, notre avant-garde est attaquée par quelques centaines de cavaliers, suivis d'hommes à pied. Le chef du quinzième, Pinon, attaque ces gens-là, les repousse jusqu'au village, dont tous les murs de jardins et de maisons sont crénelés. Une vive fusillade part du village contre la troupe française, Pinon reçoit la mort dans cet instant. Le village est attaqué avec beaucoup d'ordre, défendu avec la plus grande opiniâtreté; les maisons sont la plupart endommagées. Ce combat, commencé à huit heures du matin, a fini à six heures du soir : à cette heure seulement tout le village a été au pouvoir des Français : 3,000 hommes, presque tous armés de fusils, ont payé de leur vie leur révolte : nous avons eu neuf hommes tués et trente-trois blessés. Ce village s'était toujours maintenu indépendant des mameloucks, et était dans l'usage de donner asile à leurs ennemis. La valeur française a fait dans une journée ce que les mameloucks n'ont pu faire pendant tout le temps qu'ils ont dominé l'Egypte. Mourad, qui a été instruit du sort de ses protecteurs, n'a plus eu l'envie de descendre d'Elouah. Le rassemblement d'Yambo et de mameloucks qui était à quelques lieues de Benehadi, n'a pas encore osé venir se mêler de la querelle : il s'est porté sur Minieh pour y combattre la garnison française, qui était très-faible.

Combat de Minieh.

Le chef de brigade Destrées, instruit de l'arrivée de ces ennemis, va les reconnaître le 4 floréal avec 150 hommes d'infanterie ; il se bat pendant plusieurs heures avec eux, et se retire la nuit à Minieh, où il est attaqué le lendemain par ces mêmes hommes, et plusieurs milliers de paysans. Destrées parvient à les repousser de la ville : le 6, il est attaqué de nouveau par ces mêmes ennemis, renforcés encore de quelques milliers de paysans.

Destrées et sa troupe se sont défendus avec la plus grande valeur : ils n'avaient presque plus de cartouches. C'est dans ce moment de crise qu'arrive la colonne partie de Syout le 29 germinal, qui avait dompté Benehadi, désarmé les habitans de Gheldy : l'avant-garde de cette colonne a trouvé Destrées encore aux mains. Le secours arrivé, les révoltés ont pris la fuite ; les paysans se sont retirés dans leurs villages, les Yambo et les mamelloucks se sont retirés sur Beneçouef. Des cartouches ont été laissées à Destrées, ainsi que le septième de hussards, et la colonne a continué à descendre pour suivre ces obstinés ennemis, qui ont eu une centaine d'hommes tués à Minieh. Le peuple de cet endroit s'est aussi très-bien comporté ; il a fait cause commune avec les Français. Ceux qui avaient des armes à feu s'en sont servis contre nos ennemis : Destrées a eu une cinquantaine de blessés et sept à huit tués.

Combat d'Abou-Girgeh, donné le 10 floréal.

Arrivés à cet endroit, les Français y trouvent un très-nombreux rassemblement qui vient les attaquer : dans trois heures de temps, tout le village d'Abou-Girgeh a été forcé : 1200 paysans, presque tous armés, ont été passés au fil de l'épée ; les autres révoltés ont eu leur grâce. Ce prompt succès est dû au grand courage de nos soldats : nous avons eu huit blessés. Les Yambo et les mameloucks étaient dans le voisinage : ayant appris cet événement, ils se sont séparés ; les Yambo ont passé sur la rive droite avec quelques cachefs ; les autres mameloucks ont continué à descendre.

La colonne française est descendue jusqu'au Caire, appelée par le général Dugua, qui s'en est servi pour dissiper un rassemblement à la tête duquel était Elfy-Bey : ce rassemblement aux portes du Caire donnait des inquiétudes. Dans cette affaire, ainsi que dans les combats de Benehadi et d'Abou-Girgeh, le chef de bataillon Piat, de la quatre-vingt-huitième, mérite qu'on fasse une mention particulière de lui.

Ces divers combats, ayant chassé presque tous les mameloucks et les Yambo de la Haute-Egypte, le général Desaix s'est occupé de la prise de Cosseir. Il eut été trop dangereux de penser à s'en emparer pendant que le pays qui y mène eût été rempli d'ennemis. Un convoi intercepté eût pu compromettre la garnison de Cosseir : les Français ont pris possession du château le 1er prairial, conduits par le général Belliard et l'ad-

judant-général Donzelot, qui de suite s'est occupé à faire faire au château les réparations nécessaires. Pour assurer cette expédition, 200 hommes d'infanterie se sont portés sur Sienne, où Hassan était avec 120 mameloucks, restes de sa compagnie, forte de 400 hommes au combat de Samanhout. Hassan, ayant voulu se mesurer contre nos 200 braves, a eu plus de 20 hommes tués et 60 blessés. Saleh-Bey a été tué à ce combat; Hassan, avec très-peu de monde, s'est sauvé dans les déserts au-delà d'Assouan, pour suivre les Arabes : voila le plus redoutable de nos ennemis presque fini.

Le général Desaix, pour rendre complette la conquête de la Haute-Egypte, a envoyé un détachement français aux ordres du général Friant dans les oasis pour forcer Mourad à se sauver. Divers détachemens l'attendent aux débouchés des oasis, dans le cas où il voudrait descendre dans la Haute-Egypte; nul doute, s'il prend ce parti, qu'il ne tombe entre les mains d'un de nos détachemens. La conquête de ce pays est d'autant plus importante, que la Haute-Egypte produit une très-grande quantité de blé, de sucre et beaucoup de denrées commerciales : le miri s'y paye exactement.

Dans les principaux endroits, tels que Syout, Keneh, Girgeh, Esneh, nous avons construit des forts qui nous assurent la possession du pays avec très-peu de monde.

Cette conquête ne nous a pas coûté plus de 250 hommes, y compris ceux qui sont morts de maladie; elle est due à la grande activité, à la prevoyance et aux excellentes combinaisons du général Desaix, qui a su tirer tout le parti possible de ses infatigables troupes.

DAVOUST.

Rapport du capitaine du génie Garbé sur les marches de la division Desaix depuis l'ouverture de la deuxième campagne jusqu'au 12 prairial, avec quelques détails sur les positions actuelles, ainsi que le plan du fort qu'il a fait construire dans la province de Thèbes.

Le 6 frimaire, toute la division aux ordres du général Desaix, se trouvant rassemblée à Beneçouef, se mit en marche pour aller combattre le corps de mameloucks qui tenaient la Haute-Egypte sous le commandement de Mourad-Bey. Cette division était composée de la vingt-unième demi-brigade d'infanterie légère, formant l'avant-garde sous les ordres du général Belliard, de la soixante-unième, de la quatre-vingt-huitième sous les ordres du général Friant, de 900 hommes de cavalerie, des quatorzième, quinzième, dix-huitième et vingtième régimens de dragons, du vingt-deuxième de chasseurs à cheval, et du septième de hussards sous les ordres du général Davoust, enfin de huit pièces d'artillerie.

Le même jour, on couche à Debeh; le lendemain, on aperçut de bonne heure l'avant-garde des mamelloucks, qui était à Feshue. On crut, pour un instant, qu'ils essaieraient, par un combat, de garder la partie de la Haute-Egypte qu'ils occupaient; mais, à mesure que nous avancions, ils se retiraient vers le désert. Ils se hâtèrent le même jour de passer le barr Joseph, et depuis ce moment nous les avons perdus de vue.

On ne cessa de marcher sur leurs traces; mais ils eurent toujours au moins une journée d'avance sur nous.

Le 28, nous passâmes le canal Joseph, que nous longeâmes jusqu'au village d'Elatfo, où l'on bivouaqua.

Le 29, nous apprîmes que l'ennemi fuyait vers Beneçeh, on continua de suivre le canal au pied du désert, et on arriva à ce dernier endroit à midi : les mameloucks y avaient couché la nuit précédente. Nous nous remîmes à leur poursuite, nous campâmes à Suedaouf.

Le 30, on repassa le canal à Suedauf, la cavalerie quitta la division pour se porter sur le Nil.

Le 1er nivose, nous rejoignîmes la cavalerie à Mindeif, et nous allâmes coucher à Comessir.

Le 2, à Melaous : nous allâmes visiter ce jour-là le portique d'Achmouni : c'est le plus ancien monument d'architecture qu'on trouve dans le pays; il consiste en douze colonnes sur deux rangs de six chacun, avec des entablemens remplis de figures hiéroglyphiques.

Le 3, nous traversâmes le canal à Tarout Schérif. Les mamelloucks ne s'arrêtèrent que pour dévaster le pays où ils passaient, et changer leurs chevaux, qui tombaient de fatigue. Ils levaient des contributions énormes en bestiaux et en argent. Ce jour, nous passâmes devant le village de Salabout, habité en partie par des chrétiens cophtes. Ces habitans nous apprirent que la veille les mamelloucks leur avaient demandé une contribution exorbitante, et que, dans l'impossibilité où ils étaient d'y satisfaire, ils furent forcés de se battre. Les mamelloucks perdirent huit hommes, les habitans

quatre-vingt. Nous bivouaquâmes ce jour-là à Gossir.

Le 4, la marche se dirigea sur Benehadi. En arrivant près de cet endroit, l'on vit une troupe d'Arabes qui fuyaient dans le désert et que la cavalerie poursuivit : on bivouaqua à une lieue de là.

Le 5, on arriva à Syout. Cette ville touche la chaîne occidentale des montagnes, dans lesquelles on trouve des grottes qui renfermaient les tombeaux des anciens Égyptiens, et qui paraissent avoir servi de retraite à la catholicité.

Le 6, on poursuivit la marche sur Girgeh. On ne traversa que de mauvais villages jusqu'à cet endroit, où on arriva le 9.

Nous nous arrêtâmes vingt-deux jours dans cette ville pour y attendre notre flottille, dont on n'avait eu aucune nouvelle depuis le départ de Beneçouef. Pendant ce temps-là je fus chargé de faire arranger une maison de mamelouckes dont on voulait faire une caserne défensive ; elle est présentement occupée par un bataillon et en état de soutenir une attaque pendant plusieurs jours.

Pendant que nous occupions Girgeh, les mamelouckes se tenaient à Farshut, Baguira et How. Tout le corps de Hassan-Bey était descendu d'Esneh pour se réunir à eux ; ils avaient aussi reçu des troupes à pied, venues de la Mecque. On annonçait partout que cette nouvelle croisade était composée des nobles parens de Mahomet, que le zèle de leur religion et les exhortations des schérifs avaient portés à traverser les déserts et la mer, pour venir aider les mamelouckes à chasser

les chrétiens de leur pays ; mais il est bon de dire que c'est tout simplement une horde de barbaresques qui se trouvent à la Mecque, auxquels se joignent les gens sans aveu du même pays. Ils accourent en Egypte sur le bruit qu'il s'y trouve une troupe d'Européens couverts d'or et d'argent, et qu'il suffit de se présenter pour les battre et s'enrichir de leurs dépouilles ; ils sont venus armés de fusils, de sabres, de piques et de poignards. Ils ont montré dans toutes les affaires où nous les avons trouvés une bravoure et une intrépidité qui nous ont d'autant plus surpris, que depuis long-temps nous n'avions de la part des mameloucks et des Arabes que des preuves de lâcheté et de terreur.

Dans le nombre de ceux que l'on a pris et fusillés, il n'en est pas un seul qui ait paru effrayé de l'appareil du supplice et de l'approche de la mort.

Avec de tels renforts, Mourad-Bey crut qu'il pouvait combattre. Il se proposa en conséquence de nous attendre ; mais, quand il nous vit rester à Girgeh, il prit le parti de venir nous y attaquer. Il avait pour lui tous les Howarah : c'est une partie d'habitans qui étaient autrefois les seigneurs de la Haute-Egypte, avant que Ali-Bey n'en dépouillât celui qui y régnait ; ils sont distingués des fellahs qui sont, à proprement parler, les paysans sans aucun droit. Ce sont les seuls qui possèdent et montent à cheval ; ils sont très-nombreux entre Syout et Girgeh.

Mourad, qui connaissait l'influence que leurs scheicks avaient dans cette partie, les engagea à se joindre à lui : cette insurrection fut préparée en peu de temps ; mais

on en eut des nouvelles assez tôt pour l'empêcher de réussir. On envoya vers Tatha le général Davoust avec toute la cavalerie : il les trouva rassemblés au pied du désert, et, montant pour aller joindre les mameloucks: il fit charger les différens escadrons, qui en tuèrent plus de 800.

Le 19 nivose, on sut que les mêmes rassemblemens s'étaient reformés, et qu'ils attendaient notre flottille, qui était à la hauteur de Syout. La cavalerie se remit en marche et fit une nouvelle boucherie.

Quand Mourad vit qu'il ne pouvait plus compter sur cette insurrection, il prit le parti de venir à Girgeh; mais nous le prévînmes dans son projet. L'arrivée de notre marine nous permit de partir le 2 pluviose pour aller à l'ennemi : on coucha un peu au-dessus de Bardis.

Le 3, à la pointe du jour, nous rencontrâmes tous les mameloucks et les Mecquains, qui venaient au devant de nous : nous prîmes position en face du village de Samanhout, situé au pied du désert entre Bardis et Farshut.

On connaît le plan de notre ordre de bataille : il était trop imposant pour qu'on pût s'attendre à une charge. Huit pièces de canon, qui n'ont cessé de tirer sur eux tant qu'ils ont voulu se présenter, les ont décidés à s'éloigner; on a envoyé sur eux toute la cavalerie, qui a achevé de les mettre en pleine déroute. Si, au lieu de déployer toutes nos forces en pleine campagne, nous les eussions attendus à Girgeh, où on avait pris toutes les précautions pour les bien recevoir, ils

nous auraient attaqués avec le sentiment de leur supériorité : alors ils se seraient engagés dans les rues, où ils auraient été exterminés. La cavalerie ne pouvait arriver à nous qu'en passant un fossé profond.

Dans cette journée, les Mecquains, qui se présentaient à nous pour la première fois, vinrent à portée de pistolet de nos tirailleurs, et en blessèrent quelques-uns.

Ils perdirent une vingtaine d'hommes : le même jour, on essaya de surprendre les ennemis par une marche forcée; on partit à midi de Farshut pour venir à How, où l'on croyait les trouver; mais on apprit qu'ils continuaient de remonter sans presque s'arrêter. La terreur était parmi eux depuis le jour de Samanhout, aussi nous ne les vîmes plus jusqu'à Sienne. Après nous être reposés quelques heures à How, nous marchâmes jusqu'à la nuit, et notre bivouac fut à El-Ouafa près du Nil.

Le 5, nous continuâmes notre route : en passant à Denderah, nous visitâmes le temple, un des plus interessans de l'Egypte, à cause des sculptures et des morceaux d'astronomie qu'on y trouve et qui sont propres à donner de grands éclaircissemens sur la religion des anciens et les progrès qu'ils avaient faits dans les sciences, ainsi que sur leur origine : nous couchâmes vis-à-vis Keneh.

Le 6, on passa aux villages de Nepem, Balasse, et on coucha à Zoadié.

Le 7, nous visitâmes en passant les ruines de Thèbes, sur la rive gauche ; elles consistaient :

1°. En un temple très-ancien et peu conservé.

2° Une belle colonnade qui indique l'emplacement d'un grand temple.

3°. Les restes d'une statue colossale de granit rouge, qu'on regarde comme la statue d'Osmandrie. En ayant mesuré un doigt du pied, il se trouva de deux pieds de long et de deux pieds et demi de contour; on mesura aussi le bras près de l'épaule : il a cinq pieds quatre pouces de diamètre.

4°. Une entrée de temple, marquée par deux statues colossales : elles ont quarante-cinq pieds dans cette position.

5°. Un portique très-grand.

6°. Les restes d'un magnifique palais. Nous vînmes coucher le même jour à Arminta, autrefois Hermontis.

Le 8, on s'arrêta au village de Nesche. Nous passâmes ensuite les deux collines appelées communément les montagnes de la chaîne; c'étaient les limites de Hassan-Bey au nord : nous couchâmes à Asfau.

Le 9, nous arrivâmes de bonne heure à Esneh; le général Desaix y laissa le général Friant avec toutes ses troupes, et partit le même jour avec la cavalerie et la vingt-unième légère, pour venir coucher à trois lieues d'Esneh.

Le 10, à Edfo : on y trouve un très-beau temple, bien conservé; c'était autrefois Apollinopolis Magna.

Le 11, à Pharis.

Le 12, à Babein.

Le 13, à un petit hameau près de Sienne.

Le 14, à Sienne, où nous trouvâmes la cavalerie, qui y était depuis le 12.

Notre arrivée à Sienne devait être l'époque de la fin de nos marches; les mameloucks étaient au-delà des cataractes, dans un pays dont l'aspect n'inspire que l'horreur.

Osman-Bey, Hassan et ses troupes tenaient encore le pays sur la rive droite, entre Sienne et Esneh. Le général Desaix y descendit avec toute sa cavalerie, et les chercha sans pouvoir les rencontrer. Arrivé à Esneh, il s'occupa de diviser ses troupes, pour tenir tout le pays et y lever les contributions : il avait laissé à Sienne le général Belliard avec la vingt-unième. Le capitaine du génie, Garbé, avait ordre d'y rester pour y construire un fort, qui ne fut que commencé. Esneh était occupé par une garnison de 200 hommes; le général Friant commandait toute la province de Girgeh et tenait garnison dans cette ville, à Farshut et à Keneh. Le général Desaix s'était fixé à Kous, sur la rive droite.

Le 20, le général étant encore à Esneh, avait envoyé le général Davoust avec le quinzième de dragons et le vingt-deuxième de chasseurs à cheval pour aller observer le corps que Osman-Bey tenait continuellement sur la rive droite. Le 23 dans la matinée, il rencontra les mameloucks au village de Rédisi, vis-à-vis Edfo : le combat ne tarda pas à s'engager; mais il ne fut pas très-heureux pour nous. Notre cavalerie laissa vingt-quatre hommes sur le champ de bataille; il y eut

plusieurs blessés ; le chef d'escadron Fontette fut tué : la perte des mamelouckes fut très-peu de chose.

Tandis qu'on occupait tous les points qui ont été cités, et que, dans cet état, on attendait que les mamelouckes fissent quelques mouvemens, les Mecquains, qui, depuis l'affaire de Samanhout, s'étaient retirés vers le désert de Cosseir, vinrent de nuit attaquer Keneh ; ce poste était gardé par la soixante-unième demi-brigade Le chef de brigade Conroux, qui y commandait, rassembla toute sa troupe et les rejeta dans le désert, après en avoir tué plus de 200. Cette défaite ne les empêcha pas quelques jours après de se mesurer de nouveau avec nos troupes. Ils rencontrèrent à Dehhen le général Friant, qui allait prendre position à Farshut : ils l'attaquèrent sans succès.

Pendant ce temps, le capitaine du génie Garbé faisait travailler au fort de Sienne. Tous les renseignemens que l'on avait des gens du pays s'accordaient à dire que Mourad-Bey, qui s'était retiré au château d'Ebréen, n'y resterait pas longt-temps, et que son intention était de se rendre incessamment à Syout, qui n'était pas occupé, en faisant un crochet dans le désert. Le général Belliard, qui était plus particulièrement chargé de surveiller ses opérations, envoyait tous les jours des espions à Ebréen ; enfin, le 5 ventose, il eut avis que tous les mamelouckes, à l'exception du corps de Soliman, descendaient par les déserts, et qu'ils devaient passer le même jour à notre hauteur. On se mit en marche le lendemain, et toute la journé fut employée à passer sur la rive gauche.

Le 7, les mamelouckes avaient déjà gagné trois jours sur nous : jamais on ne vit de marche plus précipitée que celle de Mourad-Bey dans cette circonstance ; le général Desaix, qui était à Kous, ne reçut avis de cette marche que le 11 : il se mit en marche le lendemain sur la rive gauche ; il laissa en observation le général Belliard à Arminta, et se rendit sans s'arrêter jusqu'à Scyout : il avait laissé en arrière les barques, qui étaient escortées par la djerme armée, *l'Italie*.

Il se trouvait près de là un rassemblement de Mecquains. Les mamelouckes, qui connaissaient tous les mouvemens du général Desaix, ne le virent pas plutôt éloigné de ses barques, qu'ils lancèrent dessus les Mecquains avec un très-grand nombre de paysans des environs : cette attaque eut lieu le 13. Notre flottille n'avait qu'une très-faible escorte, et *l'Italie* se trouva engravée sans pouvoir se défendre ; il fallut, après une défense opiniâtre, succomber sous le nombre ; tout fut pris et égorgé ; les barques furent pillées et brûlées : il s'y trouvait beaucoup d'effets appartenans à la division, des munitions de guerre et de l'artillerie. Il y avait quelques officiers du vingt-deuxième régiment, blessés à la journée de Redisi ; le payeur de la division et sa caisse, etc. Il s'y trouvait aussi neuf sapeurs et un caporal : ils furent tous massacrés.

Le général Belliard n'en reçut la nouvelle que deux jours après ; il passa le Nil le 16 pour venir à Bénouf, où se trouvait encore le rassemblement de ces brigands. Ils y avaient fait des espèces de retranchemens, et se servaient des pièces qu'ils avaient prises sur nos bar-

ques. Les mamelouckes d'Osman-Bey étaient avec eux, mais à une certaine distance, et ne prirent aucune part à l'affaire.

Le 17, on arriva devant le village, qui fut, ainsi que l'artillerie, emporté en très-peu de temps; mais une partie des Mecquains se retira dans une maison assez forte, et s'y défendit si bien, qu'on ne put les prendre que le lendemain soir. Ces deux journées furent très-meurtrières, nous eûmes beaucoup d'hommes hors de combat. Les Mecquains y perdirent près de 600 hommes. Quand cette expédition fut achevée, nous vînmes à Keneh, où nous arrivâmes le 21.

Le général Desaix, qui était descendu jusqu'à Scyout, n'y trouva pas les mamelouckes : ils s'étaient déjà séparés ; Mourad-Bey était dans l'oasis. Le corps d'Elfy-Bey était vis-à-vis Scyout, sur la rive droite. Le général laissa dans cette ville une forte garnison, et vint nous joindre à Keneh, où il arriva le 7 germinal.

Hassan-Bey, Osman-Bey, Hassan, Saleh-Bey, Hassan et Osman-Bey Chargan, étaient dans les environs de Kous avec 400 mamelouckes et environ 800 Mecquains, commandés par le scheick Hassan. Le 10, à trois heures du matin, le général Desaix se mit en marche avec 800 hommes de la vingt-unième, 400 hommes de la soixante-unième, les escadrons du septième de hussards, dix-huitième et vingtième de dragons. A notre approche, l'ennemi prit la fuite dans le désert. Hassan, avec ses deux beys, se retira à la Kuita, citerne sur la route de Cosseir, à une grande journée de marche de Keneh ; 400 Mecquains, pour la plupart marchands,

ou navigateurs de la mer Rouge, prirent la route de leur patrie : quelques-uns se sont dispersés dans le pays.

Le scheick Hassan descendit par le désert au-dessous de Keneh, dans le pays d'Aboumana avec 3 à 400 hommes, la plupart Maugrabins ou pélerins de la Barbarie, venus de la Mecque ; il continua sa route jusqu'à la hauteur de Girgeh, en disant qu'il allait au Caire : Osman-Bey Chargan descendit aussi vers Girgeh, sur la rive droite.

La difficulté de savoir parfaitement les mouvemens de l'ennemi, détermina le général Desaix à prendre deux positions qui pussent l'empêcher de revenir des montagnes pour chercher de l'eau et des vivres. Il envoya le général Belliard à Ayazi, et il vint avec la soixante-unième et deux escadrons à Birambar. Ces deux villages touchent le désert et sont au débouché de la Kuita ; un bataillon était resté pour garder le point de Keneh.

Osman-Bey et Saleh-Bey ne pouvant exister à ce puits, à cause du manque de vivres, prirent la résolution de nous dérober une marche pour aller rejoindre les Mecquains et Chargan : un paysan vint m'en donner avis dans la nuit du 12 ; le 13, à la pointe du jour, le général se mit en marche avec ses troupes.

Les hussards, sous les ordres du chef de brigade Duplessis, formaient l'avant-garde : en marchant sur la crête de la montagne, ils se trouvèrent presque en face de l'ennemi, qui était sur l'autre revers. Ils commencent à tirer quelques coups de fusil : bientôt après, l'affaire

s'engage. Les mameloucks se réunirent, et vinrent charger notre avant-garde. La première ligne des hussards fut rompue en peu de temps; les dragons du dix-huitième vinrent se joindre à eux, cela n'empêcha pas qu'on ne perdît plus de 36 hommes, dont sept officiers : le chef de brigade Duplessis et le chef d'escadron du dix-huitième étaient du nombre. Le même jour, on revint à Kench.

Le 21, on reçut des nouvelles du chef de brigade Morand, commandant à Girgeh. Elles apprenaient que les mameloucks et les Mecquains qui étaient descendus de ce côté, s'étaient joints à un grand nombre de paysans pour l'attaquer et le forcer. Il s'engagea un combat de plusieurs heures, tant hors la ville que dans les rues. On tua trois cacheifs, vingt-sept mameloucks, cent cinquante Mecquains, et un grand nombre de paysans. Le bataillon de la quatre-vingt-huitième, qui défendait ce poste, eut sept hommes tués et quelques blessés.

Les mameloucks parurent ensuite se réunir de nouveau entre Girgeh et Scyout. Le général Desaix se porta dans la première de ces villes, et laissa le général Belliard pour tenir la Haute-Egypte. On reçut avis à Girgeh que le village de Benehadi s'était insurgé, et que le général Davoust qui se trouvait à Scyout, avait marché avec la soixante-unième, la quatre-vingt-huitième et la cavalerie contre ce village : c'est un des plus considérables de l'Égypte, habité par une grande population d'Arabes. Sa position au pied de la montagne, le caractère de ses habitans, avaient fait croire aux mamelloucks qui ne pouvaient jamais l'assujétir, qu'ils en

tireraient un très-grand parti contre nous. Ils s'étaient cependant soumis aux Français et avaient payé leurs contributions ; mais, excités par Mourad-Bey, qui envoya chez eux les scheicks des villages voisins, ceux du pays prirent le parti de venir à Scyout pour y attaquer nos troupes. On fut prévenu à temps ; on marcha contre eux, l'affaire dura un jour entier ; on tua plus de 2,000 hommes. Notre perte fut très-peu de chose ; cependant elle est sensible par celle du chef de brigade Pinon, commandant le quinzième de dragons. Quand les mamelouck virent qu'ils n'avaient rien pu de ce côté, ils firent lever tous les paysans des environs de Memiet, et marchèrent sur cette ville, où commandait le chef de brigade Destrées : ils le bloquèrent pendant trois jours. Le général Davoust remonta avec sa colonne mobile, et les obligea de partir. Quelque temps après, l'insurrection se manifesta plus bas, à Abu-Girgeh ; on y tua une grande quantité de paysans.

L'on voit que depuis Sienne jusqu'à Bénéçouef nous avons eu affaire avec tous les habitans, et que les mamelouck ne se croyant pas assez forts pour nous détruire, ont tâché de faire lever le pays contre nous. Ils ont réussi jusqu'à un certain point ; mais comme ils n'ont jamais pu faire que des insurrections partielles, ils nous ont donné beau jeu pour châtier les rebelles et introduire partout ce sentiment de crainte, qui seul a pu nous faire maintenir et exister. Il est inutile de penser à détruire ce qui reste des mamelouck, autrement que par la misère. Les déserts et leurs chevaux leur facilitent tous les moyens d'éviter toute espèce de com-

bat; aussi ne cherchent-ils plus qu'à vivre dans le pays que nous n'occupons pas. La plupart quittent leurs maîtres pour venir se rendre. Pour achever de les décourager, il est nécessaire que nous soyons répandus sur les principaux points de la Haute-Egypte. Si les forces de notre division le permettaient, on occuperait le pays de manière qu'ils ne pussent se présenter sur un point de terres cultivées, sans être attaqués le même jour par un bataillon. Jusqu'à présent, nous sommes à Scyout, à Tatha, à Girgeh, à Keneh et à Esbeh. Il est indispensable, à cause du peu d'hommes qui gardent ces points, d'y avoir des établissemens retranchés.

A Scyout, on a construit des fours et des magasins dans la maison de Sehim-Cachef. On a beaucoup travaillé pour retrancher cette maison. Elle se trouve en assez bon état; mais elle a l'inconvénient d'être très-éloignée du Nil et près de montagnes qui la dominent.

A Thata, on n'occupe qu'une simple maison de mamelloucks.

A Girgeh, j'ai fait travailler, comme je vous l'ai dit, à une maison de mamelloucks dont je fais une caserne défensive; on y a depuis fait encore de grands travaux pour augmenter ses forces, et on en a rendu les logemens plus commodes; mais elle est déjà bien vieille. Les nouveaux murs qu'on a été obligé d'y faire, et les différentes additions d'ouvrages, ne font que la surcharger et menacer le reste. Elle renferme cependant trois fours, une manutention, des magasins, une ambulance et beaucoup de logement pour la troupe : elle est à plus de quatre cents toises du Nil, qu'elle ne peut voir, et

si nos barques, qui sont là en station, venaient à être attaquées, il faudrait quitter le fort et s'y porter pour les secourir.

Keneh, dans ce moment, n'a d'autre établissement qu'une maison de bey assez grande, qui tombe en ruines et qui se trouve parmi toutes les autres maisons de l'endroit. Cette ville est le débouché de Cosseir et de presque tout le commerce de la Mecque et des Indes; c'est-là qu'on charge toutes les marchandises qui descendent au Caire et qui payent à la douane un droit d'un revenu très-considérable, surtout dans le temps de l'inondation. L'importance de cet endroit a engagé le général Desaix à y faire un établissement solide, il en a fait le centre de la province de Thèbes. Il avait d'abord chargé le capitaine Garbé de lui présenter le plan d'une simple caserne, défendue par des tours; depuis, il a voulu qu'elle fût entourée d'une enceinte: c'est ce qui détermina le capitaine du génie Garbé à fortifier le carré, dont il a envoyé le plan et le profil au commandant du génie. Au lieu de quatre tours, il fit quatre petits bastions, qui seront d'une meilleure défense et ne coûteront guère plus. Chaque bastion est plein, et aura un terre-plein élevé de douze à quatorze pieds au-dessus de la campagne, et pourra contenir sept à huit pièces de canon. Les courtines n'ont ni remparts, ni parapets; elles consistent dans le mur de l'enceinte percé de creneaux et d'embrasures. L'officier du génie fit sur le terrain un tracé régulier comme l'indique le plan; mais il y fit ensuite quelques changemens, en alongeant les flancs et faisant rentrer les courtines.

Il fit creuser un fossé qui aura douze pieds de large, devant les faces du bastion, et dix pieds de hauteur.

Entre l'enceinte et le logement, il y aura une galerie qui séparera le corps de logis de la fortification. Au moyen de cette séparation, le bâtiment pourra servir de seconde défense ou de réduit : c'est pour cela qu'il pratiqua les petites tours pour flanquer la galerie. Cette maison renfermera une garnison de 300 hommes au moins, des fours, des magasins, une ambulance, etc. Sa terrasse est élevée de quelques pieds au-dessus de l'enceinte. Toute la maçonnerie est en brique cuite et à chaux. L'excavation du fossé fut commencée sans qu'il y eût une seule brique dont on pût disposer. Il s'en fabrique maintenant à Keneh vingt-quatre mille; mais les moyens de transport et les ouvriers manquent, ce qui fait que le travail ne va pas aussi vite qu'il pourrait aller.

Le général Belliard vient de prendre possession de Cosseir, il y a trouvé un fort carré en assez bon état. On travaille à le rendre capable d'une bonne défense. Ce poste est séparé de nous par trois jours de désert. Il sera utile d'avoir, entre Keneh et Cosseir, quelques postes intermédiaires. Le principal sera à la fontaine de la Kuita, qui est à peu près à la hauteur de Kous; un autre à la bonne fontaine, au milieu du désert.

Esneh n'a d'autre établissement qu'une grande maison qu'occupait Hassan-Bey. Cette maison est située sur le Nil; mais sa défense n'est pas fort bonne, parce qu'elle est dominée par les minarets; il faudrait encore, pour l'isoler, jeter bas une grande quantité de maisons.

Entre Esneh et Sienne, on ne peut occuper qu'Edfo, qui est fort grand et le seul endroit qui présente quelques ressources ; enfin, Sienne, si on l'occupe, présente plusieurs positions où l'on peut s'établir ; mais il faudra tout faire. Lorsque nous l'occupions, on avait choisi un monticule qui se trouve au sud de la ville, sur lequel le capitaine du génie Garbé avait fait jeter les fondemens d'un fort qui battait la ville, le Nil et le chemin des cataractes.

Quant au pays, il n'offre pas partout les mêmes richesses. La partie de l'Egypte située entre Bénéçouef et Scyout est très-fertile, à cause de l'inondation du Nil, qui vient très-avant dans les terres, et du canal Joseph, qui fertilise toute la partie occidentale : aussi ce pays est coupé par une infinité de canaux qui conservent l'eau très-long-temps. Le pays situé entre Scyout et Girgeh ne ressemble plus à celui qui est plus bas. Les villages qui sont le long du Nil offrent encore quelque apparence de richesse ; mais la partie occidentale n'offre point de villages : ce ne sont plus que quelques habitations qui ne sont pas très-éloignées les unes des autres, mais qui n'indiquent que la misère. Les deux tiers du terrain sont inutiles, et à mesure qu'on monte dans la Haute-Egypte on ne rencontre que l'image de la dépopulation et de la misère. Les environs de Girgeh sont très-bien cultivés. La province de Thèbes a beaucoup moins de ressources que les autres.

Il paraît qu'Hassan-Bey était plus occupé de pressurer les habitans de son pays, que de chercher la vraie source des richesses dans l'agriculture. Toute la partie

de la Haute-Egypte qui était sous sa domination est la plus pauvre et la moins cultivée. Esneh seul paraît avoir été un peu plus soigné : ses environs ressemblent à un désert. On ne voit que terres incultes, villages abandonnés, et c'est surtout en remontant vers Sienne qu'on trouve les traces de l'ignorance et de la barbarie de ses gouvernans. A une journée et demie d'Esneh, on trouve Edfo, qui renferme un beau temple et qui est le seul endroit important de toute cette partie. D'Edfo on vient a Ramada, à trois lieues de-là : c'est un mauvais village, dont les habitans cultivent un peu de blé et de dourra sur les bords du Nil. En partant de Ramada, on entre dans le désert par une gorge assez étroite; et entre le Nil et le désert, il y a une montagne très-escarpée, dont le chemin n'est praticable que pour des hommes à pied. Ce désert est très-incommode, à cause de la chaleur que réfléchissent quelques montagnes qu'on ne cesse de longer, et les difficultés du chemin qui est presque impraticable pour l'artillerie. Il faut néanmoins le traverser pendant une très-longue journée, au bout de laquelle on vient près du Nil, et on trouve le village de Babein. En partant de cet endroit, on rentre encore dans le désert, qu'on traverse l'espace de cinq lieues. On marche dans un sable mouvant jusqu'à une lieue de Sienne, où on commence à rencontrer un peu de terre cultivée.

Sienne est située sur la rive occidentale du Nil. Ce n'est plus qu'un pauvre village bâti à peu près dans l'emplacement de l'ancienne ville des Romains; vis-à-vis est l'île d'Eléphantine, que l'on cultive avec beau-

coup de soin et qui est habitée par une population aussi considérable que celle de Sienne. L'ancienne ville des Arabes est au sud de la nouvelle. L'île d'Eléphantine renferme quelques monumens égyptiens et romains ; les environs de la ville en présentent plusieurs. L'aspect du pays inspire l'horreur. On ne voit plus que des montagnes noires que le soleil a rendues telles. Les carrières de granit, de brèche et de grès se rencontrent à chaque instant. En suivant le Nil, on rencontre à trois quarts d'heure de Sienne, la première cataracte, qui ne mérite pas ce nom : ce n'est plus qu'une espèce de barre d'un pied de hauteur au-dessus des plus basses eaux. A une lieue de cette cataracte, est l'île de Philé, qui renferme deux beaux temples, deux obélisques et différens autres monumens. Il a fallu pour y entrer y conduire du canon et construire un radeau. Les habitans, armés de fusil, au nombre de plus de 200, n'ont cessé de faire feu sur nous, jusqu'au moment où nous en prîmes possession. GARBÉ.

FIN DU SECOND VOLUME.